

miniloto TIRAGE: VENDREDI, 25 FÉVRIER 1972

45746
5746
746

19 gagnants de \$5,000
152 gagnants de \$ 500.
1539 gagnants de \$ 100.

■ la météo

Nuageux avec possibilité de chutes de neige. Maximum de 15.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXIII - NO 47

Montréal, samedi 26 février 1972

15 CENTS

Deux témoins affirment avoir remis à Drapeau la déclaration de Martha Adams

par Pierre Richard

Rappelés à la barre des témoins par Me Jean-Louis Léger, procureur du directeur Jacques Saulnier, le lieutenant Emile Ducharme et le constable Léo Villeneuve ont affirmé hier avoir transmis au maire Jean Drapeau, en mai 1967, la déclaration de Martha Adams au sujet de M. Saulnier.

A ce sujet, le constable Villeneuve a déclaré que le maire Drapeau "n'avait pas dit la vérité" lorsqu'il a soutenu, au cours de son témoignage, qu'il n'avait jamais vu cette déclaration.

D'autre part, un autre témoin convoqué par l'avocat du directeur Saulnier, le lieutenant Roland Vallée, est venu corroborer le fait que, le 3 avril 1967, Martha Adams a bel et bien fait signer et initialisé une déclaration solennelle dans laquelle elle affirme que le capitaine Saul-

nier, en 1965, l'a prévenue qu'une descente était pour avoir lieu à son domicile.

On sait que, lors de son témoignage devant la Commission, Mme Martha Adams, qui attend présentement son procès pour des accusations de proxénétisme et de tenue d'une maison de débauche, avait nié catégoriquement avoir fait une telle déclaration tout en reconnaissant sa signature au bas de chacune des deux pages de la déclaration; elle avait aussi reconnu comme siennes deux des sept paires d'initiales "M.A." apparaissant sur ce document, soutenant que les cinq autres n'étaient pas d'elle.

Hier, le lieutenant Vallée, interrogé par Me Léger, a déclaré que le 3 avril 1967, il avait vu entrer Martha Adams dans le bureau du lieutenant Ducharme et qu'après un certain temps, le lieutenant Ducharme lui a demandé de venir assister comme témoin à la prise de déclaration de Martha Adams.

M. Boisvert a relaté que le lieutenant Ducharme posait des questions à Martha Adams qui y répondait par des signes de tête; à la fin, de continuer le témoin, le lieutenant Ducharme a lu la déclaration et Martha Adams l'a signée et a apposé ses initiales à divers endroits; j'ai ensuite moi-même signé cette déclaration en tant que témoin, a-t-il ajouté.

Le témoin Boisvert a aussi précisé que, lorsqu'il est entré dans le bureau du lieutenant Ducharme, la première feuille de la déclaration était déjà enroulée dans le dactylo mais que, selon lui, le lieutenant Ducharme n'avait encore rien écrit sur cette feuille si ce ne sont le nom et l'adresse de Mme Adams. Il a, enfin, noté ne pas avoir été témoin de la lecture par le lieutenant Ducharme de la mise-en-garde traditionnelle qui doit précéder toute déclaration solennelle à la police.

Pour sa part, le constable Léo Villeneuve a provoqué une surprise générale lorsque, interrogé par l'avocat de M. Saulnier, il a déclaré: "M. Drapeau n'a pas dit la vérité devant cette commission lorsqu'il a affirmé n'avoir jamais vu la déclaration solennelle de Martha Adams. Alors seulement il l'avait vue mais lorsque le lieutenant Ducharme et moi avons rencontré le maire le 3 mars 1968, en présence de M. Jean-Paul Picard, président de la Fraternité des policiers, nous avons discuté de cette déclaration pendant une ou deux heures."

Lorsqu'il a témoigné, le 8 février dernier, devant la Commission de police du Québec, M. Jean Drapeau avait affirmé qu'il n'avait jamais vu cette déclaration de Martha Adams et qu'elle ne faisait pas partie de la série de documents que lui ont remis, en 1966 et 1967, le lieutenant Ducharme et le constable Villeneuve et qui portaient sur un certain nombre de presumedes irrégularités dans le fonctionnement de l'escouade de la moralité et dans le comportement du capitaine Saulnier, officier-commandant de cette escouade.

M. Villeneuve a affirmé, hier, que la déclaration de Martha Adams, faite le 3 avril 1967, était l'un des documents contenus dans une enveloppe qu'il a remise lui-même, au début de 1967, à Mme Jean Drapeau au domicile du maire. De plus, a continué le témoin Villeneuve lors de la rencontre du 3 mars 1968 au sujet de ses documents, au bureau du maire en présence de M. Jean-Paul Picard, il a été longuement question de cette déclaration.

Me Philip Cutler, avocat du quotidien LE DEVOIR et de MM. Villeneuve et Ducharme, a alors suggéré à la Commission de faire venir comme témoin M. Jean-Paul Picard, ex-président de la Fraternité des policiers, qui avait assisté à cette rencontre du 3 mars 1968 à la demande même de M. Drapeau. A ce sujet, Me Cutler a déclaré: "Nous sommes en présence d'une question de crédibilité. Il y a une contradiction flagrante entre deux témoignages et il serait peut-être utile pour la Commission de tirer cela au clair. Je n'insiste pas; je laisse cela au bon jugement des commissaires. Si l'on admet que M. Drapeau n'est pas infallible, il se peut qu'il se soit trompé lors de son témoignage."

M. Paul Lesage, avocat de la Fraternité des policiers, a déclaré: "Ces deux témoins"

Voir page 6: Deux témoins

Brossard: pagaille à la police?

par Gilles Constantineau

Il semble à peu près certain que la Commission de police du Québec se livrera, dans des délais assez rapprochés, à une enquête officielle sur l'état actuel du service de police de la ville de Brossard et sur le comportement de ses directeurs.

C'est ce que LE DEVOIR a appris de bonne source hier, à l'occasion de la conférence de presse que donnait la Fraternité en cause, dans un restaurant de Montréal, en vue d'informer les médias de la situation de pagaille qui prive, selon ses représentants, la population de Brossard d'une protection policière convenable.

On sait que la même Fraternité avait déjà fait parvenir à la Commission, hier, un télégramme de protestation contre les congédiements, suspensions et autres mesures de "représailles" auxquels le service de police de Brossard soumet ses policiers syndiqués. La principale cible de ces mesures a été jusqu'ici, semble-t-il, le président de la Fraternité, M. Valmond Arseneault, qui a été congédié le 3 février dernier, "exactement 4 heures et demie après l'arrivée à Brossard d'un enquêteur de la Commission de police", après avoir été la cible de plusieurs suspensions successives.

La nouvelle de la suspension de deux autres leaders de la Fraternité, le vice-président Normand Rivest et le secrétaire Gilles Veilleux, ayant été annoncée au début de la matinée hier, les disciplinaires de la police de Brossard ont toutefois résolu, selon la Fraternité, Voir page 6: Brossard

■ au gré du temps

LE SIGLISME

Plus que l'anglicisme, que le barbarisme, le siglisme me fait peur.

Vous connaissez cette forme d'écriture ou de langage qui consiste à réduire les noms propres ou communs à leur plus simple expression ou impression, en ne retenant que la lettre initiale.

La contagion des abréviations est en train de dépasser le stade du malentendu. Ce sera pire que la situation dans laquelle Yahweh plongeait les bâtisseurs de la babélique tour. Nous connaîtrons la confusion totale dans notre propre langue.

Comme soussigné je ne serais guère touché dans ma respectabilité si on m'appelait A.B. Néanmoins, je trouverais "shocking" et humiliant pour ma gloire posthume s'il avait fallu que j'eusse porté le nom de Winston Churchill.

Albert BRIE

Renouvelant son appui aux "gars de Lapalme", la CSN désigne trois commissaires-enquêteurs

de notre envoyée spéciale, Gisèle Tremblay

QUEBEC — Après avoir consacré les trois jours de sa session d'hiver à débattre les multiples aspects de "l'affaire Lapalme", le conseil fédéral de la CSN, assemblée souveraine de la centrale entre les congrès, a finalement décidé hier soir, peu avant d'ajourner aux 14 et 18 mars prochains:

● de commencer dès lundi, sous la direction de trois commissaires élus, une enquête ouverte aux membres de la CSN et aux organes de presse sur les presumedes irrégularités financières reprochées au Syndicat du transport postal de Montréal ("gars de Lapalme").

● de poursuivre la lutte des "gars de Lapalme", sans en limiter arbitrairement la durée ainsi que certains l'avaient proposé.

Les enquêteurs qu'a choisis hier l'assemblée sont MM. Jacques Desmarais, conseiller juridique de la CSN; Gilles Gagnon, comptable agréé à l'emploi du gouvernement québécois et trésorier de la Fédération des ingénieurs et cadres (CSN); et Jean-Guy Morel, directeur des services à la Fédération des pâtes et papier.

L'enquête sera strictement syndicale et non judiciaire. Les commissaires disposeront de deux à quatre semaines pour la mener à bonne fin et le rapport qu'ils doivent rédiger sera rendu public. Le conseil fédéral sera ensuite convoqué à nouveau pour donner suite aux conclusions de l'enquête.

Quant à la décision de poursuivre la bataille dans le conflit qui oppose les

"gars de Lapalme" au ministère des postes, elle a été contestée jusqu'à la dernière minute et c'est par un vote au scrutin secret de 50 à 73 que les partisans du "jusqu'à la victoire finale" l'ont emporté.

Le trésorier de la CSN, M. Jacques Dion, qui s'était employé à exposer les irrégularités qu'il avait relevées dans la gestion des fonds du syndicat et s'opposait à la poursuite d'une lutte qu'il estimait perdue, a annoncé à un groupe de journalistes après le vote qu'il ne pourra assister ni à la fin de l'enquête ni à celle de l'assemblée du conseil fédéral, les 14 et 15 mars.

Il se rend en effet à l'étranger le sept mars pour des vacances de trois semaines. Selon M. Dion, le président de la

En Ulster Ministre atteint d'une volée de coups de feu

BELFAST (d'après l'AFP) — Un ministre du gouvernement de l'Ulster, M. John Taylor, a été grièvement blessé dans un attentat hier soir à Armagh. Atteint par une volée de coups de feu au moment où il s'installait dans sa voiture, le ministre s'est effondré sur son volant.

Au même moment, 20 civils, deux policiers et un soldat britannique étaient blessés par l'explosion de deux bombes dans le centre de Belfast. La première

bombe, cachée sous la selle d'une bicyclette, a explosé devant un grand magasin et fait sept blessés. La deuxième avait été placée par des commandos de l'IRA dans un magasin de disques. Les commandos avaient également placé à côté de la bombe un bidon d'essence: en quelques minutes, le feu s'est propagé à tout l'immeuble de trois étages.

La relance sanglante infligée à la guerre civile en Ulster par l'attentat per-

Voir page 6: En Ulster

Geoffroy parti avec \$100,000 en poche?

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — L'opposition aux Communes a réclamé hier l'institution d'une enquête policière sur les circonstances entourant la liquidation des actifs de l'ex-notaire Yves Geoffroy condamné à la prison à perpétuité pour le meurtre de sa femme, et qui est disparu le 24 décembre dernier après avoir obtenu un congé temporaire lui permettant d'épouser sa maîtresse.

Le député conservateur Georges Valade, a en effet demandé au premier ministre suppléant, M. Mitchell Sharp (M. Trudeau est en tournée dans le nord

de l'Ontario), s'il avait demandé à la Gendarmerie royale d'enquêter sur le fait que le détenu Geoffroy aurait disposé de ses actifs la journée même ou la veille de sa disparition.

Après que M. Sharp eut répondu que l'affaire ne relevait pas de lui, un autre député conservateur, M. J.P. Nowlan, a alors demandé à M. Sharp s'il ne pourrait pas s'assurer personnellement que le solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer, fera rapport à la Chambre des lords. Le solliciteur général n'était pas aux Communes, hier.

M. Sharp a répondu que le solliciteur général sera très intéressé par la lecture du procès-verbal de la séance et qu'il saura répondre lui-même au député.

Hors des Communes, le député Valade a dit savoir que la liquidation des actifs du notaire Geoffroy a rapporté quelque \$100,000 et il a indiqué que certaines personnes devaient savoir à l'avance que la signature du contrat de vente aurait lieu devant notaire au moment même de l'évasion, M. Valade a dit qu'il ne voulait pas mettre en doute la bonne foi du notaire chez qui la transaction a été effectuée mais il a souligné le fait qu'il faut au moins trois semaines pour préparer les documents relatifs à un contrat de vente d'un immeuble. Il s'est demandé qui a pu induire au notaire le moment précis de la transaction.

"Quelqu'un savait que Geoffroy était en train de liquider ses biens" a dit M. Valade, et il y a une autorité qui a négligé de s'assurer qu'il ne quitterait pas la prison".

D'autres députés ont par ailleurs interrogé le ministre des affaires extérieures sur les circonstances entourant l'émission du faux passeport

Voir page 2: Geoffroy parti

Grande-Bretagne Les mineurs mettent fin à leur grève

LONDRES (AFP) — On avait espéré une majorité confortable, mais c'est à une écrasante majorité de 96,5 pour cent des voix — la quasi-unanimité — que les 280,000 mineurs britanniques se sont prononcés pour la fin de leur grève de sept semaines, qui a plongé le pays dans une crise sans précédent. Le dépouillement du scrutin organisé mercredi dernier par le syndicat des mineurs et dont les résultats ont été publiés hier à son siège de Londres, montre en effet que 210,039 mineurs se sont prononcés pour l'acceptation des augmentations salariales contenues dans le rapport de la Commission Wilberforce, contre 7,581.

Cette majorité de 27 contre 1, que le président du Syndicat des mineurs M. Joe Gormley a qualifié d'extraordinaire dès l'annonce des résultats, permettra une reprise du travail dès lundi dans la plupart des 269 puits de mines britanniques. Dans certains cas même, les équipes de nuit recommenceront le travail dans la nuit de dimanche à lundi. Depuis la publication, il y a une semaine, du rapport Wilberforce recommandant des augmentations de l'ordre de 21 pour cent, les équipes de sécurité sont descendues inspecter les puits — laissés à l'abandon pendant près de deux mois — de façon à entreprendre les travaux d'entretien et de réparation indispensables.

Une analyse un peu plus serrée du scrutin montre que le mouvement en faveur de la reprise du travail a été général. Dans chacune des 23 circonscriptions de vote, une forte majorité s'est prononcée pour la fin de la grève, notamment dans les zones les plus militantes, du Kent, du Yorkshire, de l'Ecosse et du Cumberland. Cependant, nulle part un vote unanime n'a été enregistré.

Le premier effet de ce résultat attendu

Voir page 2: Les mineurs

**LUNDI
28 FÉVRIER**
RALLIEMENT ANTI-CHÔMAGE
du Forum

Le protocole d'entente est mal accueilli

Les prisons continuent d'être privées de leurs gardiens

par François Barbeau

Le Conseil syndical des agents de la paix de la province de Québec a bien reçu hier le protocole d'entente de retour au travail préparé par ses représentants et ceux du ministère de la fonction publique et il est acquis que la grève déclenchée le 6 février par les gardiens de prison, les policiers d'auto-route, les gardes-chasse et les gardes pêche se poursuivra, même si certaines sections syndicales devaient se prononcer en faveur d'un retour au travail.

Le protocole étudié hier, qui faisait suite à une quinzaine d'heures de négociations entre les dirigeants du syndicat et trois membres de la partie patronale, demande aux grévistes de renoncer, après leur retour au travail, à

un nombre de jours de vacances équivalent à la durée du débrayage ou de subir une diminution équivalente de traitement sur une pave.

Pour les cotisants du Syndicat des agents de la paix, cette condition équivaut à un gaspillage de leur détermination syndicale et ne peut être acceptée.

Les délégués au conseil syndical d'hier retourneront en fin de semaine dans leurs régions respectives pour expliquer la portée du document au reste des syndiqués. Ces derniers se prononceront, par vote secret, sur le rejet ou l'acceptation du protocole de retour au travail.

Hier, des agents de la paix laissaient entendre que même si leurs confrères

de la province optaient pour la rentrée, les syndiqués des grands centres, Montréal et Québec par exemple, poursuivraient leur débrayage.

De toute façon, le protocole que les agents de la paix ont étudié hier ne les avantage pas au point de vue salarial, principal point du litige, puisque qu'il ramène sur le tapis les mêmes échelles de salaire présentées au syndicat en décembre, échelles qui avaient été rejetées à l'époque et qui avaient provoqué d'abord une occupation de certaines prisons de la province par les gardiens puis le débrayage et les journées d'étude à Drummondville et enfin dans les diverses régions de la province.

Si les gardiens avaient bien reçu le protocole d'entente de retour au travail,

celui-ci prévoyait, dès la rentrée, la reprise de négociations jusqu'à la conclusion d'une entente.

Advenant l'impasse au 15 avril, les parties auraient pu soumettre leur litige à une commission parlementaire.

Le protocole dit aussi que tous les syndiqués qui violent les articles du document s'exposent à des mesures disciplinaires.

Des porte-parole officieux du syndicat ont expliqué que leur grève avait duré près de trois semaines à cause de leurs officiers supérieurs qui faisaient fonction, depuis le début du débrayage, de géoliers dans les prisons québécoises.

Des pressions ont déjà été exercées sur ces officiers supérieurs pour les

forcer à se joindre au mouvement de grève et ont laissé entendre que cette campagne se poursuivra et s'intensifiera. On a même parlé de succès inespérés auprès de certains cadres qui voudraient se joindre aux grévistes et que le gouvernement retient au travail.

Les gardiens de prison, qui ont été les initiateurs de l'arrêt de travail réclament la parité avec les gardiens des prisons fédérales. Ils soulignent qu'ils effectuent le même travail, en plus d'être affectés au transport et à l'escorte des détenus vers les tribunaux, responsabilité que leurs collègues fédéraux n'ont pas.

Le gouvernement leur a jusqu'à maintenant refusé la parité et, avant la né-

gociation du protocole d'entente de retour au travail, maintenant que les négociations ne reprendraient pas tant que la grève durerait.

Les offres provinciales aux agents de la paix, que le gouvernement a rendues publiques au début du mois, auraient pour effet d'augmenter en moyenne de 23% le salaire des agents de la paix, sans tenir compte des augmentations statutaires annuelles.

Ces augmentations statutaires, soulignent en retour les grévistes, ne sont pas automatiques et la partie patronale peut garder un employé au même échelon de salaire pendant plusieurs années.

Les autres points du litige portent sur les conditions de travail.

suites de la première page

GARS DE LAPALME

tivité, de se vider le cœur, elle n'a pourtant pas vidée la question, comme l'indiquent d'autres propositions qui ont été adoptées.

D'une part, en effet, un résumé fidèle de ces délibérations sera publié dans un numéro spécial du périodique Travail, organe de la CSN, afin que les 200.000 membres de la centrale en prennent connaissance et émettent ensuite leur avis, sous une forme qui n'a cependant pas été précisée. Cette décision équivaut à étendre le débat au sein du mouvement.

D'autre part, l'exécutif de la CSN a été invité à préparer en collaboration avec le syndicat des "gars de Lapalme", un document sur les possibilités de règlement du conflit Lapalme. Le texte sera soumis à l'assemblée du prochain conseil confédéral qui avisera.

Les parties à l'enquête ont été convoquées par les commissaires pour lundi à 10 heures. L'enquête elle-même commencera à 15 heures. La commission a reçu le mandat de "se prononcer sur les allégations des parties à la lumière des preuves fournies de part et d'autre, de manière que l'enquête soit concluante." Sera examinée la conduite de toutes les personnes impliquées, aussi bien les membres du syndicat que les responsables de la CSN qui ont participé aux échanges financiers.

Les interventions des délégués hier ont paru plus sereines qu'au cours des deux premiers jours, dans la mesure, sans doute, où aucune nouvelle accusation n'a été portée. La discussion fut axée surtout sur les principes en jeu dans le conflit Lapalme et sur la marge d'autonomie qu'on doit accorder à un syndicat en lutte.

Avant de prendre ses décisions, l'assemblée a rejeté plusieurs propositions dont l'une était un blâme à l'endroit de M. Dion et les autres une invitation à abandonner les paiements au syndicat.

de Lapalme, quitte à lui accorder une indemnité de quelques semaines.

Ce qui a rendu toutefois le début si âpre, c'est qu'à travers "l'affaire" à débattre, tout l'avenir de la CSN qui doit se jouer au congrès de juin prochain était déjà en cause.

Sur l'orientation idéologique d'abord, notamment sur le type de syndicalisme qu'il faut pratiquer. A ce sujet, s'opposaient ceux pour qui une lutte fondée sur des principes valables ne doit pas être abandonnée dès que ceux qui la mènent (en l'occurrence les gars de Lapalme) en décident ainsi; et ceux qui préféreraient faire appel "à la raison et au bon sens" quand tout espoir est perdu.

Sur la gestion financière de la CSN ensuite, dont plusieurs ont souligné le caractère artisanal: insuffisance du fonds de défense professionnel, inefficacité des contrôles, etc. Là dessus, un comité de réforme de l'assiette fiscale est à l'oeuvre d'ici le congrès.

Ces questions importantes reviendront d'ailleurs devant le congrès dont l'ordre du jour est de taille: réorientation idéologique, réforme administrative et, pour les défendre et les mettre en vigueur, une nouvelle équipe dirigeante à élire.

GEOFFROY PARTI

que le fuyard Geoffroy s'est procuré par la poste.

Le député Eldon Wooliams, principal porte-parole de l'opposition conservatrice dans cette affaire, a ainsi demandé à M. Sharp si la police comptait porter des accusations. Il a aussi voulu savoir quand la police fédérale a commencé à faire enquête au bureau des passeports.

M. Sharp a dit que la police n'entendait pas porter des accusations et que l'enquête a débuté immédiatement après la disparition de Geoffroy. Le ministre a refusé de donner plus de renseignements à ce sujet. Il a dit avoir eu des conversations avec les dirigeants de la police fédérale et qu'il avait été averti des dangers que comportent les révélations.

Hors de la Chambre, le solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer, n'a pas déclaré au DEVOIR que les révélations faites, mercredi, par le ministre des affaires extérieures, M. Sharp, concernant le faux passeport, ont nui à l'enquête. M. Goyer a souligné à ce propos que le fuyard Geoffroy a maintenant la puce à l'oreille et qu'il n'osera plus se servir de son faux passeport.

Le ministre Goyer refuse toujours d'indiquer si la police a la trace de Geoffroy et si ne veut pas dire non plus si les recherches s'effectuent dans un pays plutôt que dans un autre.

Il souligne toutefois que les recherches aboutiront bientôt puisque les mouvements d'un couple sont plus difficiles que ceux d'une personne seule.

LES MINEURS

a été de permettre au premier ministre, M. Edward Heath, de fixer à dimanche soir la date de l'allocution radio-télévisée qu'il adressera au pays, pour tirer les leçons de la crise et redorer le blason de son gouvernement, dont l'image a été assez sérieusement ternie au cours de l'épreuve de force contre les mineurs.

La fin de la grève aura d'autre part pour effet de soulager, à partir de lundi, les foyers britanniques qui vivent depuis deux semaines entières à la lueur des chandeliers. L'industrie la plus durement touchée par les restrictions d'énergie sera prioritaire pour permettre aux usines de reprendre leur production.

La direction de l'électricité britannique s'est déclarée "très satisfaite" du vote des mineurs. L'opération de remise en route des centrales électriques se révèle plus rapide que prévue, bien que la consommation de charbon reste toujours faible, en raison des restrictions imposées par le gouvernement à la consommation d'énergie. Enfin, les chemins de fer britanniques ont annoncé que tous les trains circuleront normalement sur l'ensemble du réseau à partir de lundi, bien que certaines restrictions (chauffage, longueur des convois, éclairage des petites gares) doivent être encore maintenues quelque temps.

LA CAISSE

voir. La mise en marche de l'opération Mars a été décidée en fonction de la date, même floue, des prochaines élections, dans deux ans environ. D'ici là, chaque minute est cruciale. "Nous voulons être préparés comme jamais un parti politique ne l'a été au Québec", a lancé M. Lévesque.

Quand aux élections fédérales que M. Lévesque attend en juin, pour marquer le quatrième anniversaire de l'accession du Parti libéral au pouvoir, le PQ s'en mêlera, "pour faire le procès que le gouvernement fédéral mérite".

Le parti pourra décider, s'il le juge nécessaire dans un comté ou dans un autre, d'appuyer un candidat particulier, qu'il s'agisse d'un représentant du Bloc québécois, du NPD ou même du Parti libéral, sans pour autant se prononcer pour un parti.

Commentant la situation incohérente qui a cours chez les créditistes québécois, M. Lévesque a souhaité qu'elle se traduise, au moment des élections provinciales, par un virement des créditistes en faveur du PQ. "L'électeur créditiste, a conclu M. Lévesque, se rendra bien compte un jour qu'il ne peut pas toujours tourner en rond et qu'il faut considérer l'indépendance du Québec".

SAISIE

Quant à la cause du décès du jeune Dr Schuldiner, le capitaine Fernand Lessard de la Sûreté du Québec nous dit que les tests se poursuivent en laboratoire et que l'enquête du coroner a été reportée à une date indéterminée. Cette enquête aurait lieu à Saint-Jérôme, apprend-on d'autre part.

L'ALLIER

M. L'Allier suggère plutôt le deux mars, soit jeudi prochain, alors que M. Castonguay serait disponible pour participer à l'explication du dossier.

Le ministre conteste par ailleurs qu'il y ait stagnation dans les négociations aux tables sectorielles. Selon ses informations, "il y a progrès à peu près partout, et ce, particulièrement depuis une quinzaine de jours". Or, dit-il, les porte-parole patronaux ont les mêmes mandats qu'ils avaient il y a quinze jours. "On pourrait donc croire que des attitudes syndicales nouvelles aux tables sectorielles sont à l'origine de ce changement. J'espère que le rythme plus rapide des négociations observé ces dernières semaines se poursuivra à chacune des tables de façon à éviter des affrontements qui, en définitive, ne serviraient personne".

"Je persiste par ailleurs à croire, ajoute M. L'Allier, que la poursuite des négociations aux tables sectorielles peut en effet nous amener mieux que toutes autres formes de négociations à la conclusion rapide de conventions collectives satisfaisantes pour les travailleurs que vous représentez et acceptable par la collectivité québécoise. Je ne peux toutefois négliger aucune possibilité de nous expliquer sur cette question et c'est dans cet esprit que j'accepterais de vous rencontrer".

Ainsi donc, le ministre ne ferme pas totalement la porte à une table centrale pour les questions pécuniaires, qui n'ont jusqu'ici fait l'objet d'aucune discussion aux tables sectorielles.

Les centrales insistent pour obtenir cette table unique. M. L'Allier a toujours dit qu'il n'en voyait pas l'utilité, laissant toutefois entendre qu'il l'accepterait s'il n'y avait pas d'autre moyen d'agir.

Pour sa part, le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, serait favorable à une table centrale. Il l'a laissé savoir à des dirigeants syndicaux, et cette information, publiée dans ce journal mardi, n'a pas été démentie.

La politique de rémunération du gouvernement a fait l'objet de rencontres au sommet l'an dernier. Les syndicats veulent que l'application des grands principes fasse l'objet de négociations centrales.

Mais avant de donner une réponse définitive, le gouvernement veut soumettre aux syndicats le dernier volet majeur de sa politique: celui des régimes de retraite. Et il veut le faire avant le référendum syndical du neuf mars, de façon que les participants puissent porter un jugement sur l'ensemble du tableau, non seulement au niveau des principes, mais à celui des contenus précis.

LE MQF

réunissent les porte-parole des huit associations regroupées dans le MQF. Ces dirigeants aviseront de la stratégie à adopter dans l'immediat et feront tenir ces jours-ci, vraisemblablement, au bureau du premier ministre, une réponse constituant une prise de position officielle du MQF dont le communiqué d'hier était tiré: "Le Mouvement Québec Français déçu de la réponse de M. Bourassa.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4 sociales qu'au droit criminel, opine en faveur du mariage de M. Geoffroy pour qu'assitôt on consente à l'union. Personne ne semble avoir songé que la poursuite priverait, par le mariage, un de ses principaux témoins.

D'ailleurs, toute l'histoire constitue ou bien une étrange série de maladroites mises en place, ou bien un savant agencement de ruses délibérément mises en place. M. Geoffroy loge, par personne interposée, une demande de passeport où apparaît sa photographie accompagnée d'un nom d'emprunt. Quelle est l'identité du juge de paix qui ateste connaître le monsieur dont la photo apparaît dans les documents? On doit se demander à quelles vérifications procède le service des passeports s'il n'est pas en mesure d'établir l'identité de ce "parrain". Le gouvernement s'objecte au projet d'exiger de tous ses ressortissants qu'ils fournissent leurs empreintes digitales au moment de demander un passeport et on l'admet volontiers. On pourrait cependant exiger une vérification d'identité auprès du juge de paix qui assermente les documents. Si n'importe qui peut signer sa demande de passeport, à quoi bon exiger une telle signature?

Le député conservateur Georges Valade demande, d'autre part, s'il est exact que M. Geoffroy a pu liqui-

der ses biens avant son départ et s'enfuir avec une somme de près de \$100.000. C'est peut-être la piste pour la police, mais exiger de la poursuite qu'elle s'enquière des moyens financiers des détenus n'est peut-être pas un principe très sûr. D'autre part, si M. Valade souhaite que les congés spéciaux tiennent compte des ressources (et des tentations) qui entourent un permis-sionnaire, il frappe juste.

Rien n'indique encore qu'il y ait eu dans cette affaire autre chose que de la maladresse administrative. L'une souhaite le mariage, l'autre donne son accord en pensant qu'il s'agit d'un mariage à l'intérieur des murs, un troisième, qui ignore tout du mariage donne son accord à un congé de 50 ou 72 heures, un quatrième émet un passeport sans vérifier l'identité du parrain qu'exige la loi, un cinquième émet un autre passeport à une dame qui en fait demande selon les meilleures normes... Toutes ces décisions, prises une à une, suffisent peut-être à expliquer "l'affaire Geoffroy". Mais, si tel est le cas, pourquoi ces réticences de MM. Sharp et Goyer? A lui seul, ce mutisme est suffisamment inquietant pour justifier une enquête. M. Goyer, qui risque le plus dans cette histoire, redorerait son blason en déclenchant de lui-même une enquête impartiale.

Laurent LAPLANTE

Les syndicats internationaux ont perçu 41.4 millions

OTTAWA (PC) - Un rapport annuel du gouvernement portant sur le syndicalisme précise que les syndicats internationaux dont les sièges sociaux sont aux États-Unis, ont perçu en 1969 \$41.4 millions en cotisations des syndiqués canadiens, tandis qu'ils ont dépensé \$31.5 millions au Canada.

Ce rapport, publié cette semaine, démontre également que les biens détenus au Canada par les syndicats internationaux ont augmenté entre 1968 et 1969 de \$6.1 millions pour atteindre \$91.3 millions. Les syndicats internationaux représentent 1.4 million de travailleurs au Canada, soit 61.9 pour cent de la force ouvrière syndiquée.

Ces renseignements obtenus, en vertu de la loi des corporations et des revenus des syndicats, démontrent qu'en 1969, les syndicats internationaux ont versé \$11.5 millions ou 36.4 pour cent de leurs dépenses en salaires à des officiers canadiens, \$16.7 millions en fonds de grève et \$3.4 millions en caisses de retraite et bénéfices sociaux.

Au cours de la même année, les syndicats canadiens et ceux des fonctionnaires ont perçu \$11.6 millions et dépensé \$15.5 millions.

Les officiers des syndicats nationaux ont reçu en salaires \$8 millions soit 67.5 pour cent des dépenses des syndicats. Les salaires comprenaient 99.7 pour cent du budget de \$3.5 millions des syndicats de fonctionnaires.


L'écart de près de \$10 millions entre les revenus et les dépenses au Canada pourrait se révéler embarrassant pour les syndicats internationaux tout en renforçant leur mécontentement à l'endroit de la loi selon laquelle ces détails sont obtenus par Statistique Canada.

Un porte-parole syndical, cependant, a déclaré que les fonds expédiés des sections canadiennes des syndicats à leur siège social le plus souvent à Washington, sont dépensés dans des services qui profitent à tous les membres.

En 1969, les syndicats internationaux ont perçu des syndiqués aux États-Unis et au Canada une somme totale de \$572 millions et les dépenses ont été de \$564 millions. Les syndicats internationaux avaient alors des revenus de placements de l'ordre de \$96 millions.

LA CROIX-ROUGE TOUJOURS PRÊTE À AIDER

ON CONTINUE ÇA À CHICOUTIMI



Nous avons tenu à marquer nos Auberges du signe de l'amitié et vous avez su l'apprécier. À chacun de vos départs nous nous disions: « Comment faire pour vous suivre? » La meilleure manière de vous suivre est de vous précéder. Maintenant nous sommes quatre de la même famille à vous attendre.

AUBERGE DES GOUVERNEURS
CHICOUTIMI, QUÉBEC, RIMOUSKI, SEPT-ÎLES
Pour réservation gratuite 1-800-463-2820

Un grief collectif au poste numéro 16

par Jean-Pierre Charbonneau

La majorité des 99 constables et plusieurs officiers du poste de police no 16 de Montréal ont signé hier un grief collectif pour protester contre les déclarations faites mardi, devant la Commission de police, par l'assistant-inspecteur-chef André De Luca, au sujet de la discipline qui régnerait à ce poste de police.

Les policiers soutiennent que les propos tenus par M. De Luca, alors qu'il témoignait à l'enquête de la CPQ sur la conduite du directeur Jacques Saulnier, minent dangereusement le moral des policiers de ce poste de police du centre-ville.

Les signataires de la pétition qui est en fait un grief collectif présenté à la Fraternité des policiers de Montréal, réclament une enquête afin de connaître les faits sur lesquels s'est appuyé M. De Luca pour dire qu'il y avait un relâchement dans la discipline à ce poste de police.

Rappelons que mardi, M. De Luca avait déclaré au cours de son témoignage que lors de la nomination de l'inspecteur Saulnier - qui était à ce moment l'officier-commandant du poste no 16 - au poste de directeur de la police de Montréal, il avait insisté auprès du directeur adjoint André Guay (en charge des opérations) pour que le poste no 16 soit confié à un officier "qui aurait plus de discipline".

De fait, à la suite de cette demande, on avait confié le poste no 16 à l'inspecteur Degrâce qui était jusqu'à ce moment en charge du poste no 17.

Mais cette nouvelle direction fut de courte durée car, a expliqué M. De Luca lors de son témoignage, "le 7 juillet 1971, j'ai appris par le télex que cet inspecteur avait été renvoyé au poste 17".

"J'ignorais les raisons de cette mutation, a poursuivi M. De Luca. Je suis allé voir le directeur-adjoint Guay pour en connaître les raisons; il m'a dit que le directeur ne lui en avait fourni aucune. L'inspecteur Degrâce m'a demandé si c'est parce qu'on n'avait plus confiance en lui; personnellement, je n'avais aucun reproche à lui faire, au contraire", a déclaré le témoin De Luca.

Appelé à commenter la réaction des policiers du poste no 16, M. De Luca a déclaré hier au DEVOIR que ceux-ci "étaient partis en peur". Selon M. De Luca, qui a précisé que ses propos étaient très justifiés, les policiers ne doivent pas s'en faire autre mesure.

D'autre part, la conférence de presse non officielle qui devait avoir lieu hier soir dans une discothèque de la rue Laurier afin de montrer aux journalistes la pétition des policiers n'a pas eu lieu. L'annonce de cette conférence de presse circulait hier midi au poste no 16. La rumeur voulait de plus que cette pétition soit l'oeuvre, entre autres, d'un constable du poste no 16 qui est gérant de cette discothèque.

Rejoint hier par le DEVOIR, ce policier a nié être à l'origine du mécontentement organisé au poste no 16. Le policier a expliqué que lorsqu'il a commencé à travailler hier matin à 7h15, une trentaine de ses confrères avaient déjà signé le grief collectif. Présent à la discothèque en question hier soir à 19h, le policier a dit tout ignorer d'une conférence de presse qui devait avoir lieu dans son établissement.

"Comment voulez-vous qu'il y ait une conférence de presse ici à 19h, alors que nous ouvrons dans une demi-heure?" de dire le policier-gérant.

Saisie de dossiers à la clinique de Shuldiner

par Solange Chalvin

A la suite du décès tragique du Dr Hyman Shuldiner, deux agents de la Sûreté du Québec et deux commissaires-enquêteurs du Collège des médecins se sont présentés jeudi à la Clinique du peuple de Saint-Henri et ont saisi une centaine de dossiers et quelques bouteilles de médicaments.

Pour recouvrer leurs dossiers médicaux, les patients devront signer une autorisation permettant au remplaçant du Dr Shuldiner, le Dr G.G. Cameron, de les recevoir du Collège. Ce procédé prendra sûrement quelques jours, ce qui signifie que la Clinique ne fonctionnera vraisemblablement pas avant une semaine.

En plus, le fonctionnement de cette clinique est compromis par le fait que la propriétaire du local avait signé un bail personnel avec le Dr Shuldiner, décédé dans des circonstances tragiques. Même si le loyer était payé et que le bail n'expirera qu'en mai prochain, elle a cru bon de mettre le cadenas sur la porte, hier. Un aviseur légal, Me Clermont Bélanger, a été nommé par la Clinique du peuple et entreprend présentement des démarches pour demander un transfert du bail en faveur de la Clinique ou du nouveau médecin.

C'est au cours d'une première réunion qui avait lieu jeudi soir dans le quartier que les quelque 300 patients du Dr Shuldiner (dont une centaine étaient présents) ont été mis au courant de la perquisition effectuée dans la journée à la clinique.

Le but de cette perquisition, nous a dit le Dr Augustin Roy, registraire du Collège des médecins, était de préserver la confidentialité des dossiers en attendant l'arrivée d'un nouveau médecin. C'est pourquoi le Collège des médecins soutient qu'il n'y a pas eu véritablement "saisie" des dossiers.

Déjà secoués par la mort de celui qu'ils considéraient comme un "médecin déparillé", un "médecin qui ne comptait jamais son temps", les clients de la Clinique ont très mal accueilli cette perquisition de leurs dossiers médicaux. Perquisition jugée illégale par Me Paul Baatz du service juridique de Pointe-Saint-Charles.

Au cours d'une rencontre entre les représentants du Collège des médecins et ceux des citoyens de la Clinique du peuple, il a été convenu que l'infirmière, Mlle Pierrette Bouchard, dresserait la liste des noms des patients dont les dossiers ont été "emportés" par le Collège.

Ces patients seront invités dimanche et mardi de la semaine prochaine, soit à la clinique ou dans un autre local de Saint-Henri, à signer une formule de transfert de leurs dossiers en faveur du nouveau médecin de la clinique, le Dr G.G. Cameron, qui est actuellement attaché à la clinique populaire Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Un conseil d'administration a été créé au sein des patients de la Clinique du peuple pour prendre la relève et décider du sort de celle-ci. La Clinique qui existe depuis six mois était sur le point de recevoir une importante subvention du gouvernement fédéral, dans le programme Initiatives locales. Il s'agit d'une somme de \$102,000 qui aurait servi à mettre sur pied différents services médicaux et sociaux dans ce quartier de la ville qui réclame un hôpital depuis près de dix ans.

Voir page 2: Saisie

L'opération Mars est lancée

La caisse du PQ est à sec

par François Barbeau

La caisse du PQ est à sec et pour la renflouer, le parti lance l'opération Mars, le plus grande campagne qu'il ait jamais entreprise auprès de ses membres et ex-membres pour faire la preuve une fois pour toute qu'un important parti politique peut s'autofinancer.

A la fois campagne de recrutement et de financement, l'opération Mars a déjà débuté dans la région de Sept-Îles. Essentiellement, il s'agit d'une mobilisation des permanents et des bénévoles du parti dont le but est d'attendre directement, par courrier et par le truchement d'assemblées régionales, tous les membres en règle et ex-membres pour leur

rappeler, comme dit le communiqué émis pour annoncer le lancement de la campagne, "que le support moral, c'est pas assez. Il faut absolument que tous embarquent".

Le président du PQ, M. René Lévesque, qui annonçait hier la mise en marche de l'opération Mars, a apporté quelques précisions sur la situation financière du parti.

La moitié et plus de nos revenus, a-t-il dit, provient des cotisations de nos membres. L'autre moitié vient d'une campagne de financement et des grenailles nous sont payées en guise de droits d'auteurs, etc.

Considérant que le minimum vital au fonctionnement d'un parti politique à l'échelle du Québec est de \$200 à \$300 mille dollars par année, et que depuis la création du PQ le financement a plus ou moins été une question d'improvisation, il est essentiel pour le parti, à cette époque, de se créer des assises financières solides, pour survivre premièrement et pour se préparer ensuite à d'éventuelles élections provinciales.

L'année 1971, a expliqué René Lévesque, a été marquée par une baisse de militantisme au sein du parti, baisse attribuable à la période post-électorale mais surtout à la crise d'octobre et "aux cochonneries épouvantables du gouvernement qui a essayé de nous couler".

Comme résultat, l'an dernier le parti a dû couper son budget et, comme les organisateurs le prévoient, la caisse est maintenant à sec. Par contre, le parti n'a pas un cent de dettes, a souligné M. Lévesque.

L'opération Mars, en gestation depuis sept mois, comprend trois prises de contact, par courrier, avec chacun de 86.000 actuels et anciens membres du parti. Ensuite, les cadres intermédiaires mettront au point une série de 82 assemblées de comités pour les membres, auxquelles participeront les 14 têtes d'affiche du parti.

Plus tard, des bénévoles se chargeront de prendre contact, par téléphone, avec 100.000 Québécois, membres actuels ou potentiels, pour les inciter à adhérer au parti ou à renouveler leur adhésion.

Enfin, 8.000 sollicitateurs bénévoles chercheront à rejoindre ceux que la campagne n'aurait pas touchés.

Le point culminant de l'opération Mars sera une vaste réunion de tous les péquistes à Montréal vers le 29 avril au cours de laquelle on fera part des succès de la campagne.

Le PQ n'a pas une minute à gaspiller s'il veut atteindre son objectif aux prochaines élections provinciales: le pourcentage de la caisse.

Voir page 2: La caisse

La radio de R.-Canada touchée par la grève

(D'après la CP) - La grève rotative des techniciens de Radio-Canada a touché hier l'ensemble du Québec où 125 techniciens tenaient depuis minuit, jeudi, une journée d'étude.

Les techniciens de radio affiliés à Nabet avaient débrayé jeudi à Terre-Neuve mais étaient au poste hier.

A Calgary, 33 techniciens n'ont pas pu travailler, hier, en raison d'un différend entre Radio-Canada et le groupe local de techniciens.

Au Québec, les 102 techniciens de Montréal, ainsi que l'équipe de Québec (16) et celle de Chicouimi (7) ne se sont pas présentés à l'ouvrage. Leur geste n'a pas cependant provoqué un black-out complet, la société d'Etat diffusant de la musique et une voix se faisant entendre parfois pour expliquer l'absence des émissions prévues à l'horaire.

Dans tous les centres où Radio-Canada a des stations de radio, ce sont des accords au niveau régional qui ont mis fin aux grèves tournantes.

A Calgary toutefois, la compagnie aurait demandé à ses techniciens de ne pas fermer leurs appareils s'il se produisait un autre débrayage.

Le syndicat a immédiatement répondu que cette clause dépassait tout ce que la compagnie demandait comme conditions de retour au travail ailleurs qu'à Calgary.

Radio-Canada a donc empêché ces techniciens de Calgary de rentrer au travail tant qu'un accord n'est pas intervenu; la clause refusée par le syndicat de Calgary, prétendent les porte-parole de Radio-Canada, existe dans les autres protocoles d'accord signés à travers le pays.

Les techniciens demandent une hausse de 12,8 pour cent rétroactive à juillet 1971 et une autre de 7,8% en '73; ils réclament la semaine de travail de 36 heures. Un rapport de conciliation, rejeté par les syndicats de Nabet, préconisait un contrat de 21 mois avec hausses de 6 et 4,5%.

Les médecins satisfaits du contrôle annoncé sur l'usage des amphétamines

OTTAWA - L'Association médicale canadienne se félicite des mesures restrictives annoncées jeudi aux Communes par le ministre de la santé quant à l'usage des drogues communément appelées "speed".

Ce contrôle accru, qui porte principalement sur les amphétamines et la méthadone, a été préconisé par l'AMC, précise un communiqué diffusé jeudi soir par l'Association, qui ajoute:

L'Association médicale canadienne appuiera ces mesures ainsi que les changements qui en résulteront dans le traitement de l'intoxication narcotique par tous les moyens à sa disposition.

"En ce qui a trait aux contrôles annoncés sur les amphétamines et autres substances semblables, nous sommes également d'accord d'une manière générale. Le gouvernement fédéral nous a demandé de l'aider à établir des contrôles plus rigoureux sur ces drogues et nous serons heureux d'agir de la sorte. Comme nous l'avons dit le 14 février, nous offrons les services de l'Association au gouvernement fédéral dans tous les secteurs où nous pourrions être utiles relativement à ce problème".

Toutefois, l'AMC attire l'attention sur deux points majeurs.

● Ces contrôles n'élimineront pas et même ne réduiront pas sensiblement l'usage des amphétamines et des autres substances du genre chez les "mordus" de ces drogues. Dans la plupart des cas, ces personnes se procurent leurs drogues de sources illicites.

Des contrôles plus sévères des amphétamines, phénémétrazine et phendimétrazine - tels que ceux mis de l'avant par le gouvernement ne résoudreont peut-être pas le problème "de la pilule diététique". On déplacera peut-être simplement le problème vers d'autres drogues du même genre.

En conséquence, l'AMC préconise un contrôle plus étroit des drogues similaires.

Quant aux drogues bannies pratiquement par Ottawa, l'AMC fait, par ailleurs, quelques réserves. C'est ainsi que le communiqué précise: "Nous sommes entièrement d'accord que les amphétamines ne devraient pas être utilisées comme anorexiques, par exemple pour le contrôle du poids et le traitement de la dépression, les conditions où il y a le

plus d'abus. Toutefois, elles sont des drogues efficaces dans le traitement de la narcolepsie et des conditions hyperkinésiques chez les enfants. Comme l'a souligné le ministre, la narcolepsie est une rare maladie du sommeil, mais selon nos confrères en pédiatrie et en neurologie plusieurs milliers d'enfants canadiens sont atteints de conditions hyperkinésiques et ils bénéficient de l'usage de ces drogues. On ne doit pas ériger des barrières non nécessaires et coûteuses entre ces enfants et le traitement dont ils ont besoin et duquel ils bénéficient."

"Nous sommes convaincus que les contrôles nécessaires à l'élimination des abus pourront être mis au point sans porter atteinte à l'administration de soins médicaux de première qualité. Nous coopérerons par tous les moyens possibles afin d'en arriver à cet objectif."

Date confirmée

La journée organisée par STOP en collaboration avec le Yellow Door Coffee House et la Ligue anti-chômage de Montréal qui devait avoir lieu aujourd'hui a dû être reportée au samedi 4 mars.

D'autre part, la soirée culturelle organisée par l'Association des patriotes vietnamiens, qui avait dû être annulée la semaine dernière, aura lieu ce soir à 19h30 au grand amphithéâtre de l'université de Montréal.

Rectificatif

Dans son édition d'hier, à la page 1, sous le titre "Le projet du fédéral perpétue l'injustice, estime Saint-Pierre", LE DEVOIR écrivait que l'Ontario reçoit annuellement \$8,000 par étudiant, cependant que le Québec ne reçoit que \$1,870 par étudiant de niveau universitaire. Il aurait fallu lire que l'Ontario reçoit \$2,000 par étudiant. Nous nous excusons de cette coquille.

La Croix-Rouge,
C'est l'homme à l'aide de son prochain

Le MQF est déçu de la réponse de Québec

Un premier commentaire succinct du MQF (Mouvement Québec Français) à la réponse faite par le premier ministre Bourassa offre à ce dernier de le rencontrer prochainement pour discuter avec ses conseillers juridiques des points touchés dans les deux annexes à la lettre de M. Bourassa:

"Le MQF n'accepte pas le passage de la lettre du premier ministre selon lequel les questions que soulève le mouvement prouveraient l'importance des recherches et des travaux de la commission Gendron", du moins si M. Bourassa entend par là y subordonner la décision à prendre pour la proclamation du français comme langue officielle

du Québec. Le prétendre serait provoquer la confusion entre la proclamation d'un principe ou d'une règle générale qui relève indubitablement de la compétence juridique du Québec, et les modalités d'application de ce principe. Toute la question consiste à savoir si la véritable volonté politique du gouvernement est ou non d'établir la primauté linguistique du français au Québec".

Pour l'instant, le MQF n'offre pas de réponse détaillée aux questions soulevées dans la lettre de M. Bourassa. C'est aujourd'hui à la permanence du MQF, boulevard Saint-Laurent, à Montréal que se

Voir page 2: Le MQF

L'Allier prêt à rencontrer les chefs des 3 centrales

par Gilles Lesage

QUEBEC - Le ministre de la fonction publique est disposé à rencontrer les présidents des trois centrales syndicales, CSN, FTQ, et CEQ, la semaine prochaine, et il ne ferme pas complètement la porte à une table centrale sur les questions d'argent.

Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, est prêt à participer à cette rencontre, qui porterait surtout sur les régimes de retraite.

Dans sa réponse d'hier à MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau, M. Jean-Paul L'Allier insiste sur la priorité à donner à cette question au moment où les centrales s'approprient à faire voter les employés qu'elles représentent sur les offres du gouvernement. "il serait difficilement

concevable qu'une consultation aussi importante de conséquences se fasse sans que ces mêmes employés connaissent le contenu de la proposition gouvernementale la plus importante pour assurer la sécurité de leur revenu", écrit le ministre.

Les centrales doivent faire le neuf mars un vaste référendum parmi les employés des secteurs public et parapublic de tout le Québec sur la marche des négociations avec le gouvernement.

La semaine dernière, les dirigeants syndicaux ont demandé au ministre une réunion "au sommet" pour tenter de mettre fin au "marasme" dans les négociations, disaient-ils. Ils suggèrent la date du 29 février, à Québec.

Voir page 2: L'Allier

"L'ÉCOLE ÇA DOIT SERVIR..."

À QUOI?

COLLOQUE SUR L'AVENIR DE NOS INSTITUTIONS SCOLAIRES

Les 11 et 12 mars à :

Carrefour International 6020 Wilderton.

N.B. Les personnes ou groupes intéressés à participer, devront communiquer le plus tôt possible à :

731-9035

INSTITUT MARGUERITE-BOURGEOYS

- Institution reconnue d'intérêt public
- INSTITUTION MIXTE; RÉSIDENCE POUR FILLES
- Programmes offerts :

Collège Marguerite-Bourgeois

- programme du Ministère de l'éducation
- enseignement collégial qui prépare aux structures d'accueil universitaires

tél. : 489-5693

École Normale de Musique

- enseignement collégial, concentration en musique,
- brevet d'enseignement spécialisé, option musique
- premier cycle d'études universitaires en vue d'un baccalauréat spécialisé en musique

tél. : 481-3441

Institut pédagogique :

Formation des maîtres :

- programme de deux ans après le Diplôme d'Études Collégiales pour l'obtention d'un permis du Ministère de l'Éducation, options:

préscolaire (centres de jour),
préscolaire et élémentaire (premier cycle),
élémentaire (premier et deuxième cycles).

- programme d'un an après la onzième année pour l'obtention d'un Certificat d'assistance-éducatrice dans les Centres de jour

tél. : 488-0809

Maternelle : (externat seulement)

groupe de la matinée : enfants de 4 ans
groupe de l'après-midi : enfants de 5 ans

tél. : 488-0222

S'adresser avant le 1er mars au bureau

d'admission de l'école où on désire

s'inscrire : 4873, avenue Westmount

Montréal 217, tél. : 486-4644

CAMP MUSICAL "ACCORD PARFAIT" enr.

Le camp Accord Parfait est un camp musical mixte où les jeunes amateurs de musique peuvent passer un été enrichissant tout en profitant de la nature. Un programme sainement équilibré est offert, et comprend, outre, la pratique et l'étude d'instruments, sous la direction de professeurs compétents, un programme diversifié et complet de tous les sports et activités de plein air.

Il reste quelques places disponibles, surtout pour les jeunes garçons, de 8 à 16 ans.

L'étude de tous les instruments figure à notre programme; l'atelier de musique d'orchestre (bois et cuivres) pourra accueillir encore quelques jeunes musiciens et musiciennes.

Lieu du camp

Lac Simon, comté Portneuf, à 40 milles de Québec

Renseignements :

CAMP ACCORD PARFAIT,
1150 ouest, St-Cyrille, Québec 6

R.P. Jean-Paul Gingras, s.j., directeur

Tél. : (418) 681-0107

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

LES CHANSONS D'OVILA LÉGARÉ

- Ce merveilleux homme chante le Québec d'autrefois et d'aujourd'hui dans des chansons populaires pleines d'humour, de poésie et de vérité.
- Paroles et musique de ses chansons et des chansons de notre folklore qu'il préfère.

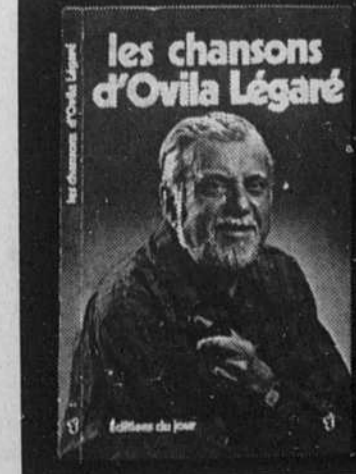
(Préface de Tex Lecor)

En vente partout au prix de \$3.00 - distribué par le Service des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 2228).



ÉDITIONS DU JOUR...

Président et directeur général Jacques Hébert



les chansons d'Ovila Légaré

Éditions du Jour

éditorial

Le pouvoir financier au Québec

Deux initiatives récentes du gouvernement Bourassa nous permettent de mieux discerner les intentions de celui-ci en ce qui a trait à la réorganisation de l'industrie financière du Québec. La première, soit les modifications apportées aux deux syndicats financiers qui sont chargés de la mise en marché des obligations du gouvernement et de l'Hydro-Québec, a été rendue publique la semaine dernière: elle montre avec quelle timidité le gouvernement s'écarte d'un ordre établi que l'évolution des dernières années a pourtant rendu tout à fait périmé. La seconde, soit les conditions dont est assorti l'octroi par la Commission des valeurs mobilières d'un permis de courtier à la succursale canadienne de la maison new-yorkaise Morgan Stanley (conditions auxquelles est également assujettie la filiale canadienne de la First Boston Corporation), a été annoncée jeudi dernier par le ministre des institutions financières, M. William Tetley; elle témoigne d'une volonté d'aménagement dont on cherchait en vain la trace jusqu'alors dans les déclarations ambitieuses et velléitaires du ministre.

Prises ensemble, ces deux initiatives paraissent néanmoins en contradiction l'une avec l'autre, tout au moins en partie. Tandis que l'on définit soigneusement les paramètres de fonctionnement des deux maisons américaines admises sur la place montréalaise, pour s'assurer que leur activité ira dans le sens des intérêts du Québec, on maintient à la direction des deux syndicats financiers du gouvernement deux maisons torontoises — Ames Brothers et Wood Gundy — qui ne sont astreintes à aucune réglementation analogue, dont le rôle dans la mise en marché des obligations québécoises (particulièrement hors du Québec) est marginal, pour ne pas dire nul, et dont l'activité à l'échelle canadienne contribue à dégrader la place financière montréalaise au profit de celle de Toronto.

Autant dire que ces deux initiatives ne sauraient constituer des éléments permanents d'un "plan" québécois pour l'industrie financière du Québec. Ce "plan", d'ailleurs, reste à inventer. Empressons-nous de signaler, à la décharge du gouvernement Bourassa, qu'il est le premier gouvernement à se préoccuper sérieusement des structures et du fonctionnement de l'industrie financière. Mais empressons-nous aussi de rappeler au gouvernement que le rapport préliminaire du comité que préside le sous-ministre Bouchard, comité chargé de définir les grandes orientations de l'action gouvernementale en ce domaine, était remarquable davantage par ses faiblesses, ses carences et ses omissions que par sa cohérence. Il faut espérer que, dans son rapport final, le comité osera décrire les véritables causes du déclin de Montréal comme place financière et l'essor parallèle de Toronto, qu'il osera aussi recommander les réformes radicales qui s'imposent pour renverser la vapeur.

Mais revenons aux deux initiatives annon-

cées depuis une semaine.

D'abord, les syndicats financiers. Le ministre des finances, Raymond Garneau, a exclu deux maisons de courtage non-québécoises de la liste des sous-gérants des deux syndicats avec lesquels il transige; et il les a remplacées par quatre maisons québécoises contrôlées par des francophones.

A première vue, le geste impressionnant même si l'on sait que les nouveaux sous-gérants n'ont pas obtenu une quote-part des obligations à écouler aussi importante qu'ils ne l'escomptaient. Mais pour comprendre combien le geste est timide, il faut savoir que plus de 75 pour cent des titres québécois émis chaque année sont achetés par des portefeuilles à caractère public ou para-public du Québec, tandis que la plus grande partie du quart qui reste est absorbée par des épargnants québécois. La Caisse de Dépôt rural, bon an mal an, environ le tiers des titres du gouvernement et de l'Hydro; le mouvement Desjardins en absorbe un autre tiers; et la plus grande partie de ce qui reste est acquise par des acheteurs particuliers ou institutionnels du Québec — la Commission des accidents du travail, par exemple, ou les caisses de retraite de diverses catégories d'employés du secteur public.

Somme toute, le secteur public, depuis le milieu des années soixante, est à toutes fins utiles en situation d'auto-financement. Mieux: les Québécois francophones "auto-financent" ou presque leur gouvernement, par le truchement des institutions financières qu'ils contrôlent. Pourquoi, en l'occurrence, avoir maintenu deux des plus grands courtiers de Toronto et deux banques "anglophones" parmi les huit gérants des deux syndicats?

Les partis d'opposition, dès la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, feront bien de demander au ministre des finances quels motifs justifient autant de sollicitude à l'endroit d'institutions auxquelles nous ne devons rien. Au contraire...

La déclaration de M. Tetley sur l'octroi d'un permis de courtier à Morgan Stanley est beaucoup plus intéressante. Il en ressort que cette filiale canadienne d'une des plus prestigieuses maisons américaines formera elle-même son personnel québécois; qu'il lui sera interdit d'absorber d'autres maisons de courtage canadiennes qu'elle sollicitera un siège à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne (dont M. Tetley devra tordre les bras pour qu'elles accèdent à la requête); que son activité sera révisée périodiquement; et que la maison devra se soumettre à toutes les exigences que pourrait formuler le Québec, à la suite des recommandations du comité Bouchard.

Non sans raison, M. Tetley signale que c'est là un processus de tamisage semblable à celui dont le rapport Gray recommande l'institution. Le ministre rejette même explicitement, dans sa déclaration, le "régime de la porte ouverte" pour lequel, sur la foi de ses déclarations antérieures, nous avions cru qu'il avait opté.

Mais M. Tetley doit être logique avec lui-même. Il conviendrait d'étendre les règles dévoilées jeudi aux autres courtiers étrangers déjà installés à Montréal — White & Weld, par exemple, ou Bache & Co., et surtout Merrill Lynch. A juste titre, le ministre a signalé que cette dernière entreprise a indubitablement mieux servi les intérêts financiers du Québec et s'est infiniment plus préoccupée de servir convenablement sa clientèle francophone que les courtiers torontois. Mais si les "takeovers" doivent être interdits aux étrangers, alors M. Tetley doit tenter de convaincre Merrill-Lynch de se départir en douce de Royal Securities, qu'elle a acquise il y a deux ans provoquant ainsi l'ire des milieux financiers de Toronto. Mieux encore, Merrill-Lynch pourrait troquer un siège à soi sur les bourses montréalaises contre la cession, à des intérêts francophones, des actions de contrôle de cette vénérable maison de courtage.

Il est une autre conclusion logique, enfin, à laquelle M. Tetley ne saurait échapper: s'il convient d'instituer une réglementation du droit d'établissement des courtiers étrangers au Québec, il faut en faire autant pour les courtiers canadiens dont le siège social se trouve hors du Québec. C'est là un instrument absolument nécessaire pour corriger le déséquilibre dont souffrent, de facto, les courtiers québécois. Car les grands maisons torontoises sont de tous les syndicats financiers du Québec — ceux du secteur public autant que ceux du secteur privé: pourtant, elles excluent à peu près systématiquement les courtiers québécois des syndicats torontois. Les Torontois écoulent à la tonne au Québec, les titres dont ils ont assumé la mise en marché; mais ils refusent plus souvent qu'autrement de "stocker" les titres québécois; ils viennent prendre à Montréal toutes les commandes qu'ils veulent; mais la réciproque n'est pas vraie. Quelle proportion de leur chiffre d'affaires des maisons comme Molsou-Rousseau, Tassé & Associés, Cliche & Associés, même Lévesque Beaubien et René T. Leclerc réalisent-elles hors du Québec? Infiniment plus faible, tout le monde le sait, que la proportion réalisée au Québec du chiffre d'affaires de Wood Gundy, Dominion Securities et Richardson Securities, pour n'en nommer que trois.

Certes, la centralisation à Toronto de l'industrie financière canadienne découle de multiples causes, dont plusieurs sont imputables aux institutions montréalaises elles-mêmes, ainsi qu'aux autorités québécoises. Mais il est impossible de ne pas y voir en grande partie la conséquence d'une discrimination inéquitable et inefficace. Un minimum de réciprocité s'impose; et si Toronto refuse d'y consentir, il serait de bonne guerre d'exclure temporairement les Torontois de la place montréalaise. En dernière analyse, ce sont eux qui y perdraient le plus...

Claude LEMELIN



— Les anarchistes séparatistes menacent le Québec!

lettres au DEVOIR

"La solution" répond-elle aux vraies questions?

Certains hommes, depuis quelques années, tentent de créer de toutes pièces un pays riche et prospère ou encore de faire du Québec séparé un paradis où il ferait bon vivre. On propose comme solution un système d'abord de division pour conclure ensuite par une réunification. Or, je suis l'un de ceux qui croient honnêtement que séparatisme et baisse de niveau de vie sont synonymes. Je suis l'un de ceux qui se demandent si séparation et association vont ensemble. Ne sont-ils pas plutôt des antagonistes? Je suis, enfin, l'un de ceux qui pensent que la théorie séparatiste laisse beaucoup de questions sans réponse.

Actuellement, de par le monde, les pays les plus riches et les plus modernes sont justement des pays à régime fédéral. Qu'il me suffise de mentionner les États-Unis, la République Fédérale d'Allemagne ainsi que la Russie et le Canada. Plus encore, ces États fédéraux agissent sur la vie interne d'autres États étrangers par l'influence de leurs activités économiques dans le monde entier.

Des grands hommes politiques continuent à prôner la thèse fédérale comme système politique. L'un de ceux-là, chef du parti radical français, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, voit dans l'établissement du fédéralisme le seul moyen pour l'Europe d'établir un contre-poids entre les Grands. Le seul moyen aussi de contrebalancer la mainmise américaine sur l'économie européenne. Un autre, celui-ci chef d'une nation de 60 millions d'hommes et de pays européens le plus puissant économiquement, se nomme Willy Brandt. Le chancelier de l'Allemagne de l'ouest croit dans l'avenir des pays d'Europe unifiés.

Il y a toutefois des Fédérations qui ne donnent aucun résultat. Le Pakistan était un exemple frappant: géographiquement divisé par un pays de 547 millions d'âmes, l'Inde, la partie orientale, le Bengala Desh, avec ses 65 millions d'habitants et son revenu annuel

par tête de \$40, s'est séparé. D'ailleurs, aux dernières élections fédérales, la liste Awami fit élire 167 députés sur un total de 168 au Bengala Desh. On a dit que c'était le test de l'autodétermination. Ici au Canada, statistiquement parlant, on est encore loin du test définitif. Le Bloc québécois nous en donnera quand même une certaine idée! Mais il faut avouer que Québec n'est pas le Bengala Desh et que le Pakistan n'est pas le Canada. Mais définitivement le Pakistan, tel qu'il était, est mort enterré sous une montagne de cadavres.

Revenons au Québec. Le directeur du journal Le Devoir, Claude Ryan, s'est posé de sérieuses questions sur l'après-indépendance. Il n'y trouva point de réponse dans le temps et encore aujourd'hui rien n'indique que réponses soient recues. Lors d'un colloque opposant Ryan-Lévesque aux Hautes Etudes Commerciales en 1967, et dont les propos furent reportés dans Le Devoir du 5 décembre 1967, M. Ryan livra d'intéressantes interrogations relativement à la thèse séparatiste. A la question à savoir si le climat politique actuel (en 1967) nuit à l'investissement, Monsieur Ryan donna une réponse catégorique. Et je cite: "Oui, le climat actuel nuit à l'investissement, et dans certains cas a fait perdre au Québec des capitaux substantiels de développement".

Tirons nos propres conclusions sur un certain climat et ses conséquences depuis ce temps?

A une autre question à savoir si la séparation aurait une incidence sur le niveau de vie du Québec, Monsieur Claude Ryan livra une réponse on ne peut plus affirmative. Et je cite: "Non seulement l'indépendance chasserait des capitaux, mais aussi des compétences. L'indépendance, dit Monsieur Ryan, nous conduira, si elle est acceptée, ce dont je doute, à la création d'une petite république de professeurs, de fonctionnaires, d'artistes et d'artisans qui ne pourraient faire partie des grands ensembles. L'option canadienne,

ajouta M. Ryan, favorise davantage la participation des Canadiens français aux grandes corporations qui ne connaissent pas de frontières. Enfin, dit-il, l'indépendance du Québec n'apporterait aucune solution, hormis une douloureuse spoliation, aux déséquilibres internes qui se manifestent dans le Québec lui-même".

Voilà les propos d'un homme lucide et reconnu pour son jugement sain. Ils ont encore leur importance aujourd'hui!

En conclusion j'aimerais ajouter aux thèses de M. Claude Ryan un point précis d'un discours de Monsieur Robert Bourassa prononcé à Montréal en 1969. M. Bourassa affirmait que "la formule fédérative est certes la forme de gouvernement qui assure aux Québécois le plus haut niveau de bien-être, leur développement culturel, leur présence active dans la communauté des peuples, en particulier des peuples francophones".

Ne sont-ce pas précisément là des propos forts proches de M. Pierre Trudeau? En effet Le Devoir du 17 décembre 1976 nous rapporte les propos de M. Trudeau où celui-ci, tout en admettant le droit à l'autodétermination, ajoutait que "c'est de l'aventurisme que d'en parler sans faire état du coût à payer et sans en démontrer les avantages de façon incontestable. Ceux qui prônent le rejet du fédéralisme, dit M. Trudeau, doivent démontrer que l'indépendance ou la souveraineté servirait l'intérêt général du peuple. Car c'est le peuple qui paierait les pots cassés, qui serait le plus atteint et qui ferait les frais de l'aventure".

Voilà donc des idées, des opinions de personnes publiques. Comme beaucoup d'autres, elles posent des questions et ne recouvrent point de réponse. La solution est-elle une vraie solution? Ghislain HARVEY, étudiant université, Port-Alfred (co. Dubuc) le 17 février 1972.

"Groupes informels" et fonction critique dans l'Église

Je n'ai pas encore vu le film "Tranquillité, pas vite!", je ne veux donc en faire ni l'apologie ni la critique. Je voudrais seulement placer mon petit mot à la défense des "groupes informels" que monsieur Pierre Dermine prend à partie dans sa lettre au Devoir du 6 février 1972.

Ajoutons, pour clarifier ma position, que je fais partie d'une de ces équipes de réflexion dont il est question (pas de celle, toutefois, que présente le film). Enfin, précisons que je n'ai pas coupé tout lien avec ma paroisse (ce qui va me donner un petit air d'orthodoxie, de "crédibilité", à moins qu'on ne me rejette comme un indélicat...)

Il me semble que dans la lettre en question, il y a confusion continue entre: — l'Église de Jésus-Christ qui est avant tout un message à répandre, une communauté de charité et de foi à vivre, — son organisation temporelle actuelle (l'institution) avec les structures qui lui ont données des hommes pour répandre ce message ou dans d'autres buts.

Ces deux appellations devraient sans doute représenter la même réalité, cependant il ne faut pas remonter bien loin dans l'histoire pour constater que ce n'est pas toujours le cas.

La collusion d'une grande partie de la hiérarchie locale avec les pouvoirs établis dans certains pays, contre quelques groupes de chrétiens, laïcs, prêtres et évêques qui osent s'élever contre les abus des gouvernements, constitue un exemple de l'existence d'une ligne de démarcation entre les deux. Où se trouve en effet l'Église du Christ dans ce cas? Du côté de la hiérarchie liée au pouvoir ou du côté de ceux qui réclament une plus grande justice?

L'Église-institution ne s'est pas toujours montrée un exemple bien édifiant et il a fallu que des individus ou des petits groupes prennent l'initiative de faire des remontrances à la hiérarchie ecclésiastique. C'est donc dire qu'il existe une fonction critique dans l'Église temporelle qui doit s'exercer continuellement non seulement de haut en bas mais aussi de bas en haut. Le désir d'union entre les chrétiens n'implique pas la ratification par tout le monde des moindres gestes de la hiérarchie.

Beaucoup d'initiatives et de réformes qui ont donné naissance aux grands ordres dans l'Église,

désir le plus profond et le plus cher de rester liés à l'Église du Christ; nous nous inspirons de ses Évangiles et de la Bible en général et nous suivons de près les événements qui touchent son institution temporelle.

Nous ne sommes pas assez présomptueux pour rejeter en bloc toute la tradition catholique dont nous sommes tous pétris en dépit de certaines phrases du genre de "nous voulons repartir à zéro" que l'on a relevées dans le film de l'ONF et dont le sens dépasse probablement les intentions des simplement; dépouiller les crémones des gestes qui n'ont plus de sens, se poser les questions fondamentales que tout adulte chrétien doit s'être posées autrefois quand il a été baptisé.

Les règlements possèdent une utilité certaine, mais ils ne jouissent pas toujours d'un caractère de permanence: en certains cas, ils valent pour un moment et peuvent être sujets à modification. Imaginez un peu un enseignement religieux qui de nos jours interdirait le duel!

Quant aux remarques faites au sujet des protestants, elles me semblent d'une dureté injustifiée, d'abord parce qu'on se rend compte à l'heure actuelle que tous les torts n'étaient pas de leur côté produits et depuis ce moment-là. Par ailleurs un phénomène me frappe dans tout le mouvement de réforme liturgique de l'Église catholique: il est étonnant de constater à quel point les cérémonies se rapprochent de plus en plus du dépouillement des célébrations protestantes: retour à la liturgie de la Parole et à la célébration de l'Eucharistie. Même l'organisation matérielle de la paroisse passe de laïcs comme cela se fait depuis longtemps dans les paroisses protestantes. Ce ne sont là que deux exemples bien peu représentatifs de tout l'apport positif qui a été et qu'est encore pour nous, catholiques, le protestantisme.

Quant à nous qui appartenons à un groupe de réflexion c'est notre

devoir de nous interroger sur la

responsabilité limitée, dont le large social est situé au numéro 124, est, rue Notre-Dame, Montréal 122. est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, qui a incorporé dans les derniers sept mois à \$130, rue Bonin, Ville de Québec l'Imprimerie Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, 325 par année, six mois, \$19. À l'étranger, \$40 par année, six mois, \$22. Trois mois, \$12. Édition du samedi, \$10 par semaine. Tarif de l'abonnement sans payé par le poste canadien sur demande. L'Édition Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

Claude GUERNIER Laval, le 22 février 1972.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'Information: Jean-François
Toussaint; Bernard Laroque
TELEPHONE 844-3381 (six lignes groupées)

bloc-notes

Quand l'injonction se civilise

Les syndicats n'ont jamais aimé les injonctions. Non seulement elles constituent, à leurs yeux, la suspension d'un droit de grève, le pourcentage inscrit dans la loi, mais encore elles sont des décisions prises à partir d'un seul son de cloche. En d'autres termes, les syndicats ont toujours reproché aux juges d'émettre leurs injonctions en l'absence des syndicats et sans les consulter.

Or, l'injonction que vient d'émettre le juge Paul Trépanier, de la Cour supérieure, a été émise en présence des avocats des trois parties impliquées dans le litige: représentants du procureur général, avocats de la Ville de Montréal, avocats des cols bleus. La présence des représentants des diverses parties lève une bonne partie des difficultés. En effet, le juge peut, de cette manière, obtenir sur-le-champ les précisions qui lui paraissent nécessaires, restreindre l'injonction au strict nécessaire, définir de façon étonnante les services essentiels mis en danger.

Peut-être n'est-ce pas la première fois qu'une injonction passe ainsi par le tamis des divers points de vue. Chose certaine, la procédure est heureuse et le gouvernement québécois a agi sagement en y recourant. Cette façon de faire devrait d'ailleurs devenir la règle.

Les prisonniers politiques

Le passage au Québec d'un juriste français invité par le Mouvement pour la défense des prisonniers politiques québécois (MDPPQ) fait rebondir une fois de plus la question du délit politique et du prisonnier politique. A force de parler des prisonniers politiques, on risque fort de laisser les gens sous l'impression qu'un pays se civilise en traitant de manière spéciale le délit politique et en "reconnaissant" les prisonniers politiques. Or, quoi qu'en dise ou quoi qu'en pense Me Christian Revon, nous n'avons que faire d'une catégorie politique de détenus. Les circonstances qui entourent

la détention et le procès de Jacques Rose servent de justification à un nouveau plaidoyer en faveur des prisonniers politiques. Il est exact, en effet, que Jacques Rose a eu à subir plus que sa part d'ennuis avec la justice. Il est exact, par exemple, ainsi que la Ligue des droits de l'homme l'a signalé, que Jacques Rose a vécu pendant près de quatre mois dans une cellule qu'on pourrait qualifier de cachot. Il est exact qu'en le sortant de cette cellule on l'a quand même gardé à l'écart du régime normal des détenus. Il faut également admettre que la poursuite, dans son cas, n'a pas précédé en commençant par l'accusation la plus grave. C'est le privilège de la poursuite de le faire, mais c'est une procédure abusive à laquelle, d'ailleurs, on recourt rarement. Concedons également que le procès de Jacques Rose se déroule dans un décor qui incite assez peu à la "sérénité judiciaire".

Tout cela est répréhensible et blâmable. Là-dessus, pas de malentendu. Mais cela serait tout aussi blâmable si cela survenait à propos de n'importe quel accusé. Quand les droits d'un accusé sont bafoués, la question n'est même pas de savoir si l'homme a tué, s'il est-égoïste ou adultère, mais de dénoncer l'abus et de rétablir l'individu dans ses droits.

Les pays qui ont reconnu l'existence de crimes et de prisonniers politiques ont presque tous évolué vers d'odieuses interventions de l'État dans les convictions individuelles. On arrivait au crime de lèse-majesté, d'hérésie, d'outrage au pouvoir, que sais-je encore? Et l'État, fort d'un article du code définissant le crime politique, pouvait brandir d'inraisemblables accusations contre tous ceux qui préconisaient le changement de système en vigueur. Le crime politique traîne toujours à sa suite une forme quelconque d'inquisition.

Que les personnes accusées de crimes commis pour des motifs politiques aient un traitement différent? C'est possible, mais voilà un tout autre problème. Au niveau du verdict, on doit établir si tel acte a été, oui ou non, commis par l'accusé. Que l'accusé soit catholique ou créditiste, pro-Gagnon ou pro-Vallières, c'est, à ce niveau, infiniment secondaire. Une fois le verdict de culpabilité établi, la intervention les caractéristiques de l'accusé. Il faut si bien individualiser les sentences que les prison-

niers déboussolés psychologiquement auront leur dû, que les coupables qui ont agi pour des motifs politiques aient, eux aussi, un traitement adapté à leurs caractéristiques.

Le MDPPQ a parfaitement le droit de vivre et on agit de façon inquisitoriale en lui refusant une incorporation officielle. Cependant, il se trompe lourdement s'il pense défendre les droits civils en plaçant la reconnaissance des prisonniers politiques. Dénouons la justice si elle agit de façon politique, mais n'allons pas lui reconnaître le droit de reprocher aux citoyens leurs convictions politiques.

50 ou 72 heures?

"Ce soir, Jean-Pierre" constituerait un assez bon résumé de ce qui intéresse la Chambre des Communes par les temps qui passent. M. Jean-Pierre Goyer, solliciteur général du Canada, sue sang et eau à rescaper sa crédibilité depuis que le notaire Geoffroy a obtenu à la fois un congé d'un couple de jours et la permission de se marier. Au départ, il semblait que le tout se bornait à une gaffe administrative comme toutes les fonctions publiques en déçoirent, mais, au fur et à mesure que les précisions sont péniblement extraites des livres serrés du solliciteur général, l'opposition et le public en viennent à soupçonner autre chose.

Il importe de distinguer soigneusement les deux aspects majeurs du problème. Parce qu'un détenu a faus-

sé compagnie à ses geôliers, cela ne veut pas dire qu'il faut remettre en question le programme de libérations spéciales et de congés particuliers. D'autre part, ce n'est pas parce qu'on a élaboré un excellent programme humanitaire qu'il faut tolérer tous les manques de jugement. M. Goyer, pressé de questions, tente de se défendre en alléguant qu'on veut remettre en cause son programme d'humanisation en cours dans les pénitenciers fédéraux. Il déplore l'esprit punitif qui anime ses adversaires et il leur impute les plus sombres desseins répressifs. S'il était question d'abolir le programme, il faudrait, en effet, venir à la rescousse de M. Goyer pour défendre une politique carcérale qui, en effet, honore le Canada et son auteur. De la même manière, ce n'est pas parce qu'il existe un Léopold Dion qu'il faut abolir le régime d's libérations conditionnelles.

Mais M. Goyer, au nom de son programme humanitaire, prétend ne pas comprendre les questions de ses adversaires et c'est là un tort. Que ses adversaires ne profitent pas du cas Geoffroy pour nous ramener au pénitencier médiéval, mais que M. Goyer réponde aux questions qui portent sur le dossier Geoffroy. Les louables intentions de M. Goyer ne doivent pas faire oublier que des gaffes inexplicables se sont produites dans l'étude de ce dossier.

Une des boudes les plus étranges concerne le mariage de M. Geoffroy. N'importe quel étudiant en droit sait des sa première année qu'une épouse ne témoigne pas contre son mari. Pourtant, il suffit qu'une enquêteuse, mieux formée aux sciences

Suite à la page 2

Bigot ou pas?

— Robert?
— Oui, monsieur Trudeau.
— La CBC prétend que tu as traité Wacky Bennett de séparatiste?
— C'est vrai, monsieur Trudeau. Etes-vous content?
— Non, j'ai dit, moi, que Wacky était un bigot. Ça ne se traduit pas par séparatiste, ça. Veux-tu que j'envoie Jean Marchand te donner des cours d'anglais?
— Mais je pensais vous aider, moi. Vous aviez l'air tellement choqué...
— Si tu veux m'aider, Robert, ne donne pas à Wacky l'idée de se faire un Parti québécois de l'autre côté des montagnes. Prends-toi, traite-le de bigot.
— Je ne peux pas faire cela, monsieur Trudeau...
— Pourquoi? Tu mets ma parole en doute?
— Ce n'est pas ça. Au cabinet, c'est Louis-Philippe Lacroix qui s'occupe des questions religieuses. Il connaît le vocabulaire et les curés l'aiment.
— Bon, dans ce cas-là, trouve-moi une autre façon de nuire à Wacky.
— J'ai ce qu'il vous faut, monsieur Trudeau.
— Je l'écoute.
— Je vais demander à Jean Bienvenue de faire son éloge...
HORACE

des idées

des événements

des hommes

Selon un document confidentiel du MIC

Seule une action à long terme peut changer la structure industrielle et instaurer le plein emploi au Québec

par GILLES LESAGE

correspondant parlementaire du DEVOIR à Québec

Le Québec doit orienter son développement vers des secteurs à plus forte intensité de capital, à haute productivité et versant des salaires élevés.

Telle est l'une des constatations majeures d'un document encore inédit dont Le Devoir vient de prendre connaissance. Intitulé: "La politique industrielle, sa conception, son orientation", ce texte a été préparé au cours des récents mois par la direction générale de la recherche et de la planification, au ministère de l'industrie et du commerce.

Les problèmes du développement et de la croissance de l'industrie secondaire au Québec sont avant tout des problèmes de structure, conclut l'étude. Cette structure se transforme lentement et assimile mal les changements de la demande. Les industries qui sont apparues les premières, c'est-à-dire celles qui sont liées à l'exploitation des ressources naturelles et celles qui utilisent une forte proportion de main-d'œuvre, sont toujours les seules qui soient vraiment bien intégrées, alors que les secteurs plus modernes ont tendance à exporter leurs effets d'entraînement. De plus, le Québec est beaucoup trop spécialisé dans la production de biens qui ont une demande peu dynamique.

La création d'emplois dans l'industrie manufacturière canadienne sera particulièrement faible durant les prochaines années; mais, précisément à cause de la désétude de la structure, la croissance sera encore plus faible au Québec (entre 1.5 et 2.1 pour cent pour le Canada de 1966 à 1975, entre 0.9 et 1.5 pour cent au Québec). Cette situation ne pourra être améliorée qu'à moyen et long terme, et seulement si vraiment tous les efforts sont concentrés sur la transformation de la structure.

Le document est essentiellement une démarche descriptive: il constate, il établit une problématique, il laisse entrevoir des objectifs. C'est un document de travail qui n'a jamais, semble-t-il, dépassé le stade de la planification et de la recherche. Pour qu'il

soit transformé en politique d'action, il faudrait d'autres études, d'autres synthèses. S'il y en a, elles sont gardées secrètes, tout comme le texte publié aujourd'hui en premier.

Au niveau de l'aide financière, la loi créant la Société de développement industriel (SDI) et celle favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux affirment la volonté d'agir sur la transformation de la structure, lit-on dans le document. Ces deux mesures adoptées l'an dernier sont les principaux éléments de la nouvelle politique industrielle. Dans la mise en place d'une véritable stratégie de développement. Elles cadrent parfaitement, selon les structures, avec les objectifs poursuivis par les deux grands programmes d'action du secteur secondaire.

Il importe maintenant, ajoute le texte, que tous les autres moyens d'action: promotion, information, infrastructure d'accueil, recherche de nouveaux marchés, etc., concourent aux mêmes fins. Les résultats d'une telle politique seront lents à se faire sentir puisqu'il s'agit d'une stratégie qui ne portera des fruits qu'à moyen et à long terme, mais tout retard à la mettre en place entraîne une détérioration de la situation actuelle.

Au cours d'une conférence de presse, le dix janvier dernier, M. Gérard-D. Lévesque, qui était alors ministre de l'industrie et du commerce, a soutenu que le Québec sait où il va et a une politique globale de développement. Interrogé par un journaliste, il a ajouté qu'il y avait des documents à cet égard et qu'ils seraient publiés "le plus tôt possible". "Mais ce n'est pas tout à fait à point et je n'ai pas l'intention d'en faire le dépôt avant que ce ne le soit. Soyez assurés que nos gens travaillent là-dessus, et depuis plusieurs mois, pour mettre à point cette politique, cette stratégie globale. Je serai très heureux d'en

faire part le plus tôt possible".

Effectivement, trois ou quatre petites équipes de recherche, notamment, en politique tarifaire, ont été mises sur pied, mais il ne semble pas que, pour l'instant, leurs travaux aient dépassé le stade des constats, comme c'est le cas, d'ailleurs, pour la politique industrielle qui fait l'objet de cet article.

Les possibilités d'intervention du Québec portent surtout sur le moyen et le long terme, ses pouvoirs étant très limités en ce qui concerne la politique fiscale et monétaire. De plus, la politique tarifaire est hors du contrôle direct du Québec et ses ressources financières sont limitées.

Ces prémisses établies, le document de travail explique que la structure industrielle du Québec est mauvaise, elle ne permet pas d'atteindre un niveau de développement économique soutenu. Les taux de croissance de la plupart des variables du secteur secondai-

re sont, en effet, plus faibles que ceux du Canada pour les investissements comme pour les expéditions, le produit intérieur brut, l'emploi, les salaires, la productivité, etc.

La structure industrielle du Québec est relativement bien intégrée, comparativement à d'autres économies du même type. Sur les six groupes majeurs les plus intégrés de l'industrie secondaire, cinq sont fortement reliés à l'exploitation des ressources naturelles, dont trois à la forêt (meuble, papier et bois), un au secteur minier (métal primaire) et un au secteur agricole (aliments et boissons); l'autre secteur, le vêtement, est lié au facteur main-d'œuvre. Ainsi, les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et ceux qui sont liés directement aux richesses naturelles ont été les premiers à s'implanter au Québec, il faut y avoir, selon les auteurs, un indice du manque de renouvellement de la structure industrielle.

Cette faiblesse est confir-

mée par la spécialisation, plus forte au Québec que dans l'ensemble du Canada, dans des activités dont la croissance de la demande est faible.

D'autre part, une grande partie de la main-d'œuvre manufacturière au Québec est utilisée dans des secteurs à faible intensité de capital, à faible productivité et par conséquent à bas salaires. L'avenir de ces industries devenant précaire avec la libéralisation du commerce international et la concurrence qui s'ensuit, il est nécessaire de corriger cette orientation, et de se tourner vers les activités tertiaires, si l'on veut absorber l'accroissement de la main-d'œuvre.

En bref, l'analyse conclut: ● la structure industrielle du Québec est caduque et assimile mal les changements de la demande; sa transformation est donc très lente;

● l'industrie manufacturière est centralisée dans des activités dont le marché est peu dynamique;

● la part relative des ac-

tivités à forte intensité de main-d'œuvre est trop importante, compte tenu de leurs capacités concurrentielles;

● il existe au Québec des industries moyennes à forte productivité, mais elles sont peu développées et ont tendance à exporter leurs effets d'entraînement; il y a donc un manque d'inter-relations du secteur moderne avec le reste de l'économie.

Le document rappelle ensuite les diverses mesures prises depuis plus de dix ans pour venir en aide aux entreprises, et il note l'absence de stratégie d'ensemble. Chacun de ces programmes a répondu, plus ou moins bien selon le cas, aux besoins rencontrés à une époque sans s'intégrer à un cadre général de développement industriel.

Or, la politique industrielle doit viser à stimuler la modification de la structure, soit de l'intérieur - c'est la croissance - ou de l'extérieur -

on parle alors de développement. Dans le contexte actuel, ce sont, en grande partie, les entreprises multi-nationales ou internationales qui peuvent, en s'implantant au Québec, entraîner des changements structurels importants. Une économie à marché interne étroit doit axer de plus en plus ses efforts vers le développement et la transformation d'origine externe.

L'Etat doit donc stimuler l'implantation d'industries neuves, à technologie avancée, aux marchés importants ou promis à une expansion certaine. Ces entreprises consomment en général beaucoup de capital et emploient relativement peu de personnel, ce qui semble contradictoire avec le manque de capitaux et le besoin d'emplois au Québec.

Mais refuser d'attirer ces entreprises neuves, c'est les laisser s'implanter ailleurs tout en leur abandonnant le marché local, c'est empêcher le Québec de produire pour certains marchés protégés et en pleine expansion, c'est aussi refuser de faire profiter le secteur manufacturier québécois du savoir-faire des grandes entreprises.

Selon les auteurs de l'étude, "le problème des emplois trouvera sa véritable solution dans le long terme".

"En effet, continuer à se spécialiser dans les industries à fort coefficient d'emploi, c'est aussi le plus souvent se spécialiser dans des industries à faible croissance, incapables de satisfaire le développement futur du marché du travail. En fait, si l'on ne s'attache pas à stimuler la venue et la croissance d'industries nouvelles et à haute technologie, l'on n'obtiendra au mieux qu'à reporter à plus tard et en plus grave les

problèmes posés par l'insuffisance chronique de la croissance des secteurs les plus importants de l'industrie québécoise."

Cela peut se faire par le truchement de subventions à l'investissement, qui constituent un attrait efficace mais coûteux; par des dégrèvements fiscaux, et par le financement gouvernemental d'une partie de l'investissement. C'est ce dernier moyen qu'utilise surtout la nouvelle SDI. Cet objectif doit s'accompagner de promotion et d'information, et d'aménagement de parcs industriels.

Selon les experts du ministère, l'impact de la loi des fonds industriels reste faible, après dix ans d'activités. Aussi, une nouvelle loi des fonds industriels, en préparation, se propose de redéfinir le cadre d'application de la loi actuelle pour la rendre plus conforme à la stratégie d'ensemble du développement: abandon de la délimitation juridique, c'est-à-dire de la corporation municipale, au profit de l'entité économique, de l'agglomération; et sélection des agglomérations basées sur un ensemble de critères économiques.

Au chapitre de la consolidation de l'industrie secondaire, le document de travail note qu'il est difficile pour le Québec de mettre en place des politiques sectorielles, qui pourraient entraîner une riposte des autres provinces et créer une surenchère continue. Par contre, étant donné l'étroitesse du marché interne, la croissance des industries québécoises dépend directement des exportations. On ne saurait donc trop insister sur l'importance de promouvoir la vente des produits fabriqués au Québec, conclut l'étude.

LIBRE OPINION

Un rapport fait pour un gouvernement de Blancs

par le Comité de la défense de la Baie James

Oui, décidément ce quart du Québec est bien mal connu! et la lecture du rapport fédéral-provincial n'arrange rien. En fait, c'est bien compréhensible lorsque l'on apprend, page 14, que les experts de ce groupe de travail ont dû se contenter d'effectuer "une reconnaissance aérienne du territoire NBR".

Il est donc difficile d'en vouloir à ces personnalités scientifiques canadiennes de s'exprimer en des termes aussi vagues, ou perce parfois un certain humour, lorsqu'ils évoquent les "effets pour le moins substantiels" de l'assèchement "presque total" des voies d'eau, dû aux dérivations (page 55). Cependant, étant donné le gigantisme de ce projet, il devient impossible d'éviter de se demander pourquoi, diable, ils ont accepté de travailler dans de telles conditions, en un mot de prostituer leur compétence?

Ils tentent de s'absoudre, page 2, dans un excellent paragraphe qu'il convient de ci-

ter pour l'illumination de tous les Québécois:

"Nulle tentative n'a été faite pour répondre à la question de savoir si, du point de vue des impacts sur l'environnement, le projet devait se poursuivre. Ce rapport ne traite pas non plus des opinions personnelles ou collectives du groupe de travail concernant d'autres questions. Par exemple, le projet est-il vraiment nécessaire pour la société? D'autres modes de production d'énergie moins dommageables pour l'environnement sont-ils actuellement disponibles pour satisfaire la demande future du Québec? Ou bien encore, la société ne devrait-elle pas tenter de restreindre la demande d'énergie plutôt que d'en accroître l'offre?"

Telles sont en effet les vraies questions et, hélas, rien ne prouve "que les autorités compétentes ont considéré adéquatement ces questions fondamentales avant de prendre leur décision".

Il n'en reste pas moins que

toute la suite du rapport répond tout à fait à ce que peut réclamer un gouvernement de Blancs, vivant dans le court terme et dont le peu d'intérêt dans la protection de l'environnement a déjà abondamment été dénoncé par les groupes anti-pollution.

Le ton du rapport est nettement optimiste: toutes les présomptions, suppositions, altérations tourneront à notre avantage, si le barrage d'As-souan à mal tourné, c'est que "les planificateurs n'ont apparemment pas écouté les mises en garde des experts", lit-on. On ne pourra pas en dire autant de la baie James, étant donné que nos experts, loin de faire des mises en garde, recommandent de transformer tout le territoire en "un laboratoire naturel de grande renommée".

"Trompettes de la Renommée. (Georges Brassens)

Des fleuves, qualifiés de rivières, présentant des chutes naturelles et des rapides deviendront "une suite de lacs échelonnés" sur une centaine de milles. D'autres engendrent fièrement de "nouvelles rivières" aux barrages de dérivation.

On se base sur des "observations sismiques faites depuis 1965 à la station de la Grande Rivière de la Baleine" pour qualifier tout le territoire de "stable" et tout danger de séismes de "définitivement écarté" (page 36), tout en reconnaissant à la page suivante que l'érosion peut rendre certain point "instable"... Il faudrait savoir?

La coupe du bois dans les territoires inondés n'est considérée qu'en fonction du paysage et du "haut potentiel récréatif". Aucune mention de la faune aquatique.

Pas un mot de la fragilité des écosystèmes à une telle latitude. Rien sur la lenteur de croissance et de reproduction de espèces animales et végétales.

Discretion totale sur les risques de pollution si jamais la région est "ô ironie" réellement mise en valeur... Nos experts savent qu'il faut s'attendre à la mort de poissons en aval des centrales à cause de la "sursaturation en azote". Une étude sur les impacts écologiques de quelques autres barrages québécois aurait utilement vérifié de telles allégations.

Très peu d'animaux sont mentionnés, et sans aucune précision sur leurs habitudes à ne pas perturber. Pourtant l'aspect "sportif" et touristique a intéressé nos experts... apparemment bien davantage que les chances de survie de la faune.

La matrice d'impact adoptée manifestement sans adaptation prétend que le canotage ne sera pas affecté par les barrages (les Cris ont sans doute des canots volants) et que les risques d'incendies éventuels sont plus importants que l'assèchement effectif des fleuves...

Bagatelle que la destruction d'un "équilibre dynamique millénaire"... puisqu'on

Le Comité de la défense de la baie James comprend des représentants des organismes suivants: l'Association des Indiens du Québec, les Citizens for Social Responsibilities of Science, la Fédération québécoise de la Faune, la Québec Metis and Non Status Indian Association, le Sierra Club, la Société, pour vaincre la pollution, la Society to Overcome Pollution, Survivre, et la Voix des Femmes. Dans cette libre opinion, le Comité commente les "Etudes préliminaires des impacts écologiques du projet de développement de la baie James (province de Québec)" qui ont fait l'objet le 20 décembre dernier d'un "rapport du groupe de travail fédéral-provincial", rapport dont la teneur a été publiée le 2 février dernier par les ministres Gilles Massé et Victor Goldbloom et par M. André Nadeau, président de la SDBJ.

présume qu'un "nouvel équilibre écologique sera rétabli, dont il est toutefois difficile actuellement d'apprécier la valeur". Le fameux effet-tampon de la Nature... mais entre-temps?

En effet, que va-t-il se passer pour les Indiens? C'est bien simple: non seulement leur milieu naturel, les grands espaces dont ils ont besoin et dont ils sont encore propriétaires, vont être entièrement bouleversés, charcutés, inondés, mais de plus leur culture est désormais condamnée à disparaître avec l'invasion du sud.

Pour connaître l'intérêt que porte le gouvernement du Québec à la question amérindienne, il est utile de savoir que la première rencontre entre l'Association des Indiens du Québec et la Société de Développement de la baie James n'a eu lieu que le 26 novembre 1971, et le plus drôle c'est qu'elle était fortuite...

Et pourtant, il est bien question d'inonder les réserves de Waswanipi et de Mistassini, où les tribus ont vécu depuis la nuit des temps et où sont enterrés les ancêtres. Même nous, citoyens, sommes révoltés par cette nouvelle tragédie amérindienne! Serons-nous, cette fois encore, complices?

Enfin, ce rapport donne des recommandations très pensées sur les études à faire et qui auraient dû décemment être faites il y a des années. Le gouvernement Bourassa a accepté ce rapport et ses recommandations. Cela vaudra la peine de le voir à l'oeuvre. Il n'en reste pas moins que ce rapport rédigé au futur simple aurait dû l'être au conditionnel...

propos

Le Gouvernement est disposé à donner suite à la proposition des Etats-Unis visant à amorcer des négociations en vue de permettre aux appareils d'interception américains de se disperser dans des bases choisies au Canada, en temps de crise, dans la mesure où le Gouvernement le jugera à propos, si cela devait favoriser au maximum l'efficacité des défenses antibombardiers qui restent. Le Gouvernement est également disposé à entamer des négociations, comme le proposent les Etats-Unis, en vue d'autoriser les avions-citernes du SAC à se disperser dans des bases choisies au Canada, si la situation internationale, de l'avis du Gouvernement, devait justifier une telle action.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

FAITES LIRE DANS VOS MAINS (SANS FRAIS SUPPLEMENTAIRE) APPELEZ:

Restaurant Maharajah

2124 rue Drummond, Montréal 107, 844-5702 (PERMIS COMPLET) OUVERT TOUTS LES JOURS.

NOUVEAU CHROMANCIEN VENANT DE L'ANGLETERRE HAUTEMENT QUALIFIÉ

La Faculté de Théologie de l'Université Saint-Paul, Ottawa

Programme rénové

Premier cycle: l'ensemble des matières théologiques fondamentales (Ecriture Sainte, Histoire de l'Eglise, Jésus-Christ, le Mystère de Dieu, l'homme dans la perspective chrétienne...) couronné après trois ans par un baccalauréat civil et canonique.

Deuxième cycle: Etudes supérieures conduisant à la licence et à la maîtrise en théologie, en pastorale (sciences familiales et counseling) et en sciences missionnaires.

Troisième cycle: Recherches en vue du doctorat (Ph.D., D.Th.).

Cours d'été - du 3 juillet au 15 août Les cours offerts sont des cours réguliers du programme préparant au baccalauréat en théologie.

Bibliothèque exceptionnelle: Plus de 150,000 volumes spécialisés et plus de 1,000 périodiques.

Pour tous renseignements s'adresser au: **Secrétariat/Faculté de Théologie, Université Saint-Paul, 223, rue Main, Ottawa, Canada K1S 1C4 Tél.: (613) 235-1421**

Christofle

La marque d'argenterie mondiale reconnue. En exclusivité chez Lucas.

Illustré le modèle "Marly". Couvert de 6 pièces, \$43.

1476, Sherbrooke, ouest, et Westmount Square Stationnement gratuit

VOTRE CHEVELURE CETTE MERVEILLEUSE PARURE

Chacun de nous ignore absolument pas qu'une chevelure saine et abondante procure à son propriétaire une "ASSURANCE DE SDI". Très souvent, notre regard s'arrête sur une chevelure exceptionnelle et, au fond de nous "MOI", nous ressentons un léger sentiment d'envie. Il est évident que la chevelure joue un rôle plus important dans l'attraction physique. Même un visage ingrat, surmonté et entouré d'une chevelure débordante de santé, attire et est un atout majeur dans les relations publiques.

Tout à l'opposé, une chevelure atrophiée, emoussée, provoque au psychisme bien des désagréments. Il n'est pas rare de constater que les personnes atteintes laissent apparaître une nervosité intense dont les sources profondes sont alimentées par un complexe d'infériorité. Ces êtres se croient constamment observés par tous ceux qui les entourent et, très souvent, se persuadent que chacun des regards posés sur leur chevelure brille d'une leur ironie. A l'observation, il est aisé de constater qu'ils sont mal à l'aise et que, par des gestes instinctifs vers la tête, essaient de cacher leur problème à des regards faussement inquisiteurs.

Cette attitude laisse percevoir tous les éléments d'une complexe inconscience. Il semblerait donc qu'une déficience importante de la chevelure crée chez la personne atteinte, un état d'infériorité. Les facultés de raisonnement dont elles sont certes dotées disparaissent.

Qui, en effet, des mesures valables doivent être prises: beaucoup de person-

nes atteintes de problèmes capillaires souffrent moralement de cet état. Lors de visites dans les bureaux de trichologues, beaucoup de drames moraux se déroulent et très souvent éclatent en sanglots à l'exposé de leur cas. Ces peines apparaissant au grand jour ne sont que l'amas de retournements des années antérieures. Devant son spécialiste, la personne complexée peut, sans fausse honte, faire part de ses inquiétudes qui sont parfois exagérées à l'extrême. Il est malaisé de détailler ces sentiments pénibles car seule la personne atteinte en ressent les effets néfastes. Pour des êtres ne souffrant pas d'affection capillaire, de calvitie, il peut sembler que nous exagérons un peu le domaine psychique, car réellement, froidement réfléchi, ces problèmes offrent rarement un danger pour la santé, l'intelligence. En ce qui concerne la personnalité, la question est bien différente, l'être atteint ne peut se régénérer logiquement à la perte de la raison et lors de l'évolution de son cas, cherche réconfort et espoir dans des conseils, des produits standards, des sham-poings commerciaux. Son état psychique ouvre toutes les portes aux suggestions valables ou fantaisistes. Chaque produit "MIRACLE" utilisé lui rend l'espoir jusqu'au moment où il constate que ce n'était qu'une vaine illusion. De mois en mois il espère et désespère alternativement et son trouble intérieur devient de plus en plus aigu.

Rendez-vous à notre CENTRE et demandez à nos spécialistes de vous expliquer comment vous stabiliser vous-mêmes, dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement

capillaire après étude de votre cas vous tiendra sous surveillance régulièrement.

P.S. Nous avisons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par Raymond Proulx TRICHOLOGUE LD28A

Centre Capillaire Pierre EDIFICE PLACE CANADIENNE 450, rue Sherbrooke, ouest, Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Suite de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

suites de la première page

BROSSARD

de changer leur fusil d'épaule: les deux policiers qui devaient recevoir officiellement leur sentence de suspension ou de congédiement avant midi n'avaient pu finalement "comparaître" encore au début de l'après-midi.

Ce n'est toutefois pas en réponse à la dernière demande d'intervention de la Fraternité des policiers que la Commission enquêtera à Brossard: la décision, avons-nous appris hier, avait déjà été arrêtée plusieurs jours plus tôt, à la lumière des faits recueillis sur place par l'enquêteur, M. Normand Perron.

Ce dernier, de toute façon, n'a pas terminé sa tâche à Brossard et n'a pas encore remis de rapport complet à la Commission. Il semble assez rare, d'autre part, que celle-ci fasse ainsi accomplir des pré-enquêtes semblables, et particulièrement de cette durée: l'enquêteur en effet, aura passé plus de trois semaines dans cette municipalité de la rive sud.

Les policiers de la Fraternité, dans l'intervalle, ont profité de la circonstance hier pour dévaler une foule d'autres faits témoignant du peu de qualité de l'administration policière de Brossard.

Il a été question notamment des ordres de non-intervention fréquemment donnés aux simples policiers par leurs supérieurs (les sergents ou un capitaine), dans des cas de bagarre publique, de voies de fait, de saccage et même de vol. Il a été question des interventions fréquentes du maire, M. Léon Gravel, dans le travail des policiers, et de son intervention personnelle, au poste de police, pour que le service fasse "davantage" appel, au besoin, à la remorqueuse de la station-service qui l'exploite dans les limites de la localité.

On a aussi fait état de certaines circonstances où les officiers du service ont violemment frappé des personnes détenues pour de simples délits de circulation, et d'autres occasions où les directeurs du service ont effectué une "tour née" de certains établissements commerciaux où ils entendaient faire comprendre qu'ils étaient "maîtres après Dieu" dans ce même service et pour cette raison pouvaient s'attendre à des privilèges nettement illégaux.

Le président de la Fraternité, M. Valmond Arsenault, a de plus relaté les circonstances dans lesquelles il avait été, à la fin du mois de janvier dernier, menacé par un officier de se faire "casser les jambes" et même "descendre" s'il ne prenait pas la parti de se tenir tranquille. Menaces que le même officier a reconnu avoir faites, le lendemain, devant trois témoins.

Le conseiller juridique de la Fraternité, M. André Antonuk, a soutenu que la situation toute entière reposait en bonne partie sur les épaules de deux haut gradés du service actuel, le directeur Marcel Renaud et son adjoint Paul-Emile Blain, Marcel Renaud a-t-il précisé, était président de la Fraternité des policiers de Verdun lorsqu'il avait été nommé à la tête du service de Brossard, en 1970. L'année suivante, il avait choisi comme adjoint à Brossard celui qui lui avait succédé, à Verdun, à la tête de la Fraternité de cet endroit Paul-Emile Blain.

Il s'agit manifestement, a ajouté M. Antonuk, de deux policiers qui n'ont pas voulu cesser d'être présidents de Fraternité, même s'ils sont passés du côté patronal de la façon la plus officielle possible.

Me Antonuk, qui est conseiller juridique de plusieurs Fraternités de policiers de petites localités de la rive sud, illustre cette situation par les 25 griefs qui mettent présentement aux prises la Fraternité de Brossard d'une part, et de l'autre le service de police et les administrateurs municipaux.

C'est un chiffre invraisemblable, affirme-t-il. Dans les autres municipalités de la rive sud, c'est à peine s'il se porte, quel que soit l'endroit, deux ou trois griefs par année, et des griefs qui touchent simplement des interprétations différentes d'un article de convention collective. A Brossard, ajoute-t-il, c'est autre chose: la direction du service et l'administration municipale violent systématiquement et sans vergogne toutes les clauses possibles de la convention qui les lie à la Fraternité des policiers.

La Fraternité a enfin fait savoir hier qu'elle ferait parvenir aux représentants des media, dans les plus brefs délais, une copie du dossier qu'elle avait fait tenir au ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, le 6 décembre dernier, dossier qui, selon M. Antonuk, a entraîné les démarches de pré-enquête auxquelles le service de police de Brossard se trouve présentement soumis.

On sait que ce dossier relève et documente plus d'une vingtaine "d'anomalies" concernant le fonctionnement du service en cause, les uns d'une extrême gravité, les autres tendant à démontrer que la police de Brossard se démène à la façon d'une troupe d'opérette.

EN ULSTER

pétré contre M. John Taylor, ministre d'Etat à l'intérieur, pourrait provoquer le "retour de bâton" protestant, tant attendu et tant redouté, estiment les observateurs.

Avec trois balles dans la tête et une dans la poitrine, M. Taylor, qui est l'un des "durs" du gouvernement de Belfast, se trouvait hier soir, selon les médecins de l'hôpital d'Armagh dans des conditions "relativement bonnes", compte tenu de la gravité de ses blessures.

L'IRA "officielle" a revendiqué hier soir à Dublin l'attentat. Pour l'armée clandestine, M. Taylor était, depuis longtemps, littéralement, "l'homme à abattre". Bras droit de M. Brian Faulkner, premier ministre d'Irlande du Nord, pour les affaires intérieures, M. Taylor s'est, à de nombreuses reprises, prononcé pour une politique de "fermeté" et il s'est souvent distingué en critiquant

**La grève des aérotechniciens
Une compagnie ontarienne est
acculée à suspendre ses services**

Une petite compagnie ontarienne de navigation aérienne a annoncé hier qu'elle suspendait ses services demain; le Great Lake Airlines emploie 21 personnes et fait le service entre Sarnia, London et Toronto. Le directeur général a expliqué que la grève qui se poursuit — 2200 techniciens de radar et de communications en sont à leur 20ième jour de grève — faisait encourir des pertes de revenu et qu'il n'y avait pas d'autre solution que suspendre le service.

Entre-temps, les négociations en sont toujours à un point mort entre le local 2228 de la FIOE (Fraternité internationale des ouvriers en électricité) et les représentants du gouvernement fédéral c'est le conseil du trésor qui négocie au nom des 14 ministères et organismes fédéraux pour lesquels travaillent les techniciens en grève.

La compagnie Air Canada a dû annuler 57 vols hier tandis que les autres compa-

gnies continuaient d'être handicapées par l'absence des techniciens de radar et de communications (dont le travail touche en partie la navigation maritime).

Les vols d'air Canada qui devaient quitter Montréal vers Toronto (22) ont été annulés.

A Moncton, les techniciens "désignés" — leur travail est considéré essentiel à la sécurité — ont continué leur grève hier, ignorant la demande que leur faisaient leurs chefs syndicaux retourner au travail. Des 2200 grévistes, 489 sont dans la catégorie des "désignés" techniciens que la loi n'autorise pas à faire la grève. Le Conseil du Trésor a d'ailleurs demandé l'autorisation de poursuivre des grévistes et des leaders syndicaux pour l'affaire de travail jugé illégal pour cette catégorie des "désignés".

Malgré le nombre relativement réduit de vols, certains vols commerciaux se font, à Toronto, avec parfois six heures de retard.

Après cette enquête, mais que les commissaires réexamineraient quand même cette question.

Après cette échange entre les avocats et les commissaires, ce fut autour du lieutenant Ducharme à venir témoigner à la demande de l'avocat du directeur Saulnier. M. Ducharme a lui aussi affirmé que la déclaration de Martha Adams faisait partie des documents laissés au domicile du maire Drapeau le 7 mai 1967 et qu'il avait été question de cette déclaration lors de la rencontre du 3 mars 1968. Le témoin a cependant ajouté qu'il ne se souvient pas si le texte de la déclaration a alors circulé entre les mains des quatre personnes présentes.

D'autre part, M. Ducharme a révélé que le 10 mai 1967, il avait fait parvenir, par la poste, au maire Drapeau un document mentionnant les principaux points contenus dans les documents que le comble Villeneuve et lui-même lui avait remis; au nombre des points mentionnés, il y a la déclaration de Martha Adams. Me Cutler a suggéré que ce document soit mis en preuve mais le juge Gosselin a décidé que cela n'était pas nécessaire.

Come quatrième témoin, Me Léger a appelé le directeur Saulnier lui-même. Celui-ci a révélé qu'en mai 1965, il avait ordonné au lieutenant Ducharme, qui était responsable de la section sur le proxénétisme, de ne pas effectuer de descente au domicile de Martha Adams mais qu'il en avait fait quand même le 24 mai.

J'avais fait part à M. Ducharme, a expliqué le témoin Saulnier, que des policiers faisaient une surveillance constante de l'appartement de Mme Adams, que j'espérais faire une cause importante contre celle-ci et que s'il faisait une descente à ce moment, cela "gâterait l'affaire". Sans me prévenir et contrairement à mon ordre, a ajouté le directeur, le lieutenant Ducharme a fait une descente chez Martha Adams, le 24 mai, et a porté contre elle une accusation de proxénétisme.

Au cours de son témoignage, le lieutenant Ducharme avait affirmé qu'il avait mis le capitaine Saulnier au courant de la descente qu'il s'appropriait à effectuer et qu'il avait été surpris de constater que Mme Adams se trouvait seule à son domicile au moment de celle-ci alors qu'il avait été informé qu'il y avait un va-et-vient continué à cet endroit.

Poursuivant son témoignage, M. Saulnier a déclaré que, le 14 août 1965, il avait procédé à l'arrestation de Martha Adams et avait porté contre elle une accusation pour possession de monnaie contrefaite; le témoin a précisé que, le 29 octobre 1965, l'accusée a été condamnée à 16 mois de prison.

Quant à l'accusation de proxénétisme portée par le lieutenant Ducharme, devait ajouter M. Saulnier, ce n'est que le 10 mars 1966 que Mme Adams a plaidé coupable et elle n'a alors écôpé que de trois mois de prison à purger concurrentement à la peine de 16 mois.

Me Léger a alors demandé la production d'un document constituant, selon lui le dossier judiciaire de Mme Adams pour témoigner du fait qu'elle n'avait pas été l'objet d'une tolérance. Me Cutler s'est opposé à la production du document présenté par Me Léger, alléguant qu'il s'agissait d'une photocopie non signée et que, selon lui, il est incomplet; il a demandé que ce soit l'original du dossier judiciaire qui soit admis en preuve. A la suite d'une brève altercation entre Mes Léger et Cutler, les commissaires ont ajourné l'enquête à lundi matin, 10 heures.

Me Léger a alors demandé la production d'un document constituant, selon lui le dossier judiciaire de Mme Adams pour témoigner du fait qu'elle n'avait pas été l'objet d'une tolérance. Me Cutler s'est opposé à la production du document présenté par Me Léger, alléguant qu'il s'agissait d'une photocopie non signée et que, selon lui, il est incomplet; il a demandé que ce soit l'original du dossier judiciaire qui soit admis en preuve. A la suite d'une brève altercation entre Mes Léger et Cutler, les commissaires ont ajourné l'enquête à lundi matin, 10 heures.

CONTRAT DE \$4.8 millions pour Marine

Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited vient d'annoncer que le dernier des onze groupes générateurs de la centrale hydro-électrique de Churchill Falls sera fabriqué et installé par Marine Industrie Limitée, de Sorel, à un prix de base de \$4,800,000.

Marine Industrie Limitée fait partie, avec Canadian General Electric Limited, de Montréal, du Churchill Falls (Machinery) Consortium, entreprise conjointe qui détient le contrat de fabrication et d'installation des onze groupes générateurs de Churchill Falls.

Chaque des onze turbines de Churchill Falls développera 648,000 HP pour une hauteur de chute nominale nette de 1,025 pieds. Chaque alternateur aura une puissance de 475,000 kilowatts, soit, pour les onze, une puissance totale de 5,225,000 kilowatts, ou plus de 7,000,000 de HP. Les éléments tournants de chaque groupe pèsent plus de 800 tonnes et tournent à 200 tr/mn.

C'est en décembre dernier qu'ont débuté les premières livraisons commerciales d'énergie de Churchill Falls à l'Hydro-Québec avec la mise en service des groupes 1 et 2. Les groupes 3 et 4 subiront leurs essais préliminaires au printemps et devraient entrer en service peu après.

Les cols bleus en "stand-by" toute la nuit

Les représentants syndicaux des 800 cols bleus de Montréal ont discuté plus de 5 heures avec le conciliateur Maurice Vassart, hier, le président du local 301 du SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique), M. Roger Lampron, a déclaré au Devoir que M. Vassart avait quitté le groupe de syndicalistes à 17h15 environ pour aller s'entretenir avec les négociateurs de la ville de Montréal.

S'il y a lieu, a dit M. Vassart aux cinq négociateurs du local 301 et aux trois conseillers techniques, je vous recontracterai en soirée. Au moment de mettre sous presse, M. Vassart se trouvait toujours avec les porte-parole de la ville de Montréal qui a obtenu une injonction de 60 jours contre les grévistes.

Ce n'étaient pas des négociations à proprement parler, a précisé M. Lampron. Nous n'étions pas en contact avec la ville et nous nous sommes bornés à exprimer notre avis sur les différents passages du rapport du conciliateur ou "rapport Vassart". Nous savons que la ville a surtout des objections à formuler quant à nos exigences au sujet des contrats forfaitaires et de l'ancienneté. C'est là-dessus que M. Vassart semble vouloir obtenir une précision de mandat de la part de la ville et c'est là-dessus qu'il nous fera rapport quant à l'attitude de la ville.

Le leader syndical a dit que lui et son équipe se tenaient en stand-by toute la nuit. "J'aime autant régler ça toute de suite, ne pas attendre une autre fin de semaine", déclare M. Lampron.

Après cette enquête, mais que les commissaires réexamineraient quand même cette question.

Après cette échange entre les avocats et les commissaires, ce fut autour du lieutenant Ducharme à venir témoigner à la demande de l'avocat du directeur Saulnier. M. Ducharme a lui aussi affirmé que la déclaration de Martha Adams faisait partie des documents laissés au domicile du maire Drapeau le 7 mai 1967 et qu'il avait été question de cette déclaration lors de la rencontre du 3 mars 1968. Le témoin a cependant ajouté qu'il ne se souvient pas si le texte de la déclaration a alors circulé entre les mains des quatre personnes présentes.

D'autre part, M. Ducharme a révélé que le 10 mai 1967, il avait fait parvenir, par la poste, au maire Drapeau un document mentionnant les principaux points contenus dans les documents que le comble Villeneuve et lui-même lui avait remis; au nombre des points mentionnés, il y a la déclaration de Martha Adams. Me Cutler a suggéré que ce document soit mis en preuve mais le juge Gosselin a décidé que cela n'était pas nécessaire.

Come quatrième témoin, Me Léger a appelé le directeur Saulnier lui-même. Celui-ci a révélé qu'en mai 1965, il avait ordonné au lieutenant Ducharme, qui était responsable de la section sur le proxénétisme, de ne pas effectuer de descente au domicile de Martha Adams mais qu'il en avait fait quand même le 24 mai.

J'avais fait part à M. Ducharme, a expliqué le témoin Saulnier, que des policiers faisaient une surveillance constante de l'appartement de Mme Adams, que j'espérais faire une cause importante contre celle-ci et que s'il faisait une descente à ce moment, cela "gâterait l'affaire". Sans me prévenir et contrairement à mon ordre, a ajouté le directeur, le lieutenant Ducharme a fait une descente chez Martha Adams, le 24 mai, et a porté contre elle une accusation de proxénétisme.

Au cours de son témoignage, le lieutenant Ducharme avait affirmé qu'il avait mis le capitaine Saulnier au courant de la descente qu'il s'appropriait à effectuer et qu'il avait été surpris de constater que Mme Adams se trouvait seule à son domicile au moment de celle-ci alors qu'il avait été informé qu'il y avait un va-et-vient continué à cet endroit.

Poursuivant son témoignage, M. Saulnier a déclaré que, le 14 août 1965, il avait procédé à l'arrestation de Martha Adams et avait porté contre elle une accusation pour possession de monnaie contrefaite; le témoin a précisé que, le 29 octobre 1965, l'accusée a été condamnée à 16 mois de prison.

Quant à l'accusation de proxénétisme portée par le lieutenant Ducharme, devait ajouter M. Saulnier, ce n'est que le 10 mars 1966 que Mme Adams a plaidé coupable et elle n'a alors écôpé que de trois mois de prison à purger concurrentement à la peine de 16 mois.

Me Léger a alors demandé la production d'un document constituant, selon lui le dossier judiciaire de Mme Adams pour témoigner du fait qu'elle n'avait pas été l'objet d'une tolérance. Me Cutler s'est opposé à la production du document présenté par Me Léger, alléguant qu'il s'agissait d'une photocopie non signée et que, selon lui, il est incomplet; il a demandé que ce soit l'original du dossier judiciaire qui soit admis en preuve. A la suite d'une brève altercation entre Mes Léger et Cutler, les commissaires ont ajourné l'enquête à lundi matin, 10 heures.

Coordonnateurs régionaux des services de santé mentale

QUEBEC — Le ministre des affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, annonce la nomination de six coordonnateurs régionaux des services de santé mentale.

Ces coordonnateurs, précise le ministre, auront pour fonction de favoriser l'intégration des ressources dans le domaine de la santé mentale à l'ensemble des ressources disponibles, de coordonner l'action des établissements et des services de santé mentale entre eux, de voir à ce que toute personne qui requiert des soins psychiatriques reçoive les meilleurs soins disponibles, et de transmettre à la direction de la programmation du ministère des affaires sociales leurs suggestions visant à accroître l'efficacité des ressources consacrées à la santé mentale.

Les six coordonnateurs de la santé mentale se rencontreront au moins une fois par mois dans le but d'échanger leurs expériences mutuelles. Les mécanismes de communication entre les coordonnateurs de la santé mentale, les directeurs régionaux et la direction de la programmation du ministère des affaires sociales sont en voie d'être précisés. Les coordonnateurs, qui pourront s'adjoindre des collaborateurs, demeureront cependant attachés aux institutions du réseau.

Les nominations touchent les personnes suivantes: le Dr Gervais Soucy, du sanatorium Saint-Georges de Mont-Joli, pour les régions du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la Côte-Nord; le Dr Louis Vover, de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, pour la région de Trois-Rivières; le Dr Pierre Martel, du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, pour la Région de l'Estrie; le Dr Gilles Lortie, de l'Institut Albert-Prévost, pour la région de Montréal, et le Dr Jean-Paul Bouchard, de l'hôpital Pierre-Janet, de Hull, pour la région de l'Outaouais. Les coordonnateurs des régions du Nord-Ouest et du Saguenay Lac-Saint-Jean seront nommés d'ici quelque temps.

WASHINGTON (AFP) — Haïti a lancé hier un appel en faveur de la coopération internationale à son programme de développement.

"Nous nous efforçons de créer à l'étranger une nouvelle image d'Haïti, basée sur la priorité que nous accordons à la croissance économique et sur le sérieux et l'honnêteté d'un gouvernement jeune, engagé dans une politique de porte ouverte vis-à-vis du monde extérieur," a déclaré M. Serge Fourcand, sous-secrétaire d'Etat haïtien des finances et des affaires économiques, au cours d'une conférence de presse.

M. Fourcand est à Washington où il vient d'exposer le programme économique de son pays à un groupe d'experts inter-américains qui effectueront chaque année une analyse de la situation et des besoins des pays de cet hémisphère.

Sao Paulo: un bilan qui s'alourdit d'heure en heure

SAO PAULO (AFP) — Le dernier bilan provisoire publié à Sao Paulo sur l'incendie des magasins "Pirani" indique que 21 personnes ont trouvé la mort dans la catastrophe et que 208 autres ont été blessées, dont 45 grièvement.

De nombreuses personnes se trouvaient encore devant l'immeuble de 26 étages attendant que les sauveteurs commencent à déblayer les décombres sous lesquels on s'attend à découvrir les corps de nouvelles victimes.

Les dégâts matériels — l'immeuble abritait également les bureaux de plusieurs compagnies d'assurances et des sociétés Shell et Siemens — n'ont pas encore été évalués.

D'autres part, l'enquête n'a pas encore permis d'établir si le sinistre a été produit par un court-circuit, ou si, comme certaines rumeurs le laissent entendre, il s'agirait d'un incendie criminel.

Coordonnateurs régionaux des services de santé mentale

QUEBEC — Le ministre des affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, annonce la nomination de six coordonnateurs régionaux des services de santé mentale.

Ces coordonnateurs, précise le ministre, auront pour fonction de favoriser l'intégration des ressources dans le domaine de la santé mentale à l'ensemble des ressources disponibles, de coordonner l'action des établissements et des services de santé mentale entre eux, de voir à ce que toute personne qui requiert des soins psychiatriques reçoive les meilleurs soins disponibles, et de transmettre à la direction de la programmation du ministère des affaires sociales leurs suggestions visant à accroître l'efficacité des ressources consacrées à la santé mentale.

Les six coordonnateurs de la santé mentale se rencontreront au moins une fois par mois dans le but d'échanger leurs expériences mutuelles. Les mécanismes de communication entre les coordonnateurs de la santé mentale, les directeurs régionaux et la direction de la programmation du ministère des affaires sociales sont en voie d'être précisés. Les coordonnateurs, qui pourront s'adjoindre des collaborateurs, demeureront cependant attachés aux institutions du réseau.

Les nominations touchent les personnes suivantes: le Dr Gervais Soucy, du sanatorium Saint-Georges de Mont-Joli, pour les régions du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la Côte-Nord; le Dr Louis Vover, de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, pour la région de Trois-Rivières; le Dr Pierre Martel, du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, pour la Région de l'Estrie; le Dr Gilles Lortie, de l'Institut Albert-Prévost, pour la région de Montréal, et le Dr Jean-Paul Bouchard, de l'hôpital Pierre-Janet, de Hull, pour la région de l'Outaouais. Les coordonnateurs des régions du Nord-Ouest et du Saguenay Lac-Saint-Jean seront nommés d'ici quelque temps.

Haiti lance un appel à la coopération

WASHINGTON (AFP) — Haïti a lancé hier un appel en faveur de la coopération internationale à son programme de développement.

"Nous nous efforçons de créer à l'étranger une nouvelle image d'Haïti, basée sur la priorité que nous accordons à la croissance économique et sur le sérieux et l'honnêteté d'un gouvernement jeune, engagé dans une politique de porte ouverte vis-à-vis du monde extérieur," a déclaré M. Serge Fourcand, sous-secrétaire d'Etat haïtien des finances et des affaires économiques, au cours d'une conférence de presse.

Un pompier hospitalisé

Un pompier a dû être hospitalisé hier après-midi après avoir fait une chute alors qu'il combattait un violent incendie dans une maison appartenant de la rue Messier, dans le centre-ville.

L'incendie, qui a nécessité trois alertes, a pris naissance dans le sous-sol du 3610 de la rue Messier. Il s'est rapidement propagé aux étages supérieurs.

Les 25 appartements de la maison ont dû être évacués et au moins une douzaine de ces logements ont gravement été endommagés.

Coups de feu à la taverne

Un homme a été conduit à l'hôpital vers 22h30 hier soir après avoir été atteint de quelques coups de feu tirés par un inconnu dans une taverne de la rue Ontario.

L'attentat a eu lieu à la traversée Papineau située à l'angle des rues Ontario et Papineau, à Montréal.

La police détient actuellement un suspect.

Au moment de mettre sous presse, on ignorait la gravité des blessures subies par la victime, de même que l'identité des deux hommes.

OTTAWA (PC) — Une dame âgée a succombé au froid lorsque son auto fut immobilisée dans un banc de neige, tout près de sa maison, et son mari a subi de graves engelures.

La victime est Maude Reid, âgée de 83 ans. Elle a été trouvée dans la neige, avec son mari âgé de 79 ans. Elle est morte peu après son arrivée à l'hôpital.

Le couple revenait du magasin lorsque l'auto fut immobilisée dans un banc de neige. Lorsque Mme Reid tomba en tentant de se rendre à sa maison, son mari n'eut pas la force de l'aider.

La température était tombée à cinq sous zéro et le vent soufflait.

faits divers

Méfiez-vous de ce plombier

Deux individus se faisant passer pour des plombiers commettent depuis quelque temps des vols dans les maisons privées du secteur bordé par les rues Bordeaux, Christophe-Colomb, Jean-Talon et Bellechasse, à Montréal.

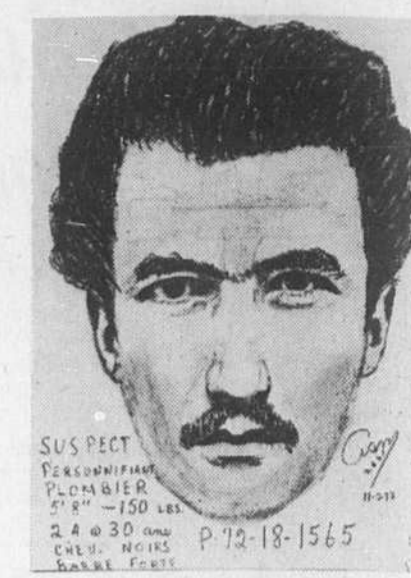
Selon la police de Montréal qui a émis hier un communiqué à ce sujet, les deux individus se feraient passer pour des plombiers ayant été envoyés par les propriétaires des maisons visitées. Lors de leurs visites, les deux hommes, qui opèrent individuellement, demandent au locataire, d'aller ouvrir les robinets. Pendant ce temps, le voleur en profite pour s'emparer du porte-monnaie, des sacs à main, bijoux, et autres effets personnels de la victime et prendre la fuite.

Plusieurs personnes ont déjà été victimes de ces faux plombiers.

Le service de l'identité judiciaire de la police de Montréal a préparé un portrait-robot d'un des suspects. (ci-contre).

Dans ce cas, il s'agirait d'un homme âgé d'environ 25 ans, mesurant 5'8" et pesant approximativement 150 livres. Il aurait les yeux et les cheveux bruns et le teint foncé. L'individu aurait la barbe dure et serait vêtu de façon plutôt négligée.

Selon les renseignements obtenus, ce voleur changerait de vêtements presque à chaque vol. Habituellement, il porte un gilet sport, des jeans bleues ou bei-



ges "sales" et des bottes de caoutchouc, brunes ou noires.

Quant au second faux plombier, il s'agirait d'un homme portant une barbe et de grands favoris. Il serait plus grand que le premier et il aurait le teint médium.

Toute personne pouvant fournir des renseignements sur ces individus est priée de communiquer avec la police de Montréal au numéro de téléphone 872-1313.

On ne visitera plus les chalets de Sorel

Saint-Hyacinthe a mis un terme aux nombreux vols de chalets et de maisons privés qui étaient survenus dans leur région depuis quelques mois et principalement depuis janvier 1972.

Les agents Larocque de Sorel et Faucher, Jobin et Richard de la Sûreté du Québec, poste de Saint-Hyacinthe, sous les ordres du sergent Alfred Caplette ont arrêté deux individus bien connus de Saint-Hyacinthe, Jean-Marie Girard et Elphège Archambault, à la suite d'une minutieuse enquête sur ces nombreux vols.

Aux domiciles de ces derniers, les policiers ont recueilli pour environ \$10,000 d'objets volés comprenant: radio, coffres d'outils, habits de moto-jeep, cannes à pêche, moulinets et bibliothèque avec livres.

La Sûreté du Québec tient à informer les victimes de vols de ces témoins que beaucoup d'objets n'ont pas encore été identifiés et que toute information peut être fournie au poste de la Sûreté du Québec de Saint-Hyacinthe, au numéro de téléphone 774-6457.

OTTAWA (PC) — Une dame âgée a succombé au froid lorsque son auto fut immobilisée dans un banc de neige, tout près de sa maison, et son mari a subi de graves engelures.

La victime est Maude Reid, âgée de 83 ans. Elle a été trouvée dans la neige, avec son mari âgé de 79 ans. Elle est morte peu après son arrivée à l'hôpital.

Le couple revenait du magasin lorsque l'auto fut immobilisée dans un banc de neige. Lorsque Mme Reid tomba en tentant de se rendre à sa maison, son mari n'eut pas la force de l'aider.

La température était tombée à cinq sous zéro et le vent soufflait.

3 hold-ups: \$2,000

Trois vols à main armée ont été commis hier soir à Montréal rapportant à leurs auteurs plus de \$2,000.

D'abord, deux individus armés de revolvers ont fait main basse sur une somme d'environ \$1,500, vers 20h20, au magasin Topé Discount Store, situé au 473 ouest, rue Sainte-Catherine.

Les voleurs ont pris la fuite à pied en direction inconnue.

Par la suite, trois cagoulauds armés de revolvers ont volé le contenu de la caisse du Marché Gagnon du 2548 rue Saint-Zotique, dans le nord de la ville. Le vol dont le montant n'a pas été déterminé a eu lieu également vers 20h20.

Enfin, un individu armé d'un revolver s'est emparé d'environ \$70 au magasin Variétés Marie, situé au 7917 de la rue Saint-Denis.

La section des enquêtes criminelles de la police de Montréal poursuit son enquête dans ces affaires.

\$1 million au Conseil de la recherche médicale

QUEBEC — Une somme de \$933,257 provenant de compagnies ou de groupes de compagnies d'assurance du Québec, a été remise au Conseil de la recherche médicale, en application de l'article 12 de la Loi de l'assurance-maladie. C'est ce que vient d'annoncer M. Claude Castonguay, ministre des affaires sociales du Québec.

Cet article précise en effet qu'aucune compagnie d'assurance ne pourra accorder à des résidents du Québec une couverture pour des services assurés par la Loi de l'assurance-maladie après sa mise en application le 1er novembre 1970.

Les compagnies qui, au moment de cette réglementation, avaient de tels contrats en vigueur, et dont elles avaient même souvent perçu les primes à l'avance, ont dû procéder à des remboursements, à des ajustements ou offrir à leurs assurés des avantages équivalents.

En ce qui concerne les modalités de remboursement ou d'ajustement des pri-

mes, l'article 12 stipule que "si le montant total des remboursements ou des ajustements devant être effectués à l'égard d'une même personne, en vertu d'un contrat conclu pour au plus une année est inférieur à \$5, le montant n'est pas exigible, mais il doit être remis au ministre des affaires sociales pour être versé au Conseil de la recherche médicale".

La somme totale qui sera remise à cet organisme en vertu des dispositions de l'article 12 s'élève à \$1,191,623 et sera entièrement récupérée des compagnies d'assurance d'ici la fin du mois de mars prochain. Notons que le travail de vérification et de récupération a été effectué par le Service des assurances du ministère des institutions financières, compagnies et coopératives du Québec.

Le Conseil de la recherche médicale utilisera cette somme au cours des prochaines années pour des projets cadrant avec son mandat. Cet apport pourra constituer un stimulant à la recherche dans le secteur de la santé au Québec.

informations

Nonobstant le voyage de Nixon

Le Japon demeure "le plus important allié US d'Asie"

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain s'est efforcé hier de dissiper l'impression que le voyage du président Nixon en Chine avait distendu les relations entre les Etats-Unis et le Japon.

"Nous continuons à considérer le Japon comme notre plus important allié en Asie et nous avons l'intention de faire tout ce que nous pouvons pour maintenir et améliorer ces relations", a déclaré M. Charles Bray, porte-parole du département d'Etat.

M. Bray a en même temps démenti l'information du New York Times selon laquelle les Etats-Unis avaient demandé au Japon de ne pas envoyer une mission diplomatique au Nord-Vietnam ce mois-ci à cause des difficultés que cela pourrait entraîner pour le président Nixon dans ses entretiens avec les dirigeants chinois.

"Le Japon avait été assez bon de nous informer à l'avance de cette mission", a dit le porte-parole. "Nous avons discuté avec eux des avantages et des inconvénients de dates possibles pour le voyage. Mais il n'est simplement pas vrai que nous avons demandé au gouvernement japonais de ne pas arranger ce voyage ou de ne pas l'arranger ce mois-ci."

Deux hauts fonctionnaires du ministère japonais des affaires étrangères ont séjourné à Hanoi du 8 au 11 février pour discuter des perspectives de rétablissement des relations entre les deux pays.

Selon le New York Times le gouvernement japonais avait primitivement prévu que cette mission aurait lieu en même temps que le voyage du président Nixon en Chine et la seule concession que Tokyo consentit à faire à Washington de l'avancer.

Le porte-parole du département d'Etat a également démenti l'information selon laquelle le gouvernement américain avait appris par la presse la décision japonaise d'établir des relations diplomatiques avec la Mongolie extérieure. Cela avait été présenté comme une autre manifestation du mécontentement du gouvernement japonais devant la manière dont le président Nixon procède au rapprochement des Etats-Unis et de la Chine.

"Cette question fait l'objet de discussions entre les deux gouvernements depuis des années et le Japon nous a constamment informés de son évolution à notre entière satisfaction", a dit M. Bray à propos de la reconnaissance de la Mongolie.

Sur la route du rapprochement sino-US

Le chemin parcouru en cinq jours

PEKIN (AFP) — La simple comparaison des termes employés dans les toasts échangés entre le président Nixon et le premier ministre Chou En-lai, à cinq jours d'intervalle, d'abord lundi et vendredi ensuite, permet de mesurer les progrès incontestables réalisés dans l'amélioration des relations sino-américaines.

Lundi, le président Nixon, sur la réserve, déclarait:

"Si nos deux peuples sont ennemis, l'avenir du monde est très sombre. Si nous pouvons trouver un terrain d'entente, les chances de la paix mondiale sont grandes".

Vendredi, avec beaucoup plus d'assurance, il pouvait annoncer que "les Etats-Unis et la Chine avaient commencé à détruire le mur qui les sépare depuis une génération. Ce long travail de destruction a débuté il y a cinq jours. Nous sommes décidés à ce que nos divergences ne nous empêchent pas de vivre ensemble en paix. Vous croyez profondément en votre système, nous croyons

profondément dans les nôtres. Ce ne sont pas nos croyances communes qui nous ont réunis ici, mais ce sont nos intérêts et nos espoirs communs".

M. Nixon a ajouté que les Etats-Unis et la Chine entendaient maintenir l'indépendance et la sécurité de leurs peuples et "construire un nouvel ordre mondial dans lequel les peuples peuvent vivre en paix malgré leurs désaccords".

De son côté, lundi dernier, M. Chou En-lai avait simplement déclaré que "des portes sont finalement ouvertes pour des contacts amicaux" et que "le jour viendra où le désir commun des deux peuples sera réalisé".

Vendredi allant beaucoup plus loin, le premier ministre chinois pouvait annoncer que les conversations que le président Nixon a eues avec le président Mao-Tsé-toung et lui-même ont été "profitables" pour les deux pays. M. Chou En-lai a affirmé

ensuite que le peuple chinois continuerait à travailler sans répit "pour réduire les différences et normaliser les relations entre les deux pays".

"Les peuples de la Chine et des Etats-Unis, a-t-il dit encore, ont le même désir commun d'améliorer leur compréhension réciproque. Bien qu'il existe de très grandes différences de principe entre les deux pays, nos conversations ont permis de mieux comprendre les positions réciproques".

"Le temps va de l'avant, le monde change, le monde

va vers la lumière et non pas vers l'obscurité" a conclu M. Chou En-lai tout le toast a été salué d'un tonnerre d'applaudissements.

Le banquet au cours duquel ont été prononcées ces allocutions clôturait le séjour strictement pékinois du président Nixon. Il était offert par le chef de la Maison Blanche et a permis, les alcools chinois et le champagne californien mélangés, une nouvelle rencontre détendue entre les principaux protagonistes de la rencontre sino-américaine.

Le peuple américain traité comme le peuple chinois...

NEW YORK (AFP) — "C'est le plus extraordinaire des voyages présidentiels, le seul au cours duquel nous autres, journalistes, sommes tenus dans l'ignorance totale en ce qui concerne l'essentiel. La discussion capitale entre notre président et les dirigeants chinois a lieu depuis la fin de la guerre mondiale est entourée d'un secret absolu. Le peuple américain est traité comme le peuple chinois".

C'est ainsi que John Chancellor, chef de l'équipe de correspondants de la chaîne "NBC" a résumé la situation au cours de l'émission télévisée sur la visite du président Nixon à la cité interdite.

Faute de fuites, de "briefings" de déclarations de porte-parole, les journalis-

tes américains en sont réduits à s'entretenir mutuellement devant la caméra. Jeudi ils n'ont plus fait aucun effort pour développer leurs récriminations dans un semblant de politesse orientale d'ailleurs mal imitée.

Ted Kopel, correspondant de la chaîne "ABC" a déclaré que si un mutisme pareil s'était manifesté au cours d'une rencontre aussi importante que celle-là dans n'importe quelle autre partie du monde, le corps entier de journalistes aurait levé de hauts cris.

H.V. Michener, du Readers' Digest a déclaré que pour obtenir la moindre chose il faut remuer une montagne. Il a toutefois ajouté avoir appris que "nous sommes sur le point de conclure un accord spectaculaire avec la Chine. Il ne s'agit pas d'un échange d'ambassadeurs mais de quelque chose de bien moins important qui, finalement, nous mènera à cela".

William Buckley conservateur connu, rédacteur en chef de la "National Review" a donné libre cours à sa suspicion: "On nous montre seulement des établissements modèles. Il est vrai que nous n'avons pas vu une seule personne dans le besoin en Chine. Mais il est vrai aussi que vous pouvez traverser New York sans rencontrer un cas d'agression et pourtant New York n'est pas une ville de top-ros".

Les thèmes de Stockholm

PARIS (AFP) — Six grands thèmes d'étude ont été choisis pour les travaux de la conférence des Nations unies sur l'environnement, qui se tiendra du 5 au 16 juin à Stockholm:

- 1) Aménagement et gestion des établissements humains;
- 2) Gestion des ressources naturelles;
- 3) Détermination des polluants d'importance internationale;
- 4) Aspect éducatif, social et culturel;
- 5) Développement et environnement;
- 6) Incidence internationale sur le plan de l'organisation et des programmes d'action.

Ce programme a été diffusé à l'occasion de la visite à Paris de M. Maurice Strong, secrétaire général de la conférence. M. Strong a d'autre part annoncé qu'un premier projet de la déclaration sur les principes qui régissent les rapports internationaux dans le domaine de l'environnement qui devra être approuvé par les pays participant à la conférence a déjà été élaboré au cours de réunions préparatoires tenues à l'échelon international.

internationales

Un jeune manifestant est abattu aux usines Renault, près de Paris

PARIS (AFP) — De graves incidents qui ont fait un mort et cinq blessés se sont produits hier après-midi à la région nationale des usines Renault à Boulogne-Billancourt, dans la banlieue de Paris.

Le militant d'extrême-gauche tué par balle devant les portes des usines Renault est M. René Overney, âgé de 23 ans et demi, ouvrier licencié de l'usine d'automobiles, indiquent les enquêteurs.

Les cinq membres du service d'ordre blessés et transportés à l'hôpital de Boulogne souffrent de fractures diverses, précise-t-on de même source.

Les diverses indications recueillies

sur le déroulement des incidents qui ont opposé des membres du "comité de lutte Renault", de tendance maoïste à des policiers et des gardiens de la police privée de la région Renault ne permettaient pas encore hier soir d'avoir une idée exacte sur ces incidents.

Selon le "comité de lutte Renault", plusieurs dizaines de militants distribuèrent devant les portes de l'usine des tracts appelant à participer à une manifestation anti-raciste le soir même à Paris. Au cours de cette distribution de tracts, "un policier en civil" a "abattu à bout portant" René Overney, ancien

étudiant avant de devenir ouvrier. Dans ces tracts étaient formulées des menaces directes contre le personnel d'encadrement de Renault: "Ils paieront et la direction paiera aussi". Dans un tract précédent, le "comité de lutte" avait averti: "La mafia fasciste est sous surveillance. Son sang coulera".

Pour les enquêteurs, et la direction de Renault, un commando maoïste de 60 jeunes gens a tenté de forcer l'une des portes de l'usine et s'est heurté aux gardiens.

Au cours de cet affrontement, un gardien - ou un policier, ce n'est pas encore nettement établi - dangereusement menacé par les militants d'extrême-gauche selon les enquêteurs, a ouvert le feu pour se dégager, blessant mortellement René Overney.

Ces dramatiques incidents font suite à toute une série de heurts plus ou moins violents ou de luttes sociales extrêmement dures engagées par les militants du "comité de lutte" à l'usine de Billancourt, et qui les ont opposés au personnel d'encadrement ou à des syndicalistes.

Ainsi, trois jeunes ouvrier de tendance maoïste, Christian Riss, Sadok Ben Mabrouk et Jose Vuarre, licenciés récemment par la direction, observèrent une grève de la faim afin d'obtenir leur réintégration, les deux premiers depuis le 28 janvier et le troisième depuis le 3 février. Selon le "comité de lutte", Sadok Ben Mabrouk a dû être hospitalisé le 24 février et ses deux compagnons ont mis fin à leur grève hier "en raison des événements". Pour sa part, Christian Riss avait été blessé par balles par un policier il y a plusieurs mois au cours d'une manifestation contre l'ambassade de Jordanie à Paris.

Il y a quinze jours, une centaine de personnes, des militants d'extrême gauche, des intellectuels comme Jean-Paul Sartre, des journalistes, des comédiens et des cinéastes avaient pénétré dans l'usine de Billancourt et distribué des tracts soutenant les grévistes de la faim et appelant en général, au soutien des travailleurs immigrés. Elles avaient été expulsées sans ménagement par le personnel d'encadrement.

D'autre part, la manifestation anti-raciste à laquelle devait participer René Overney, a débuté à Paris peu après 17h30, près du métro "Charonne". Le 8 février 1962, une manifestation anti-fasciste s'était terminée à ce même endroit par la mort de neuf militants de la confédération générale du travail (de tendance communiste).

Le Conseil de sécurité convoqué

Meurtrière attaque de l'armée israélienne contre le Liban-Sud

BEYROUTH (d'après l'AFP et l'AP) — Moins de 24 heures après le "sévère avertissement" adressé par le chef d'état-major israélien au Liban, l'aviation et l'infanterie israélienne ont attaqué hier matin quatre villages frontaliers libanais: Rachaya, Aynata, Aytaroun et Bint-Jebel.

Cette attaque, provoquée par une reprise de l'activité des fedayine qui ont tué, selon Tel Aviv, deux civils et un militaire au cours des dernières 36 heures, survint après un calme de quarante jours à la frontière israélo-libanaise. Au lendemain des raids de représailles entrepris par Israël en janvier dernier, Tel Aviv avait adressé un premier "avertissement" au gouvernement libanais en lui demandant de mettre fin à toute activité fedayine à partir du Liban-Sud.

Les combats de la journée se sont déroulés par étapes, sur un large front depuis le Sud-Liban jusqu'à la frontière libano-syrienne. Un communiqué officiel de l'armée libanaise a annoncé que deux civils ont été tués et deux autres blessés. La résistance palestinienne ou sept tués et 13 blessés. Vingt-quatre maisons au moins ont été détruites.

Beyrouth a décidé de porter l'affaire devant le Conseil de sécurité et l'on annonçait hier soir aux Nations unies que le Conseil se réunira aujourd'hui à 16 heures pour examiner la plainte du Hiban contre Israël.

A Jérusalem, on estime que l'armée israélienne entend adopter une nouvelle politique à l'égard des fedayine du Sud-Liban.

On souligne que le général David Elazar, chef d'état-major de l'armée israélienne, a été pendant longtemps commandant en chef du secteur Nord (Syrie et Sud-Liban) et qu'il a particulièrement à cœur la sécurité dans cette région dont il connaît à fond les problèmes militaires. Le général Elazar s'est d'ailleurs montré très ferme dans sa conférence de presse de jeudi, déclarant que l'armée israélienne entendait désormais "intervenir activement pour assurer la sécurité des habitants de cette région".

Échange de prisonniers indiens et pakistanais

NEW DELHI (AFP) — L'Inde et le Pakistan ont échangé hier soir un premier groupe de prisonniers de guerre gravement malades ou blessés, apprend-on à New Delhi. Dix-sept Indiens et vingt-sept Pakistanais ont été ramenés dans leur pays par des avions de la Croix-Rouge.

D'autre part, M. Michael Testuz, délégué en chef du Comité international de la Croix Rouge, a déclaré qu'il s'était plusieurs fois rendu à l'hôpital des prisonniers de guerre, et que ceux-ci étaient "très bien traités".

Le prochain échange de prisonniers, selon M. Testuz, devait se faire dans la première semaine du mois de mars.

Les entretiens de Jarring en Israël

JERUSALEM (AFP) — A l'issue de conversations que le Dr Gunnar Jarring a eues, hier, à Jérusalem, avec le ministre des affaires étrangères israélien, M. Abba Eban et le vice-premier ministre, M. Yigal Allon, un communiqué officiel a été publié indiquant que "les conversations qui viennent d'avoir lieu ont été utiles".

Le communiqué précise que "le Dr Jarring a informé les dirigeants israéliens des conversations qu'il a eues au Caire et à Amman, et des impressions qu'il en avait dégagées. Les dirigeants israéliens de leur côté ont exposé au Dr Jarring la politique israélienne, visant à la recherche de la paix par tous les moyens et toutes les voies possibles, sans condition préalable".

Interrogé par la radio israélienne, le ministre des affaires étrangères israélien a indiqué notamment que "tout comme le Dr Jarring, il considérait que sa mission n'était pas morte".

Dans les milieux compétents israéliens on souligne que rien de concret n'est sorti de ces

conversations. Les interlocuteurs du Dr Jarring lui ont fait savoir que, s'il était désireux de rouvrir un bureau à Chypre, il pouvait être assuré de l'appui d'Israël. On s'attend que l'envoyé spécial de l'ONU étudiera cette possibilité au cours d'une entrevue qu'il aura, demain, à Genève, avec M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU.

Le vison très ferme

LONDRES (AFP) — Les premières enchères londoniennes de vison de l'année ont ouvert cette semaine sur une note très ferme, tout comme celles d'Astrakhan qui se sont déroulées récemment. Dès la première journée des ventes, les offres de peaux brutes ont été écoulées à cent pour cent à des prix dépassant les niveaux déjà élevés établis en décembre dernier.

Une collection de 127.000 peaux de mutation, offerte par la Compagnie de la Baie d'Hudson a immédiatement suscité un intérêt très vif. Celles de tons bleutés en particulier ont été activement recherchées et les disponibilités pourraient ne pas suffire à la demande. Les couleurs "saphir" ont accusé pour leur part de nouvelles hausses d'environ 10% par rapport à décembre dernier tandis que les peaux de femelles "bleu argent" ont progressé de 20%.

Les acheteurs allemands, qui sont particulièrement amateurs de ces couleurs, ont encore une fois dominé les transactions.

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES Loyola Collège SAVIEZ-VOUS?

qu'en trois ans vous pouvez obtenir un B.A. avec spécialisation en français au Département d'Études française du Loyola Collège:

- "B.A. Major": 7 cours obligatoires de français et 8 autres cours au choix
- "B.A. Honours": 9 cours obligatoires de français et 6 autres cours au choix

Le B.A. de Loyola donne accès au niveau de la maîtrise dans la plupart des universités.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du "Registrar" ou à celui du Département d'Études Françaises (482-0320)

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités. Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin. En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires. Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 68

Ouvert ce soir jusqu'à 9h. p.m.



Laissez Block résoudre le mystère de votre

IMPOT SUR LE REVENU

Les changements annuels des taxes ne comportent pas de problèmes pour nos déductibles. Notre service est rapide et fiable. Les frais sont minimes. Épargnez du temps précieux et des annués. Voyez BLOCK dès aujourd'hui.

Declarations complètes \$5 et plus

GARANTIE Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt nous acquitterons ceux-ci.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada, avec plus de 350 succursales au pays

QUEST - 486-1942	EST CENTRAL - 274-6603
5785 ouest, rue Sherbrooke près Melrose 5210 boul. Décarie (près St-Isabelle) 3645 Wellington Verdun 768 Atwater (au sud St-Antoine) 263 6e avenue Lachine près Notre Dame 1783A Church (près Laurier)	5042 Park (près St-Joseph) 3430 Bélanger (près St-Michel) 1332 Est. Ontario (près Panet) 4818 St-Denis (près Gifford) 7375 St-Hubert (près St-Everett) 3623 Côte des Neiges (près Côte Ste-Chat) 5235 Bélanger (près de 42e av) 6327 Papineau (près Beaudin) 1267 rue Greene (Westmount)
919 Décarie St-Laurent 10384 boul. Lalande Roxboro 9299 Pie-IX (près Desgrands Prairies) 27 Des Laurentides Pt-Viau 4111 Lévesque Chomedey 10597 boul. St-Laurent (près Bourassa) 2485 Fleury (près Papineau) 1877 boul. Labelle (Chomedey)	3555 boul. Taschereau (Gr. Park) 1877 boul. Labelle (Chomedey) 210 St-Jean (Longueuil)
119 d'Anjou (Châteauguay) P.O. 332 De La Madona Mont-Laurier P.O.	SUD - 679-4370 2177 Chemin Chamblay (Longueuil) 315 Centre d'Achat Laurier St-Lambert 6670 Est. Sherbrooke (près Langelier) 8928 Hochelaga (près Franck) 3555 boul. Taschereau (Gr. Park) 210 St-Jean (Longueuil) 239 St-Jacques St-Jean P.O. 2005 Girouard St-Hyacinthe P.O.

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi
Aucun rendez-vous nécessaire



Le rendez-vous des gourmets. Petite pits orientaux préparés à votre table et servis selon les hautes traditions de l'excellente cuisine japonaise.

7965 Décarie, Réservations: 731-8202

COLLÈGE JEAN-DE-BRÈBEUF (COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME:

- Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX:

- 1.- Sciences de la santé
- 2.- Sciences pures et appliquées
- 3.- Sciences humaines
- 4.- Sciences de l'administration
- 5.- Arts
- 6.- Lettres

DATE LIMITE DE L'ADMISSION - 1er MAI 1972

Veillez vous adresser pour tout renseignement au :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél. : 342-1320 poste 255
de 8 h. 30 à 12 h.
et
de 13h. 30 à 16h. 30
du lundi au vendredi

Orchestre de Chambre McGill
chef d'orchestre Alexander Brott

CONCERT GRATUIT
LES SEPT PAROLES DU CHRIST de Haydn

solistes: soprano Lucette Tremblay, ténor Jean-Louis Pellerin, contrebasse Gabrielle Lavigne, basse Gaston Germain

Avec le chœur de l'École Normale de Musique

DIM. SOIR, 5 MARS à 8h30 p.m.
MUSÉE DES BEAUX ARTS
1379 ouest, rue Sherbrooke
inf. et réservations: 935-4955

Toute la Ville en Parle!

Vous pouvez vous régaler le midi



BUFFET CHAUD et FROID

"FAITES LE VOUS MÊME"

sans amincir votre porte-monnaie \$1.24

"Tous les plats chauds et Toutes les salades que vous pouvez préparer"

Du lundi au vendredi de midi à 3 hres

Hôtel de LaSalle
1240 DRUMMOND ST. - 866-6492

Le laborieux cheminement vers la limitation des armements nucléaires

par Vincent Buist, de l'agence Reuter

VIENNE — Les Etats-Unis et l'Union soviétique poursuivent leurs efforts en vue de la conclusion d'un premier traité sur la limitation des missiles nucléaires.

Si la discrétion règne, tant à la Maison-Blanche qu'au Kremlin, on n'ignore pas que le président Nixon souhaiterait couronner la visite qu'il doit effectuer en mai prochain à Moscou par la signature d'un traité de première étape.

Un tel traité n'en est cependant qu'au stade de la formulation, et ce après deux ans de conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT). On note de plus qu'il se limitera aux dispositifs de missiles limités ABM. Or les Etats-Unis ont tenu à préciser que la ratification de tout traité sur les ABM serait liée aux pro-

grès accomplis en vue d'un deuxième accord, cette fois sur les missiles offensifs.

Aucune date précise n'a encore été fixée pour la signature d'un traité de première étape.

Trois indices permettent pourtant de croire que des progrès ont été réalisés: il y a, d'abord, la visite présidentielle à Moscou; ensuite, le ton optimiste d'un communiqué émis au début de février à la conférence SALT et, finalement, l'indication, donnée de source proche de la conférence, selon laquelle "la formulation d'un traité a été abordée".

Quant aux obstacles qui parsèment encore la voie d'un accord, il est difficile de déterminer clairement s'il s'agit de détails techniques ou de divergences

politiques majeures entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Entre-temps, le président Nixon a renforcé ses positions — tout en lançant les Etats-Unis dans une nouvelle phase de la source aux armements — en prévoyant des crédits de \$1 milliard pour la mise au point d'une nouvelle arme de portée globale: un système de missiles sous-marins à long rayon d'action installé à bord de sous-marins nucléaires (UMS).

La signature prochaine d'un traité limitant les armes nucléaires stratégiques n'en constituerait pas moins un événement capital, tant sur le plan des armements que sur le plan psychologique.

Ce traité, même s'il se limite aux ABM, marquerait un premier pas histo-

rique sur la voie de l'interdiction d'autres types d'armes nucléaires.

De nombreuses années peuvent s'écouler avant la signature d'un traité plus complet, mais un accord sur les ABM pourrait constituer un point de départ en vue de la conclusion d'un traité de sécurité globale auquel participerait la Chine et toute nation dotée de l'infrastructure nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires.

Il est vrai que certains doutes relatifs à l'efficacité des ABM dans une protection totale contre toute attaque de missiles, n'ont pas été sans contribuer aux progrès accomplis dans ce domaine à la conférence SALT.

Les prochaines étapes des conversations SALT entre les Etats-Unis et l'Union soviétique seront probablement plus

difficiles et plus longues, car il s'agira alors d'aborder la question d'armements dont l'efficacité est établie.

Par ailleurs, certains autres systèmes d'armements nucléaires sont si controversés qu'ils ont été exclus de l'ordre du jour de la conférence.

C'est le cas, par exemple, des lanceurs à ogives multiples (MIRV) que Washington et Moscou ont manifestement décidé de ne pas aborder dans leurs conversations SALT. Le MIRV est un lanceur doté d'un système permettant d'inscrire un certain nombre de charges nucléaires indépendantes sur des trajectoires distinctes. A une certaine altitude, les ogives se séparent et suivent chacune leur trajectoire assignée vers des cibles différentes.

Ce système permet ainsi à un lanceur

unique de placer les ogives plus petites sur des trajectoires distinctes, multipliant par le fait même sa puissance de destruction et la couverture de ses cibles.

Etant donné qu'il n'est pas possible de déterminer si un lanceur est doté d'une seule ogive ou de plusieurs ogives, à moins de pouvoir l'inspecter sur place, les deux parties ont simplement convenu de rayer les MIRV de l'ordre du jour des conversations SALT.

Aucune des deux parties n'est en effet prête à ouvrir ses installations stratégiques à l'inspection de l'autre partie.

Les bombardiers porteurs d'armes nucléaires et les missiles à portée moyenne ne figurent pas non plus à l'ordre du jour.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES

844-3361

• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES

844-3361

• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENTS A LOUER

Appartements de luxe

La Place du Cercle

à la station de métro SHERBROOKE
Bureau de location 3555 Berri
Ouvert midi à 9 p.m. Information: 849-3365
Som. dim. jusqu'à 6 p.m.

1 1/2, 3 1/2, 4 1/2
A PARTIR DE \$130.

AIR CLIMATISÉ • ELECT. TAXES INCLUSES

ACCÈS DIRECT AU MÉTRO 28-2-72

3445 RUE DRUMMOND
IMPERIAL HOUSE

— EDIFICE MODERNE AVEC ASCENSEUR
— AIR CLIMATISÉ
— MACHINE À LAVER LA VAISSÈLE
— PORTIERS
— STATIONNEMENT SOUTERRAIN
— BAIN SAUNA

3 Chambres à \$202.50
4 1/2 Chambres à \$247.50
5 1/2 Chambres à \$330.00
6 1/2 Chambres à \$345.00

OCCUPATION IMMÉDIATE
ENTIÈREMENT ÉQUIPÉ ET
TOUTES TAXES PAYÉES.

S'ADRESSER AU SURINTENDANT **844-1659**
WESTMOUNT REALTIES
Administrateur d'édifice - Courtier agréé 28-2-72

UNE ÎLE BIEN À VOUS

Une île superbe, entourée de beaux arbres. Port de plaisance privé, court de tennis, patinoire, bains sauna, piscine intérieure, piscine extérieure de dimension olympique, chauffage tout électrique, câble TV gratuit, magasins dans l'immeuble, autobus gratuit jusqu'à la gare de Cartierville et écoles locales.

1 ch. à coucher \$140 et plus
2 ch. à coucher \$160 et plus
3 ch. à coucher \$190 et plus

Passé le pont de Cartierville, tournez à gauche aux premiers feux de signalisation et roulez encore 1 mille vers l'ouest, jusqu'à notre enseigne.

HAVRE DES ÎLES
CHOMEDEY, LAVAL • TÉL. 688-9711 28-2-72

Un concept nouveau dans l'habitation

• Mail de boutiques à l'intérieur
• Piscine ouverte à l'année
• Salles de sauna
• Patinoire
• Câble de TV gratuit
• Portier affable
• Nombre d'autres caractéristiques de luxe

LOYERS RAISONNABLES

3 studios et bachelors, appartements de 3 1/2 et 4 1/2 pièces. Maisonnets penthouses à deux étages de 4 1/2 et 5 1/2 pièces. Visite de 11 a.m. à 9 p.m. chaque jour. Fin de semaine, 11 a.m. à 6 p.m.

ROCKHILL
4858 Côte des Neiges
731-6444 28-2-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

ADIE DOMESTIQUE, travail à London, Ontario, famille canadienne-française, bonne opportunité pour quelqu'un qui veut perfectionner son anglais. Semaine: 5 jours. Bon salaire. Tél.: jour 487-3030 demandez André Lavigne, soir 670-0305. 1-3-72

AMEUBLEMENTS A VENDRE

CAUSE TRANSFERT: à vendre immédiatement, luxueux mobilier de salle à manger Provincial Français, bois pâle, bon prix. Mobilier chambre à coucher presque neuf. Tél.: 738-0720 28-2-72

MEUBLES NON PEINTS vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux double et triple, bibliothèques). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'au-baine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 6-3-72

ANIMAUX A VENDRE

ST-BERNARD: chiots enregistrés, garantis, lignée de champions dont le plus beau St-Bernard au Canada en 1970-71, intelligents, attachants. Excellent tempérament. Tél.: 622-5696 après 6 p.m., fin semaine. 8-3-72

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251, soir: 667-0774 20-3-72

ABSOLUMENT besoin toutes sortes de meubles anciens: salle à manger, lustre, horloge, porcelaine, piano, lit-cuir, etc. 374-1224 3-3-72

APPARTEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: 3740 Edouard Montpetit, 5 1/2, équipé, chauffé, 1er mai. Près Université de Montréal. 3-3-72

A BAS PRIX: 2765 Rouen, 2 pièces modernes, frais peint, près église et toutes commodités, électricité et chauffage payés. Près métro Frontenac. Tél.: 274-9773 ou 521-2779 1-3-72

BORDEN 4820: coin Somerset, 4 1/2 équipé, chauffé, balcon, conciergerie, taxes payées \$135. Tél.: 482-9559, 731-9846, 738-0720. 28-2-72

COTE DES NEIGES: 3374 Lacombe, 5 pièces, non meublées, chauffées, bas, salon et salle à dîner, 2 chambres à coucher, cuisine-dînette équipée, cour arrière, garage compris. Tél.: 937-8235 ou 849-4281. 28-2-72

OUTREMONT: 1485 Bernard, app. 4, coin Dollard, 6 1/2, 1er, 3 chambres, balcon, équipé, chauffé, tapis. \$165. Tél.: 728-4054 ou 272-4049. 28-2-72

COTE-DES-NEIGES: Ridgewood, grand 4 1/2, chauffé, équipé, taxes payées, près parc, disponible 15 avril gratuit. Tél.: 739-5883. 28-2-72

OUTREMONT "La Résidence du Boulevard" 6 1/2 pièces, 3 chambres à coucher, living, salle à manger, cuisine, 2 salles de bains complètes, dans résidence de distinction. \$350. Adultes seulement. Appelez M. Chapat à: 276-5949 ou visitez les lieux: 445 ouest, boul. St-Joseph (près chemin Ste-Catherine) 28-2-72

KENT 2780: 3 1/2, façade, propre, ascenseur, chauffé, complètement équipé, balcon, intercom. Meublé si désiré, près centre d'achats et transport. Raisonnable. Tél.: 738-4593 ou 731-2189. 3-3-72

ADJACENT OUTREMONT: 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur, 3 1/2-384, 4 1/2-395. Meubles \$6 supplémentaires 3 fenêtres. Compris: taxes d'eau, chauffage, eau chaude courante. Vacances actuellement. 13-3-72

LE RIVIERA
3 1/2 - 4 1/2
À partir de \$140
Comprenant:
Chauffage, électricité, taxes, piscine, sauna, etc.
Vue superbe sur Montréal
671-0561 672-5991
231 RIVERSIDE DRIVE
ST-LAMBERT 28-2-72

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT 809 Bloomfield près Van Horne, luxueux 4 1/2, aussi 3, meubles, ascenseur, sur-deck, garage. Tél.: 270-3938, 6-3-72

OUTREMONT
5 1/2 pièces, propres, à proximité église St-Viateur \$135, chauffé. Tél.: 270-2575 28-2-72

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 204, sedan, grand luxe, 1970, sièges-couchette, pneus Michelin, parfait état, 29,000 milles. Meilleure offre. Cause départ Europe. Tél.: 384-0994, 28-2-72.

BUICK 1969, GS California Sport, équipement complet, 38,000 milles, "tune-up" complet, excellente condition, un propriétaire, \$1,900, ou meilleur offre, valeur actuelle neuve: \$5,300, à vendre début mars. Tél.: bureau (Université de Montréal) 343-6604, résidence: 733-4359 1-3-72

VOLVO 144S, 1969, automatique, pneus Michelin, 23,000 milles. \$1,800. Tél.: 322-0142 4-3-72

ARTISANAT

MAITRE-EBENISTE français vous fera sur mesure et démontable vos meubles et bibliothèques par élément. Travail soigné assuré. Tél.: 467-2223. 1-3-72

A VENDRE

Bicycle "Exercice", automatique, électrique, très peu d'usage. Cause déménagement. Tél.: 735-0375 28-2-72

BATEAUX-EMBARCATIONS

CANADIAN SEA-CRAFT INC., 2075 Avenue Haig - Montréal, Qué. Tél.: 255-7707 (souterrain) American Shipbuilders Ltd

UN NOUVEAU NOM POUR DE MEILLEURS PRODUITS ET UN SERVICE AMÉLIORÉ.

Vous êtes cordialement invités à nous visiter au:

Salon Nautique 72, Espaces H-1, H-2, H-3 28-2-72

VOILIER: Sloop Crosby, 16 pieds, contre-pique et fibreglass, dérive de fer. Idéal pour stabilité/manœuvre. Etat très bon. \$700. Tél.: 731-4798 28-2-72

BUREAUX A LOUER

TOUR DE LA BOURSE: libre immédiatement, suite - 3 bureaux fermés, climatisés, 463 p.c. Tél.: 878-9634 entre 9-5 p.m. 28-2-72

Pour professionnel ou homme d'affaires, 2 ou 3 pièces, 45 rue St-Antoine, angle rue St-Donat, STE-AGATHE DES MONTS. Téléphonez à Pierre Hamel, Montréal 861-0297 ou Ste-Agathe 326-1515 13-2-72

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bava-rois, près pentes, 5 1/2 chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaines ski. (Aussi location été, piscine, équitation). Tél.: 256-6825 ou 254-6728 4-3-72

ST-SAUVEUR: libre du 19 février au 4 mars. Chalet, 3 chambres à coucher, foyer, commodités. Tél.: 489-2970 28-2-72

CHALET A VENDRE

PRES STE-ADELE: authentiques chalets Suisse, hiver-été, 2 et 3 chambres à coucher, grand vivoter avec foyer pierre naturelle, plage sablonneuse, privée, tennis, piscine. Adjoint pentes ski. Prix \$14,750 et \$17,850. Comptant \$1,500. 731-3501. 13-2-72

LAC ARCHAMBAULT: St-Donat, chalet avant-gardiste, 3 chambres à coucher, grand vivoter, foyer en pierre naturelle, bord du lac, adjoint pentes de ski, golf, modèles à partir de \$11,000. Comptant \$1,250. M. Bertrand. Tél.: 273-5753 6-3-72

CHAMBRES ET PENSIONS

N.D.G.: Avenue Melrose, chambre ou chambre et pension, tranquille, atmosphère agréable, téléphone, air climatisé, lavage inclus. Autobus 104-105. Tél.: 484-5321. 1-3-72

USINE bien établie et équipée pour industrie légère. Travail du bois, du métal et de la peinture. 5,000 pieds carrés. Tél.: 435-4661. 28-2-72

COURS PRIVÉS

Cherche PROFESSEUR D'ITALIEN leçons particulières, prix à discuter. Tél.: 321-3198 après 6 p.m. 28-2-72

DEMANDES D'EMPLOI

VEUVE, certain âge, honnête, distinguée, comme aide-malade, dame de compagnie pour personne âgée. Légères travaux. Cuisine spéciale pour régime. Possède permis de conduire. Ecrire Case 234, Le Devoir. 28-2-72

DEMEUREMENT

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local. Longue distance, emballage, entreposage. 725-2421. 28-2-72

DUPLIX A LOUER

COTE DES NEIGES: Rue Louis Collin, près Université de Montréal, haut-duplex, 6 pièces, fermées, chauffées, garage, libre 1er mai. Tél.: 738-2951. 24-3-72

ST-LAURENT: Du Collège, haut-duplex, 6 1/2, chauffé, moderne, éclairé, ménage fait, entrée la-veuse-sècheuse, \$175. Tél.: 744-2695 28-2-72

COTE-DES-NEIGES: près Université, haut-duplex, 6 pièces, non chauffé. Tél.: 737-3150, 28-2-72.

CHEMIN COTE STE-CATHERINE 7 1/2 libre, Outremont, grand luxe, plafonniers, carlin, miroirs, cheminée marbre, jardin immense. Ménage fait \$400. Tél.: 733-6149. 28-2-72

ST-LAURENT: Edouard Laurin: haut-duplex, 6 1/2, chauffé, eau chaude fournie, balcons avant et arrière, préférence personnes âgées. Tél.: 481-3382. 27-2-72.

DISTRICT COTE DES NEIGES: 6 1/2 - 6 1/2, incluant solarium, grand jardin, sous-sol fini, garage, près Université Montréal, Collège Brebeuf, Hôpital Ste-Justine, transport et centre d'achats. Ouvert aux visiteurs, dimanche de 2 à 5 p.m. Rendez-vous individuel 342-9002, 737-8403, - 5746 Northmount. 28-2-72.

ESPACES COMMERCIAUX A LOUER

BOUL. GOUIN EST: coteage, 5 pièces, solarium, terrasse-gazon, chauffage-eau chaude, près église-école. Visite voir 7 à 10. Tél.: 322-2014 28-2-72

CHATEAUBRIAND: (Berri près Cherrier) logement non chauffé, 4 pièces, poêle et réfrigérateur modernes fournis, \$72.50 par mois. Tél.: 486-2310 après 6 p.m. et 871-2211 de 9 à 5 p.m. 28-2-72.

OUTREMONT: rue Pratt, étage de duplex, 2 toilettes, 4 chambres, salon, salle, cuisine, cuisinière, réfrigérateur, chauffage, eau chaude, garage chauffé, services \$265. Tél.: 739-1257. 28-2-72

AVENUE CLANRANALD 5829 a. 4 1/2, semi-sous-sol, spacieux et confortable, bien situé parmi duplex, chauffé, eau chaude, frigidaire, cuisinière, lavoir. \$105. Tél.: 489-6096. 6-3-72

MAGASINS A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talou, presque neuf, 12 x 70, cave 8', 2 vitrines. Idéal variétés, librairie, pâtisserie, lingerie, chaussures, quincaillerie, bijouterie, articles sports, cordonnerie. \$235. Tél.: 381-5039 24-3-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Marthe Gaudette, B.A. B. Ped. B. Ph., L. es Lettres, Tél.: 288-2332, 3 h. à 8 h. J.N.O.

Cherchons dames organisatrices s'intéressant aux sciences de l'environnement (graphologie...). Informations: 525-2891 26-2-72

PROPRIETES A VENDRE

DES SAPINS 5460 (terrasse Maison-neuve), coteage, près hôpitaux, foyer, aquarium, patio, salle de jeux, garage, piscine chauffée. Tél.: 581-2484 ou 259-1348. 9-3-72.

AU CENTRE DE MONTRÉAL: 30 pièces avec chapelle, complètement à l'épreuve du feu, construite 15 ans, qualité et conditions excellentes. Idéal pour groupe religieux. Tél.: 259-2591 28-2-72

SAUVE: coin St-Denis, triplex 10 ans, 100 pieds du métro, site pour professionnel. Logement 6 pièces de luxe plus bureau, sous-sol fini. Prix \$60,000. Comptant \$15,000. balance avec propriétaire. Tél.: 271-4631, 388-9796. 20-3-72

FEMMES DEMANDÉES

SECRETARE
d'expérience, bilingue, steno-dactylo, pour studio d'art. District Côte-des-Neiges. Veuillez soumettre candidature par écrit à: Case 247, Le Devoir 2-3-72

HOMMES DEMANDÉS

VENDEURS sérieux, salariés, bilingues, connaissance histoire de l'Art et de l'encadrement. Gérance éventuelle. Tél.: 489-7594 4-3-72

CAMP d'été pour enfants cherche DIRECTEUR du 25 juin au 19 août 1972. 25 ans au moins. Expérience requise. Envisager couple marié. Ecrire: Rév. Jacques Beaudoin, 155 Dunkin, Drummondville, Qué. 28-2-72

INSTRUMENTS - MUSIQUE

ORGUES USAGÉES
• Démonstrateurs reconditionnés
• Échanges
• Différentes marques
Studio d'Orgues Hammond 842-9188 28-2-72

LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT, cherchons logement à louer, rez-de-chaussée et sous-sol, 6 ou 5 pièces, chauffées. Loyer raisonnable. Tél.: 271-6649 28-2-72

Désire logement près métro Sauvé ou Crémazie, 5 ou 6 pièces, fermées ou 5 avec une double. Cave si possible. N'exécédant pas \$130. 3 adultes. Tél.: après 7 p.m. 388-9608. 1-3-72

LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: Boul. Dollard, 2e. 8 pièces, 2 chambres de bains, chauffé, eau chaude, \$225. Visites sur rendez-vous: 276-5771 ou 524-3019 29-2-72

COTE-DES-NEIGES: rue Lacombe 2e, 7 pièces, chauffées. Tél.: 733-0927. 28-2-72

RUE DE VIMY près Van Horne, limite Outremont, 6 1/2, chauffé, garage. Libre 1er mai \$220. Tél.: 731-0591 28-2-72

BOUL. GOUIN EST: coteage, 5 pièces, solarium, terrasse-gazon, chauffage-eau chaude, près église-école. Visite voir 7 à 10. Tél.: 322-2014 28-2-72

CHATEAUBRIAND: (Berri près Cherrier) logement non chauffé, 4 pièces, poêle et réfrigérateur modernes fournis, \$72.50 par mois. Tél.: 486-2310 après 6 p.m. et 871-2211 de 9 à 5 p.m. 28-2-72.

OUTREMONT: rue Pratt, étage de duplex, 2 toilettes, 4 chambres, salon, salle, cuisine, cuisinière, réfrigérateur, chauffage, eau chaude, garage chauffé, services \$265. Tél.: 739-1257. 28-2-72

AVENUE CLANRANALD 5829 a. 4 1/2, semi-sous-sol, spacieux et confortable, bien situé parmi duplex, chauffé, eau chaude, frigidaire, cuisinière, lavoir. \$105. Tél.: 489-6096. 6-3-72

MAGASINS A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talou, presque neuf, 12 x 70, cave 8', 2 vitrines. Idéal variétés, librairie, pâtisserie, lingerie, chaussures, quincaillerie, bijouterie, articles sports, cordonnerie. \$235. Tél.: 381-5039 24-3-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Marthe Gaudette, B.A. B. Ped. B. Ph., L. es Lettres, Tél.: 288-2332, 3 h. à 8 h. J.N.O.

Cherchons dames organisatrices s'intéressant aux sciences de l'environnement (graphologie...). Informations: 525-2891 26-2-72

PROPRIETES A VENDRE

DES SAPINS 5460 (terrasse Maison-neuve), coteage, près hôpitaux, foyer, aquarium, patio, salle de jeux, garage, piscine chauffée. Tél.: 581-2484 ou 259-1348. 9-3-72.

AU CENTRE DE MONTRÉAL: 30 pièces avec chapelle, complètement à l'épreuve du feu, construite 15 ans, qualité et conditions excellentes. Idéal pour groupe religieux. Tél.: 259-2591 28-2-72

SAUVE: coin St-Denis, triplex 10 ans, 100 pieds du métro, site pour professionnel. Logement 6 pièces de luxe plus bureau, sous-sol fini. Prix \$60,000. Comptant \$15,000. balance avec propriétaire. Tél.: 271-4631, 388-9796. 20-3-72

PROPRIETES A VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES
Lacombé près McKenna
Cottage, 7 1/2, fenêtres aluminium, garage, \$30,000 avec \$4,000 comptant.
IMMEUBLES TREMBLAY INC. courtiers
737-3150 28-2-72

VIMONT: bungalow, sous-sol fini, directement du propriétaire. Hypothèque à 7 1/4%. Comptant \$7,000. Tél.: 663-2685. 28-2-72

HAVARD N.D.G.
Cottage complètement détaché, 4 chambres à coucher, jolie pièce de réception, incluant 2 cheminées naturelles, boiseries en chêne. \$26,500. M.L.S. Mme Fortin 931-1514.
ISABELLE LAFRENIÈRE INC. courtiers
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera" 28-2-72

CHATEAUGUAY: coteage semi-détaché, 6 pièces, salle de jeux fine, 1 1/2 salle de bains, draperies, jardin rocaille, clôture Frost, Prix fixe: \$13,500 avec hypothèque \$5,500 à 6%, comptant minimum \$5,000, balance à discuter. Propriétaire anglais 691-2529, Pas d'agent. 28-2-72



Pékin aussi a eu sa tempête de neige et c'est manuellement que les travailleurs chinois s'emploient à débayer les rues à l'aide des outils les plus simples: le ba'ai et la pelle. (Téléphoto AP)

Des prêtres disent NON aux bingos

par Gilles Provost

«Un bingo serait pour nous une véritable mine d'or qui permettrait de combler le déficit de la paroisse, mais notre conscience de pasteur est incapable d'accepter cette solution. (...) Nous estimons, jusqu'à preuve du contraire, que les bingos sont un péché collectif et nous n'acceptons pas d'y collaborer.

Telle est la déclaration que les paroissiens de Saint-Charles (à Pointe-Saint-Charles) ont récemment reçue de l'équipe des prêtres de la paroisse. A l'appui de leur position, ces prêtres ont apporté quatre ou cinq raisons.

Premièrement, disent-ils, les trois quarts de la clientèle des bingos se recrutent chez les gens qui ne font pas partie de la communauté du dimanche. Il nous paraît anormal de faire vivre la communauté chrétienne par ceux qui n'en sont pas membres.

Deuxièmement, le bingo devient le seul lien de ceux qui ne pratiquent plus avec l'Eglise. Ces seuls moments où ils se trouvent physiquement dans les cadres de l'église, c'est pour déboursier de l'argent. «Nous ne pouvons accepter de travailler dans une Eglise qui donne

l'image d'une entreprise financière,» disent-ils.

Troisièmement, même les pratiquants qui viennent au bingo le font pour être payés en retour et non à cause de leur responsabilité financière. Ce qui les anime en premier, c'est le désir de gagner. L'Eglise entre ainsi dans le jeu de l'argent, forme peu à peu chez les baptisés une conscience de joueur et apparaît pour les non-chrétiens comme un «Blue Bonnet» plus adapté au monde populaire.

Quatrièmement, la clientèle des bingos de la paroisse Saint-Charles se recruterait parmi les petits salariés et les assistés sociaux. «L'Eglise qui a une fonction éducative et libératrice ne doit pas encourager une telle fuite de capitaux dans des familles qui ont déjà tant de peine à se maintenir à flot, rappellent-ils. Elle ne doit pas favoriser les «gadgets» d'une société décadente qui tente par tous les moyens de soutirer l'argent nécessaire pour la nourriture, le vêtement et le logement.»

De plus, les bingos ne sont même pas une bonne occasion de rencontre et de

détente. «Il suffit d'entrer dans la salle au moment où les numéros sont criés pour constater la tension qui y règne et se rendre compte que nous sommes loin du gentil bingo qui détend la famille réunie.»

Enfin, en rejetant le bingo, l'Eglise poserait un geste qui contesterait un monde trop centré sur l'argent et elle rappellerait qu'il existe une autre espérance qu'on ne peut enfermer dans la possession des biens matériels.

Les prêtres de Saint-Charles sont très conscients de ce qu'ils rejettent puisque la paroisse a recueilli environ \$1.000 par mois l'an dernier avec son bingo. Ils soulignent aussi que le déficit actuel est un signe des temps et que la crise financière reviendra tôt ou tard.

Selon eux, la transformation du presbytère en centre communautaire et la location du sous-sol de l'église à une coopérative de linges, ont déjà été des efforts favorables à la promotion du quartier.

Ils rappellent aussi qu'ils ont eux-mêmes cherché à économiser en n'employant qu'une seule ménagère pour deux paroisses, en refusant de recevoir leur allocation de déplacement, en vivant dans un logement dont ils payaient le loyer à même leur salaire, etc.

Il se proposent maintenant de reprendre un tel logement et de refuser l'augmentation de salaire votée par le diocèse pour les prêtres. «En prenant nos responsabilités et en encourageant la communauté à faire de même, nous disons l'attention que nous portons à la situation financière de notre paroisse et la volonté d'envisager des solutions neuves.»

Ils concluent enfin en soulignant que ce problème n'est pas exclusif à leur paroisse et que c'est au niveau de l'Eglise de Montréal que des solutions devront être trouvées.

Raymond Perrault, secrétaire parlementaire

D'autres manifestations nuiraient aux chômeurs du Nouveau-Brunswick

OTTAWA (PC) — Le secrétaire parlementaire à la main-d'œuvre, M. Raymond Perrault, a déclaré hier que toute autre manifestation à Bathurst ne fera qu'aggraver la situation des chômeurs de cette région.

M. Perrault, qui faisait face à un barrage de questions au sujet de la manifestation qui a eu lieu, jeudi, devant les bureaux a affirmé que l'on avait exagéré les faits puisque toutes les demandes de prestations admissibles adressées à la Commission d'assurance-chômage avaient été payées.

A la suite d'une manifestation semblable, la Commission d'assurance-chômage décidait, la semaine dernière, de fermer temporairement ses bureaux à Bathurst. C'est sans doute à cette fermeture que M. Perrault se référerait lorsqu'il a déclaré que toute autre manifestation ne ferait que compliquer la situation des chômeurs de cette région.

Les manifestants de Bathurst protestaient contre les retards dans le paiement des prestations de chômage.

De pareils retards ont été rapportés dans presque toutes les régions du pays et l'Opposition aux Communes a souvent pressé le gouvernement Trudeau, depuis la rentrée parlementaire, la semaine dernière, de prendre des mesures pour accélérer la distribution des prestations.

C'est M. David Lewis, chef des néo-démocrates, qui a relancé le débat sur ces retards.

M. Lewis a demandé le consentement unanime des Communes pour introduire une motion visant à faire étudier par le comité parlementaire de la main-d'œuvre toute cette question des retards. Des députés ministériels s'y sont opposés.

De son côté, M. Lincoln Alexander (PC — Hamilton — Ouest) a réclamé une enquête sur les causes de ces retards.

M. Sharp, premier ministre intérimaire, M. Trudeau étant en tournée en Ontario, a précisé que le gouvernement faisait l'impossible pour accélérer la distribution des prestations de chômage. Cette question est une priorité, a-t-il dit.

M. Alexander a soutenu que ces causes devaient être révélées et que les prestations dues devaient être payées dans les 72 heures.

M. Doug Rowland (NPD-Selkirk) a demandé au gouvernement si l'on savait que, en ces retards, les chômeurs devaient emprunter de l'argent à des taux d'intérêt très élevés.

M. Perrault a répondu que le gouvernement ferait enquête à ce sujet.

Le secrétaire parlementaire a affirmé que sur les 10.000 personnes qui ont fait des demandes au bureau d'assurance-chômage de Bathurst, seulement 132 se sont plaintes d'avoir reçu leurs prestations en retard.

Finalement, M. Perrault a promis de faire le point sur la question, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

Jeudi soir, d'autres policiers fédéraux sont arrivés pour aider au maintien de l'ordre, à la suite de bagarres entre ma-

nifestants et policiers devant les bureaux de l'assurance-chômage.

Tout était tranquille hier. L'abbé Léger Comeau, directeur du collège de Bathurst, a averti qu'il ne louera plus la salle pour des réunions reliées de quelque façon aux protestations contre les lenteurs de l'assurance-chômage. Avant et après la bagarre de jeudi, un certain nombre de manifestants s'étaient réunis dans une salle du collège.

Cela laisse augurer de jours plus paisibles. Pourtant, on a rapporté qu'il se préparait une manifestation encore plus importante que celle de jeudi.

Trois personnes ont dû subir des traitements à l'hôpital après l'échauffourée de jeudi, qui a fait des dégâts aux bureaux de l'assurance-chômage. Parmi les blessés, il y eut le chef de la police locale, M. J. J. O'Neil.

Les bureaux de l'assurance-chômage étaient fermés hier et seul le personnel masculin y travaillait. On ignorait s'ils rouvriront lundi.

D'après le chef O'Neil, les manifestants ont perdu la tête: ce qui semblait

être une simple protestation a tourné à la violence.

C'est le maire de la ville, le Dr Orser, qui a réclamé le renforcement des équipes de police.

De passage hier à Saint-Jean (N-B.), le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, a réclamé la réorganisation de la Commission de l'assurance-chômage et déclaré que le gouvernement a le devoir de trouver les causes des retards dans le versement des prestations.

Dans une conférence de presse, M. Stanfield a ajouté que les méthodes de l'assurance-chômage dans tout le pays sont scandaleuses.

Il faut dit-il, réduire à une semaine — au lieu de deux — le délai des versements.

En outre, les bureaux de l'assurance-chômage fermés la semaine dernière doivent rouvrir au plus tôt, et il faudra rembourser aux municipalités les frais de secours dus aux retards dans le versement des prestations.

Mais, a dit encore le chef progressiste-conservateur, le gouvernement fédéral ne s'est préparé en rien, causant des souffrances à des milliers de Canadiens.

L'Association des consommateurs

La fluoruration de l'eau n'est pas une panacée

A la suite d'une étude, l'Association des consommateurs du Canada (Québec) est d'avis que pour le Québec, la fluoruration de l'eau n'est qu'une réponse très partielle à une question très vaste.

L'ACC (Québec) a déjà appuyé officiellement une démarche de la Fédération des femmes du Québec auprès du ministre des affaires sociales, M. Castonguay demandant «de retarder le projet de loi concernant la fluoruration de l'eau jusqu'au moment où il aura été démontré que cette mesure est sans danger».

Dans une lettre adressée ces jours derniers au Dr E. Vinet, secrétaire-administrateur de la Ligue d'hygiène dentaire du Québec, l'ACC (Québec) ne nie pas les avantages du fluor dans la dentition. «Notre inquiétude, dit la lettre, se situe au niveau des mécanismes de distribution actuellement préconisés pour la population québécoise.»

L'organisme se demande si un programme d'investigation dentaire de la population écologiste, avec distribution gratuite de vitamines et de fluor au besoin, soutenu par une publicité éducative à la télévision ne serait pas une alternative qui optimiserait vraiment le projet total du ministre Castonguay.

«Pour être efficace et efficace avec les données de la science, il faudrait, dit le document, administrer le fluor en conjugaison avec les autres facteurs qui concourent à une bonne dentition: hygiène dentaire et alimentaire.»

L'ACC (Québec) note en outre que la fluoruration du lait pratiquée au Japon depuis une quinzaine d'années représente une réponse plus spécifique à la question que la fluoruration de l'eau. La distribution de comprimés minéraux et de vitamines dans les écoles serait une autre solution.

Les écoles de la CECM seront ouvertes lundi

La Commission des écoles catholiques de Montréal annonce que toutes ses écoles qui avaient été fermées à cause de l'état des rues à Montréal, seront ouvertes lundi matin. En conséquence, professeurs et élèves devront donc se présenter à leurs écoles respectives

à l'heure habituelle. C'est donc dire que tous les employés de la CECM seront en fonction, lundi matin, puisque le personnel administratif tout comme le personnel d'entretien avait déjà été rappelé au travail le 24 février.

Les victimes d'actes criminels indemnisées à partir du 1er mars

C'est à compter de mercredi prochain, le 1er mars, que les innocentes victimes du crime pourront bénéficier d'une indemnisation du gouvernement.

Le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, a fait savoir que le gouvernement a décidé de prendre le décret ministériel indiquant la date d'entrée en vigueur de la loi adoptée le 4 novembre 1971 par l'Assemblée nationale.

En vertu de cette loi, sont éligibles aux bénéfices de l'indemnisation les personnes blessées au moment de la perpétration d'un crime, en aidant la police, en arrêtant un délinquant en prévenant ou tentant de prévenir la perpétration d'un délit.

La loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels entraînera des déboursés annuels d'au plus \$750.000 de la part du gouvernement québécois.

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES ET LE PUBLICITÉ-CLUB DE MONTRÉAL OFFRENT UN COURS DE PUBLICITÉ

donné par plus de vingt praticiens de renom

16 SESSIONS EN 8 SEMAINES, dont 5 ateliers de travaux pratiques les mardis & jeudis, de 18h. 30 à 20h. 30, du 14 mars au 4 mai 1972

LES CANDIDATS

Ce cours s'adresse aux personnes qui sont déjà dans l'industrie, le commerce, les services publics ou les agences de publicité, et qui sont intéressées à la publicité sous toutes ses formes.

LE PROGRAMME

Tous les rouages de la publicité: conception, budget, techniques, media, agences, loi, etc. on s'attachera à l'étude des problèmes de l'entreprise au niveau de l'élaboration d'une stratégie publicitaire, ainsi qu'à des problèmes comme les tactiques de promotion et les techniques de recherche.

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les professeurs feront appel à différentes techniques pédagogiques modernes impliquant une participation active des élèves. On utilisera au besoin les méthodes audio-visuelles. Les cinq derniers cours seront des ateliers où les élèves, divisés en petits groupes, auront l'occasion de créer une campagne de publicité pour des produits ou des services importants.

L'ENDROIT
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
5255, avenue Decelles
Montréal, Qué.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS: LE 6 MARS
FRAIS: \$100 (déductibles de l'impôt sur le revenu)

Pour obtenir le prospectus, écrire ou téléphoner au:

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
5225, avenue Decelles,
Montréal (250e) Qué.
Tél.: 343-4440



\$600 pour des cheveux de Riel

Des Canadiens de l'Ouest ont payé \$600, une mèche de cheveux qui serait de Louis Riel.

La mèche de cheveux se trouve sous une cloche de verre, avec une page du journal Regina Daily Leader, en date du 17 novembre 1885, soit le lendemain de la pendaison de Louis Riel.

Ce «trophée» a été mis aux enchères à Montréal. Il a été acheté par un représentant d'un groupe récemment formé dans l'Ouest canadien, appelé 49th Parallel Members. Le journal raconte que Louis Riel est mort courageusement, en chrétien, et sain d'esprit, juste avant sa pendaison, il embrassa un crucifix.

On a aussi mis aux enchères un chandelier qui s'était trouvé sur la table du conseil de Louis Riel.

Hausse de 70% à Gatineau

GATINEAU (PC) — Les contribuables de la ville devront affronter une augmentation de 70 pour cent de la taxe.

Tel est le résultat d'un budget qui passe de \$2.900.000 à \$3.400.000 et d'une réévaluation des propriétés, y compris une réduction pour les immeubles de Canadian International Paper Company.

L'an dernier, une propriété évaluée à \$10.280 coûtait \$184, en taxe; ce montant passe maintenant à \$314. L'administration régionale de l'Outaouais, qui englobe Gatineau, a augmenté la valeur taxable des propriétés, mais elle a abaissé de \$9 millions celle de la manufacture de papier, l'établissant à \$37 millions.

M. Bourassa et le projet de cartonnerie de Cabano

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Bourassa manifeste un grand intérêt pour le projet de la cartonnerie de Cabano; mais il soutient qu'un tel projet d'envoie, comportant nécessairement un aspect financier important, «ne sera réalisable que s'il a l'appui sur une base d'affaires d'investisseurs et de prêteurs».

Dans une lettre adressée à M. Léonard Otis, président du Comité syndical de réaménagement forestier de Cabano, M. Bourassa l'informe qu'il a demandé à son ministre de l'industrie et du commerce, M. Guy Saint-Pierre, «d'apporter une attention particulière au projet d'établissement à Cabano d'une usine de papier-cannelure».

Tout au long de sa lettre de deux pages, le chef du gouvernement québécois exprime son intérêt envers l'expérience-pilote de Cabano, tout en soulignant que son succès dépend en majeure partie des appuis financiers qu'elle pourra avoir.

Le gouvernement du Québec, dit-il, suit l'évolution de cette forme de participation nouvelle de la population, notamment celles des producteurs de bois et des travailleurs de la région de Cabano.

C'est pourquoi, poursuit-il, il a voulu, dans la mesure du possible et en collaboration avec le gouvernement fédéral, faciliter la tâche des instigateurs du projet au cours des différentes étapes.

Parmi les nombreux fonctionnaires provinciaux et fédéraux qui ont participé à l'amorce du projet, le premier ministre note que M. Robert DeCoster, sous-ministre à l'Industrie et au Commerce, est entièrement au courant des développements de ce dossier.

Il lui rappelle aussi les subventions accordées par l'Office de développement de l'Est du Québec, afin de procéder à une étude de rentabilité pour l'établissement d'une usine de papier-cannelure à Cabano et une étude d'explorations des marchés.

L'an dernier plus de 60% des contribuables québécois ont eu droit à un remboursement d'impôt. Serez-vous du nombre cette année?

J'ai eu un remboursement! Et toi?

Fais donc ton rapport d'impôt tout de suite, et fais-le bien!

- 1 — Identifiez-vous d'abord correctement
- 2 — Ensuite, suivez bien le guide

Retournez-nous la formule d'impôt provincial "TP1 abrégée 1971" pré-adressée, que vous avez reçue par la poste. Vérifiez si le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale y et apparaissent sont exacts; sinon faites les corrections nécessaires à l'endroit indiqué "pour corrections seulement".

Si vous devez vous procurer une formule qui n'est pas pré-adressée, assurez-vous d'abord d'inscrire correctement votre nom, votre adresse, votre numéro d'assurance sociale et votre date de naissance.

Après tout, la formule d'impôt provincial "TP1 abrégée 1971" ne compte que les deux côtés d'une seule feuille et le guide est à votre portée. Pour éviter des erreurs, remplissez d'abord la copie qui sert de brouillon et transcrivez-la sur celle qui porte déjà vos nom et adresse, si vous l'avez reçue par la poste, car c'est cette copie qu'il faut retourner au ministère du Revenu.

Commencez par la section "exemptions personnelles"; puis complétez les sections "régime de rentes" et "revenu"; passez ensuite à la section "régie d'assurance-maladie"; puis calculez votre "revenu imposable" et votre "impôt"; le gouvernement vous doit peut-être de l'argent.

Puisqu'il faut le faire, faites-le tout de suite.

Quand c'est bien fait ça va sur des roulettes!

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU

l'actualité

Le Centre d'études sur les avantages sociaux

Une série de cours où représentants patronaux et syndicaux se coudoient

par Gilles Léveillé

Les avantages sociaux ou ce qu'on appelle communément les "bénéfices marginaux" représentent environ 30% de la masse salariale au Canada et pourtant la connaissance qu'on en a est très superficielle.

Est-ce la trop grande complexité des régimes assurant ces avantages ou le rôle minime que l'employé est appelé à jouer dans leur élaboration, il reste que le personnel accorde en général très peu d'importance au chapitre des "bénéfices" d'une convention collective.

L'incompréhension et le désintéressement qui se manifestent à l'égard des avantages sociaux n'en comportent pas moins un coût, celui de ne pouvoir retirer le maximum des ressources qu'on y investit. De plus en plus de gens le comprennent et c'est sans doute ce qui explique la création à Montréal d'un Centre d'études sur les avantages sociaux.

Inauguré cet automne, le Centre vise essentiellement à donner une formation dans ce domaine et s'adresse présentement aux personnes les plus susceptibles d'en faire une application immédiate dans leur milieu de travail, c'est-à-dire des représentants syndicaux et patronaux ainsi que du personnel d'organismes spécialisés en relations de travail ou en avantages sociaux. Le programme de cette année comprend deux séries de trois séminaires, l'une en français, l'autre en anglais.

Ainsi durant la dernière semaine de janvier, une trentaine de personnes se réunissaient dans un hôtel des Laurentides pour y étudier les composantes d'un régime de rentes et les méthodes possibles de financement. Il s'agissait déjà du deuxième séminaire de la série française.

Les participants à ces séminaires d'études intensives semblent très satisfaits de l'expérience, du moins si l'on en juge par un rapide sondage auprès de quelques-uns d'entre eux. On s'accorde à signaler la compétence des conférenciers ou professeurs et l'utilité de l'information donnée aux cours. La formule du séminaire, qui permet des échanges de vues au sein d'un groupe relativement grand, est bien appréciée.

Pour M. Marc Letellier, du service des assurances de Macdonald Tobacco, la participation aux séminaires aura été un excellent recyclage. M. Jeannot Picard, conseiller technique à la CSN, estime que "ça aide énormément", à la fois dans les négociations et dans les services d'informations aux membres syndiqués. M. Jacques Tremblay, du ministère québécois du travail, juge qu'on y abat beaucoup de besogne en l'espace d'une semaine et que le fait de se réunir dans les Laurentides aide à soutenir le rythme. Enfin, M. Guy Debois, conseiller en bénéfices marginaux à la Société de Fiducie du Québec, a bien hâte d'entreprendre le troisième séminaire; "même après près de 20 ans dans le domaine, il fait bon revoir certaines questions".

Pour M. Yves Guérard, actuaire-conseil chez Lemay, Pouliot, Guérard & Associés et l'un des principaux responsables du Centre, la mise en place d'une structure de formation aux avantages sociaux vient combler un véritable vide. "Il n'existe pas d'endroits vraiment

où l'on donne un programme intégré de cours dans ce domaine, sauf en actuariat". Les études en actuariat ne s'adressent qu'à un petit nombre de gens cependant et de toutes manières l'approche aux avantages sociaux y est beaucoup plus technique.

Cette première année d'expérience est très satisfaisante, estime-t-il. La réaction des participants apporte un précieux élément de formation. "Les gens qui sont là ont une expérience pratique et leurs questions nous permettent d'ajuster l'enseignement en conséquence. Le forum est extrêmement utile, même aux professeurs."

Les dirigeants du Centre n'entendent pas toutefois en rester au stade des cours. Ils ambitionnent d'ajouter à l'organisme une dimension recherche. "Il y a un tel vacuum dans ce domaine qu'il est certain qu'on pourrait aider à formuler des programmes gouvernementaux."

Et aussi des programmes à l'intention de l'entreprise privée. Par exemple, la question des jours de maladie. Outre quelques compilations de statistiques, nous dit M. Guérard, il ne se fait guère d'analyse sur cet avantage offert dans bon nombre de conventions collectives. Y a-t-il des abus ou de l'insatisfaction de ce côté? Une autre forme d'avantages pourrait-elle assurer autant de sécurité à l'employé, susciter moins de tracasseries administratives et, au bout du compte, coûter moins cher à l'employeur? Voilà des questions auxquelles une recherche scientifique suffisamment poussée permettrait de répondre.

Dans les universités, une telle recherche est quasi inexistante à l'heure actuelle, continue M. Guérard. "Du côté de la Société des actuaires, il y a bien quelques travaux de faits mais, encore une fois, leur approche est très théorique".

Il presse donc d'entreprendre une recherche pratique mais il ne s'agit pas pour autant de vouloir à tout prix occuper un champ d'activité au détriment d'autres organismes. "On force le développement de l'université en mettant notre Centre au monde mais si elle veut plus tard s'en occuper, tant mieux."

Qui dit recherche, cependant, dit organisation permanente. Présentement, le Centre d'études sur les avantages sociaux sans être une affaire entièrement bénévole, ne possède que le minimum de structures: des locaux prêtés et une seule employée, une secrétaire, à plein temps.

Les professeurs, des actuaires pour la plupart, sont déjà fort occupés dans leurs sphères d'activité respectives et ne peuvent consacrer qu'un temps limité aux séminaires. Si le Centre veut prendre de l'expansion, il faudra nécessairement, dans l'immédiat, engager un coordonnateur de la recherche et, plus tard, à mesure qu'on recueillera des commandes du gouvernement ou du secteur privé, comme M. Guérard en cultive l'espoir, recruter des analystes.

Le Centre est logé à l'université McGill, plus précisément au Centre des relations industrielles de cette maison d'en-

seignement dont l'un des directeurs associés, M. Yves Dulude, de la FTQ, est aussi membre du conseil consultatif présidant à ses destinées. Les autres membres du conseil consultatif sont MM. Roland Boutin, directeur du service des Régimes supplémentaires de rentes à la Régie des rentes du Québec, Jean-Robert Gauthier, vice-président aux ressources humaines à La Presse, et M. Guérard.

Le fait d'être hébergé à l'université McGill est précieux pour le Centre d'études sur les avantages sociaux car, outre l'accès aux services généraux du Centre des relations industrielles, il permet d'avoir facilement recours à la banque de données sur les conventions collectives qu'on vient d'y constituer. Sans parler de la possibilité d'emarger un jour au programme de subventions que l'université recoit...

C'est un professeur en administration des affaires de Toronto, M. James Brodie, qui a eu l'initiative en 1969 de mettre en marche un programme de formation sur les "bénéfices marginaux". Il créa un an plus tard le "Centre for Continuing Studies in Employee Benefits", greffé au Humber College où il enseignait, et fit appel à quelques québécois pour siéger à un conseil consultatif.

Ces derniers, MM. Boutin, Dulude, Gauthier et Guérard, décidèrent bientôt qu'il fallait doter Montréal de son propre Centre et prendre une large mesure d'autonomie. "Les besoins de Montréal et du Québec dans le domaine des avantages sociaux ne sont pas les mêmes", explique M. Guérard. "La législation provinciale est différente, les entreprises au Québec sont souvent plus petites, les gens ici sont moins préoccupés qu'en Ontario par le mouvement du personnel vers les États-Unis et, enfin, le dernier mais non le moindre des facteurs distinctifs, le problème de la langue."

Il est très important en particulier de créer des textes d'étude français. Il en existe très peu et l'organisation de séminaires dans la langue de Molière commence déjà à produire d'heureuses retombées à cet égard.

Quant à l'accueil fait au Centre par les patrons et les syndicats, on peut le qualifier pour l'instant de "positif, avec réserve". C'est trop patronal, diront des syndiqués; c'est une histoire de syndicats, penseront des hommes d'affaires. Quoi qu'il en soit, le nombre des admissions fixé au départ, 30, a été atteint relativement facilement et les dirigeants du Centre s'efforcent d'en faire "un organisme au-dessus de tout soupçon".

Comme le souligne Yves Guérard, "nous ne sommes pas là pour prouver ou gagner mais pour connaître la vérité. Une meilleure utilisation des ressources sera bénéfique aux deux parties."

Et sans doute aussi que des négociations patronales-syndicales conduites par des gens mieux informés des deux côtés pourront se faire avec plus de célérité et moins de suspicion.

économique

L'affaire Holland Andrews

L'injonction est prolongée et l'enquête fixée au 20 mars

par Denis Giroux

L'affaire Holland Andrews a pris hier une tournure toute autre que celle attendue par les avocats de cette maison de courtage montréalaise accusée par les deux bourses locales de trente infractions aux règlements des bourses.

En effet, le juge François Auclair de la Cour Supérieure du Québec a refusé à Claude-Armand Sheppard, l'avocat de Holland Andrews, le droit de faire la preuve des allégués qui lui avaient permis d'obtenir la semaine dernière une injonction interlocutoire contre les deux bourses montréalaises et 23 de leurs administrateurs.

Selon cette injonction, les deux bourses ont dû interrompre pour dix jours les procédures entreprises pour juger Holland Andrews sous peine d'une amende de \$50,000 ou d'un an de prison pour quiconque désobéirait à l'ordonnance émise le 15 février dernier par le juge André Nadeau de la Cour Supérieure.

Hier, maître Sheppard vou-

lait en arriver par sa preuve à transformer en injonction permanente cette injonction interlocutoire et montrer le bien fondé de la poursuite de \$6.7 millions en dommages-intérêts intentée par la maison de courtage Holland, Andrews, Perrier & Co. contre les bourses de Montréal et Canadienne et 23 administrateurs.

En fin de compte, le juge François Auclair a décidé de prolonger pour une autre période de dix jours l'injonction interlocutoire (jusqu'au 6 mars).

Le juge Auclair a également fixé au lundi 20 mars la date du début de l'enquête (que les avocats de Holland, Andrews voulaient voir débiter hier), si enquête il y a.

Car l'audience d'hier a précisément porté sur le droit de Holland, Andrews d'entreprendre une telle enquête en cour civile.

Après avoir entendu les plaidoyers des deux parties (Thomas Montgomery représentant les bourses de Montréal avec ses collègues Hess-

ler, Casgrain et Pouliot) le juge Auclair s'est donné jusqu'au 20 mars pour prononcer son jugement de droit.

S'il reconnaît le droit de Holland Andrews de mener l'enquête, alors le 20 mars les nombreux témoins assignés à comparaître par sub poena devront se présenter et l'enquête débitera. Sinon, il semble que Holland Andrews devra se contenter d'être jugé par un comité formé des gouverneurs des deux bourses de Montréal.

A noter que du 6 au 20 mars, maître Montgomery s'est engagé au nom de ses clients à ne pas reprendre les procédures contre Holland Andrews, et ce même si l'injonction interlocutoire ne sera plus en vigueur.

En substance et sans vouloir résumer les plaidoyers des deux parties, disons que Thomas Montgomery a invoqué les arguments suivants pour contester le droit de Holland Andrews de faire enquête en cour Supérieure:

— la Cour Supérieure n'a pas juridiction pour les cas d'injonction ou de révocation lorsqu'il s'agit de remplacer ou de corriger les décisions d'un tribunal de régie interne ("domestic tribunal").

— le jugement n'a même pas été rendu par les bourses et les procédures ne sont même pas amorcées, alors c'est préjudger de la décision des bourses que de leur refuser le droit de prononcer ce jugement et ce, au nom de la prétendue partialité des juges.

— Holland, Andrews pourrait toujours en appeler soit

aux membres des bourses ou même à la Commission des Valeurs mobilières du Québec si elle se sent lésée. Le récent "bill 63" adoptée en juillet 1971 le lui permet désormais. Donc Holland, Andrews n'est pas soumis à l'arbitraire des bourses.

Ce à quoi maître Sheppard a répondu en citant des cas, des précédents où il était démontré que:

— si un accusé n'en appelle pas avant d'être jugé, cela signifie qu'il accepte la juridiction sinon la décision du juge. Or Holland Andrews refuse le droit de la juger aux bourses de Montréal, aussi, il est normal qu'elle conteste avant que le jugement ne soit rendu par les bourses, d'autant plus que ce jugement lui ferait un tort irréparable.

— le droit de pouvoir se prévaloir du droit d'appel de la décision des bourses n'enlève rien au droit de Holland, Andrews de refuser d'être jugé par les bourses.

— dire que rien ne peut prouver que le tribunal forme par les bourses est partial c'est rejeter les allégués de la requête de Holland, Andrews avant même que cette maison de courtage ait pu les prouver, et de toute façon, en cour, on considère les allégués comme vrais à moins qu'il n'y ait grossière inexactitude. Le jugement rendu par le juge Nadeau la semaine dernière montre que les allégués étaient plus solides que ce que M. Montgomery le dit.

Quoi qu'il en soit, le juge Auclair rendra d'ici deux ou trois semaines sa décision.

Aux E.-U.

Le prime rate à 4 3/8%

La First National City Bank a annoncé hier qu'elle abaissait son taux d'escompte préférentiel et flottant (floating prime rate) à quatre et trois huitièmes pour cent (4 3/8%).

La First National City Bank est la deuxième plus grande banque aux États-Unis et elle se trouve à abaisser ainsi son prime rate à son taux le plus bas en douze ans.

La plupart des grandes banques américaines ont décidé de maintenir (au moment d'aller sous presse) leur taux d'escompte préférentiel à leur niveau actuel.

Ce taux est de quatre et trois-quarts pour cent (4 3/4%) pour la plupart des banques et de quatre et demi pour cent (4 1/2%) pour quelques grandes banques (Morgan Guaranty Trust, Irving Trust et Bankers Trust).

500 employés touchés

La mine de Normétal va fermer en juillet 1973

NORMÉTAL — La mine Normétal, une filiale de Horando Mines Ltd, cessera son exploitation minière au mois de juillet 1973.

La compagnie a déjà fait part de cette décision à ses 500 employés.

La ville de Normétal est située à 70 milles au nord de Rouyn-Noranda, dans le nord-ouest québécois. Elle s'apprête à devenir une "ville-fantôme".

puisque sa seule industrie — la mine — fermera ses portes.

Le président du syndicat local des métallos (FTQ) de la mine Normétal, M. Alain Darveau, a déclaré que toute la population était consciente des graves problèmes que subiront les citoyens "si la ville devient une ville-fantôme".

"Nous serons au Forum de Montréal le 28 février prochain pour crier notre angoisse", a-t-il dit.

De fait, une bonne délégation de cette ville du nord-ouest québécois — qui compte 2,000 habitants — participera à la manifestation du Forum. Le conseil municipal de Normétal y a délégué deux de ses représentants. Il s'agit de M. Raymond Lafleur, secrétaire trésorier de la municipalité, et du conseiller Alcide Sévigny. Plusieurs métallos feront partie du groupe de même que sept animateurs qui font actuellement une étude socio-économique sur le sort que subiront les citoyens lorsque la mine fermera ses portes.

On sait déjà que plus de 200 mineurs — venant de Rouyn-Noranda, Cadillac, Malartic, Val d'Or et Chibougamau — participeront à la manifestation du 28 février.

Cette manifestation est organisée par la Fédération des travailleurs du Québec et le Conseil du travail de Montréal. Les centrales syndicales et plusieurs autres mouvements populaires ont donné leur plein appui à cette manifestation.

LA CROIX-ROUGE

TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Les Brasseries Canadiennes Limitée

Déclaration de dividendes

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants, qui seront payés le 1er avril 1972 aux actionnaires inscrits à la rétro des affaires le 3 mars 1972:

- Un dividende trimestriel de 35 cents par action sur les actions privilégiées de série A en circulation, à dividende cumulé de \$2.28, d'une valeur nominale de \$50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.
- Un dividende trimestriel de 66% cents par action sur les actions privilégiées de série B en circulation, à dividende cumulé de \$2.85, d'une valeur nominale de \$50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.
- Un dividende trimestriel de 10 cents par action sur les actions ordinaires en circulation sans valeur nominale, comprises dans le capital de la compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration
Le Secrétaire
C.C. HENDERSON

Le 22 février, 1972

Les marchés boursiers

Hausse marquée des pétroles

L'excitation provoquée par la découverte de Panarctic dans l'île Ellesmere a stimulé les transactions et les cours vendredi, à la Bourse de Montréal.

Au total, à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, 1.87 million d'actions ont changé de mains par rapport à 1.4 million jeudi.

Comportement des valeurs

Ven. Jeu.	135	143
Gains	101	120
Pertes	93	84
Inchangées	329	347
Total	328	322

Dome Petroleum s'est hissé de 2 7/8 à \$35 1/4. Hudson's Bay Oil and Gas de 1 1/2 à \$45. Westcoast Petroleum de 1 5/8 à \$12 et Pacific Petroleum de 1 1/4 à \$33.

A la Bourse canadienne, Canadian Southern Petroleum s'est hissé de 1.30 à \$8.95 dans des transactions comprenant 49,500 actions.

Une hausse dans les cours du cuivre a stimulé le compartiment des métaux qui devrait réagir favorablement. Noranda s'est hissé de 1 5/8 à \$39 1/4. Falconbridge Nickel de 5 1/4 à \$88. Cominco de 1 3/8 à \$28. Hudson Bay Mining and Smelting de 1 1/4

à \$23 1/2 et International Nickel de 7-8 à \$33 3/8.

Toronto

La bourse de Toronto, vigoureusement stimulée par une importante découverte de pétrole dans l'Arctique canadien, a connu sa meilleure séance depuis deux ans et les transactions ont été extrêmement actives.

Au total, 6.06 millions d'actions, le sommet le plus élevé depuis le 3 juin 1969, ont changé de mains, par rapport à 4.4 millions jeudi.

L'indice industriel s'est hissé de 142 à 203.28, soit un sommet sans précédent; celui des métaux non ferreux s'est hissé de 2.38 à 90.92, soit son meilleur niveau le 6 août 1971.

A un certain moment, peu après le début de la séance, le ruban transmettant les transactions était en retard de 15 minutes par rapport aux ventes.

Comportement des valeurs.

Gains	328	322
Pertes	218	226
Inchangées	232	240
Total	778	798

Les titres industriels miniers, des pétroles raffinés, de la mise en marché, de l'immeuble, des manufactures et des communications étaient en hausse, tandis que ceux des banques, des aciéries et des papiers ont fléchi légèrement.

Chez les compagnies qui ont retenu un intérêt particulier en ce qui a trait à la découverte de Panarctic, Great Plains a grimpé de 2 à \$35. Noranda s'est hissé de 1 7/8 à \$39 1/2. Dome Pete de 1 1/4 à \$17. PanCanadian Pete de 1 à \$17. Giant Mascot de 60 cents à \$5.90 et Canadian Superior Oil de 1 3/8 à \$42 3/4.

Les transactions de deux compagnies ont été retardées peu après l'ouverture de la séance, elles aussi s'intéres-

sent à la découverte de Panarctic. Quand les transactions ont repris, Canada Southern Pete s'est hissé de \$1.55 à \$9.15 et Bankeno de 35 cents à \$7.55.

New-York

La tendance a été très ferme à Wall Street vendredi. L'abaissement du taux d'intérêt privilégié de la First National City Bank, le ralentissement de la hausse des prix de gros en janvier et le raffermissement du dollar sur les marchés monétaires se sont conjugués pour stimuler.

En forte hausse dans la matinée la cote a clôturé à ses meilleurs niveaux de la journée grâce à une nouvelle progression en fin de séance. Les affaires ont été assez actives.

DuPont de Nemours s'est mis en vedette aux chimiques avec un gain de plus de \$6 et les cuprifères ont également été très fermes après le relèvement des prix du métal rouge. Les ordinateurs et les grands magasins, notamment IBM et Sears, ont bien progressé, de même que les électroniques et les pneumatiques.

Les pharmaceutiques, les alimentaires et les télévisions ont été soutenues mais les gains ont été plus clairs parmi les tabacs et les transports aériens.

Les aérospatiales se sont effritées, McDonnell Douglas gagnant cependant plus de \$1. Les mécaniques, les papiers, les matériaux de construction et les chemins de fer ont évolué irrégulièrement de même que les sidérurgiques, les pétroles et les automobiles.

Comportement des valeurs:

Ven. Jeu.	858	736
Gains	575	677
Pertes	303	329
Inchangées	1,737	1,742
Total	3,073	3,084

Au total, 18.18 millions d'actions ont été échangées, au regard de 16 millions jeudi.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. DONEL ROBIN, C.A.
JACQUES F. CHADRONI, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAYS, C.A.
WAJUIH BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

T. ROBICHAUD - GAGNON
Comptable agréée
465 Le Royer
Saint-Lambert
Tél: 671-9628

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741

71, rue Saint-Pierre, Québec 692-1201

184, avenue de la Cathédrale, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 567-5259

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
c/d'aveant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

EN FAIT, VOUS N'AVEZ QUE JUSQU'AU

AVEZ-VOUS QUELQUE CHOSE À DÉCLARER

sur votre formule d'impôt 1971, en rapport avec vos projets de retraite?

Retirez-vous le MAXIMUM DES AVANTAGES de l'article 79-B?

Hâtez-vous de vérifier, car vous n'avez que jusqu'au 29 FÉVRIER pour y voir!

Informez-vous de la chose auprès d'un de nos représentants.

Si vous n'en connaissez pas, composez simplement:

(514)-254-3547
(418)-835-2354

d

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

Siège social: Lévis, (Québec)

ÉPARGNEZ SUR L'IMPÔT...

Grâce à une police enregistrée d'épargne-retraite.

ÉMILE FRÉCHAU

Le gérant de la succursale Montréal-Décarie est à votre disposition
Bureau 404, 5850, Chemin de la Côte de Liesse
Téléphone 731-3461
631-0350

SUN LIFE DU CANADA

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like Abitibi, Alcan, and Agropur.

les obligations

Table of bond market data for Toronto, listing government and municipal bonds with their respective yields and terms.

INDUSTRIELLES

Table of industrial stock market data for Toronto, listing companies like Alcan, Agropur, and Borealis.

PROVINCIALES

Table of provincial stock market data for Toronto, listing companies like Alcan and Agropur.

CONVERTIBLES

Table of convertible stock market data for Toronto, listing companies like Alcan and Agropur.

SERVICES PUBLICS

Table of public utility stock market data for Toronto, listing companies like Alcan and Agropur.

MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Industriel', 'Serv. publ.', 'Banques', and 'Papiers C.'.

TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Industrielles', 'Aurifères', 'Métaux', and 'Pétroles'.

DOW JONES

Table of Dow Jones stock market data for Toronto, listing various indices and their values.

LE HOMARD FARCI - PAVILLON

Le Homard vivant des Maritimes farci cuit au four. Une des spécialités de Fruits de Mer servis dans notre Salle à manger.

"LE SABRE & L'ANCRE"

Le Pavillon de l'Atlantique. 1454 rue Peel (face au Sheraton-Mt-Royal). STATIONNEMENT DU SOIR GRATUIT!

849-1368. LONDRES (Reuter) - L'once d'or fin cotait \$48,60 hier, sur le marché européen de l'or, contre \$48,70 jeudi.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like IAC, Imasco, and Inco.

Baisse du dollar

Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne a clôturé hier en hausse de 1-32 à \$1,00 1-4. La livre sterling s'est maintenue à \$2,61 1-4.

au comptoir

Table of commodity market data for Montreal, listing various goods and their prices.

au comptoir

Table of commodity market data for Montreal, listing various goods and their prices.

au comptoir

Table of commodity market data for Montreal, listing various goods and their prices.

au comptoir

Table of commodity market data for Montreal, listing various goods and their prices.

au comptoir

Table of commodity market data for Montreal, listing various goods and their prices.

au comptoir

Table of commodity market data for Montreal, listing various goods and their prices.

NOMINATION A LA COMMERCIAL LITHO



M. Léo A. THIBAUT, président de la Commercial Litho.

Le président de la Commercial Litho, M. Léo A. Thibault, a été nommé à l'honneur d'annoncer la nomination de M. Léo A. Thibault à l'honneur de M. Léo A. Thibault.

fonds mutuels

Table of mutual fund market data for Montreal, listing various funds and their values.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data for Montreal, listing various stocks and their prices.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data for Montreal, listing various stocks and their prices.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data for Montreal, listing various stocks and their prices.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data for Montreal, listing various stocks and their prices.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data for Montreal, listing various stocks and their prices.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data for Montreal, listing various stocks and their prices.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CANADIAN PREMIER

Siège Social: 360 Broadway • Winnipeg • Manitoba

Rapport Annuel 1971

En 1971, la Canadian Premier est devenue une compagnie "milliardaire" avec son encours dépassant un milliard de dollars.

Assurance-vie en vigueur (brute) \$ 1,072,000,000 29% d'augmentation

Affaires nouvelles (comprnant les placements) \$ 289,000,000 61% d'augmentation

Revenu total \$ 11,400,000 6% d'augmentation

Sommes assurées payées et allouées (y compris l'augmentation des réserves et des dividendes) \$ 7,400,000 5% d'augmentation

Actif total \$ 36,800,000 9% d'augmentation

Rendement des placements (net) 7.64%

Bureaux de la compagnie: Vancouver Granville • Vancouver Pacific • Edmonton • Calgary • Saskatoon • Regina • Winnipeg • London • Waterloo • Toronto Centre • Toronto Simcoe • Toronto King • Hamilton • Ottawa • Kingston • Montréal • Halifax •

Bureaux d'administration de la division Acci-Life: Montréal et Toronto

CNA assurance vie

Accord avec Budapest Paul VI réorganise la hiérarchie catholique hongroise

CITE DU VATICAN (AFP) — Un accord est intervenu entre le Saint-Siège et la Hongrie pour la nomination de nouveaux évêques. Paul VI, grâce à cet accord, a pu ainsi remplacer des évêques âgés par d'autres plus jeunes et réorganiser en partie la hiérarchie catholique hongroise.

Le pape a notamment accepté la démission de Mgr Sandor Kovacs, du diocèse de Szombathely, âgé de 80 ans, et a nommé à sa place l'abbé Arpad Fabien, âgé de 44 ans, actuellement recteur de l'Institut ecclésiastique hongrois de Rome. Le Saint-Père a encore nommé le RP Sandor Klempa (74 ans) évêque titulaire de Basti. Mgr Klempa, qui était administrateur apostolique de Wezprem, est rem-

placé à ce poste par l'abbé Lazlo Lekaj Paul VI a enfin nommé Mgr Lazlo Kadar, auxiliaire de l'administrateur de Wezprem et Mgr Mihaly Endrey, actuellement évêque de Barata, auxiliaire de l'évêque de Pees.

Le nouvel accord établi entre le Saint-Siège et la Hongrie résout, au moins en partie, le problème du rajeunissement de la hiérarchie épiscopale de Hongrie qui se posait depuis un certain temps. Le modus vivendi de 1964, qui avait permis une première réorganisation de la hiérarchie, prévoyait un accord pour les futures nominations. Ceci s'était produit une première fois en 1969. En octobre dernier, la question délicate du cardinal Mindszenty, réfugié depuis 1956 à l'ambassade américaine à Budapest put être résolue grâce à des pourparlers. Le cardinal, après un bref séjour à Rome, s'est rendu à Vienne en octobre 1971 en conservant officiellement le titre d'archevêque d'Esztergom, primat de Hongrie.

Augmentation du prix des quotidiens français

PARIS (AFP) — Les quotidiens d'information nationaux, régionaux et départementaux vont accroître leur prix de vente à partir du 1er mars, apprend-on de source professionnelle. La majorité d'entre eux va porter son prix de 50 à 70 centimes, à l'exception notamment du Monde et de l'Humanité dont le numéro sera vendu 60 centimes.

Cette hausse a été décidée par les directeurs de journaux pour tenir compte de l'augmentation des charges depuis le mois de juin 1968, date de la précédente augmentation du prix de vente (de 40 à 50 centimes). Les directeurs de journaux avaient, en septembre dernier, accepté de différer cette hausse à la demande du ministre de l'économie et des finances, dans un souci de ne pas s'opposer à la politique des contrats anti-hausse.

Sept quotidiens de l'est de la France avaient déjà procédé à cette augmentation le 1er février.

L'accord conclu est en tout cas partiel. Cinq seulement des 12 diocèses et d'un exarchat hongrois ont un évêque résidentiel.

Selon les observateurs, au cours des pourparlers qui ont conduit aux nominations d'hier, l'éventualité de la désignation d'un cardinal hongrois pourrait avoir été envisagée.

À la suite du départ du cardinal Mindszenty, la Hongrie n'a plus de représentant au Sacré Collège vivant dans sa patrie. Le cardinal aura d'ailleurs 80 ans dans un mois et n'aura plus accès à un éventuel conclave.

L'attente d'un accord sur la question d'un cardinal hongrois serait, selon les mêmes observateurs, une des raisons qui auraient retardé la convocation d'un consistoire.

Jupiter et ses mystères au terme d'une course de deux ans

ITHACA, N.-Y. (AFP) — La sonde interplanétaire Pionnier 10, qui sera lancée demain de cap Kennedy à destination de la planète Jupiter, transportera un message destiné à être reconnu comme tel par les hypothétiques habitants d'autres planètes de notre galaxie.

En effet, la plate-forme électronique, après avoir atteint la région de Jupiter — dans 600 à 900 jours — sera "happée" par la gravité de la

planète et sera alors considérablement accélérée à tel point qu'elle échappera au système solaire pour pénétrer dans le monde interstellaire à travers lequel elle voyagera indéfiniment.

Ce sont deux savants de l'université Cornell, à Ithaca MM. Frank D. Drake, professeur d'astronomie et directeur du centre national d'astronomie et de l'ionosphère, et Carl Sagan, directeur du laboratoire

d'études planétaires de Cornell, qui ont imaginé et fait apposer le "message" sur les montants de l'antenne de Pionnier 10.

Ce message, profondément gravé sur une plaque d'aluminium orifiée a été conçu pour être compris par des êtres vivants doués évidemment d'intelligence. Outre la représentation d'un homme et d'une femme, où la main et principalement le pouce sont mis en

évidence, le message illustre plusieurs objets ayant un sens que ses protagonistes espèrent être universel.

Ainsi, l'un d'eux est une représentation schématisée de deux états physiques d'un atome neutre d'hydrogène. La différence énergétique produite par ces deux états de l'atome constitue un étalon universellement reconnu pour mesurer le temps et les distances.

Le Pionnier 10 doit effectuer un voyage d'une durée de quelque 100 millions d'années, qui le portera à 3,000 années lumières de la terre. Le vide de l'espace ne comportant qu'une infime proportion des agents d'érosion trouvés dans l'atmosphère terrestre, on estime que le "message" résistera aisément à l'usure du temps, même à une échelle de telles proportions.

Jupiter reste pour les savants la plus mystérieuse des planètes du système solaire.

La plus grosse des planètes du système solaire, la cinquième dans l'ordre à partir du soleil, Jupiter se trouve à 483 millions de milles de celui-ci, autour duquel elle décrit en 11 ans et demi, à la vitesse de 8.2 milles par seconde, une orbite peu inclinée sur le plan de l'écliptique.

Carrières et Professions

ACTUAIRE

Dans le cadre de l'expansion du service d'assurance collective et d'avantages sociaux, un important bureau de Courtiers d'assurances recherche un actuaire, ayant un minimum de 5 ans d'expérience dans ce domaine.

Faire parvenir curriculum vitae à :

CASE 1741, LE DEVOIR

DIRECTEUR DES FINANCES

Un hôpital général, accrédité, d'une grande moyenne, situé dans la métropole de Montréal, recherche les services d'un directeur des finances.

Le candidat choisi sera responsable pour la comptabilité, la préparation des rapports financiers et opérationnels. Le candidat se rapportera directement au directeur de l'hôpital.

Il doit être bilingue, posséder une bonne connaissance de la comptabilité, de préférence en milieu hospitalier. Excellents bénéfices marginaux.

Le salaire sera déterminé d'après l'expérience, les qualifications et les connaissances du candidat.

Adresser curriculum vitae complet à :

Case 1743, Le Devoir

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Fonctions :

- Responsable de l'administration.
- Applique les politiques du Conseil.

Qualifications :

- Bonne connaissance du théâtre québécois.
- Libre de voyager.

Salaire :

À déterminer.

Date limite :

3 mars 1972

Envoyer curriculum vitae à :

**Centre d'Essai des Auteurs Dramatiques
1297, rue Papineau
Montréal, Qué.
Tél.: 524-8584**

DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ

Poste immédiat dans journal bi-hebdomadaire de la Côte Nord. ABC.

Fonction :

Responsable des ventes locales assisté d'une équipe dynamique, ventes sur la route, cahiers spéciaux, etc... Grande expansion.

Exigences :

Expérience de la vente, publicitaire de préférence dans un hebdo ou un quotidien. Personnalité agréable, énergique, prêt à travailler dur. De 25 à 45 ans, formation adéquate. Résidera à Sept-Îles.

Salaire :

De \$7,800 à \$12,000 selon expérience (salaire fixe et commission). Allocation de voiture.

S'adresser immédiatement à :

**L'AVENIR & SEPT ÎLES JOURNAL LTD.
365 Laure, Sept-Îles
(418) 962-9441 R. Fleury, édit.**

Le Centre diocésain de Joliette

est à la recherche
d'un coordonnateur de J.E.C.
ET DE JEUNESSE DYNAMIQUE
au service des étudiants de la C.S.R. Lanauadière et du diocèse.

Le travail consiste à animer et à coordonner ces deux mouvements d'éducation chrétienne. Il requiert particulièrement les qualifications suivantes : — études en sciences religieuses, — expérience valable dans un organisme qui a trait à la formation chrétienne des jeunes, expérience et aptitudes dans l'animation des groupes de jeunes.

Les personnes intéressées à ce poste devront faire parvenir leur demande écrite avant le mardi, 7 mars prochain, au Centre diocésain de Joliette, 54, n. Place Bourget, Joliette, (tél.: 753-7571)

Le Comité du Centre diocésain.

Collège de Maisonneuve

Offre d'emploi COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

Fonctions :

À l'intérieur des services aux étudiants, le coordonnateur organise les activités para-scolaires socio-culturelles, promouvant la vie culturelle et sociale des étudiants du collège et assiste le responsable des services collectifs.

Qualifications :

- Diplôme universitaire dans les sciences de l'homme ou l'équivalent.
- Expérience pertinente dans un collège ou milieu équivalent.
- Aptitude à travailler en équipe.

Jusqu'à \$9,522 par année selon les qualifications et l'expérience.

Envoyer votre curriculum vitae avant le 3 mars 1972 à :

**M. Benoit Lauzière
Secrétaire général
Collège de Maisonneuve
3800 est. rue Sherbrooke
Montréal 406**

La Commission Scolaire Régionale Honoré-Mercier

requiert les services
d'un professeur (de préférence masculin) de
SCG 412 - Sciences générales
d'ici à la fin juin.

Exigence :

Brevet d'enseignement ou légalement qualifié.

Les candidats intéressés devront communiquer par téléphone à :

348-4951 poste 236 (St-Jean)

CHEF COMPTABLE

Endroit :

Hôtel-Dieu de Montréal, hôpital général de 650 lits

Fonctions :

Sous la supervision du directeur des finances, il dirige le personnel ainsi que les activités du service de la comptabilité.

Candidat :

Il possède une bonne formation comptable et a à son actif quelques années d'expérience en comptabilité d'hôpital.

Salaire :

Très concurrentiel.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Veuillez écrire mentionnant : âge, éducation, expérience et salaire désiré à :

**Hôtel-Dieu de Montréal
Directeur du personnel
3840, rue St-Urbain
Montréal, Qué.**

LA COMMISSION SCOLAIRE NOUVELLE DE CHARLESBOURG

Offre d'emploi
Poste: DIRECTEUR GÉNÉRAL

au sens de l'article 204 de la loi de l'Instruction Publique, tel que modifié par la loi No 27-1971, article 44.

Critères d'admissibilité :

- 1- Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
- 2- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- 3- Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement;
- 4- Une expérience de trois (3) ans ou niveau 1 de cadre (directeur de service) ou l'équivalent.

Salaire: Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur "curriculum vitae", pour le 6 mars 1972 (cachet de la poste) ou :

**CONSEIL PROVISOIRE DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DE CHARLESBOURG
A/S du secrétaire du Comité de Sélection
7575 Boulevard Henri-Bourassa, Québec 7.**

N.B.: Mentionner sur l'enveloppe le numéro du concours (72-1) ainsi que "personnelle et confidentielle".

INGÉNIEUR D'USINE

Un Ingénieur d'Usine est requis par un manufacturier renommé de meubles. Il aura la responsabilité complète de tous les aspects des facilités opérationnelles d'une usine moderne, située dans les Cantons de l'Est.

Le candidat:

- a) Sera bilingue
- b) Aura un solide bagage de connaissances mécaniques et/ou électriques.
- c) Aura, de préférence, quelque expérience pratique dans une usine de production de moyenne envergure.

Les candidats intéressés doivent envoyer, par écrit, leur curriculum vitae à :

**Le Gérant
Service des Relations Industrielles,
Vilas Industries Ltd.
Cowansville, P.Q.**

LE COLLÈGE ALGONQUIN

recherche un
ILLUSTRATEUR TECHNIQUE

Le titulaire sera chargé de la préparation de dessins et de diagrammes utilisés dans les feuillets de renseignements et de la préparation d'aides à l'enseignement.

Il devra travailler de concert avec les professeurs et coordonner la production de ces aides à l'enseignement.

Il sera également chargé de la surveillance de dessinateurs subalternes.

La préférence sera accordée à la personne qui possède de l'expérience comme dessinateur technique, caricaturiste et/ou dessinateur. Ce poste pourrait être confié à une personne, à plein temps, ou à deux personnes travaillant à temps partiel.

Le bilinguisme est un atout.

Le salaire est établi en fonction des qualités et de l'expérience.

Veuillez inclure un résumé de vos études et de votre expérience dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au :

**Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
Ottawa, Ontario
K2G 1V8** CONCOURS No 9-72

CFS MOISIE

DEPENDENTS SCHOOL BOARD

recherche
UN DIRECTEUR

Pour une école élémentaire française/anglaise avec classes à partir de la Maternelle jusqu'à la 6e année, pour la période scolaire 1972/73.

LES CANDIDATS doivent avoir un brevet d'enseignement (de n'importe quelle province) catégorie 15, (15 ans de scolarité) et 5 ans d'expérience dans l'enseignement. Le Principal doit être bilingue et capable d'enseigner à tous les niveaux dans les langues courantes.

SALAIRE : Échelle du Québec plus allocations supplémentaires et administratives jusqu'à \$2,700.

Pour de plus amples renseignements écrivez à :

**DEPENDENTS SCHOOL BOARD
CANADIAN FORCES STATION MOISIE
MASSEY PARK, QUE.**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à Montréal

OFFRE D'EMPLOI

PROFESSEURS SCIENCES BIOLOGIQUES

TITRE :

Professeurs à plein temps demandés au département des Sciences biologiques.

FONCTIONS :

Enseignement de l'aménagement de la faune terrestre, de la faune aquatique et de l'entomologie.

EXIGENCES :

Les candidats doivent posséder un doctorat en Sciences.

TRAITEMENT :

Selon les normes de la Convention collective.

Le curriculum vitae ainsi que la liste des cours de base qui pourraient être donnés au niveau du B. Sc. doivent parvenir le plus tôt possible, ou avant le 10 mars 1972, au :

**Directeur
Département des Sciences
biologiques
Boîte postale 3050
Succursale B
Montréal 110, Québec
Téléphone: 876-3102**

LE LABRADOR CITY COLLEGIATE

Labrador City, Terre-Neuve,

invite les candidats intéressés à poser leur candidature aux postes suivants, pour l'année scolaire 1972-73 :

1 professeur de français, langue maternelle, Secondaire I à IV.

1 professeur de mathématiques avec de l'expérience dans l'enseignement des mathématiques modernes (Secondaire I à IV).

1 professeur de mathématiques (1/2 temps) dont la charge d'enseignement pourra être complétée selon la compétence du candidat, soit par l'enseignement des mathématiques dans la section anglaise de l'école, soit par l'enseignement de l'anglais comme langue seconde ou par l'enseignement de la cathéchèse.

1 professeur de français comme langue seconde (enseignement à la fois avec l'usage de méthodes audiovisuelles (L.F.I.) et selon l'optique grammaticale).

D'excellents salaires et bénéfices marginaux sont offerts. La préférence sera accordée aux personnes possédant de l'expérience dans l'enseignement au niveau secondaire. Le Labrador City Collegiate est une école secondaire privée. L'école possède un personnel enseignant d'environ 40 professeurs et dessert une population de langue française et de langue anglaise. Labrador City est une ville minière de plus de 10,000 h. en pleine expansion qui possède d'excellentes facilités de récréation et de transport.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande par écrit avec tous les renseignements pertinents y compris le numéro de téléphone à :

**Le Principal,
Labrador City Collegiate,
C.P. 1670,
Labrador City, Terre-Neuve, Labrador.**

Des entrevues personnelles auront lieu à la mi-mars dans un certain nombre de villes.

DÉCÈS

LAPORTE Eveline. A Outremont, le 24 février 1972 à l'âge de 49 ans, est décédée Eveline Prévost, épouse de Jean-Maurice Laporte. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Jean, Marie, Claude et René. Les funérailles auront lieu lundi le 28 février. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. et J. S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier, vers 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, dons

à l'Institut du Cancer de l'hôpital Notre-Dame seraient appréciés.

SAVARD J.S. A l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, à l'âge de 80 ans, est décédé M. J.A. Savard. Il laisse dans le deuil son épouse née Maria Gauthier, ses fils: Gérard, Jean-Paul, Marcel, Gaston, Gilles, ses filles: Rita (Mme Adrien Pagé), Jacqueline (Mme Marcel Fortier), Pauline (Mme Philippe Manseau), Thérèse (Mme Pierre Bourdon) ses gendres: Dr. Marcel Fortier, Dr. Adrien Pagé, Dr. Philippe Manseau, ses brus: Mesdames Gérard, Jean-Paul, Marcel, Gaston et Gilles Savard, ses frères: Eugène et Louis Savard, ses sœurs: Mathilde (Mme Suzor Côté), Albina, Laura (Mme R. French) et de nombreux petits-enfants. Il était Président-Fondateur de la Maison J.A. Savard Limitée (rue King ouest, Sherbrooke) et a exploité son commerce pendant près de 45 ans. Echevin de la Cité de Sherbrooke en 1945-46. Membre-fondateur du Club Richelieu. Membre-fondateur du Club Social de Sherbrooke dont il devient Président, Gouverneur et Membre à vie. Chevalier de Colomb, de degré. Administrateur de la Chambre de Commerce de Sherbrooke. Il fit partie de plusieurs associations philanthropiques et sportives. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Brien, boul. Queen nord, pour se rendre à la cathédrale St-Michel de Sherbrooke où le service sera célébré à 3:00 heures p.m. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURS D'ANGLAIS

- EN ANGLETERRE
3 semaines - \$495
tout compris
- A MONTRÉAL
42 heures - \$65

Centre d'Études Internationales de Montréal Inc.
1434 Ste-Catherine ouest
Suite 303, Mt 107
Tél. : 866-5900 ou 866-0770

LIMONADE ASEPTA

PRÉFÉRÉE DES ENFANTS

Agréable au goût

PURGATIF EFFICACE

NETTOYEUR P.M.

Service d'une heure au comptoir

Service de chemises

**8309 ST-DENIS
381-1322**

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ

UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION

fithines 33

REMERCIEMENTS

LA SALLE - PICHET

Me Ludger Pichet, Mme Gabrielle Roy, M. Gérard La Salle, très touchés des nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été adressés lors du décès de Mme Thérèse Pichet, présentent ici l'expression de leurs vifs et très sincères remerciements.

Fonction publique Canada / Public Service Canada

INFIRMIÈRE RÉGIONALE

Salaire jusqu'à \$14,414

Direction des Services médicaux, Région Nord

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

EDMONTON (Alberta)

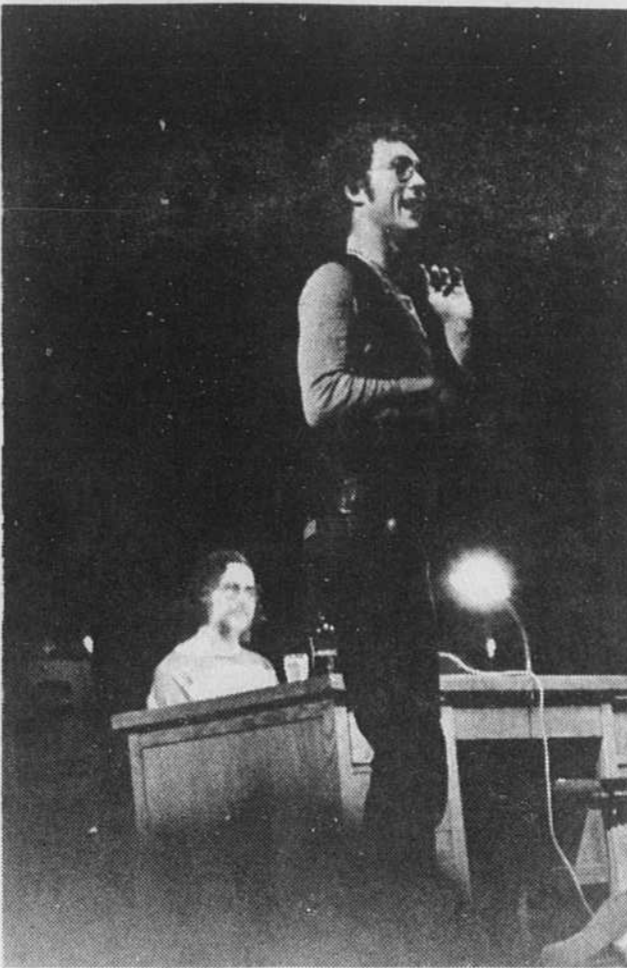
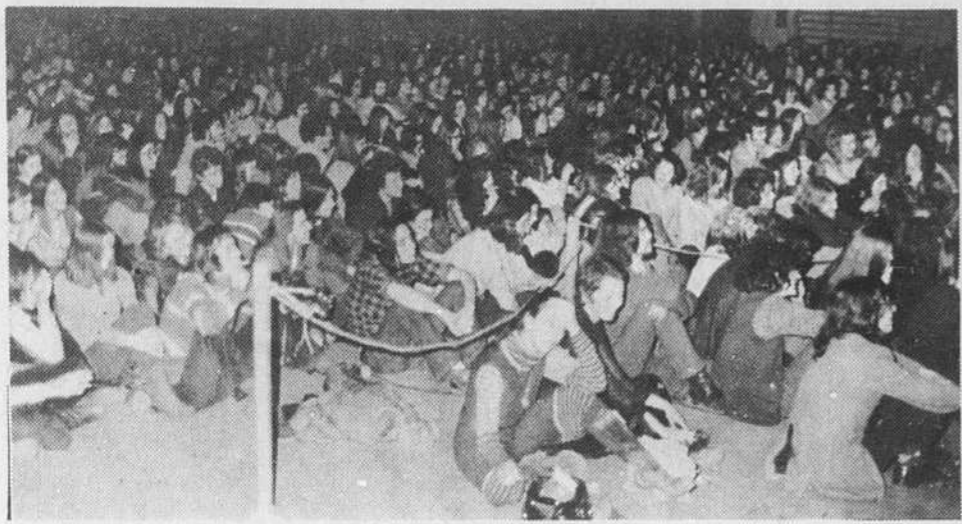
FONCTIONS: En tant que membre de l'équipe de gestion régionale, planifie les services infirmiers devant répondre aux besoins de la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans le domaine de la santé, coordonne le travail des infirmières des Services médicaux en poste dans 5 hôpitaux, 14 centres sanitaires et 39 avant-postes infirmiers éloignés ainsi que d'autres Services de santé communautaires, conseille dans la formation d'infirmières pour d'autres établissements du Nord, contribue à leur recrutement, leur évaluation et le développement de leurs carrières.

CONDITIONS D'EMPLOI: Admissibilité à l'inscription à titre d'infirmière dans une province du Canada; baccalauréat en sciences infirmières avec spécialisation en hygiène publique et Administration de Services de sciences infirmières et/ou supervision et enseignement; évidence, suite à la formation et à l'expérience, de capacités de gestion et conseil, et acceptation de voyager fréquemment. Une Maîtrise en sciences infirmières ou en hygiène publique serait souhaitable.

Veuillez remplir une "Demande d'emploi" (Formule PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'œuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et l'adresser comme suit: Commission de la Fonction publique, 300 Edifice Confédération, 10355 avenue Jasper, Edmonton (Alberta).

Référence à rappeler dans la demande d'emploi: 72-E-717.

La petite odyssée...



...du Show de la Parole

SHERBROOKE — La parole parle. Dans le noir, on voit une mer de têtes attentives. Elles sont tournées vers la scène. Par moments, il y a des vagues sur cette mer: Péro ou Saint-Germain a fait rire son auditoire, qui s'agite. Plus tard, cette foule de 700 jeunes connaît une grande paix, alors que Luor Raoul Duguay Yaugud, après l'avoir fait chanter, gazouiller, crier, l'initiera au véritable silence, le silence communautaire, le silence vécu "au boutte".

Voilà sept jours que les vingt membres du Show de la Parole en tournée sont "au boutte". Même le chauffeur de l'autobus Voyageur qui les a menés de Jonquière à Québec à Montréal, a compris cette expression dans tout son sens. Méfiant au début, parait-il, M. Aubry a été mis en confiance par Péroquin, le poète intense de la Vie versus la Mort. Peu après, au beau milieu du Parc des Laurentides, le chauffeur s'est comporté comme un infoniateur, comme un Duguay près de la nature et de l'essence des choses: stoppant son énorme machine, il a invité les passagers à aller "toucher l'air". Ce soir le Show vient mourir dans le ventre d'un éléphant blanc, autre énorme machine, cet imposant Centre Culturel des cantons de l'Est. M. Aubry n'est plus là (la dernière étape s'est faite en camionnette), mais l'atmosphère qui a fait le fun du spectacle de Jonquière — et qui manquait peut-être aux spectacles de Québec et Montréal — semble se retrouver. Est-ce un hasard? Les deux auditoires les plus réceptifs aux vibrations péloquines et infoniaques sont éloignés des grands centres urbains.

Péro le révolté crie ses amours et ses haines, crie la "grandeur de l'Homme", et on ne peut qu'applaudir avec

admiration. Le conteur de l'Infonie, Claude Saint-Germain, promène son humour sur les merveilles inconnues du quotidien, et on ne peut que rire. Raoul, accompagné d'un chœur, apaise et approfondit, chante la syllabe sacrée "Ommmmmmmm". On ne peut que participer.

Car si Péro et Raoul sont des opposés, si l'un appelle la beauté par sa révolte et l'autre l'offre par sa paix, ils sont aussi complémentaires. Quelle chance de réunir ces deux expériences distinctes en une soirée! Fini le temps

par
ROBERT GUY SCULLY

où l'on prenait l'auteur de "Vous êtes pas écoeurés de mourir" pour fou fabriqué, et l'auteur de "Lapokalipso" pour un faux guru. Nous savons, dans le fond, qu'il est question de la même race humaine, soit dans "Pour la grandeur de l'Homme", soit dans la syllabe "Ommmmmmmm". Et nous sommes tous, dans cette salle, des membres de la race, des membres de l'Homme. 750 à Jonquière, 500 au Palais Montcalm de Québec, 500 au CEGEP de Maison-neuve, 700 à Sherbrooke, 2.500 hommes (et femmes!) qui ont "flippé".

Finies les fausses folies, donc. Il est temps de s'amuser. La vraie folie, la folie libératrice, est à la portée des cégépiens qui se réunissent pour écouter des créateurs verbaux. Bien sûr, tout spectacle a des exigences pratiques à satisfaire, et je ne suis pas sûr que le Show de la Parole les ait vraiment satisfaites. Bien sûr, la parole ça

s'avale moins bien que du rock. Le S. de la P. ce ne fut pas la Nuit de la Poésie, et ce fut encore moins Woodstock — malgré le travail très musical de Duguay. Mais ceux qui avaient soif de vibrations, ceux qui étaient tannés de lire des romans, des recueils, (et des revues littéraires...), ceux qui ont dépassé la littérature écrite et unidimensionnelle, ceux qui veulent sentir de la musique partout, même dans les mots, ont été servis.

À Montréal et au Saguenay, nous étions au CEGEP, ici nous sommes à l'Université. Le terme-même pourrait sortir d'un poème de Luor Yaugud: il y a bien "Un" et "Univers" là-dedans. Et Duguay, on le sait, tente de rejoindre l'Un, l'universel, le "Toutte". Pour y arriver, il n'hésitera pas à détruire le langage de tous les jours, à le reconstruire. Vous devez répéter un mot aussi usuel que "Allo", avec lui, pendant cinq minutes. Après ça, vous sentirez votre Allo, vous ne l'offrirez plus à tout un chacun comme un bonbon sans goût. À l'Université, les étudiants s'habituent à raffiner leur vocabulaire; le poète infoniateur voudrait qu'ils le simplifient. Qui a raison? Sur le même sujet, Péro leur dira: "Bonsoir, à l'Université on est censé faire de la recherche, alors tous ceux qui ne sont pas engagés dans une vraie recherche: dehors". Il leur démontrera ce qu'il entend par recherche: une passion pour le plaisir, pour la vie au maximum. Evidemment, Péro n'a rien du littéraire mesquin, "pogné" sur des minuscules problèmes de langage ou d'écriture ou de littérature québécoise, etc. etc. Il gueule de toutes ses forces, et personne dans la salle ne le lui reprochera, au contraire. Qui dit université



Hommage à John Grierson fondateur de l'ONF

Le fondateur de l'Office national du film du Canada et premier Commissaire à la cinématographie auprès du gouvernement d'Ottawa (1939-1945), John Grierson, est décédé samedi dernier dans une clinique de Bath, en Angleterre. Il allait avoir 74 ans le 26 avril prochain.

Un être extraordinaire

John Grierson était de ces hommes qui justifient la vie humaine pour tous ceux qui ont eu le privilège de les connaître et de les écouter: la lucidité de son intelligence, la foi en l'homme, son extraordinaire énergie, son humour aussi (redoutable!), en faisant un être exceptionnel. Il était incapable de concevoir l'existence autrement que sur un plan supérieur; incapable d'accepter l'étréité de l'esprit, le chauvinisme ou la mesquinerie. Il élargissait l'horizon de tous ceux qui l'approchaient, mais il exigeait en retour que chacun donne

Le coeur et l'esprit

par ROGER BLAIS

On trouvera ci-après deux témoignages. Le premier est de Françoise Jaubert, directrice démissionnaire de la Cinéma-thèque québécoise. Le second nous vient de M. Roger Blais, producteur et réalisateur à l'ONF, qui prépare un film sur John Grierson.

John Grierson aimait répéter qu'il tenait sa discipline d'Aristote et son autorité de Moïse. S'il fut le premier des documentaristes, il restera aussi le premier des éducateurs.

le meilleur de soi-même, se dépasse soi-même. C'est pourquoi son influence sur ceux qui ont travaillé avec lui, et sur ceux qui ont simplement eu la chance de le connaître a été si grande, et que cette influence est et restera toujours aussi vivante.

Cette catégorie d'homme se fait de plus en plus rare, et c'est la raison pour laquelle sa disparition nous laisse si tristes et si désemparés: elle laisse un vide qui n'est pas prêt d'être comblé.

Françoise Jaubert

Il affirmait, entre autres choses, que la vérité n'existe qu'à partir du moment où on lui donne une forme. La vérité n'était pour lui qu'une interprétation, qu'une perception. Aussi revenait-il au cinéaste, d'après lui, de réaliser "sa" vérité de plusieurs façons, aussi profonde et excitante qu'il est artiste.

N'importe qui peut tenir une caméra ou actionner une caméra, faisait-il remarquer. Il faut cependant que le cinéaste, s'il l'est vraiment, travaille avec elle, comme le ferait un peintre. La vérité de la ville, de la rue, de l'homme, cette vérité, on ne l'obtient pas en appuyant sur le bouton de la caméra. La vérité, il faut commencer par la découvrir en soi, et ensuite l'inculquer constamment au sujet à filmer. Surtout, disait-il, vous ne devez jamais dissimuler ou voler une image.

Pour lui, donc, un grand cameraman c'était celui qui avait une grande conscience.

Tel était John Grierson.

Les Etats-Unis le découvrent

Adolescent, ennemi du conformisme, il s'inscrivait en Sciences sociales à l'Université de Glasgow. En 1924 — il a alors 26 ans — il se rend aux Etats-Unis comme Rockefeller Research

ou collègue, dit quand même jeunesse. Il y a les petits professionnels des revues littéraires, occupés à leurs laboratoires de papier, qui faussent le sens de la parole, mais il y a malgré tout la magnifique "majorité bruyante" de la communauté étudiante. J'ai l'impression que la jeunesse du Québec actuel est une des plus ouvertes à la musique, au fun de la fête, une des plus jeunes plus "au boutte" qui soient. Chaque fois que je me promène dans les cafétérias de CEGEP, à l'heure de pointe, ça me redonne l'appétit...

Les personnages de la cafétéria cégépienne étaient là vendredi soir, sur le plancher du gymnase Maisonneuve. Depuis la fille la forme aux formes distraitements enfouies sous un chandail ou moulées dans une paire de jeans, jusqu'au gars mi-franchier mi-gentil qui ne lâche pas sa cigarette ni le bras de sa blonde. Les personnages en jeans se sont assis sur le plancher poussiéreux, et ils ont apporté une attention étonnante à tous les développements. Cela étonne surtout quand on connaît les différences entre les divers créateurs et leur "appel". Péro épate, par son agressivité sans faille, par son verbe osé, par son usage fréquent de l'anglais, par sa vision radicale du monde. Il a commencé par lire un poème sur la femme où il fustigeait sans exception les perverses sexuelles (décrites en extenso), les "mères à tout prix", les "ménagères au long cours", les "mannequinales", les "éternelles ménopausales", les "émancipées", les "conseillères", les "femmes dont le corps et l'esprit répugnent on ne saura jamais pourquoi". Ce n'est pas facile à prendre, c'est sûrement plus direct que les diatribes surréalistes à la Claude

Gauvreau, mais les filles se sont amusées. D'ailleurs, il y a un côté "adolescent accusateur" chez ce jeune poète blond qui a dû toucher leur instinct le plus maternel et le moins pervers!

Or voici que deux minutes plus tard, à la faveur d'une présentation fantaisiste, l'auditoire se met à écouter Claude Saint-Germain et ses contes. Il est apparu comme un prêtre, pieds nus en robe rouge. Son spectacle d'une heure peut effectivement rappeler une messe. Le conteur célèbre les merveilles du trône, de la champlure, du papillon, il a même

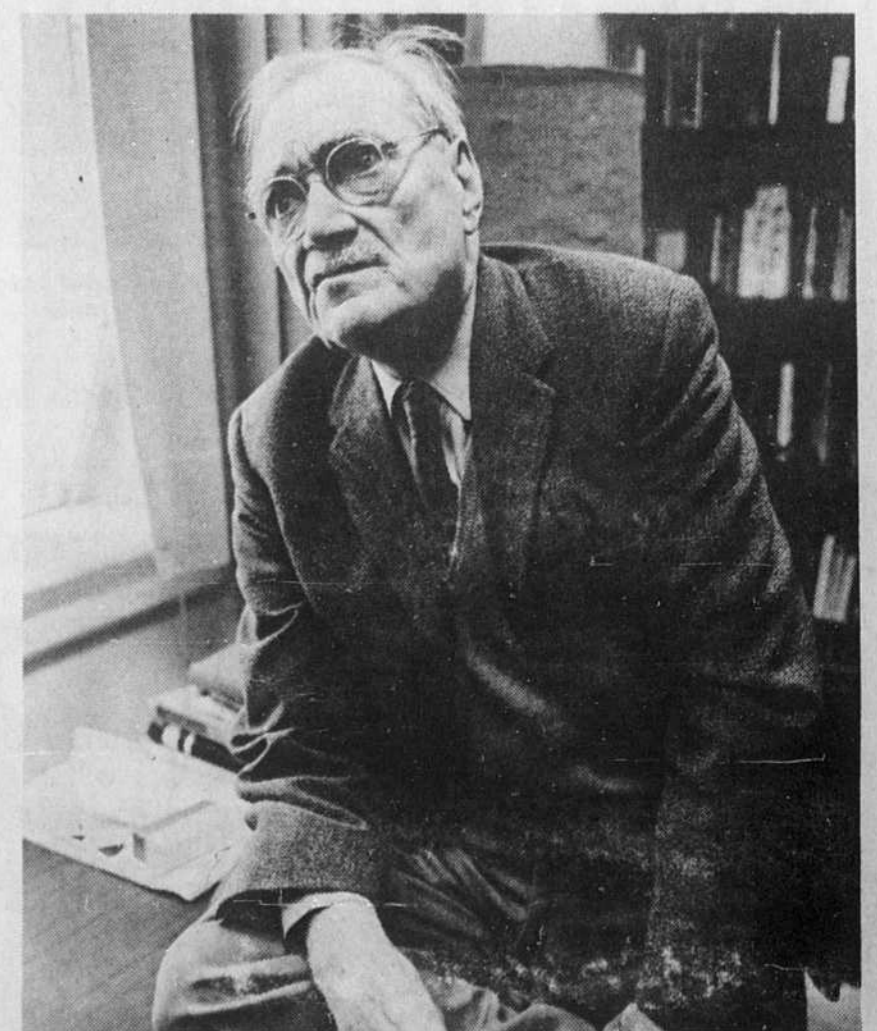
numéro de Péro, en illustrant le leitmotiv de la Mort. Ici ils doivent compléter Luor Yaugud dans une entreprise musicale-poétique très ambitieuse. J'ai vu la partition: elle fait appel à plusieurs sortes de voix, de techniques poétiques, d'éléments de participation. Malgré l'énergie qui se dégage de la foule ou des artistes, rien n'est laissé au hasard, ni les claquements de dents ni les rigodons, ni le silence. La partition, de l'aveu du compositeur, rappelle Stockhausen. Il est d'ailleurs question d'une collaboration future entre Duguay et l'auteur de "Stimmung". Cette oeuvre-ci indique déjà une nouvelle direction chez Yaugud, dans la mesure où elle ne repose pas uniquement sur la joie de vivre. Les premiers accents, chantés dans l'obscurité, sont inquiétants: "Que nous reste-t-il à tuer?"

PHOTOS:
Patrick Beaudin
Bernard Lauzé

improvisé sur le menu du restaurant La Ripaille. Cela exige une attention soutenue, puisqu'aucune musique ne vient interrompre les discours. Mais ce qui réussit à "désacraliser" le spectacle, et à le sauver, c'est l'humour de ce parleur, dans ses images verbales, comme dans son attirail de scène: notez son fameux trône sur notre photo, et sachez qu'il a fallu transporter cette pièce lourde partout!

Duguay vient à la fin, et c'est idéal. J'aurais inversé l'ordre Péroquin-Saint-Germain, pour ma part, sans toucher toutefois à la dernière partie du show. Le poète infoniateur se cache derrière la scène, au micro, et commence à moduler des sons de gorge. Il s'accompagne de sept comédiens du Bonhomme Sept Heures, qui donnent de leur meilleure voix. La même troupe a décoré habilement le

Tel fut le Show. Quant à la petite odyssée en question, elle ne concerne que ceux qui ont parcouru le Québec dans l'autobus avec M. Aubry. Elle a eu lieu, comme le Show a eu lieu, à cause des trois "parleurs". Les organisateurs auraient eu beaucoup à faire pour remplir leur tâche, je ne crois pas qu'ils méritent trop de compliments. C'est leur idée qui compte, plus que leur travail: réunir quatre artistes qui feraient de la Parole un Show, dans cinq villes. Paul Chamberland n'ayant pas participé, et Ottawa n'ayant pas été visitée, on s'en est tiré avec cette bonne tournée. Pendant ce temps, les créateurs continuent: Claude P. sera à la Place des Arts le 26 mars, Claude S.G. sera à la Casanovette cette semaine, Raoul D. gazouillera et publiera bientôt. La parole continue de parler.



"Penn Central"

L'effondrement d'un empire

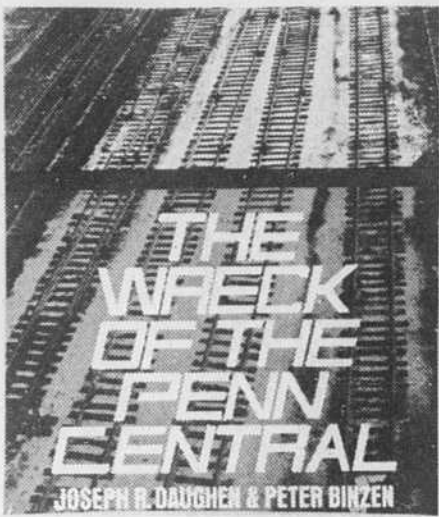
par LAURENT LAPLANTE

Ceux qui s'affolent devant les soubresauts qui agitent la Société générale de financement feraient bien d'omettre la lecture de l'ouvrage américain "The Wreck of the Penn Central" (1). On a déjà peine à comprendre qu'une société passe d'un surplus de quelques millions à un déficit de quelques centaines de milliers de dollars. Comment pourrait-on concevoir l'effondrement d'un empire de \$4.5 milliards qui étendait ses activités ferroviaires à 14 États américains et à deux provinces canadiennes et dont les 20.000 milles de voies ferrées requéraient l'attention de près de 100.000 employés?

A vrai dire, l'ouvrage de Joseph R. Daughen et de Peter Binzen ne lève pas toutes les ambiguïtés. Les auteurs eux-mêmes n'osent pas mettre une tentative d'explication au-dessus des autres hypothèses. Le Penn Central, formé par une fusion du Pennsylvania Railroad et du New York Central, n'a vécu que 871 jours, alors qu'on comptait sur la fusion pour insuffler une vie nouvelle à deux chemins de fer essouffés, mais solides. Que s'est-il passé? Les auteurs hésitent. Mauvaise administration? Divisions internes? Comptabilité erratique? Éparpillement de la capitalisation? Négligence du conseil d'administration? Ils hésitent davantage encore au moment d'envisager des hypothèses plus brutales: inefficacité, incompetence, anticipations particulièrement maladroites, pratiques à la limite entre la fraude et la ruse admissible, ce ne sont là que quelques-unes des explications effleurées.

Même si l'on ne conclut pas de façon péremptoire, le bouquin soulève de multiples questions d'une grande fécondité. À l'avant-scène, on doit placer les problèmes qui confrontent partout et constamment le service ferroviaire. On a tendance à croire que le train, qui a soudé ensemble les provinces canadiennes et qui a porté la pénétration conquérante jusqu'à l'Ouest américain, a terminé son rôle. Autant il pouvait tabler sur des profits constants et épuisants, autant il croulait aujourd'hui dans le déficit chronique. À cet égard, l'opinion canadienne est particulièrement mal éclairée. On garde encore, en maints milieux, la conviction invincible que les problèmes ferroviaires n'existent que dans l'entreprise étatisée: le Canadien National, pense-t-on, accumule les pertes par dizaines de millions, tandis que le Canadien Pacifique, si l'expression est de mise à propos d'un chemin de fer, roule carrosse. Peut-être changerait-il d'opinion si l'on se rappelait que le Canadien National est né, au début des années '20, des faillites retentissantes d'une brochette de compagnies privées.

Le Penn Central, lui, n'avait même pas besoin d'arrangements semblables: les difficultés courantes de tous les chemins de fer ont amplement suffi à le mettre en pièces. Le Canadien National partait avec un déficit accumulé de plus d'un milliard qui lui coûte, au cours des années, \$40, \$60 ou \$80 millions en paiements d'intérêts sur la dette. Le Penn Central ne connaît pas ce boulet initial, mais il rejoint le Canadien National sur le plan des services-voyageurs. Même au moment où l'exploitation fonctionnait normalement, le Penn Central engouffrait \$250.000 par jour pour maintenir les trains à l'usage des voyageurs. L'Etat, aux États-Unis comme au Canada, insiste pourtant pour



que les chemins de fer maintiennent les "services publics". Que faire? Le Penn Central, sous la poussée d'administrateurs ambitieux, en déduit qu'il faut augmenter massivement les investissements dans d'autres secteurs: hôtels, immeubles, etc. Le Penn Central en arrive à un arbre généalogique de plus de 180 filiales qui siphonnent du capital, le temps des administrateurs et même l'honnêteté de la gérance. On constate, en effet, que plusieurs des hommes de confiance que le Penn Central avait placés aux plus hauts postes utilisent sans vergogne leurs secrets d'office pour organiser leurs propres entreprises, pour vendre des actions au bon moment. Celui qui se présente à la banque avec le compte du Penn Central peut, s'il le demande, obtenir une foule de petits services personnels: plusieurs des administrateurs du Penn Central ne s'en privent pas.

Ajoutons à cela d'énormes antagonismes liés au phénomène de la fusion proprement dite. Ce qui venait de New York était, pour les traditionnels Philadelphiens, sujet à caution: puisque le Pennsylvania Railroad accaparait environ 60% des titres de propriété, on estime juste et souhaitable de transférer l'ensemble de l'administration à Philadelphie, ce qui n'était pas nécessairement intelligent. D'autre part, l'équipe de New York Central, probablement mieux adaptée aux méthodes modernes, ne consent pas de bon gré à revenir aux méthodes quelque peu archaïques de l'équipe de Philadelphie. Les deux hommes-clés de la transaction, Perlman et Saunders, ajoutèrent aux frictions des deux équipes en se détestant eux-mêmes avec une vigueur de tous les instants. Les ordonnateurs eux-mêmes se mirent de la partie: ils étaient incompatibles sur le plan des langages et le demeurèrent.

Bref, ainsi que le signalent les auteurs, tout semble conspirer pour démolir ce qui devait constituer la plus grande fusion industrielle de l'histoire américaine. Les banques, hier si crédules et généreuses, mettent un jour les freins sur un simple refinancement de quelque \$100 millions. Les hommes politiques, tantôt si près d'une administration prospère, redoutent tout à coup d'être accusés de favoritisme et se refusent à toute action législative qui aurait pu prolonger les jours du Penn Central ou même le relever. L'hiver s'en mêle et

Suite à la page 19

Publication prochaine (HMH)

Quand le peuple fait la loi en Beauce

par ROBERT et MADELEINE CLICHE

Avant de parler de la loi populaire proprement dite, il nous paraît nécessaire de situer la Beauce, ce vaste plateau qui s'élève en pente douce depuis Scott jusqu'à la frontière du Maine. Deux régions s'y distinguent nettement: La haute Beauce; semi-montagneuse dont l'altitude moyenne est d'environ 1.200 pieds et peut s'élever jusqu'à 3.000 pieds non loin de la frontière américaine. La basse Beauce: elle s'étend de Saint-Georges à Scott. La Chaudière y coule dans une vallée élargie à 200 pieds au-dessous du niveau du plateau qu'elle entaille.

La Beauce retrouve une unité humaine quand nous la comparons de l'extérieur avec d'autres régions. Par l'histoire de son peuplement, ses traits culturels, ses relations actuelles, la Beauce constitue une entité que l'on ne peut assimiler aux Cantons de l'Est, comme l'ont fait B. Brouillette et R. Blanchard.

Le Penn Central, sous la poussée d'administrateurs ambitieux, en déduit qu'il faut augmenter massivement les investissements dans d'autres secteurs: hôtels, immeubles, etc. Le Penn Central en arrive à un arbre généalogique de plus de 180 filiales qui siphonnent du capital, le temps des administrateurs et même l'honnêteté de la gérance. On constate, en effet, que plusieurs des hommes de confiance que le Penn Central avait placés aux plus hauts postes utilisent sans vergogne leurs secrets d'office pour organiser leurs propres entreprises, pour vendre des actions au bon moment. Celui qui se présente à la banque avec le compte du Penn Central peut, s'il le demande, obtenir une foule de petits services personnels: plusieurs des administrateurs du Penn Central ne s'en privent pas.

Nos recherches ont été faites à Saint-Joseph, dans la basse Beauce, la plus ancienne paroisse de la région. Elle existe légalement depuis 1787. Avant cette date, les colons, les Cloutier, entre autres, y étaient déjà établis mais sans autorisation, comme des "squatters". On légifera leurs titres quand fut accordée à Fleury de La Gendrière, une des trois seigneuries concédées le long de la rivière Chaudière. Le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart voulaient ainsi empêcher les Anglais de prétendre que l'Acadie s'étendait jusqu'à Lévis et réclamer le territoire de la Chaudière et de l'Étchemin.

Pendant près d'un siècle la Beauce demeure un pays fermé, une concession difficile d'accès. La rivière Chaudière (à l'époque Méchigan) à cause de ses rapides et de ses chutes à Charney ne fut pas "la route marchante" qui aurait permis aux premiers colons de descendre à Québec. Les communications terrestres n'étaient guère meilleures. Les voyageurs devaient traverser les terres marécageuses du bois de Sartigan, qui confinaient à la Seigneurie de Lauzon. Ils s'enlisaient jusqu'aux genoux, d'où le blason populaire de Jarrets Noirs.

La prise de Québec en 1759 ne parut même pas causer de remous violents et la troupe de Wolfe ne descendit pas plus loin qu'à Saint-Henri de Lévis. Les Beaucerons bénéficièrent ainsi de leur isolement.

Saint-Joseph est situé dans une vallée qui atteint à cet endroit une largeur de quinze arpents qu'on appelle les fonds, mais qui sont en définitive le lit originel de la rivière Chaudière. Il n'est pas surprenant qu'à la période des crues, la rivière ait la malencontreuse mais justifiable fantaisie de retrouver ce premier lit, creusé par le passage des glaciers. Alors que dans la haute Beauce, la vallée est étroite et profonde, à Saint-Joseph, elle s'étale jusqu'aux pieds des côtes qui montent doucement, se couronnent d'éboulis ou de boisés d'épinettes et ferment le paysage de tous côtés.

La route Lévis-Jackman traverse la Beauce en suivant à quelques différences près les sentiers qu'empruntaient les sauvages pour rejoindre la Kennebec.

La loi populaire est l'ensemble des conventions qu'établis-

sent, entre eux, les membres d'un groupe déterminé, dans un endroit déterminé, pour régir leurs relations. En général la loi populaire ne s'oppose pas à la loi officielle: elle la complète et souvent la précède. Le Code municipal, par exemple, s'est largement inspiré de la loi populaire. Cette dernière, une fois codifiée, disparaît.

L'autorité de la loi populaire ne se discute pas. C'est un ensemble de formules, de coutumes et de rites, oeuvre d'une collectivité comme la ruche est l'oeuvre de l'essaim. L'individu ne la comprend pas, il y est "compris". On peut en dégager une idée de justice, l'expliquer, gloser. Pour cela il faut être de l'extérieur. À l'intérieur on s'y conforme tout simplement. Cela explique qu'elle puisse s'effondrer: l'individu n'en est pas solidaire. Pour cette raison aussi elle ne s'exporte pas. Le Beauceron n'y est assujéti que dans la Beauce.

Alors que la loi officielle, de par sa nature, est promulguée au moyen de formalités requises et rigoureuses, la loi populaire est strictement orale. C'est ce qu'on a appelé, dans les tribus primitives, "l'héritage des oreilles". Elle se développe au gré des circonstances et des besoins. Créée par la nécessité, elle est plus simple et plus sage que la loi officielle. Elle s'apprend dans le milieu familial par des conseils, des récits, des faits commentés. Puis elles se présentent. L'enfant voit agir les membres de sa famille, observe les différents domaines de l'activité humaine. Il s'aperçoit que les actes quotidiens et les rapports entre les individus s'établissent suivant un rite prévu. Bientôt il apprendra de façon définitive que des lois, sanctionnées par le long usage, régissent tout son itinéraire humain. Le fonctionnaire civil ou religieux n'y fera qu'ajouter son langage legal stéréotypé ou sa liturgie romaine.

Le droit populaire est local. L'habitant, qui arrive à la ville, est lavé net de son héritage. Il oublie ses dictons et plonge dans une autre vie, préoccupé avant tout de se trouver un emploi. Son travail lui apprend vite qu'il est un immigré comme l'Italien ou l'Ukrainien. Comme eux, il essaie de rejoindre ses compatriotes pour faire partie d'un groupe où il se sente familier, mais la loi populaire qu'il observait chez lui, à la campagne, lui apparaît inutile. Il sera plutôt enclin à observer la loi qui tient compte exclusivement de la force et des appétits: la loi de la jungle ou de la pègre. L'abandon des traditions est facilement pardonné aux enfants et aux parents ayant émigré à la ville. On acceptera même de leur part certaines extravagances quand ils viennent en visite. On admet que vivre à la ville, c'est se conformer à des habitudes différentes, voire bizarres.

Ce qui est loi dans la Beauce peut être hérésie en Gaspésie. Ainsi s'explique la méfiance qu'inspire l'étranger. Ce dernier peut perturber un ordre lentement établi au cours des générations, ordre toujours précaire fondé sur le commun accord et sur une similitude de mentalité. À ce vieux médecin n'ailleurs qui pratiquait ici depuis quarante ans et qui manifestait le désir d'être élu marguillier, quelqu'un objecta cette raison: "Il pourrait peut-être commencer par accrocher son chapeau dans la paroisse". Quoique le législateur se soit souvent inspiré de la loi

populaire, en général il la méprise parce qu'il est peu enclin à penser d'abord au peuple. De plus, la coutume et le long usage sont toujours suspects aux yeux du juriste. L'autorité religieuse, par contre, inconséquentement, diffusait cette loi populaire. Le plus souvent fils de terriens, les clercs, en répétant nombre de brocards, les répandaient. Au début, dans la Beauce, la loi civile ne se manifesta qu'à l'occasion de la concession des terres par le seigneur, à ses censitaires.

Les colons furent laissés à eux-mêmes pour l'organisation réelle du territoire. Dès 1742, l'Ouvré et Fabrique de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce avait ses marguilliers dûment élus. Par contre, la présence judiciaire ne se fit sentir ici que vers 1800. C'est seulement en 1858 qu'elle fut organisée réellement.

L'organisation municipale n'apparaîtra qu'en 1830, précédant de vingt ans à peine l'organisation scolaire. Le notaire précédait toujours l'avocat mais les deux étaient devancés de bien loin par ce personnage important, le "curé-omnibus", prêtre, notaire, médecin, avocat et juge tout à la fois. Ce cumul de fonctions n'était pas usurpé. Une ordonnance de M. Bégon, l'intendant, autorisait en 1722, les curés à recevoir les testaments quand il n'y a pas de notaire dans la paroisse. En 1733, une déclaration du roi les habilita pour des contrats de mariage. Par Sainte-Barbe, Saint-Jude et quelques autres saints accrédités comme thérapéutes, la religion rejoint la médecine populaire.

Nous avons commencé à noter nos observations il y a déjà douze ans. Ainsi nous

affirmons que certaines coutumes existent encore, alors qu'elles sont peut-être disparues. Heureusement, le folkloriste A. Varragnac nous rassure en écrivant: "Il n'est pas recommandable de délimiter trop strictement dans le temps et dans l'espace l'observance d'une tradition populaire".

La multiplication des médias d'information et l'avènement de la télévision ont déclenché une perturbation évidente mais il est beaucoup trop tôt pour évaluer des changements de mentalité qui ne sont pas encore déterminés. Dix ans de la vie d'une société ne correspondent pas, dans ses conséquences, au même laps de temps dans la vie des individus qui composent pourtant cette société. Autrefois il s'établissait entre les événements et les populations des zones-tampons créées par l'éloignement et l'absence de communication. Les faits historiques et les courants idéologiques y subissaient une transformation selon les habitudes d'esprit, les croyances profondes et l'intérêt des habitants de chaque région. La Beauce, étant isolée, loin des grandes villes et des routes nationales, a développé davantage ses particularismes et a préservé plus longtemps son authenticité.

Il serait intéressant de constater comment dans deux ou trois générations aura évolué la loi populaire. Nous croyons qu'elle existera encore. Elle est faite de coutumes, de rites, de règles nécessaires à la vie harmonieuse d'une collectivité. D'ailleurs chaque groupe nouveau crée ses propres lois: les motards et les hippies ont

déjà la leur. La plus secrète des lois populaires est celle de la pègre.

Notre nous sommes intéressés à la loi populaire de notre milieu alors que s'achève le cycle agraire, premier cycle de son existence. Cette loi populaire est un monument que le peuple a érigé à sa gloire.

Il serait peu pertinent de tirer des conclusions: notre société est en mouvance. "Il y a un passage que l'on peut dire fondamental, écrit André Siegfried. Il n'est pas d'une période historique à une autre âge de l'humanité, mais d'un autre âge de l'humanité." Nous le croyons aussi. Des mouvements de jeunesse nous laissent entrevoir ce que sera cette nouvelle civilisation qui aura sans doute ses lois et ses coutumes. Notre loi populaire, celle que nous connaissons, partie intégrante de notre culture populaire actuelle, disparaît en même temps que les traditions locales. Il est normal qu'il en soit ainsi parce que la vie des traditions ne dépend pas seulement de leur transmission orale au sein d'une collectivité mais découle d'un type stable et cohérent de genre de vie. Or, une véritable révolution bouleverse la mentalité commune. Les traditions, la culture populaire disparaissent ou se transforment presque à notre insu. Cependant, la civilisation dont elles témoignent continuera d'exister encore longtemps. Nous transporterons d'une civilisation à l'autre tout le fond de notre inconscient collectif. Notre culture traditionnelle avait une vision religieuse du monde.

STAGES À L'ÉTRANGER

Le ministère des Affaires culturelles annonce la tenue d'un concours dans le cadre de son programme de coopération avec l'extérieur.

Sont invités à s'y présenter tous les professionnels déjà engagés dans un domaine artistique ou oeuvrant dans un des secteurs ci-dessous mentionnés et qui sont désireux de parfaire leur formation à l'étranger.

- Il y a trois catégories de stage:
a) Perfectionnement
b) Promotion
c) Participation à un concours international

Pour chaque catégorie, on veut soumettre des projets de stages dans les secteurs suivants:

- | | |
|---|---|
| 1. Langue française | 9. Librairie |
| 2. Audio-visuel (radio, télévision et cinéma) | 10. Bibliothèque |
| 3. Restauration | 11. Archives |
| 4. Animation | 12. Journalisme |
| 5. Musique | 13. Arts populaires et folklores |
| 6. Théâtre | 14. Mimes, danses et expression corporelle |
| 7. Arts plastiques | 15. Ethnologie, archéologie et ethnographie |
| 8. Recherche littéraire | 16. Collectionneurs |

Les candidats obtiendront un formulaire d'inscription en écrivant au:

Responsable des stages,
Service de la coopération avec l'extérieur,
Ministère des Affaires culturelles,
Hôtel du Gouvernement,
Québec 4, P.Q.

Des jurés sélectionneront les meilleurs projets et leurs décisions seront rendues publiques dans le courant des mois de mai et juin.

LE CONCOURS EST OUVERT DU 21 FÉVRIER AU 1ER AVRIL 1972.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère des Affaires culturelles.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

HMH
Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Sainte-Mémoire

Le nouveau recueil de poèmes de

Pierre Trottier

Le retour d'Oévide — Le retour d'Androgyne — Le combat contre Tristan — Poèmes d'été — Poèmes d'hiver — L'amour — La terre — Retours

"Nos âmes effleurées au passage par la Traine de la robe de Sainte-Mémoire..."

Collection Sur Parole — \$3.50

CANADIANA

Catalogue adressé sur demande

JEAN GAGNON

28 rue des Jardins
C.P. 653 H.V.
Qué.

réduction pour elle
réduction pour lui

un cadeau qui viendra de France, par avion, 52 fois par an
ABONNEZ-LA... ABONNEZ-LE...

abonnement annuel **26 \$** aux **Nouvelles Littéraires**

L'HEBDOMADAIRE DE L'ACTUALITÉ CULTURELLE

bon à découper à renvoyer à:

LMPI, 4550 rue Hochelaga - CP 40, Station M
MONTREAL, QUEBEC

de la part de
M. _____
Profession _____
Adresse _____
(Inscrire ci-dessus votre nom)

Paris-France

arts

Juan Goytisolo

À McGill, un écrivain d'Espagne vit son exil

propos recueillis par
CLÉMENT TRUDEL

"Un intellectuel espagnol est candidat à l'exil dès sa naissance" mais cela ne constitue pas un problème nouveau car "depuis l'époque des Rois catholiques, un grand nombre de professeurs et d'humanistes ont dû s'exiler (en France, aux Pays-Bas, en Angleterre)". Juan Goytisolo s'est imposé l'exil en 1957 et depuis s'attache à "détruire tous ces mythes oppressifs qui ont empoisonné les Espagnols" comme en témoin sa dernière oeuvre: Don Julien (Gallimard, 1971). Il donne présentement des cours à McGill sur le roman espagnol et sur l'érotisme dans la littérature espagnole. D'un long entretien accordé au journaliste du Devoir, voici les propos de Juan Goytisolo sur l'exil sur la liberté et sur les préoccupations de la revue à laquelle il collabore: "LIBRE".

"Pour la plupart des écrivains espagnols, l'exil c'est quelque chose de tragique mais c'est aussi important pour s'améliorer, pour échanger des idées. Plusieurs toutefois en restent au même stade — ils sont un peu rentiers de ce qu'ils avaient produit, le cas exceptionnel étant celui de Luis Cernuda. Si l'exil est douloureux au plan personnel, il peut être bénéfique pour l'artiste. L'écrivain qui ne se sent plus soumis à l'établissement officiel et à la possibilité de se détacher des idées reçues, d'affirmer ses idées propres... Pour celui qui a perdu sa "terre", son pays, le seul bien qui lui reste est la langue, qui acquiert ainsi une importance énorme. Il faut alors convertir sa langue dans sa vraie patrie.

"La vie à Paris vous a-t-elle fait devenir Français?"

J.G.: On ne se guérit pas d'un patriotisme pour en arriver à un autre.

"Nous (Espagnols) critiquons le régime issu de la guerre civile mais dans la même langue conventionnelle de cette critique, avec la même rhétorique. Il faut commencer par la critique du langage utilisé, en venir à la même destruction de certains moules qui créent une série de tyrannies. Mes deux derniers ouvrages: "Signes d'identité" (Gallimard, 1968) et "Don Julien" sont une tentative de libération de cette tyrannie syntaxique. Quand j'ai quitté l'Espagne en 1957 — J.G. avait alors publié déjà "Jeux de mains" et "Deuil au paradis", ce dernier roman se rapprochant par son thème du "Lord of the Flies" de William Golding (des enfants tuent un autre enfant et sont ainsi initiés au monde des adultes) — je fus l'objet d'une campagne incroyable de haine puis ce fut un long silence, comme si je n'avais même plus droit aux insultes. J'ai même donné des coupures de presse à l'université de Boston; ça peut servir à l'étude des rapports entre un écrivain et le régime. Puis certaines revues qui se veulent indépendantes, en Espagne, ont publié quelques recensions, les premières douze ans après mon départ" Juan Goytisolo vit loin du public et à horreur des discussions de café "Les "avis de tribu" des Espagnols, dit-il en parlant des "tertulias" c'est du bla-bla désagréable. Les Espagnols croient avoir produit quelque chose parce qu'ils s'aventurent à juger telle oeuvre. Je suis un exilé sur tous les plans: social, moral, religieux, sexuel. Un écrivain espagnol exilé en Angleterre, José María Blanco White (1775-1841) a écrit avec féroce contre le catholicisme espagnol et contre cette "afición à parler" qui fait que les Espagnols s'attaquent les uns les autres. En mai, je publierai un très long essai sur Blanco White, ce prêtre défroncé. Ce sera presque une autobiographie; il était pour une religion sans dogmes (l'oeuvre tient dans une autobiographie, des "lettres d'Espagne", des critiques littéraires et des polémiques à thèmes religieux).



Contre une certaine tendance des Espagnols à s'hypnotiser par leurs propres valeurs, rien comme le contact avec d'autres langues, d'autres civilisations pour donner le vrai sens aux choses. Grâce à Marcel Bataillon, par exemple, les études espagnoles sont largement répandues à l'étranger mais en Espagne il y a eu peu de spécialistes en littérature française, italienne ou allemande. Juan Goytisolo reproche à ceux de la génération de '98 d'avoir confondu le monde avec le Guadarrama et les murailles d'Avila. Unamuno, certes, représente une continuation de la lucidité vis-à-vis d'une décadence culturelle mais, à l'instar de Quevedo, il semble, après un bon diagnostic, prescrire aux Espagnols de rester avec cette maladie "puisque nous sommes comme ça." De New York, J.G. retient cette "prodigieuse vitalité animale" ou toutes les contradictions éclatent. "Des Etats-Unis, ils représentent, d'un côté, "tout ce que je déteste le plus" et aussi "le plus intéressant pour l'homme actuel", Rome et d'autres villes européennes paraissent des musées à côté de cette vitalité. La revue "Libre", publiée à Paris, en est à son deuxième numéro. Le troisième numéro est sous presse. J. G. et son groupe — Les Cortazar, Vargas Llosa, G. Marquez, C. Fuentes, Octavio Paz et Jorge Semprun — voulaient d'abord contrer l'effet produit par une autre revue d'exiliés de langue espagnole: "Cuadernos", devenue Mundo Nuevo" (toutes deux fondées par E. R. Monegal et accusées d'être sous la coupe de la CIA américaine). Nous ne voulions pas publier dans une ville d'Amérique latine où les gouvernements oppressifs sont la règle, comme à Buenos Aires où, dès le deuxième numéro, la revue aurait dû fermer ses portes. "Libre" est aussi ouverte aux intellectuels d'autres pays (déjà, a paru une entrevue à Jean Genet et l'on prévoit des collaborations de J.-Paul Sartre et de S. Sontag).

Le premier numéro de "Libre", a coïncidé avec ce que l'on a appelé l'affaire Padilla, postérieure à l'arrestation de cet auteur cubain puis à son autocritique devant le congrès (cubain) de l'éducation et de la culture. J. G. a signé deux lettres ouvertes, avec quelques intellectuels européens et latino-américains; ces lettres équivalaient à une condamnation du régime castriste ("Vous aidez l'impérialisme agresseur", lui a télégraphié Luigi Nono).

Goytisolo n'évite pas cette polémique suscitée par sa prise de position (publique et très connue) mais rappelle le statut de collaborateurs libres de tous les autres membres de l'équipe de la revue dont certains n'ont signé qu'une des deux lettres, d'autres préférant s'abstenir. Le cas Padilla a fait ouvrir dans "Libre" un dossier d'information "sans commentaire" sur ce que pensent les intellectuels de divers pays sur "liberté et socialisme" (le cubain Carlos Franqui a fait paraître son point de vue ainsi que deux Vénézuéliens, Freddy Muñoz et Salvador Garmendia et un Espagnol, Fernando Claudin — exclu du PC espagnol en 1964). La liberté de l'écrivain est un problème très complexe, reprend Juan Goytisolo. Je suis contre les gens qui pensent que la défense des libertés signifie défense d'un privilège, d'une sorte de mandarinat. Je pense que la seule façon de résister, c'est de donner vraiment à tout le peuple la possibilité de critiquer et qu'à tous les niveaux les gens aient la possibilité réelle de s'exprimer librement. Comme critère de liberté donc, ce n'est pas une question de tolérance. Un des sophismes les plus grands est la condamnation des libertés formelles de la société bourgeoise. Il faut savoir créer une liberté économique réelle... Dans le cas des discussions entre Rosa Luxembour et Lénine sur la liberté dans la société future, les faits ont malheureusement donné raison à Rosa Luxembour.

"Don Julien" est, selon la version officielle en Espagne, celui qui au début du huitième siècle, trahit le roi Rodrigue, et permit aux Maures d'envahir la péninsule ibérique depuis l'Afrique du Nord. C'est de Tanger que le "Don Julien" de Juan Goytisolo rêve d'une invasion de l'Espagne. Oeuvre onirique et ironique, "Don Julien" serait une psychanalyse de l'Espagne, une tentative de désamorcer tous ces symboles: paysages mystiques, "caballero" chrétien, virginité de la femme — qui en viennent à situer l'Espagne au-delà de l'accessible humain. Cette agression vandalisée est toute symbolique, elle aussi et Juan Goytisolo pourrait être un nouveau Cervantes en quête d'une Espagne démythifiée. J. G. affirme que ce n'est pas pure coïncidence que l'Eglise espagnole ait "imposé" le dogme de l'Immaculée-Conception. Il a retrouvé aussi une centaine de poèmes où, comme punition d'un délit d'ordre sexuel, l'auteur du crime est condamné à se faire dévorer le sexe par une couleuvre — et tout cela relié à la légende du traître, le conte Don Julian. En réfléchissant au sens de l'histoire d'Espagne, Juan Goytisolo a conclu qu'il ne suffisait pas d'expliquer tout en remontant seulement à la guerre civile — ce "cauchemar" où mourut la mère de J.G. dans un bombardement et qui fut le lot de tous les enfants espagnols de la génération d'Arrabal. J.G. veut donc s'attaquer à la racine des mythes et c'est peut-être ce qui explique la patience béatificatrice qu'il met à rendre à Espagnols l'un de leurs auteurs maudits, ostracisés, victimes de la conspiration du silence: Blanco White. Au niveau des amitiés, Goytisolo retient surtout celle de Jean Genet — "surtout pour son attitude générale face à la société; il a toujours écrit contre son pays et tenté de faire table rase".

lettres

Gagnon et Bibeau

Au fond du tiroir!

par JEAN ÉTHIER-BLAIS
de l'Académie canadienne-française

Pourquoi? Quelle mouche les pique? Qu'ont-ils donc tous? Ils écrivent. Un premier amour malheureux, un roman; seconde déconvenue, un recueil de vers; découverte de l'érotisme, re-roman. Qu'en pensent les lecteurs des maisons d'éditions? Existents-ils? Il y a, au Québec, en ce moment, un tel nombre de jeunes auteurs à plaquettes que je me demande si bientôt toutes nos soirées y suffiront. Vous me direz qu'une plaquette (surtout qu'elle se ressemble toutes) ne saurait, à la lecture, prendre un temps infini. Peut-être bien; mais que faites-vous du temps psychologique? Moi qui aime rêver, lire quelques pages et songer à ce que je viens de lire et à ce qui va suivre, moi qui n'ai aucun dégoût de la langue française, moi qui ai horreur de la littérature triplée, comment voulez-vous que je ne sois pas furieux devant un tel débordement de fariboles et de tentatives romanesques primaires et bêtifiantes? J'imagine le pauvre lecteur qui entre dans une librairie. Il se dit qu'il a un beau week-end de neige en perspective et qu'il en profitera pour lire un nouveau roman québécois. Deuxième réman qu'il triomphe, ayant acheté, comme ça, pour se tenir au courant des tendances de notre jeune littérature. Ilse (1) de M. Alain Gagnon et Porte silence (2) de M. Paul-André Bibeau. Le soir, il a ses cigarettes ou sa pipe; il est au chaud cependant que dans les rues, quelques déments s'acharnent à faire rouler leurs voitures. Il lit.

Ilse se veut acrocheur, dynamique, ahannant, comme de quel'un qui a trop à dire. Que veut au juste nous faire entendre M. Alain Gagnon? Si l'on en croit sa citation de Tolstoï, c'est par l'amour que l'homme essaie de saisir l'essence de Dieu. Mais si l'amour mène à la folie? Je reforme ce livre en me disant qu'il y a peut-être là une grande leçon qui m'échappe.

M. Alain Gagnon, mise à part l'obscurité de son message, nous apprend-il quelque chose, non pas même de nouveau, mais de sérieux et de personnel sur la nature humaine? Non. Il ne nous peint aucun milieu. Nous savons, parce que nous lui faisons confiance, qu'Ilse et Astier s'aiment; nous apprenons que le jeune professeur devient fou. Après sa fugue avec son étudiante, il souhaite être réintégré dans son enseignement. Les autorités administratives, avec une cruauté sans nom, l'obligent à en parler à ses

supérieurs hiérarchiques, avant de le reprendre. Jusqu'où la torture n'ira-t-elle pas? Histoire d'un petit gâchis sentimental comme il en arrive des milliers tous les jours. Ilse est écrit sur le ton de la plus pure préention. En quoi cette narration d'impressionnisme égoïste peut-elle m'intéresser? C'est banal et écrit à la va-comme-je-te-pousse, avec de temps à autre des percées pseudo-poétiques et des exclamations dont M. Alain Gagnon souhaite sans doute qu'elles fassent bondir le lecteur. C'est pitoyable.

Pauvre lecteur, en effet. Nous l'avons laissé dans la chaleur de sa maison. Il n'était pas malheureux. Le voici bien désarçonné. Qu'importe! Il se manque pas de courage. Il se verse un bon whisky et commence à lire Porte silence de M. Paul-André Bibeau. C'est la débâcle totale. Des policiers, qui se surveillent les uns les autres, ont un sus-

pect à l'oeil. Pâle et mauvais imitateur du plus faible Aquin, M. Paul-André Bibeau fait de la logomachie, à partir d'un fait divers. C'est proprement illisible. Il s'agit, du reste, comme dans Ilse, d'un homme qui devient fou. "Pleurez oiseaux de février", écrit Nelligan. Comme il avait raison. Les mots et les phrases alignés à la suite les uns des autres, l'analyse de chaque geste en fonction d'une hypothétique révélation dont on ne sait quoi, le mystère entretenu par l'auteur pour se donner les gants d'être profond, en un mot une sinistre pochade. Notre lecteur de bon week-end prochain les deux dernières parutions québécoises? Il reprendra Stendhal, Virgile. Peut-on le blâmer? Pour écrire, il faut du talent. C'est une loi bien dure, je le sais. Des auteurs comme M. Alain Gagnon et M. Paul-André Bibeau devraient s'acheter une table de travail munie d'un immense et profond tiroir. Qu'ils le remplissent abondamment de manuscrits. Les lecteurs leur en sauront gré.

(1) Ilse, par Alain Gagnon, Cercle du livre de France, Montréal 1971.
(2) Porte silence par Paul-André Bibeau, L'Actuelle, Montréal 1971.

HMH

Editions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Et fuir encore

Un recueil de nouvelles par

Gilles Delaunière

Réginald Martel écrivait récemment dans "La Presse":
"... ces nouvelles (de Delaunière) sont parmi les meilleures qui s'écrivent ici. En réalité, il s'agit moins de nouvelles, indépendantes les unes des autres, que de mouvements contrastés d'une même pièce lyrique... ces proses pourtant riches et émouvantes".

Collection L'arbre — \$2.75

VIENT DE PARAÎTRE AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'architecture flamboyante en France

par Roland SANFAÇON

directeur des études d'arts et civilisations à l'université Laval

À l'aide d'une collection unique de documents photographiques, Roland Sanfaçon propose de nouvelles méthodes d'analyse de l'architecture flamboyante. Il introduit un ordre dans ce qui paraissait anarchique et découvre les principes d'une classification là où règne l'individualité.

À nos contemporains qui, dans la contestation de la société de consommation et la recherche d'un monde sans pollution, rêvent d'un paradis où l'épanouissement des personnes serait la garantie de l'harmonie des êtres et des choses, les planches de ce livre feront découvrir des frères lointains aux XIVe et XVe siècles. L'humanisme de l'homme du Nord est, à cette époque, aussi profond que celui de la Renaissance, mais radicalement opposé. Chaque personne ne se conçoit pas en face des autres et du monde, mais au milieu des autres et du monde avec un rôle propre et particulier à jouer. Dans les édifices flamboyants, les architectes ont inventé des combinaisons de formes et d'espaces qui ne se comprennent bien qu'après de multiples déplacements et une participation soutenue.

224 pages, 232 planches, 3 cartes, \$6.95

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ L'ÉDITEUR

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

C. P. 2447, QUÉBEC 2, QUÉ.

DÉSIRONS ACHETER :

PEINTURES	LIVRES
SCULPTURES	PÉRIODIQUES
CANADIENNES	ANCIENS et MODERNES

R. Deslauriers 6251 rue d'Iberville Mtl, 331
727-7390

VIENT DE PARAÎTRE :

Francine Hamelin possède déjà la maturité de son talent, je veux dire sa sonorité propre, son éloquence tout intérieur, sa beauté.

Suzanne Paradis

"Vous êtes (et c'est rare) un vrai poète et vous pouvez aller loin"

Jean-Claude Renard.

ET JE SERAI ORPHÉE
(poèmes) \$3.25

LIBRAIRIE GARNEAU LTÉE

47, rue Buade, Québec 4

Librairie Encyclopédique

Librairie Ancienne et Moderne

LA VENTE ANNUELLE SE POURSUIT!

Exemples:
— Ajuriaque, Auzias... l'écriture de l'enfant, T.I. Son évolution et ses difficultés, T.II. Réécriture de l'écriture, Delachaux-Niestlé, Chacun \$8.75 Spéc., \$8.75 pour les deux.
— Dreyfus, H., Philosophie générale, Colin, Coll. U, Rég. 11.00 - Spéc. \$5.50
— Duroselle, J.-B., Histoire diplomatique de 1919 à nos jours, Dalloz, Rég. 10.65 Spéc., 5.35
— Les Ecrits des Pères Apostoliques, Cerf, Rég. 6.40, Spéc. \$3.20
— Eliade, Mircea, Le Chamanisme, Payot, Rég. 11.20 Spéc., \$5.60
— Jaullin-Mannoni, F., Réécriture pratique du calcul, E.S.F., Rég. 8.40 - Spéc. \$4.20
— Labrousse, C., Statistiques, Exercices corrigés, T.I., Dunod, Rég. 8.75, Spéc. 4.40
— Renouvin, P., Durasse, J.-B., Introduction à l'histoire des relations internationales, Colin, Rég. 12.60, Spéc. 6.30
— Ringgren & Ström, Les Religions du Monde, Payot, Rég. 9.30, Spéc., 4.65
— Sauvageot, A., Les Procédés expressifs du français contemporain, Klincksieck, Rég. 5.20, Spéc. 2.60

Commandes postales, ajouter 25% par volume.
1635, rue Saint-Denis, métro Berri
845-0911

Non aux subventions du Québec à Hachette

Dans une déclaration émise hier à Montréal, l'Association des éditeurs canadiens et la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec "protestent avec la plus grande énergie" contre un arrêté-en-conseil, adopté par le cabinet Bourassa le 2 février et entré en vigueur le 19 du même mois, concernant l'aide à l'édition et à la diffusion du livre.

Cet arrêté, soutiennent les éditeurs québécois, "permet à des maisons d'édition appartenant à 50 pour cent à des étrangers de bénéficier de subventions gouvernementales et continue de permettre à la SGF de servir de cheval de Troie à la librairie Hachette dans sa conquête de l'édition scolaire au Québec".

Ce règlement, qui porte le numéro 352, et deux autres, numérotés 353 et 354 et concernant l'accréditation des libraires et l'aide aux libraires agréés, qui seront publiés dans la Gazette officielle du 26 février, ont causé une vive déception dans les milieux québécois du livre.

En effet, les trois règlements ont été adoptés sur proposition du nouveau ministre des affaires culturelles, Mme Claire Kirkland-Casgrain; et ils réaffirment sans ambiguës la position du gouvernement Bourassa sur la propriété étrangère dans le domaine du

livre, à savoir que la participation maximale des intérêts non québécois doit être de 50 pour cent du capital-actions.

On sait que les groupes de pressions de l'industrie du livre mènent depuis le début de janvier une vigoureuse campagne pour que ce plafond soit abaissé à 20 pour cent. Or, les représentants des éditeurs et des libraires avaient déjà rencontré à plusieurs reprises Mme Kirkland-Casgrain, qui leur avait paru nettement plus sympathique à leurs thèses que son prédécesseur, le docteur François Cloutier; et l'adoption des trois règlements semble indiquer que cette im-

Suite à la page 13

LIBRAIRIE

LE GRIMOIRE

LIVRES
USAGES ET NEUFS

Revue, T.I.
Achat et vente

TEL. : 279-9344

1018 ouest, Laurier
Montréal

LA BOUQUINERIE

1629 ST-DENIS 842-1507

LIVRES USAGÉS
ACHAT-VENTE

POSTERS
DACTYLOS
ARTISANAT

OUVERT À PARTIR
DE MIDI

arts spectacles

Disques

Autour du centenaire Scriabine

par JACQUES THÉRIAULT

On n'a presque pas parlé du centenaire de la naissance d'Alexandre Scriabine. Mort à quarante-trois ans, en 1915, à Moscou, il a été toute sa vie un isolé au même titre que Busoni et Janacek. Et, la génération actuelle semble prendre un malin plaisir à lui refuser avec autant d'acharnement la place qui lui revient.

Scriabine est-il, comme l'a écrit Stravinsky, une sorte "d'emphysème musical", un Chopin russe attardé, ou un révolutionnaire? Que lui reproche-t-on exactement? Un égocentrisme forcené qui lui faisait dire: "Je ne suis rien, je suis Dieu", ou bien son mauvais caractère slave?

Disciple de Taneiev et Arensky, il reçut ses premiers chocs musicaux du chromatisme de Chopin et de Wagner, puis s'intéressa de très près à Debussy, Ravel et Richard Strauss. S'il n'a jamais écrit la moindre page de musique de chambre et de musique vocale, il est cependant l'auteur de plus de deux cents pièces pour le clavier et de sept grandes fresques symphoniques.

Son oeuvre est-elle inégale en qualité? Certes, il faut l'admettre: on se passerait volontiers de ses trois premières symphonies, de son concerto, et de quelques petites pièces de salon au langage emphatique et gonflé. Mais, ses sonates pour le piano et quelques-unes de ses pages pour grand orchestre ("Poème de l'extase", "Prométhée", "Poème divin") témoignent d'une imagination délirante et d'une puissance comparable à celle de ses contemporains Rachmaninov et Prokofiev.

Deux albums récemment publiés par Deutsche Grammophon sont susceptibles de nous montrer que Scriabine n'est peut-être pas oublié pour toujours. Le premier confronte le jeune pianiste d'origine hongroise Roberto Szidon à sept Sonates (nos. 4 à 10) qui constituent, en quelque sorte, une première tentative de composition sérielle (deux disques: 2707 053); le second présente Claudio Abbado, au pupitre de l'Orchestre Symphonique de Boston, dans des versions du "Poème de l'extase" et "Roméo et Juliette" de Tchaïkovski (2530 137).

Musique prophétique? Musique "psychédélique"? Il est difficile de classer un compositeur aussi sujet à des sautes d'humeur que Scriabine. Mais, les dix des douze Sonates connues et éditées reflètent admirablement bien l'évolution de ce "prométhée déchainé", de ce visionnaire qui n'a jamais pu dissocier la musique de ses aspects techniques, philosophiques, spirituels, littéraires et poétiques.

Le programme enregistré par Roberto Szidon comprend sept Sonates pour piano écrites entre 1903 et 1915, donc à partir de l'année où le compositeur changeait brutalement de manière (avec la quatrième sonate) et prenait du recul

avec le système tonal. On y retrouve, notamment, la septième sonate dite "Messe blanche" et la neuvième dite "Messe noire" qui font échos au satanisme alors en vogue en URSS. On s'aperçoit également qu'il poussait déjà très loin la parenté des sons et des couleurs qui caractérise aujourd'hui la production de Messiaen, qu'il recherchait les timbres insolites avant les musiciens concrets (Schafer, Henry), qu'il est bel et bien un créateur qu'on devrait s'attacher à ressusciter au mé-

me titre que son contemporain américain Charles Ives.

Le jeu de Roberto Szidon est d'une rigueur assez saisissante et son discours, bien que parfois commandé par une logique "sinuose", retient constamment l'intérêt. Comme si nous étions en face d'une extase musicale ininterrompue: non seulement mystique, mais aussi et surtout érotique et sexuelle.

En complément, on peut aussi se procurer une excellente version du "Poème de l'extase", sous le bâton d'Abba-

do. Né d'un poème littéraire d'une vingtaine de pages, cet ouvrage devait s'appeler originellement "Poème orgiaque" parce que, selon les propres mots du compositeur, il est entièrement "conçu comme une suite d'orgasmes". Mais, l'éditeur a refusé le titre...

En définitive, on pourrait croire que Scriabine, comme Erik Satie d'ailleurs, est "né trop jeune dans un monde trop vieux". A la lumière des réussites de Szidon et Abbado, il faudra réapprendre à le connaître.



Pierre Henry à Montréal

Pierre Henry, l'un des maîtres de la musique électronique et concrète, sera l'invité de Musiologues-midi, le 29 février. Rappelons quelques-unes de ses oeuvres: "Symphonie pour un homme seul", "Orphée", "Le voyage", "Variations pour une porte et un soupir" et celle transformée par Maurice Béjart en un ballet, "Messe pour le temps présent". La rencontre doit avoir lieu au grand salon du Centre communautaire de l'U.M. de midi à quatorze heures.

Original et futuriste ...

● Scriabine a inventé un "clavier de lumière" pour l'exécution de son "Prométhée" (appelé aussi "Poème du feu"). Cet instrument complétait un grand orchestre symphonique, un chœur et un piano; il permettait de projeter sur un écran et dans la salle des couleurs répondant exactement aux sons des instruments. L'oeuvre a déjà été présentée sous cette forme à New York et à Londres.

● Rêvant d'un immense rituel collectif, il avait acheté un important terrain aux Indes dans le but de présenter une oeuvre intitulée "Mystérium". Cette oeuvre devait faire appel à des orchestres, des chœurs, des ballets, des jeux de lumière... et un public d'au moins 2000 personnes. Sans compter le répertoire des odeurs et des parfums, les carillons de "cloches suspendues aux nuages" et les feux de bengale. L'oeuvre ne fut jamais jouée!

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

FRANZ-PAUL DECKER, directeur artistique

Retour de l'éminent chef d'orchestre soviétique

KYRIL KONDRASHIN

Directeur artistique de la Philharmonie de Moscou

Programme

PROKOFIEFF: "Le Lieutenant Kijé"
SHOSTAKOVICH: Symphonie No 9, op. 70
STRAVINSKY: "Petrouchka"

LES GRANDS CONCERTS

MARDI-MERCREDI, 29 FÉVRIER ET 1er MARS, 8 H. 30 P.M.

\$2.50 — \$3.50 — \$4.50 — \$6.00

100 billets de dernière-heure à \$1.50 les soirs de concerts à 7 heures

Les concerts débuteront à 8 h. 30 précises

Ces concerts sont commandités par

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

MISE EN NOMINATION POUR L'"OSCAR"
MEILLEUR ACTEUR: GEORGE C. SCOTT

REGARDEZ-LES FAIRE À LA SALLE D'OPÉRATION



GEORGE C. SCOTT

"THE HOSPITAL"

PADDY CHAYEFSKY

co-starring DIANA RIGG

Directed by ARTHUR MILLER Produced by HOWARD GOTTFRIED

À L'AFFICHE **LEGINEMA**
AVE. GREENE FACE CINE, AVENUE AU WESTMOUNT SQUARE 911-2477
Horaire: 1.10, 3.10, 5.05, 7.05, 9.10 p.m.
DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.00 P.M.

LES CINÉMAS DE FRANCE FILM

Centre de cinéma ST-DENIS

SAINT-DENIS METRO ST-DENIS - DE MONTMAY
1394, ST-DENIS, 849-4211

IXE-13 POUR TOUS
5e SEM. Un film de Godbout et Dompierre
Pour rire en musique!
Prix pour les moins de 14 ans: \$1.00

Louise Forestier Les Cyniques
12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40

Egalement à l'affiche aux cinémas ROSE, Ste-Thérèse, CINÉMA DE PARIS, Québec, CANADIEN, Joliette, DRUMMOND, Drummondville, DU NORD, St-Jérôme, SALABERRY, Valleyfield, PALACE, Granby.

CHEVALIER POUR TOUS
6e SEM. MICHEL PICCOLI ROMY SCHNEIDER
MAX ET LES FERRAILLEURS EN COULEURS
FRANÇOIS PERIER GEORGES WILSON
1590, rue ST-DENIS 845-3222

BIJOU 5030 PAPINEAU 527-9131
CINÉMA PIERROT 1590 ST-DENIS 845-3222

LE QUÉBEC O'EST... MON ONCLE ANTOINE POUR TOUS
15e Sem. Jacques Gagnon Jean Duceppe
FRANÇOIS PERIER CLAUDE JUTRA
LEONSON FILM

HORAIRE: - Saint-Denis: IXE-13 - 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40 - CHEVALIER: MAX ET LES FERRAILLEURS: 12.10 - 2.29 - 4.48 - 7.09 - 9.28 - PIERROT: "MON ONCLE ANTOINE" - 5.25 - 8.35 - 10.45 - BIJOU: MON ONCLE ANTOINE: 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40

L'ÉGLISE ST-ANDREW ET ST-PAUL
angle Sherbrooke et Redpath
MUSIQUE DE MENDELSSOHN
choeur et orgue
Phillips Motley
Directeur
DIMANCHE 27 FÉVRIER
5h.00 P.M.
COLLECTE

le cinéma français a de quoi tenir tête, et fièrement, à Bullit et à Butch Cassidy
DERNIER DOMICILE CONNU
Marlene Jobert Lino Ventura
17.45 - 5.55 - 7.15 - 9.30
VENDOME
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

5e sem **DE FUNÈS TUEUR** POUR TOUS
GAGS! **JO** JO 9.50, 11.50, 1.50, 3.50, 5.50, 7.50, 10.00
Le PARISIEN 480, ouest Ste Catherine Tel. 861-2697
Cinéma PARC - Verdun

6e sem 2 grands films de **RUSS MEYER** 18 ANS
CETTE SOIF D'AMOUR **QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE!**
Mad. Minuit Pigalle
Le Diable s'approche

Cinéma ODEON
"un film terrible par la violence des images..."
— l'express
"un triomphe unique!"
— time
18 ANS Adultes
****UN DRAME POIGNANT SUR NOTRE GÉNÉRATION
DAILY NEWS
4e SEM. **"JOE"**
c'est aussi l'Amérique
PETER BOYLE - DENNIS PATRICK version française de "JOE"
un film de John G. Avildsen EN COULEURS
VILLERAY SEMAINE: 7:30 - 9:30
ST-DENIS JARRY 388-5577 SAMEDI - DIMANCHE
1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

LE DERNIER ET LE PLUS BEAU FILM
DE SERGIO LEONE 14 ANS
VERSION INTÉGRALE 7e SEM.
il était une fois dans l'ouest
(ONCE UPON A TIME IN THE WEST)
MERCIER SEM.: 6:00 - 9:00
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224 SAM. - DIM.: 12:00 - 3:00
6:00 - 9:00

2e MOIS 14 ANS
APRÈS "LE DOCTEUR JIVAGO" LE NOUVEAU CHEF-D'OEUVRE DE
DAVID LEAN
"LA FILLE DE RYAN"
CHAMPLAIN 12:50-4:30-8:10
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

5e SEM. CHACUN DANS SA VIE A CONNU 18 ANS
un été 42
Film de Robert Mulligan
en couleurs EN SUPPLÉMENT
BERRI "LA FEMME DU PRÊTRE"
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424 AUSSI CAPITOL ST-JEAN

Salle Renoir POUR TOUS
5e SEMAINE
"UN FILM TOUCHANT QU'IL FAUT VOIR!" - DIMANCHE MATIN
"UN FILM SAISSANT! LE MEILLEUR FILM DE C. DENEUVE!" - PETIT JOURNAL
CLAUDE LELOUCH présente
CATHERINE DENEUVE MARCELLO MASTROIANNI
LES FILMS MUTUELS
UN FILM DE NADINE TRINTIGNANT **ca n'arrive qu'aux autres**
SAM. - DIM.: 1:40 - 3:35 - 5:35 7:30 - 9:30
IN COULEURS SEMAINE 7:30 - 9:30
McLaren VERSION FRANÇAISE 18 ANS Adultes
un film de Antonioni **ZABRISKIE POINT**
en couleur
SEMAINE 7:30-9:30 SAMEDI - DIMANCHE 1:30-3:35-5:30-7:30-9:30
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-0000

C.C.A. présente un FESTIVAL INTERNATIONAL
Premier récital COMPLET
Deuxième récital Dim. 5 mars 2:30
L'INCOMPARABLE ROSTROPOVICH
Prix: \$3.00, 4.00, 5.00, 6.00, 7.00
Nouveau programme: Brahms - Bach - Shostakovitch
Etudiants Age d'Or enfants \$1.00 à CCA seulement

CHITIRI HARPI Lundi 27 mars 8:30 p.m.
Programme: Bach, Mozart, Beethoven, Couperin, Rameau, Prokofieff, Milhaud, Bocherini, Respighi, Debussy, Ravel
Prix: \$2.00, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00
En vente: Place des Arts; CCA 1822 ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, Chèques; aussi agences Montréal et banlieues composer 932-2234.
LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171
PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER

arts spectacles



Jean-Louis Barrault donnant des indications à Albert Millaire (Figaro) et à François Rozet (Brid'oison) lors d'une répétition du MARIAGE DE FIGARO de Beaumarchais qui présente actuellement le Théâtre du Nouveau Monde jusqu'au 18 mars.

Au TNM

Un pénible et sublime "Mariage de Figaro"

par MICHEL BEAULIEU

Dans la mesure même où je voue une admiration sans réserves au texte de la pièce de Beaumarchais, ainsi qu'à la richesse des conflits sociaux exprimés par l'auteur dans *Le Mariage de Figaro*, je trouve épouvantable qu'on ait pu le réduire à un spectacle aussi grandiose que celui que nous présente en ce moment le Théâtre du Nouveau Monde.

Pour paradoxal que ceci puisse paraître, il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'on a noyé le poisson. La pièce elle-même fait état d'un certain nombre de conflits qu'on retrouve d'ailleurs dans l'ensemble de l'oeuvre de Molière à qui Beaumarchais doit sans doute beaucoup, mais en les réactualisant dans son siècle qui fut aussi celui de la Révolution Française. Ces conflits demeurent toujours étonnamment présents dans un siècle qui a vu progresser tant la lutte des classes que l'émancipation de la femme. Je n'insiste pas.

Cependant, il existe deux façons de monter les classiques: ou en tenant compte du moment où les pièces furent écrites, c'est-à-dire en les situant nettement dans leur siècle, ce qui est relativement aisé dans une époque où les nobles ne sont plus, un peu partout dans le monde, que de bons sujets de reportages pour vieilles filles en mal de romantisme; ou les réactualiser. Cette réactualisation peut s'opérer soit simplement par le cadre, en conservant le texte tel qu'il se présente et en le situant maintenant où, à la rigueur, simplement ici, comme l'a fait démontré le même TNM il y a un certain nombre d'années, en déplaçant un Molière en Nouvelle-France; ou en démontant le mécanisme de la pièce pour ne plus utiliser que le fond, à la manière de ce que le Living Theatre a fait sur le thème Antigone ou Frankenstein, ce qui exprime carrément une volonté de création, ceci impliquant un travail si énorme qu'on ne peut guère l'exiger que d'un théâtre dont la base même est constituée d'une idéologie très précise. Mais il ne s'agit plus à ce moment de théâtre en tant que théâtre, ni même simplement en tant que spectacle: il s'agit de théâtre en tant qu'action, en tant que provocation. On admettra sans peine que les grandes compagnies théâtrales ne présentent guère de spectacle qui puissent correspondre à une force de provocation, encore qu'on considère à ce titre *Les Oranges sont vertes*, de Claude Gauthier, à cause de sa force libératrice, et qu'un spectacle aussi provocateur que *Les Archanges*, de Dario Fo, toujours au Nouveau Monde, ne soit souvent perçu que comme un divertissement, ce qu'il est très certainement, mais pas seulement.

Tout ce qui précède ne nous éloigne pas de notre sujet, malgré les apparences. C'est que Beaumarchais a écrit une pièce essentiellement provocatrice qui, dans le texte, possède toujours sa force détonnante, mais qui dans le spectacle n'offre que l'intérêt d'un tableau dans un musée. On peut regarder, mais non pas toucher: le spectateur est tenu sans cesse à distance. L'actualité de la pièce se trouve donc décaïtée et, en fait, emprisonnée dans une prison esthétique. Il n'y a rien à dire de la mise en place de Jean-Louis Barrault, qui connaît terriblement son métier. Rien à dire au strict niveau de l'efficacité scénique, puisque la pièce, démarrant avec une lenteur de pachyderme, atteint à une pseudo-démence à la fin, laissant le spectateur sur sa montée, ce qui est une façon de faire que la plupart des cinéastes, pour ne citer qu'eux, utilisent. Il faut laisser le spectateur sur sa montée, de manière à ce qu'il en redescende par lui-même plus tard. Cependant, tout ici est trop beau et le passage de la chaleur du texte à la froideur du spectacle s'opère aisément par le biais de l'esthétique. L'esthétique tue un spectacle aussi sûrement qu'un coup de poignard.

au coeur: elle le rend exsangue. Ce dont le spectateur se souvient, c'est du feu d'artifice de la finale, et non pas de l'essentiel. Et il faut se demander, devant la mise en scène soignée, pourquoi Jean-Louis Barrault, qui fut si terriblement admirable au moment des historiques événements de mai 1968, exécute ce qui constitue nettement un pas en arrière en rapport avec ses prises de positions idéologiques de l'époque. Une trop grande perfection devient facilement inhumaine. Ceci constitue bien sûr une option: les applaudissements nourris des spectateurs tendent à prouver le contraire de ce que j'avance, mais je ne suis pas loin de croire que ces applaudissements portent à faux, qu'ils sont amenés inexorablement par la façon dont se présente le spectacle, et non pas par une conscience spontanée de ce qui se passe vraiment devant eux: ainsi montée, la pièce a perdu son caractère perturbateur. Faut-il croire que ce théâtre n'est perçu qu'en tant que divertissement? Et ceci bien que certaines pièces de caractère implicitement idéologique "marchant" aussi bien sinon mieux que d'autres, ces pièces s'appliquant en tant que spectacles au temps où nous vivons.

Cependant, cette fameuse esthétique agit sur les comédiens qui jouent un peu trop à être des personnages. Albert Millaire, qui sera toujours lui-même, c'est-à-dire désinvolte, un peu en retrait, connaît des moments émouvants où le naturel lui revient comme par surprise, et particulièrement dans un long monologue où Figaro raconte sa vie; de même que Louise Gamahe, petite Fanchette quelque peu velléitaire. La composition la plus surprenante et, à mon avis, la plus réussie, reste celle de François Rozet, dont le rôle, pour secondaire qu'il soit, débordant largement ses cadres et gagne en efficacité. Dans le sens précis où Barrault a monté la pièce de Beaumarchais, tant Ghislaine Paradis que Jean-Louis Roux, Han Masson et Hubert Gagnon font bonne figure, avec une mention toute spéciale à Guy L'Ecuyer, terriblement véridique.

Cependant, si la pièce de Beaumarchais demeure sublime, le spectacle en tant que tel me semble étonnamment lourd et pénible.

échos

L'ALLIANCE Chorale Canadienne organisée à l'intention des directeurs et des choristes de la région, des ateliers de chant choral, devant conduire à la présentation, en concert, d'une pièce importante du répertoire polyphonique.

La première répétition aura lieu dimanche le 27 février à 14 heures, à l'Institut Dominique Savio (9335 rue St-Hubert). L'oeuvre choisie est le *Stabat Mater* de Palestrina. La direction musicale a été confiée à M. Jean François Séniart, animateur du mouvement international "A Coeur Joie" et directeur du chœur Kattialine de Montréal.

KYRIL Kondrashin, chef d'orchestre russe, dirigera l'Orchestre symphonique de Montréal, mardi, le 29 février et mercredi, le 1er mars, à la Salle Wilfrid-Pelletier. L'oeuvre principale au programme sera la Neuvième symphonie, opus 70, en mi-majeur, de Dimitri Shostakovich. Cette symphonie, écrite en 1945, marqua de la part du compositeur une célébration de la Russie émergente victorieuse de la seconde guerre mondiale.

JAMES LEVINE, 28 ans, chef adjoint de l'Orchestre de Cleveland depuis six ans, deviendra chef principal au Metropolitan Opera l'an prochain.

Cette nomination a été annoncée par le gérant général de la compagnie d'opéra, M. Goeran Gentele, et le nouveau directeur musical, Rafael Kubelik.

Personne n'a le titre de chef principal au Met sous l'actuelle gérance de Rudolph Bing, qui abandonne ses fonctions d'administrateur.

2 DERNIERS JOURS! prix d'entrée \$1.50

"CE SOIR-LA... Gilles Vigneault" 6:00

TOUS les

the BEATLES "Let it be" 2:15 / 7:15

robert charlebois 4:45 / 10:00

JANIS JOPLIN JIMI HENDRIX "Monterey POP" 3:20

"A SOIR ON FAIT PEUR AU MONDE" 8:45

Comédie Canadienne

84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476

dès lundi: "Rosemary's Baby" (fr.) et "Le Bal des Vampires"

4 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

L'Opéra du Québec

La Fille du régiment

de Donizetti

avec Louise Lebrun, Pierre Duval, Yoland Guérard, Denise Pelletier, Paul Berval, Yolande Dulude, Guy Martin et Camille Ducharme.

sam. 26 fév., lun. 28 fév., jeu. 2 mars, sam. 4 mars.

Billets: \$9.00 et \$10.00

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

ANNE PAUZÉ · ALBERT MILLAIRE

AMOUR... LIBERTÉ!

D'EXIL

un film de THOMAS VAMOS

2e Sem.

Studio B

après LA VIEILLE DAME INDIGNE et PIERRE & PAUL VOICI... LA VIE DE GÉDEON LAPORTE ou

Les CAMISARDS

de RENÉ ALLIO

GABRIEL GASCON DOMINIQUE LABOURIER

Studio A

Les Cinémas du Vieux Montréal

136 est. St Paul (Place Jacques-Cartier) 861-7863

Sam & dim: 100-310-5-20-7-30-9-40 sur semaine 7-30-9-40

10e SEMAINE TRIOMPHALE!

WR: MYSTERIES OF THE ORGANISM

18 ANS Adultes

1206, E. STE CATHERINE 525 8600

opération fou-rire!

DOMINIQUE MICHEL YVON DESCHAMPS

TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES A PAPA...

gilles richier jean bissonnette

JEAN-TALON CENTRE DACHATS JEAN-TALON MAISONNEUVE CENTRE DACHATS MAISONNEUVE

CINEMA V 818 OUEST RUE SHERBROOKE

FLEUR DE LYS 88 STE CATHERINE, EST

CINEMA de PARIS 88 STE CATHERINE OUEST

GRAND TOUR

LE PASSÉ vu par l'oeil moderne du PRÉSENT!

André de la Vigne Jr.

• ROME (comprend visite au Vatican et à plusieurs autres endroits intéressants)

• LA GRÈCE (origines des civilisations, de l'art, de la culture)

• LA TERRE SAINTE (chère au coeur de millions de croyants)

• L'EGYPTE (la terre des Pharaons aux majestueuses merveilles)

VERS LES TERRES DES GRANDS COMMENCEMENTS

un long métrage commenté par PIERRE CHATEL

MARDI 29 FÉV. **VERSAILLES** 7265 SHERBROOKE E. 352-4020

MERCREDI 1er MARS **RIVOLI** ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

JEUDI 2 MARS **PAPINEAU** PAPINEAU & M'ROYAL 521-6853

Le Devoir, samedi 26 février 1972 • 17

AU COEUR DU VIEUX MONTREAL

L'évêché

DE BRÉSILLE

LEVESQUE

LE 14 JANVIER

DEB SAIT FAU & PER

avec **RAYMOND LEVESQUE**

DENIS GOBEL et LEURS INVITES

SPECTACLES A 10 heures les vendredis

9.15 et 11.45 heures les sam.

PRIX POPULAIRES * SPECIAUX POUR LES ETUDIANTS

L'hotel Nelson 425 Place Jacques-Cartier 861-5731

Le Vieux Montréal

SOL Y OLÉ!

COMEDIE MUSICALE de JACQUES MARTINEAU

COORDINATION MUSICALE ET CHOEUR D'ORCHESTRE YVES VINCENT

AVEC

JOEL DENIS MARIETTE LEVESQUE

CATHERINE BLANCHE

MICHEL JASMIN DONALD RIZZIERO

YVON BOUCHARD ALPHA BOUCHER ROBERT MAURAC FRANCE DESJARDINS FRANÇOISE LEMAITRE-AUGE GERVAISE STÉPHANIE

AVEC L'EXCEPTIONNELLE COLLABORATION DE

ANDRÉE BOUCHER

NANA DEVARENNES

MISE EN SCÈNE

ROBERT MOUIN

CONSEILLER

ANDRÉ RÉGIN

THÉÂTRE IMPÉRIAL 1430, RUE BLEURY MONTREAL

A COMPTER DU 23 FÉVRIER 1972 A 20h. 30

RÉSERVATION: 288-7102 - Siège Réversé \$3.00-3.50-4.00-4.50-5.00-5.50

Billets en Vente AU THÉÂTRE IMPÉRIAL ET AU COMPTOIR TRS

18 ANS

EN NOMINATION POUR 8 "OSCAR"

y compris

MEILLEUR FILM ET MEILLEUR DIRECTEUR

COLUMBIA PICTURES Presents

A BBS PRODUCTION

THE LAST PICTURE SHOW

A Film By PETER BOGDANOVICH

Writing

TIMOTHY BOTTOMS/JEFF BRIGGS/ELLEN BURSTYN/BEN JOHNSON

Directed by

CLORIS LEACHMAN/Produced by CYBILL SHEPHERD and JERRY PETER BOGDANOVICH

Screenplay by LARRY MCMURTRY and PETER BOGDANOVICH

Executive Producer

LARRY MCMURTRY and PETER BOGDANOVICH

Produced by STEPHEN J. FRIEDMAN

À L'AFFICHE

côte des neiges

Plaza Côte-des-Neiges 735-5527

Représentation complète 12:55, 2:55, 4:55, 7 et 9 p.m.

UN JOUR SEULEMENT

MATINÉE À 1.15 P.M. SOIRÉE À 8.45 P.M.

POUR TOUS

GRAND TOUR

LE PASSÉ vu par l'oeil moderne du PRÉSENT!

André de la Vigne Jr.

• ROME (comprend visite au Vatican et à plusieurs autres endroits intéressants)

• LA GRÈCE (origines des civilisations, de l'art, de la culture)

• LA TERRE SAINTE (chère au coeur de millions de croyants)

• L'EGYPTE (la terre des Pharaons aux majestueuses merveilles)

VERS LES TERRES DES GRANDS COMMENCEMENTS

un long métrage commenté par PIERRE CHATEL

MARDI 29 FÉV. **VERSAILLES** 7265 SHERBROOKE E. 352-4020

MERCREDI 1er MARS **RIVOLI** ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

JEUDI 2 MARS **PAPINEAU** PAPINEAU & M'ROYAL 521-6853

ERSKINE AND AMERICAN CHURCH

(coin Sherbrooke & Crescent)

CHOEUR ET ORCHESTRE

Wayne Riddell, Chef d'orchestre

Christopher Jackson, organiste

DIMANCHE, 27 FÉVRIER 1972, 7:30 P.M.

J.S. BACH

Cantate No 12, "Weinen, Klagen, Sorgen, Zagen"

Christina Jones, Alto

Albert Huibers, Ténor

Leslie Hughes, Barython

Aria "Wohl euch, ihr auser wahlten Seelen" (Cantate No. 34)

Aria "Bekennen will ich seinen namen"

Christina Jones, Alto

Entrée gratuite **Bienvenue**

2 FILMS EXCEPTIONNELS

CONFORMISTE

6.00 - 10.00 P.M.

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT STEFANIA SANDRELLI

L'aveu

Yves Montand Simone Signoret

Un film de COSTA GAVILLI

8.00 P.M.

MONTROSE 722-0302 3180 BELANGER EST

AUJOURD'HUI 3 REPRÉSENTATIONS

À 2:00 P.M. - 5:30 P.M. - 9:30 P.M.

Fiddler on the Roof

On The Screen A L'ÉCRAN

PLACE DU CANADA 861-1431 VIA CHATEAU CHAMPLAIN

PROPOSÉ POUR **8 PRIX DE L'ACADÉMIE**

EN NOMINATION POUR LE "OSCAR" INCLUANT MEILLEUR FILM ET MEILLEURE ACTRICE

Nicholas and Alexandra

A HORIZON FILM from COLUMBIA PICTURES

Screenplay by JAMES GOLDMAN - Directed by FRANKLIN J. SCHAFNER - Produced by SAM SPIEGEL

YORK 937-8978 1487 STE-CATHERINE O

Güichet ouvert tous les jours de midi à 9 p.m. INFORMATION: groupe organisé tél: 937-8978

ETUDIANTS: le mercredi en matinée seulement Groupes de 20 personnes ou plus \$1.25 chacune

AU THÉÂTRE DE QUAT'SOUS

A compter du 9 mars

"TOI ET TES NUAGES"

d'Eric Westphal

Mise en scène: Paul Buissonneau

Nathalie Naubert Monique Mercure

Donald Pilon Paul Guevremont

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS

100 EST, AVENUE DES PINS - 845-7277

arts

spectacles

Cinéma

Neige et...comédies musicales

Réjouissons-nous. Au terme d'une semaine où tout un chacun aura redécouvert à sa manière les vertus de la pelle, disons-nous que cette tempête de neige aura au moins servi à quelque chose. Car nos cinéastes qui attendaient la fin février pour commencer à tourner "leurs scènes d'hiver" (et le cinéma québécois ne saurait s'en passer) n'auront plus de l'embarras du choix. On peut ainsi penser que Denis Héroux n'aura pas trop de mal à tourner ses "Quelques arpentés de neige..." et que Claude Jutra trouvera des extérieurs on ne peut plus d'époque pour les premières scènes de "Kamouraska". Quant à Clément Perron, scénariste de "Mon oncle Antoine", il passe à la réalisation avec "Tauréau" dont on tournera les scènes d'hiver à partir du 6 mars.

années cinquante comme rarement un film l'a fait. Je ne sais pas ce qu'il y a de plus fascinant, la beauté toute crue de l'image au contraste violent (le film a été réalisé en noir et blanc), l'interprétation des acteurs dont le physique cadre étrangement bien avec l'histoire, ou l'histoire elle-même de cette petite ville du Texas rongée par l'ennui et la mort. Réalisée avec une certaine naïveté et une grande nostalgie, c'est là l'une des œuvres les plus poignantes qu'il nous ait été donné de voir ces temps-ci... avec "A Clockwork Orange". (Au cinéma Côte-des-Neiges).

A CLOCKWORK ORANGE. — On ne sort pas indemne de ce film réalisé par Stanley Kubrick, alias "2001: A Space Odyssey", alias "Dr. Folamour", alias... C'est l'histoire bien banale d'un jeune homme, comme on en fait de plus en plus de nos jours, épris de violence, de sexe et de Beethoven. Mais la banalité peut prendre à l'occasion d'étranges contours. (A l'Avenue).

DES FILMS FRANÇAIS. — Trois films principalement

qui vous laisseront, chacun à sa façon, sur votre faim. "Max et les ferrailleurs" de Claude Sautet (au Chevalier) nous compte les affaires d'un policier voulant démontrer le bien-fondé de sa théorie. "Ca n'arrive qu'aux autres" de Nadine Trintignant (Au Dauphin) essaye de décrire ce que peut représenter la disparition d'un enfant de 9 mois. "Les deux anglaises et le continent" de François Truffaut (à l'Elysée) retrace les aventures d'un jeune français pris entre deux anglaises.



Une nouvelle Star est née, annoncent simultanément Time Magazine et Newsweek. Cette étoile qui brille déjà de tous ses feux au firmament d'Hollywood a nom Liza Minelli, fille de Vincente Minelli et de Judith Garland. On la découvre, resplendissante, dans "Cabaret", une comédie musicale de Bob Fosse (Au Snowdon).

télévision

Table with TV schedules for Samedi, Dimanche, and Lundi. Columns include channel (CBFT, CBMT, CFTM, CFCF) and program titles with times.

Table with TV schedules for Mercredi, Jeudi, and Vendredi. Columns include channel (CFTM) and program titles with times.

cinéma

ALOUETTE: "Willard" (fr.) 2.30 - 6.00 - 9.25 et "Charly" (fr.) 12.45 - 4.10 - 7.35. ARLEQUIN: "Hotel de la bricole" 2.45, 6.05, 9.25 et "Mafia du plaisir" 1.15, 4.40, 8.00. ATWATER: (Cinéma 1) "The French Connection" 1.00, 3.15, 5.30, 7.45, 10.00. ATWATER: (Cinéma 2) "Love Story" 1.00, 3.15, 5.30, 7.45, 10.00.

NON AUX

pression était fautive. Les éditeurs québécois sont donc hier repartis en campagne. "Il n'est pas admissible, déclarent-ils, que l'argent des contribuables québécois soit utilisé pour permettre à des maisons d'édition étrangères d'éliminer des éditeurs québécois."

Advertisement for 'Libres sont les papillons' and 'Theatre enfants' at Rideau Vert. Includes showtimes and contact information.

Advertisement for 'Castel du Roy' restaurant. Features 'Ce soir, n'oubliez pas, le Régal Gastronomique Incomparable' and '675' price tag.

Advertisement for 'Prix Delluc' film festival. Promotes 'Le meilleur film français de l'année' and 'Bientôt'.

Advertisement for 'Les Deux Anglaises et le Continent' film by François Truffaut. Stars Jean-Pierre Léaud, Kika Markham, and Stacey Tendeter.

Advertisement for 'le troisième œil' film by T. Lobasang Rampa. Promotes 'Exceptionnel' and 'J'ai lu'.

Advertisement for 'la Robe de Sagesse' film by T. Lobasang Rampa. Promotes 'J'ai lu' and 'Exceptionnel'.

Advertisement for 'Le Mécano de la Générale' film by Claude Chabrol. Shows a woman in a dark dress.

Advertisement for 'séquences' magazine. Promotes 'la revue canadienne qui parle du cinéma' and '99c'.

Advertisement for 'Le Festival des Films à 99c'. Lists various film titles and showtimes.

Advertisement for 'OUTREMONT' restaurant. Located at 1248 Bernard, 277-3233.

Advertisement for 'LES GRANDS BALLETS CANADIENS'. Promotes 'Première mondiale'.

Advertisement for '1 CÉRÉMONIE'. Promotes 'Un ballet de musique rock et électronique'.

Advertisement for '2 EN CAGE'. Promotes 'Un ballet mime en silence'.

Advertisement for '3 ON EST 0076'. Promotes 'Pour assurer votre confort'.

Advertisement for 'l'auditorium cegep st-laurent'. Promotes 'Première canadienne' and 'Fantaisie sur glace'.

Advertisement for 'Soirées du Maurier'. Promotes 'LES GRANDS BALLETS CANADIENS'.

Advertisement for 'SMIC SMAC SMOC' film by Claude LeLouch. Stars Jean-Pierre Léaud, Kika Markham, and Stacey Tendeter.

arts

Beaux-arts

Vers une architecture "écologique"?

par CHRISTIAN ALLÈGRE

L'une des premières difficultés que l'on rencontre lorsqu'on essaye de parler de l'architecture au Québec, c'est celle de lui trouver un rapport avec des références connues capables de l'expliquer historiquement. Mais pour peu qu'on veuille bien se débarrasser de cet esprit de catalogue, et sacrifier l'histoire pour s'attacher aux résultats du présent, il y a beaucoup à dire. Et la première chose, c'est que le Québec me semble être une terre d'élection pour une architecture nouvelle.

Il y a 36.000 architectures nouvelles partout et en même temps, toutes plus sensationnelles les unes que les autres et je ne vais pas ajouter la mienne. Mon propos est plutôt de dire que le Québec se prête particulièrement bien à des tentatives d'architecture moderne parce que celle-ci n'aurait pas à vaincre un style bien établi, une tradition ancrée dont les moeurs d'habitation auraient du mal à se défaire.

L'originalité de l'architecture québécoise n'est pas tant dans ses manifestations formelles que dans le fait que ces formes survivent de nos jours, en tous cas dans leur esprit: sa simplicité, son absence et même son dénuement ornemental, sa conception issue du "besoin d'organisation physique et conditionnée par les ressources disponibles," font de l'architecture québécoise une architecture qui n'a pas évolué depuis la période pionnière. Il y a de multiples raisons à cette sorte d'immobilisme, ou de blocage (c'est selon) et elles sont pour la plupart d'ordre socio-économique, mais aussi culturel.

L'originalité de l'architecture québécoise n'est pas tant dans ses manifestations formelles que dans le fait que ces formes survivent de nos jours, en tous cas dans leur esprit: sa simplicité, son absence et même son dénuement ornemental, sa conception issue du "besoin d'organisation physique et conditionnée par les ressources disponibles," font de l'architecture québécoise une architecture qui n'a pas évolué depuis la période pionnière. Il y a de multiples raisons à cette sorte d'immobilisme, ou de blocage (c'est selon) et elles sont pour la plupart d'ordre socio-économique, mais aussi culturel.

Melvin Charney: "Pour une définition de l'architecture au Québec":

L'architecture québécoise est le résultat d'une attitude face au bâtiment qui, durant la période romane de l'histoire de l'Europe occidentale, a permis le développement de l'architecture significative de cette époque", nous dit M. Melvin Charney, Professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal (Conférences J.A. de Se,be, NO 13-14), reprenant à son compte l'affirmation de Gérard Morisset: "...l'architecture de la Nouvelle-France n'avait tout simplement pas l'air roman, elle était une expression intégrale de la tradition romane

de l'architecture occidentale. La comparaison me semble excellente, car l'architecture dépend évidemment des attitudes fondamentales d'une population vis-à-vis de son environnement, comment elle s'y intégre, quels services elle attend des habitations qu'elle construit; et il est bien évident que les colons et leur descendance n'avaient que faire de palais de marbre, en admettant qu'ils eussent pu les construire. Nous voici donc dans un Québec toujours aussi neuf qu'au premier jour, dont

il y a tout à tirer, et où il y a presque tout à faire. Il me semble que c'est là une position privilégiée dont nos architectes devraient se prévaloir plus souvent, au lieu de refaire continuellement le jeu de l'architecture commerciale et industrielle de nos voisins américains. Une réussite architecturale comme la Place Bonaventure, dessinée par un bureau montréalais d'architectes (Afeck, Desbarats, Dima Kopolos, Lebensold et Sise) en est la preuve patente. La pureté des lignes de cette

masse de béton imposante, accrochée à la côte de la rue Université à Montréal, son design parfait, presque graphique ne sont pas sans rappeler l'art de plusieurs artistes québécois. Melvin Charney dit de ce genre de bâtiments, Place Bonaventure, Place Ville-Marie, que leur "utilisation comme prolongement multifonctionnel et pluraliste de la ville est pris dans un formalisme désuet." Cela ne me semble pas clair; ce genre de "bâtiment public" me semblait au

contraire l'expression de l'une de ces contraintes de l'environnement physique, dont M. Charney parle plus loin, et assez typiquement québécoise: le climat.

Melvin Charney présente l'évolution de l'architecture et de l'architecte québécois comme s'étant faite en quatre phases distinctes. La première phase correspondrait à la tradition populaire originelle, "avec son sens de la forme collective née de l'expérience de la construction", et reposant sur une "Attitude d'organisation du milieu. Cette tradition se prolonge jusqu'au XXème siècle, et constitue la base d'une "réponse authentique pour l'évolution de l'architecture au Québec."

La seconde phase commence au XVIIIème siècle, où des essais désordonnés d'une architecture plus élaborée, mais très éloignée de la vie des Québécois, se font. Les meilleurs exemples sont l'église Notre-Dame ou le grotesque musée des Beaux Arts qui, comme le dit M. Charney, est "un exemple du style réactionnaire le plus pur". C'est donc une architecture "élitaire", pour une toute petite élite, et le Québec, relativement pauvre, conserve intacte sa tradition d'architecture populaire.

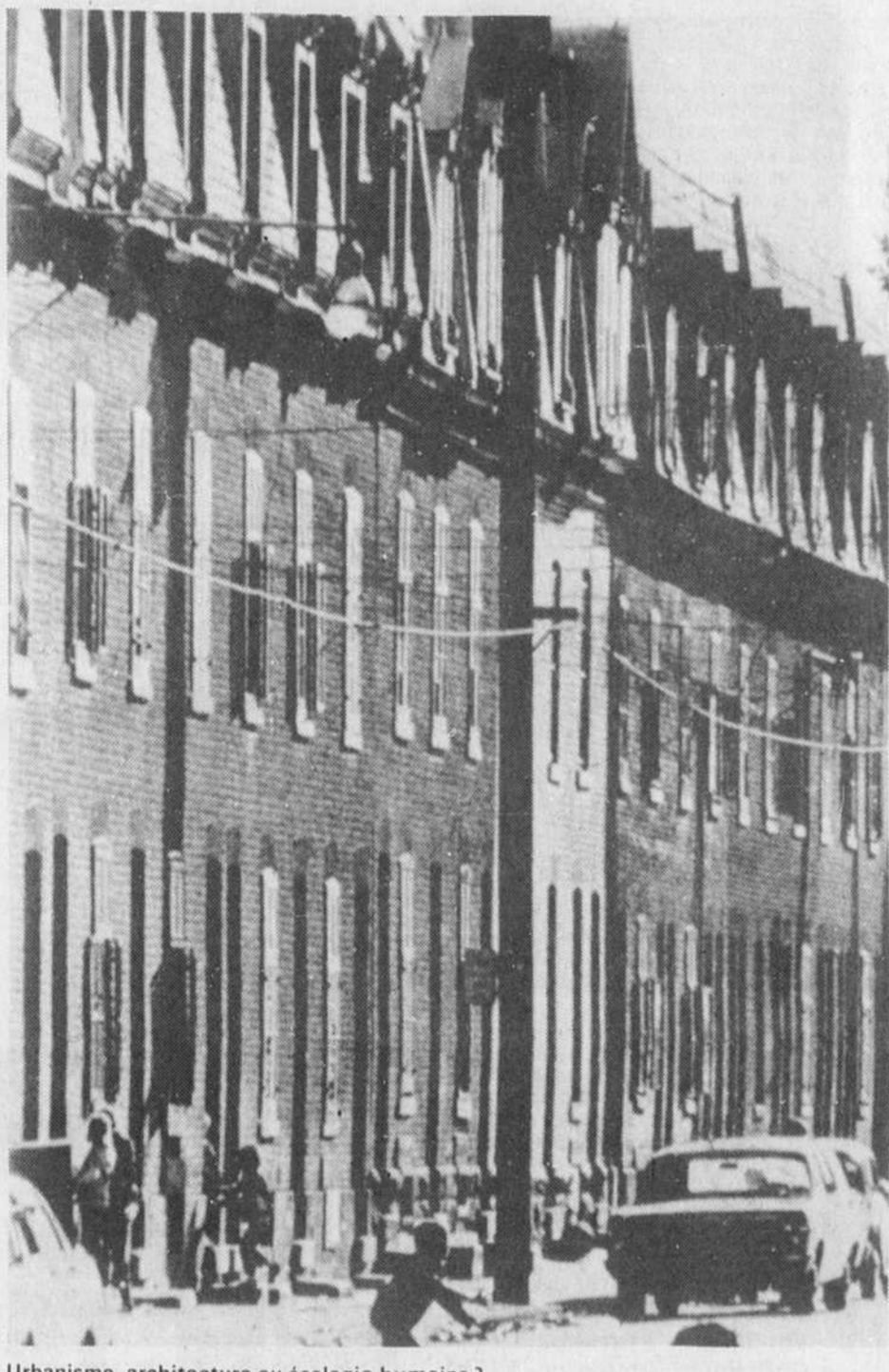
La troisième phase commencerait, selon M. Charney, au début des années 60, avec le réveil d'une conscience nationale québécoise. On peut voir, dit-il, "derrière cette architecture, le paysage, l'esprit des premiers pionniers et des voyageurs qui ouvrirent le continent nord-américain et le mystère du "on-the-road" dans lesquels prend racine une grande partie de la vie américaine." Comme exemple moderne, l'auteur cite la nouvelle Maison de Radio-Canada, qui "semble reconstruire une falaise des plaines d'Abraham infranchissable cette fois-ci". M. Charney cite aussi l'Hotel Château-Champplain de Roger D'Astous, dont l'un de mes amis dit toujours qu'il ressemble à une rape à fromage... "C'est une expérience de retour aux archétypes

de la psyché nationale qui répond à un besoin d'assimiler le paysage".

La quatrième phase de cette évolution "est toute récente et expérimentale. Elle correspond à un rapprochement avec la communauté." Ici, bien sûr, s'insèrent - il était temps - des notions d'écologie humaine et de philosophie de l'habitat. Les architectes se trouvent face à un problème: l'habitation de masse, qui est en réalité un faux problème.

Il me semble que les architectes d'aujourd'hui doivent tenir compte de deux choses; il suffit de visiter St-Henri, Pointe-St-Charles, mais aussi certaines rues du centre-ville pour s'apercevoir que la grande majorité des bâtiments sont en ruines. Les planchers sont incurvés, les murs "croches", les briques des murs s'effritent et le tout offre le spectacle neurosthenisant des taudis. Je parierais bien que plus de la moitié des habitations montréalaises sont dans cet état de détérioration. La cause en est l'économie à la construction. On ne construit pas dans ce pays, pour durer, mais pour 20 ans au plus. Ce serait parfait si le rythme de la construction et celui des salaires étaient en proportion directe. En fait, le résultat, c'est que une grande partie de la population vit dans des taudis.

D'autre part, la solution n'est pas, on le sait maintenant, dans la construction de grands ensembles. La nouvelle conscience écologique qui sourd - et nous pouvons nous en féliciter - dans ce pays va, il faut l'espérer, contraindre l'architecture non plus à se gorger de beaux immeubles, mais sans fenêtres, comme la Maison de Radio-Canada, dont les deux-tiers des bureaux sont situés sous-terre, mais plutôt à inventer une nouvelle approche, ou plutôt reinventer cette approche de notre environnement physique, cette fois non plus pour le vaincre ou le domestiquer, mais pour s'y faire accepter, au sens proprement écologique.



Urbanisme, architecture ou écologie humaine?

Les galeries... en bref

● Musée des Beaux arts de Montréal: collection permanente d'oeuvres du XXème siècle. A partir du 3 mars, Arthur Villeneuve, peintre de Chicoutimi.

● Musée d'art contemporain: Photographies de Nathan Lyons. "Discours", ou poème, ou les mots, les virgules et les points sont des photographies. Peut-être y manque-t-il un point d'interrogation!

● Galeries de Montréal: Collection permanente; en attendant les nouvelles toiles de Lise Gervais début mars.

● La Maison des Arts - La Sauvegarde: Toujours très active, la Maison des Arts fonctionne jour et nuit.

1) sous le signe de la participation, deux expositions: au rez-de-chaussée, sculptures-objets de Joseph Fortier, un jeu de construction où l'on invente soi-même les formes. Au premier étage, deux boutades de Jacques Charbonneau, datant toutes deux de 1968, au moins.

2) Exploration Vidéo: à partir de lundi prochain et jusqu'au 2 mars, tous les soirs à 21 heures, des expériences fascinantes de formes, de couleurs sur écran de télévision avec cette machine aux possibilités sensationnelles, le vidéotape; Gilles Chartier, sera Merlin.

3) Structure Immatérielle, 2, événement: laser, feu, neige et brouillard, ce soir et demain soir à 21 heures, rencontre avec l'artiste Roland Poulin.

● Galerie Godard-Lefort: Peintures de Sandy Haeseker. Le continuum Espace-Temps est rompu dans l'état de rêve. Et ce monde même est un rêve, une illusion. Où est la limite, quelle est la différence? Les enfants se souviennent, vivent et parlent, à qui? au brouillard. Tout est gris. La douceur elle-même s'est estompée. These kids look insane. Did you read Kafka?

● Galerie Godard-Multiples: Au premier étage de la précédente, Hurlubise. La minute d'avant, c'étaient les couleurs en zigzag. Jusqu'au Musée d'art contemporain qui a remis la sculpture lumineuse de l'entrée. S'agit-il d'une coïncidence? Hurlubise a caché ses luminiscences sous des carrés noirs.

● Centre d'art du Montroyal: quatre peintres jeunes et français dont l'un, Jean-Michel Cier-

niewski, semble rechercher la Lumière Eternelle?

● Galerie III: gouaches et sérigraphies de Marcel Barbeau (derniers jours). Tout se passe comme si Barbeau avait ajusté sa loupe sur ses toiles plus anciennes, comme si il en avait choisi un détail qu'il projette dans ses oeuvres récentes. L'artiste pénètre donc, à l'intérieur. Il reste le voile du passé. Une fois celui-ci déchiré, que trouvera-t-il? D'ailleurs, les choses les plus nouvelles sont des gouaches. Il y a purification, décomplication, et pour le mieux. La semaine prochaine, une exposition de sérigraphies de Marko Spalatin.

● Galerie de l'Etable. Peintures de Lucio de Heusch, qui évoquent irrésistiblement le mot énergie; la sensation aussi, la transformation nécessaire.

Des éléments simples semblent flotter, attendant un devenir sur un fond soit clair soit très foncé, devenir qui se précise dans Variation H-I-puis H-4 où une grande décelération s'effectue... Et tout, une vingtaine d'oeuvres: l'art se démocratise (pour ceux qui croient que l'art n'est pas partout) à la cafétéria de la coopérative Cooprix 2, exposition Gemma Fortino. C'est comme cela que ça commence.

● Salle Claude Champagne: L'école Vincent d'Indy fait sa part en présentant un peintre québécois Stella Sasseville.

● Artists' Workshop: Aujourd'hui, toute la journée, un essai: exposition libre pour dessinateurs peintres ou photographes. Voir au 8174, Wavelle Ave. Côte St-Luc.

● 2020 Université: Cela commence à nous manquer: enfin un nouvel immeuble à Montréal. La maquette est prête. Un vernissage rien que pour cela, dans le très sophistiqué, plus de 3000 invités.

● Galerie Le Gobelet: Léo Ayotte, peintre figuratif.

● Musée McCord: Ce musée de costumes a réouvert ses portes.

● OTTAWA: Reçu de la Galerie Nationale du Canada, le catalogue de l'exposition Paul Kane 1810-1871. Kane est l'un des ces peintres du XIXème siècle qui ont choisi l'Indien pour sujet, ses coutumes et surtout sa terre natale, les pionniers, en bref, un pays encore à l'état libre, et sauvage.

● TORONTO: David Mirvish Gallery: peintures de Larry Poons. C.A

Galerias d'Art

EN EXCLUSIVITÉ
LITHOGRAPHIES
ET GRAVURES
de Robert Roussil
ATELIER ROUSSIL INC.
Tel.: 721-7852
2356 EST. RUE BELANGER

Vente
Cadres Nus
et
Reproductions
MORENCY
1564 ST-DENIS
MONTREAL
845-6442 845-6894

EXPOSITION
du 5 février au 2 mars
4 artistes canadiens
GIGUÈRE: peintre et graveur
PETIT: graveur
GIRARD: peintre
BERGERON: sculpteur
L'APOGÉE
Galerie d'art
37, de l'Église, Saint-Sauveur-des-Monts
Ouverts tous les jours 227-3229

CORNELIUS KRIEGHOFF
1815 - 1872
par HUGUES DE JOUVANCOURT
À l'occasion du centenaire de sa mort.
ÉDITIONS LA FRÉGATE
ont le grand privilège de vous présenter la très intéressante biographie de cet artiste qui a su si bien peindre une époque joyeuse et insouciante de la vie de la province de Québec.
Édition de luxe tirée à 200 exemplaires. 112 photographies en noir et blanc. 44 en couleur. Papier Arches. 190 pages. Reliure exclusive et de grande qualité. Format 11 1/2 x 10.
2010, rue Crescent, 2e étage MtL.
Téléphonez pour prendre rendez-vous à 849-8587

FOYER DES ARTS EATON 9E ÉTAGE EN VILLE
Exposition-Vente
de peintures
d'artistes canadiens
membres de la
**WOMEN'S
ART SOCIETY**
jusqu'au samedi 4 mars.
Foyer des Arts
Neuvième étage
EATON
FOYER DES ARTS EATON 9E ÉTAGE EN VILLE

GALERIE "L'Art français"
370 rue Laurier, ouest Fermé lundi 277-2179
Lithographies - Gravures
Dessins
BRAQUE ALIPIRI
DALI GRAU SALA
PELLAN SURVAGE
RIOPELLE GEN PAUL
FOUJITA S. DELANAY
ZAO WOOKI MIRO
VAN DONGEN CARZOU
GOERG FRIEDLANDER
BLANCHARD MOSCA
LAPORTE PICASSO
CHAGALL OUDOT
CLAVE VILLON
R. LACROIX MORVAN
HAYDEN de WARQUIER
BRAYER HOVADIK
COURNOYER APPEL
GROMAIRE BUFFET
MIYUKI TANOBE
Du 7 au 21 mars
VERNISSAGE - COCKTAIL
Samedi, 4 mars
14h, 17 hrs
J. MIRO

EXPLORATION VIDÉO
de Gilles Chartier
du 28 février
au 2 mars à 21h.
STRUCTURE IMMATERIELLE
de Roland Poulin
du 24 février
au 27 février à 21h.
le 27 février à 22h.
Rencontre avec l'artiste
le dr. A. gundjian
de l'Université McGill
et le public cette expérience
sera faite à partir
du rayon laser
la maison est ouverte tous les jours
de midi à 6 p.m.
160 est. rue Notre-Dame
Montreal 127 P.Q.
la maison des arts la sauvegarde

L'effondrement d'un empire

Suite de la page 14

sevit avec une brutalité sans pareille, au point que les déficits d'exploitation défont les pires prévisions. Les auteurs demandent au lecteur s'il sait, lui, à quoi attribuer la faillite. Eux-mêmes, au terme de leur récit n'osent se prononcer et il nous livrent simplement en guise de "commentaires du fourgon de queue", les plaidoyers de Perlman et

Saunders. Tous deux, en des termes aussi différents que leurs personnalités, font l'autopsie de leurs décisions. Mais, même après eux, le lecteur demeure libre d'interprétations personnelles.

The Wreck of the Penn Central, Little, Brown & Co., Boston, 1971.

Hommage à Grierson

Suite de la page 13

étendra son champ d'action dans tous les domaines de la vie et des institutions humaines.

La naissance de l'ONF

C'est à l'occasion de l'Exposition de l'Empire, en 1938, que le Haut Commissaire du Canada à Londres, M. Vincent Massey, intervint auprès du gouvernement canadien pour qu'il change sa politique à l'égard du film. Ross McLean, secrétaire particulier de Vincent Massey, se plaignait alors de la pauvreté, de la médiocrité et de l'inefficacité des films canadiens.

Monsieur Massey recommanda que John Grierson, qui dirigeait alors la Crown Film Unit, soit invité à enquêter sur la distribution des films canadiens en Angleterre, et qu'il aille ensuite à Ottawa aider à la production de films. Le gouvernement lui commanda donc un rapport sur l'état du cinéma au Canada. Ce rapport allait donner naissance à l'Office national du film du Canada. Et c'est ainsi qu'en 1939, celui-là même qui avait "pensé" l'Office, John Grierson, allait devenir le premier Commissaire du gouvernement à la cinématographie. C'est à lui que l'Office doit son impulsion initiale.

Un maître intransigeant

À la tête de l'ONF, John Grierson s'emploiera par le film à faire ressortir les grandes questions politiques et économiques qui touchent à la vie des hommes et de la nation. Car pour lui, "faire connaître le Canada aux Canadiens" c'est, avant tout, sensibiliser le peuple aux problèmes les plus divers, et ainsi, lui inculquer un sens social plus poussé.

Durant toute sa carrière il orientera, influencera et animera les cinéastes. Il se montrera toujours intransigeant dans la production d'un film, exigeant constamment de la part des cinéastes cette même attention qu'il portera lui-même aux films, de sa thématique à la

technique. Il veillera également à ce que les films ne dorment pas sur les étagères, et ne se montrent satisfait que lorsque le film sera bien utilisé. Aussi, ne craindra-t-il pas d'établir un réseau de distribution dans tous les milieux urbains et ruraux. Il sera donc, en quelque sorte, le premier à se servir du film comme d'un outil de travail. C'est un peu un précurseur de la communication de masse.

L'orientation dynamique qu'il donne à l'ONF se manifeste alors par un fervent, un amour du métier qui devait marquer profondément l'Office. John Grierson n'hésitera jamais à quitter son bureau de Commissaire pour venir, en manches de chemise et en bretelles, dans la salle de montage, aider le jeune cinéaste aux prises avec un problème particulier. Il saura ainsi inspirer, insuffler l'enthousiasme à tout le monde. On s'enorgueillit d'avoir travaillé et appris le métier avec lui.

Tous ceux qui l'ont connu, le considèrent comme Dieu le Père. Non pas Dieu le Père tenant la foudre dans sa main droite, mais un dieu bonhomme, bon vivant, enjoué, avec qui on peut discuter vigoureusement de nationalisme, de tout et de rien. Et Grierson se plaira toujours à participer à ce jeu, qu'il anime, car il s'en sert pour stimuler les cinéastes, pour provoquer leur intelligence et, invariablement, faire jaillir l'étincelle.

Le défi lancé, Grierson attendra qu'on le relève sur-le-champ. Et plus d'une fois on aura vu des cinéastes partir en tournage la journée même, tout de suite après la discussion, avec juste le temps qu'il fallait pour préparer les bagages.

Grierson a été le coeur et l'esprit de l'Office. Il a su offrir un tremplin aux cinéastes qui voulaient plonger avec lui dans la grande aventure de la chasse aux images.

John Grierson n'est plus. Mais son enseignement, son dynamisme restera encore longtemps parmi nous.

Roger Blais

échos

HOMMAGE:

"Hasty Pudding Theatricals" de l'université Harvard à Cambridge, Mass., qui se définit comme "plus ancienne organisation théâtrale des États-Unis", a choisi Ruby Keeler à titre de Femme de l'Année.

L'actrice, d'origine canadienne, qui se produisit actuellement dans le spectacle "No, No Nanette" à Broadway, sera la 22e gagnante du prix. Au nombre des précédentes lauréates figurent Ethel Merman, Rosalind Russell, Carol Burnett, Carol Channing, Jane Fonda et Mamie Eisenhower.

Durant les années 1920, Ruby Keeler avait joué dans les comédies musicales à Broadway, et au cinéma dans les années '30.

Elle avait abandonné ses activités professionnelles en 1940, mais pour faire un retour sur la scène maintenant dans "No, No Nanette".

MUSIQUE:

C'est le célèbre opéra "Orphée et Eurydice" de Gluck qui sera présenté en version abrégée et de concert, lors de la prochaine soirée musicale qui aura lieu dans la salle Claude-Champagne, le vendredi 3 mars à 20 h 30.

Ce concert mettra en vedette les chanteuses Anna Chornodolska, Gabrielle Lavigne et France Dion. C'est Sylvio Lacharité qui dirigera l'Orchestre de Radio-Canada. La direction des chœurs sera confiée à Marcel Laurencelle.

Les mélomanes qui désirent assister à cette soirée d'opéra pourront se procurer des billets à la réception de Radio-Canada (1425 ouest, boulevard Dorchester) à compter de midi, le samedi 26 février.

GALERIE III

Ce n'est pas par hasard que le Musée d'Art Moderne de Paris, de New-York, le Victoria and Albert Museum de Londres, entre autres, possèdent dans leurs collections permanentes des oeuvres du jeune artiste Yougoslave:

MARKO SPALATIN

La Galerie III vous offre la possibilité d'acquies les sérigraphies de ce peintre remarquable.

451 St-Sulpice
3e étage
Vieux Montréal
842-1861

Mardi et Samedi, 11h à 6 p.m.
Dimanche, 2h à 5 p.m.

L'OEIL SUR LES ROUTES

Continuer à rêver d'Istanbul

par Jean-Guy Pilon
collaboration spéciale

Longtemps, j'ai regardé le Bosphore. Et les collines douces qui y mènent, toutes blanches, recouvertes de neige depuis hier. J'ai rêvé de Byzance, sans doute, ou de quoi ou de qui? Les bateaux passaient lentement dans le Bosphore, là, par ma fenêtre, tout en bas...

Et le rêve s'est continué car sans m'en rendre compte je ne voyais plus les bateaux ni le Bosphore: les lumières montaient dans la nuit.

L'Asie mineure brille devant ma fenêtre, comme un défi ou peut-être une réponse partielle à mes rêves, à ces divagations dont on ignore le déroulement mais qui sont chaleur humaine et nécessité de vivre.

L'Asie mineure... Les plateaux d'Anatolie sont couverts de neige, tout Istanbul est sous la neige.

La nuit dernière, depuis le coucher du soleil, il a fait une tempête avec des rafales et des poudrières dont je connais bien les secrets. Les lumières de l'Asie franchissaient à peine le Bosphore, était-ce Byzance, était-ce Constantinople, était-ce vraiment Istanbul? Des chiens hurlaient dans la nuit, par meutes successives et

leurs longs cris alternaient avec le message lourd des bateaux, sirènes ouvertes, qui se frayaient un passage dans le brouillard du Bosphore, entre l'Europe et l'Asie.

Ce matin, le soleil était revenu... Je l'avoue sans détour: je suis venu à Istanbul pour voir le Grand Bazar. En m'y conduisant ce matin, le chauffeur de taxi me disait: "Si vous voulez voir toutes les boutiques, il vous faudra plusieurs jours, car il y en a plus de cinq mille."

Je ne prétends pas avoir vu dans le détail tout le Grand Bazar; mais je pense le connaître suffisamment bien maintenant pour me retrouver dans cet incroyable labyrinthe de venelles et d'artères où l'on voit un spectacle probablement unique en Occident.

Le Grand Bazar est un marché couvert et les boutiques, toutes petites, sont agglutinées les unes aux autres comme les alvéoles d'une immense ruche. Et comme dans une ruche aussi, on retrouve là un mouvement et un bourdonnement qui est impossible de décrire.

Toute la camelote du Moyen-Orient et de la Turquie s'y re-

trouve, et les tapis, et les faux bijoux et les peaux d'antilopes. Le meilleur parfois et le pire souvent: bijoux anciens, armes blanches et pistolets, babouches, vêtements, vieux meubles... Dans un certain ordre cependant qui ressemble fort à un fouillis.

Et les hommes qui charroient sur leur dos, pliés en deux comme des brouettes, des balots de coton ou de marchandises diverses, des matériaux de construction, des madriers, des peaux...

On s'interpelle, on crie, on parle seul, avec ses mains, dans l'espoir de vendre quelque chose, d'attirer l'attention, d'attraper le senor, le monsieur, le mister qui passe. On y parle toutes les langues, péle-mêle, comme on voudra, à votre guise. — "Venez voir, entrez, un prix spécial, pour toi, mon ami?"

C'est aussi le plaisir du Grand Bazar: discuter, souper, comparer.

J'aime jouer le jeu, leur jeu. J'ai appris les règles: je suis toujours scandalisé et presque offensé personnellement par le prix demandé. Je fais mine de quitter l'échoppe. Le marchand me rattrape et

me ramène à l'intérieur:

"Combien tu veux payer?" "J'offre la moitié du prix qu'il demande. C'est à son tour d'être horrifié: il me regarde comme si je n'avais aucune pitié de lui, moi, voleur de grands chemins.

Il avance un autre chiffre. Je m'en vais; il me retient, me supplie d'augmenter ma proposition.

Si je tiens vraiment à l'article, j'augmente de quelques lires et le marché est conclu. Même dans ces conditions, le marchand fait un bon bénéfice.

Trois ou quatre fois de suite, j'ai croisé le même marchand ambulancier qui voulait absolument me vendre des retailles de tapis. Je n'ai que faire de ces lanieres et m'y intéresse fort peu. Il insiste chaque fois. La quatrième fois, il me reconnaît sûrement et il me dit:

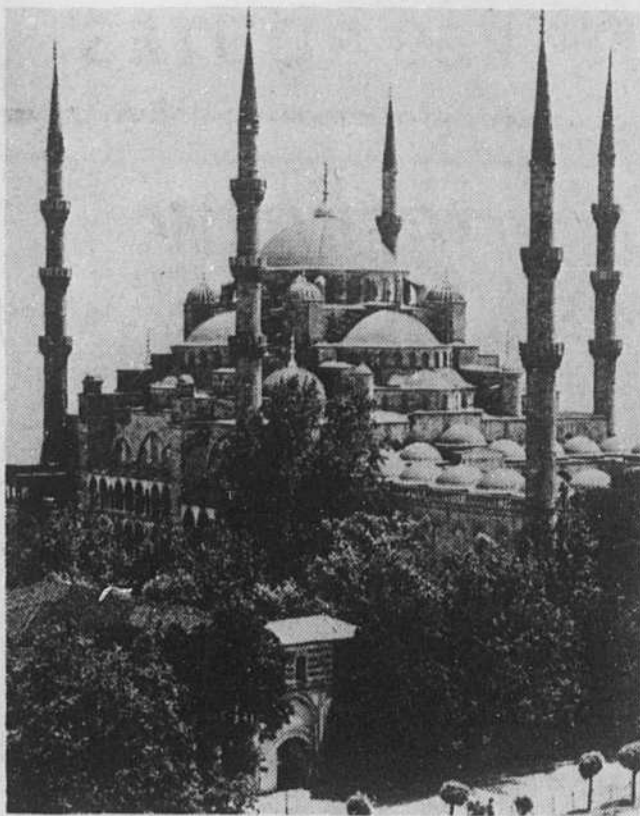
"Mais enfin, qu'est-ce que tu cherches, qu'est-ce que tu veux?"

Je m'arrête, je lui souris et très doucement lui dis:

"Je veux la paix..."

Il me regarde, incrédule, hésite une seconde, puis enchaine:

"Tu veux pas belles babouches?"



Istanbul... la mosquée bleue.

ches?"

Incrovable bazar! C'était ainsi hier, ce sera ainsi demain et les jours qui viennent, du matin jusqu'à la tombée de la nuit: les mêmes cris pour des années. Les mêmes appels, les mêmes marchandages.

Il y a plus de cinq cent cinquante mosquées à Istanbul: la visite guidée habituelle en comprend deux, la Mosquée de Soliman le Magnifique et la Mosquée Bleue auxquelles il faut ajouter Sainte-Sophie qui fut basilique et mosquée et constitue maintenant un musée national.

On y retrouve évidemment la splendeur de l'Islam, ces deux mosquées étant, avec celles de Jérusalem, les plus belles du monde, nous assure-t-on. Je préfère quant à moi, la Mosquée d'Omair à Jérusalem.

Mais à côté de ces mosquées et des trésors qu'elles représentent, il y a la ville, il y a le peuple.

Entré l'histoire, la légende, l'imagination libre d'inventer ses rêves et la réalité d'Istanbul, la marge est grande.

Cette ville est laide et sale, la misère et la pauvreté sillonnent les rues. On y marche souvent dans la boue.

Aujourd'hui, alors que nous allions par le car d'une mosquée à l'autre, nous pouvions voir cette pauvreté, cette misère, cette mendicité. Les édifices sont vieux, mal entretenus, délabrés, grisâtres. Istanbul est triste. Les magasins manquent d'élégance, et sur la grande place, la place Taksim, on patauge dans la boue.

Heureusement qu'il y a le Hilton... Il faudra bien en parler plus longuement un jour...

Les feux du Bosphore doivent briller au moment où j'écris ces lignes: à bord d'un Boeing nous approchons de la côte. Déjà la Méditerranée s'efface et ce sont les premières lumières d'Israël que j'aperçois tout en bas. La Terre Promise.

Une fois de plus, j'aurai cette chance du rendez-vous réussi, du retour aux sources, la chance de revoir Jérusalem.

Virton, ville pilote du tourisme en Belgique

Virton, capitale de la Gaume, est, avec Diest, Tournai et Ypres, l'une des quatre villes pilotes du tourisme pour la présente année, en Belgique. Elle est surtout connue par son remarquable Musée gaumais et se trouve à proximité des sites touristiques réputés de Montquintin, Montmédy et Montauban-Buzenol.

comté de Chiny, auquel son histoire sera liée jusqu'en 1340. Virton connaît alors, pendant plus de quatre siècles, les désagréments de multiples changements.

Annexée à la France en 1680, Virton passera à l'Espagne dix-sept ans plus tard, puis à l'Autriche enfin jusqu'à l'indépendance de la Belgique.

Quant au Musée gaumais, installé dans un vestige de l'ancien couvent des Récollets (17e siècle), il est consacré au passé humain du Pays gaumais ou de la Gaume-Exposition de pierres sculptées depuis l'époque romaine, d'objets en terre cuite, d'ustensiles en vannerie et en paille, etc.



Reconstitution d'un intérieur d'autrefois au Musée gaumais de Virton, Belgique. (Cliché C.G.T. - Photo L. Philipe)

Reconstitutions d'intérieurs et d'ateliers.

Ce musée est ouvert de 09h-30 à midi et de 14h à 18h. Le parc archéologique, où se trouve le musée de Montauban, fut, dans les premiers siècles de notre ère, un important refuge admirablement situé sur un promontoire qui domine une vallée encaissée.

Dans le musée, l'un des plus beaux d'Europe, sont exposées des pierres sculptées trouvées sur place.

(Ouvert tous les dimanches de 14 à 18 heures. Pendant les périodes de vacances, tous les après-midi).

La ferme-musée de Montquintin est aussi un très beau musée consacré au passé agricole de la région. (Ouvert après Pâques, tous les dimanches de 14 à 18 h. Pendant les périodes de vacances, tous les jours de 14 à 18 heures).

NCL (cin de la route Virton-Etalle, à quelques centaines de mètres du passage à niveau de Croix-Rouge, a été découvert un four de potier gallo-romain du 1er siècle, semblable à celui qui se trouve dans la cour du Musée gaumais.

Ce four de potier est resté tel qu'on l'a trouvé. Un petit bâtiment le protège. Des textes, des illustrations et des fragments de poteries satisfont la curiosité de visiter.

En juin-juillet, ouvert le dimanche de 14 à 18 heures). L'église de Virton renferme une chaire à prêcher du 17e siècle, un tableau de grande dimension de Crayer, peintre de l'Ecole flamande, et de remarquables vitraux modernes.

L'hôtel de ville, reconstruit est un immeuble remarquable, tant de l'extérieur que de l'intérieur. Ses caves sont dignes d'être visitées. Autres curiosités:

- le totem indien à l'entrée du parc communal;

- l'église romane de Vieux-Virton;

- la basilique d'Avioth et la remarquable chapelle de la Recevresse;

- la citadelle de Montmédy-Haut très bien conservée et d'où l'on jouit d'une vue admirable.

Le Syndicat d'initiative "La Gaume" met à la disposition des touristes une brochure générale consacrée à Virton et à ses environs. De nombreuses possibilités d'excursions y sont proposées.

Moyennant cotisation, les étrangers peuvent pêcher en période d'ouverture, dans la Vire et dans le Ton.

Pour renseignements et documentation sur Virton, on peut s'adresser au secrétaire de La Gaume: M. Gillet, rue du Terme, 6760 Virton, Belgique.

A l'époque la plus précieuse du printemps...

TOUR DE FRANCE

13 avril - 4 mai

Circuit dans les provinces de France avec

- un itinéraire raisonnable qui ne tente pas d'aller partout
- une bonne idée d'ensemble de l'incomparable Pays des Ancêtres
- des visites de cathédrales et de châteaux mais aussi du repos au bord de la mer et en montagne
- des hôtels de 1ère classe et des repas gastronomiques

\$851 tout compris

Depliant sur demande

Mêmes tours 22 juin - 13 juillet / 14 septembre - 5 octobre

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY Inc.

1225 OUEST, DORCHESTER
MONTREAL 107, P.Q.
TEL.: 861-2485

Qui dit voyages dit MALAVOY!

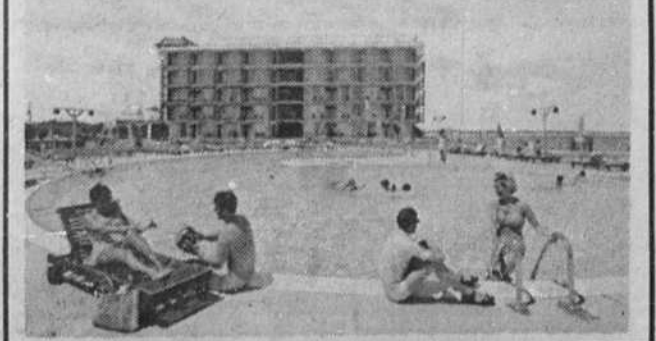
OCEAN ISLAND INN, VIRGINIA BEACH, VA.

Une oasis de paix à 750M de Montréal
(15 hrs de trajet en auto)

VOULEZ-VOUS

- Fuir l'air pollué, la neige, le bruit?
- Jour d'une température de septembre ou de mai?
- Le confort d'un luxueux hôtel-motel?
- Etre à quelques minutes de la ville de Virginia Beach?
- Bénéficier des taux réduits de la saison d'hiver?
- Occuper un spacieux appartement (13' x 26') ou une suite (13' x 52')?
- Jour d'une cuisinette et de larges balcons?
- Marcher sur la plage ou jouer sur de vastes terrains d'amusement?
- Faire vos achats aux multiples centres avoisinants?

SI OUI FAITES DOMICILE à "OCEAN ISLAND INN"
(prix spéciaux pour 10 ou 30 jrs)
Appelez notre représentant à Montréal
ALBERT LEVESQUE 351-6647



VISITEZ L'EUROPE AU VOLANT

D'UNE AUTOMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Grand choix de RENAULT - VW - CITROËN - FIAT - SIMCA - PEUGEOT - VOLVO - MICRO-BUS - ETC

Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176 rue DRUMMOND, MTL. - 861-0200
"Touring Club de France"

OÙ EST-CE QUE TU VAS AVEC TES SKIS?

Pour un pilote de ligne commerciale, ça fait pas sérieux. Partir pour Zermatt en Suisse, St-Anton en Autriche, Courchevel ou Val-d'Isère en France... faire du ski avec les passagers pendant 8 ou 15 jours... s'occuper de leurs billets... de leurs réservations d'hôtel et mettre du pep là-dedans... Non! Ça fait pas sérieux. Mais qui veut être sérieux en vacances? Sûrement pas Air Canada... et vous?

On y va?

St-Anton: à partir de **\$286***
Zermatt: à partir de **\$296***
Val-d'Isère: à partir de **\$298***
Courchevel: à partir de **\$303***

Consultez votre agent de voyage ou Air Canada.

Daniel Pilon vous recommande l'après-ski dans les Alpes.

On y va!

AIR CANADA

*Prix par personne, comprenant: le transport aller-retour de Montréal (tarif forfaitaire de groupe); le transport entre l'aéroport et la gare ou l'hôtel, selon les destinations; une chambre pendant 8 jours (chambre à 2, lits jumeaux); le petit déjeuner.

**4454 rue St-Denis
MONTREAL - 131
Tél.: 844-4471**

Ville-Marie

L'AGENCE DE VOYAGES NO 1 AU QUÉBEC

**98 rue St-Jean
QUÉBEC
Tél.: 529-0792**

L'OEIL SUR LES ROUTES

L'orchestre du Concertgebouw, clou d'une visite à Amsterdam

Plusieurs villes européennes sont connues pour leurs attraits culturels. Tout le monde a entendu parler des grands théâtres et orchestres de Paris, Londres et Vienne.

Pourtant, la ville d'Amsterdam possède un des plus anciens — et des meilleurs — orchestres symphoniques du monde, le Concertgebouw d'Amsterdam.

Le Concertgebouw (immeuble de concerts) a été érigé en 1880 grâce à l'initiative d'éminents citoyens d'Amsterdam. Bien que l'édifice du dix-neuvième siècle — dont les ornements conviendraient à une ville de riches banquiers et marchands — ait subi au cours des années de nombreuses réparations, il demeure encore très solide.

Son extérieur de temple grec, sa façade couronnée d'une harpe, sont bien connus dans le monde entier. Le nom de cet immeuble, qui est la demeure permanente de l'orchestre du Concertgebouw, fait maintenant partie du vocabulaire des musiciens et mélomanes.

L'orchestre, qui est au troisième rang des grands orchestres du monde, célèbre son 79ème anniversaire. Il n'a eu que cinq dirigeants à demeure depuis sa fondation.

Le premier fut Willem Kes, à qui fut confiée la formation de l'orchestre en 1888. Ce n'était pas une mince tâche car les concerts, à cette époque, étaient surtout de grandes réunions sociales, les bons concerts ne convenant pas à une ambiance où planait le cliquetis des verres de bière et le murmure.

Mais Kes était déterminé à faire triompher la musique. Grâce à sa volonté inflexible et à son grand talent artistique, il a su créer le climat qui a permis à la musique d'Amsterdam de fleurir.

Le travail de Kes fut acclamé par tout le pays. Puis il incombait au second dirigeant à demeure, William Mengelberg de faire au Concertgebouw une renommée internationale. Mengelberg était roi de l'orchestre et il brûlait du désir de le faire connaître au monde entier.

En mai 1945, Eduard van Beinum devenait le troisième

me dirigeant de l'orchestre du Concertgebouw, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1959. Eugen Jochum et Bernard Haitink lui succédèrent.

L'orchestre du Concertgebouw n'est qu'un des nombreux attraits offerts aux visiteurs d'Amsterdam.

Au voyageur nord-américain qui désire visiter les pays francophones d'Europe, la capitale des Pays-Bas peut d'ailleurs constituer le point d'arrivée central qui le mènera tout droit en Belgique, en France, au Luxembourg ou en Suisse.

Amsterdam est en quelque sorte la plaque tournante de laquelle on atteint les principaux centres d'Europe. Son attrait légendaire en font le lieu de prédilection des voyageurs avertis et tous ceux qui s'y attardent quelques jours n'oublient jamais de l'inclure dans leurs tournées européennes subséquentes.

Quiconque en est à son premier voyage en Europe ne regrette jamais le choix des Pays-Bas pour une première escale. La transition que craint souvent le touriste néo-

phyte s'accomplit en douce quand il descend d'un avion de CP Air, au magnifique aéroport d'Amsterdam. Ses appréhensions ont tôt fait de disparaître au contact de douaniers courtois, de guides diligents, de restaurateurs et d'hôteliers souples et connaisseurs. Tant et si bien qu'en quelques heures il sera plongé dans l'ambiance hollandaise dont on a mal à se dégarer.

Point n'est besoin de rappeler les attraits de la capitale: architecture singulière, topographie différente de toutes autres capitales en ce sens que les artères principales et les rues de la ville se présentent telle une immense toile d'araignée tissée de pavés et de canaux sillonnés de lourdes péniches et de bateaux-mouches. Le marcheur a tôt fait de désirer se perdre dans ces étroites rues aux façades si attirantes devant lesquelles on s'attarde facilement pour perdre la notion du temps.

Et quant vient la nuit et que la ville brille de tous ses feux, on voudra poursuivre ses ex-

ursions pédestres dans les quartiers des boîtes et des divertissements les plus divers, sans pour cela oublier le théâtre et l'opéra pendant la saison. Sans oublier aussi que, le jour, le plus indifférent des visiteurs s'extasiera devant les chefs-d'oeuvre du musée de Rembrandt qui le réconciliera peut-être avec l'époque du réalisme.

Une fois initié aux joies de Hollande, le francophone voudra se diriger soit vers la Belgique, à quelques kilomètres à l'ouest, ou se rendre aussi facilement jusqu'en France. La Suisse francophone n'est guère plus éloignée et l'avion met bien peu de temps à parcourir le trajet Amsterdam-Lausanne.



Les bicyclettes se comptent toujours par centaines de milliers en Hollande, mais les autres modes de transport empiètent sur elles d'année en année. (Photo CP Air)

Échos touristiques

BOAC annonce que les moteurs de ses Boeing 747 ont subi des modifications qui en réduisent le bruit de 30 pour cent. La société a reçu livraison d'un neuvième B-747 qui est maintenant en service sur les lignes d'Australie et d'Afrique. Elle doit en recevoir trois autres cette année.

La maison d'Anne Frank

La maison de Anne Frank, construction de briques rouges à trois étages située au 263 Prinsengracht, à Amsterdam, est devenue un des lieux de pèlerinage favoris de Hollande.

Les membres du personnel de bord des avions de CP Air qui se rendent à Amsterdam depuis Montréal, Toronto ou l'ouest du Canada, rapportent qu'on leur demande constamment comment s'y rendre.

De construction identique à des centaines d'autres maisons

d'Amsterdam, celle-ci est devenue célèbre grâce au "Journal d'Anne Frank", publié après la guerre.

Des centaines de touristes veulent voir le petit grenier où la jeune Anne, âgée de 14 ans, ses parents, sa soeur aînée, trois amis de la famille et un dentiste se sont terrés durant deux ans pour échapper à la Gestapo.

Le groupe arrêté par la police allemande en 1944 fut envoyé au camp d'extermination. Seul survivant, le père d'Anne Frank revenait à la maison à la fin de la guerre. C'est là qu'il découvrit le journal d'Anne qui fut plus tard publié.

L'annexe où l'on entrait en déplaçant un rayon de bibliothèque est encore décorée des collages qu'Anne y avait placés durant les deux années qu'elle s'y est cachée.

Le geyser de Herliany

BRESLAY — Herliany, une petite station thermale dans les monts Slany en Slovaquie de l'est, possède un geyser unique en ce sens qu'il projette seulement un jet d'eau minérale tiède de 75 degrés Fahrenheit.

Les éruptions sont un spectacle extraordinaire. Accompagné par un profond grondement souterrain, un puissant jet d'eau minérale s'élève à une hauteur bien supérieure à celle des pins et peupliers environnants pour atteindre une centaine de pieds. Les eaux mettent vingt minutes à atteindre leur pic et leur jet se poursuit pendant dix autres minutes. Chaque éruption fournit plus de dix mille gallons d'eau minérale, et, pendant les mois d'été, il y a une éruption toutes les 33 ou 35 minutes, toujours attendue par des dizaines de touristes.

(Le plus grand geyser du monde, selon le Guinness Book of World Records, est le "Géant", dans le Yellowstone Park du Wyoming. Il atteint une hauteur de 200 pieds mais ne jaillit que par intervalles variant de sept jours à trois mois).

Les eaux médicinales de Herliany sont réputées pour le traitement des maux de gorge, des maux de tête, des douleurs du système circulatoire.

VOYAGE CULTUREL ÉTÉ 1972 EUROPE

Trente-trois jours à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe. - Départ le 4 juillet et retour le 7 août par Air-France.

Allemagne, Autriche, Yougoslavie, Italie, Monaco, France.

tout compris \$1,062.00 dollars canadiens

Profitez de l'expérience: 18^e année consécutive. Excellent service d'une grande compagnie. Pour informations, demandez:

P. Julien Déziel, O.F.M., dir. 2010 ouest, boul. Dorchester, Montréal 108, Qué.

L'Aircaneurope, c'est mieux que l'Europe ordinaire!

On y va? On y va!

Pierre Nadeau, un Aircaneuropien, est fier de vous offrir la brochure (gratuite) "On y va en Aircaneurope!"



Bas prix

Nos tarifs sont les plus bas de notre histoire: Montréal/Paris et retour de Londres à Montréal pour \$232.50*

Montréal/Bruxelles et retour pour \$240*

Demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans et 1/10 du tarif pour ceux de moins de 2 ans.

Choix de 11 pays

Allez où vous voulez parmi nos 11 destinations. Mieux encore: entrez par un bout de l'Aircaneurope et repartez-en par un autre! Par exemple, arrivez à Paris et repartez de Londres. 121 possibilités.

Avantages de séjour

- Tarifs réduits de location d'auto.
- Programmes spéciaux de location d'hôtels, à la fois pratiques et économiques.
- Circuits organisés, croisières, séjours libres pour tous les goûts.

Demandez la brochure gratuite "On y va en Aircaneurope!" à votre agent de voyage ou à Air Canada.

Voyage de la famille Lalonde (exemple fictif)

A titre d'exemple, voyons comment la famille de Jacques Lalonde s'est bâti un voyage à son goût à l'aide des éléments proposés dans la brochure gratuite "On y va en Aircaneurope!". Jacques, sa femme Lise, François (10 ans) et Sylvie (1 1/2 an) ont choisi d'entrer en Aircaneurope par Francfort. Là, ils ont loué une voiture d'Avis (au tarif spécial accordé exclusivement aux Aircaneuropiens).

D'abord, ils sont allés de vallées en châteaux, découvrant le romantisme du sud de l'Allemagne. Puis, passant en Suisse, la famille a découvert en François le champion des "faiseurs d'écho". Pour faire plaisir à papa, les Lalonde ont poussé une petite pointe sur la Riviera italienne et sont revenus par la Côte d'Azur. Ils ont pris quelques jours pour découvrir la Provence et la région de Bordeaux avant de remonter à Paris. En arrivant à Paris, les Lalonde ont laissé la voiture (pour bénéficier du tarif réduit de location d'auto, on doit s'engager à utiliser la voiture pendant au moins sept jours, mais ce ne sont pas nécessairement des jours consécutifs).

Partout en Aircaneurope, même dans les villes peu connues mais très pittoresques, un excellent hôtel les attendait car Jacques avait pris la précaution d'utiliser les programmes économiques d'hôtellerie: "Les Recoins du pays" et "7 x 7 = 49" (\$7 par jour). Ayant traversé la Manche en Hovercraft, les Lalonde ont terminé leur voyage en Angleterre qu'ils ont visitée avec les avantageuses passes de chemin de fer Britrail. Enfin, toute la famille s'est embarquée à Londres pour le retour. Grâce à cet autre avantage de l'Aircaneurope, "arrivez où vous voulez, partez d'où vous voulez", non seulement la famille n'a pas eu à retourner à Francfort pour prendre l'avion, mais Jacques a fait de substantielles économies puisque le tarif aller-retour se calcule en faisant la moyenne des tarifs de la ville d'arrivée et de la ville de départ. Et c'est comme ça que Jacques, Lise, François et Sylvie ont fait le voyage de leurs rêves et qu'ils sont devenus de fervents Aircaneuropiens!

AIR CANADA

Un voyage avec TRAVELAIDE c'est mieux qu'un voyage ordinaire

BUREAU PRINCIPAL SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 MÉTRO-PEEL

Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL* CENTRE LAVAL Station 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310

VILLE LONGUEUIL* 1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777

PLAZA ST-HUBERT* 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 métro beaubien

CENTRE VILLE MÉZZANINE ÉDIFICE DOMINION SQUARE 9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277 métro peel

* Succursales: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. Samedi: 6 p.m.

VACANCES de PÂQUES en HAÏTI

départ 29 mars soir; retour 4 avril a.m.

\$235.00 tout compris

AVION, transferts, 3 repas par jour

BALANCE... de Voyage Organisé

30 places disponibles seulement

(514) 735-4561 Poste 30 demander M. André Dallaire

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille...

Nous vous proposons plusieurs formules dont les trois principales sont: A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada. B- Plan financé Vacances (21; à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter. C- Location tous modèles, kilométrage illimité.

Notre devise: "les meilleurs prix, le meilleur service" CITROËN - PEUGEOT - RENAULT - SIMCA - FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES - V.W. MATRA - VOLVO - OPEL

EUROP AUTO



5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q. 735-3083 et 735-0791



LE MONDE VOUS INVITE

LA TUNISIE AU PRINTEMPS

CIRCUIT EN AUTOCAR VERS LE SUD-TUNISIEN LE LONG DE LA MÉDITERRANÉE

Sousse, El Djem, Sfax, Gabès, l'île de Djerba Les oasis sahariennes de Nefta, Tozeur, Gafsa Kairouan, Tunis et Carthage. Retour par Paris 4 ou 22 mai - 18 jours - \$860

ALLEMAGNE - YOUGOSLAVIE GRÈCE - TURQUIE - HONGRIE

En Yougoslavie: Séjours à DUBROVNIK et Sv. STÉFAN dans le décor de l'Adriatique

Croisière "STELLA OCEANIS" Îles de la mer Égée et Turquie Du 11 mai ou 1er juin - 21 jours - 3 pays - \$1,345

AUTOMNE: du 28 septembre au 19 octobre

Aussi voyage d'été en Italie et en Grèce avec croisière dans les îles grecques 13 juillet au 3 août - 21 jours

Tous les tarifs en dollars canadiens

Plus de 60 années d'expérience à votre service

VOYAGES HONE

1460 ave. UNION, Montréal 111 - Tél.: 845-8221

Le métro à notre porte Station McGill/Union

Notre bureau s'est ouvert le jeudi jusqu'à 6h.30 p.m. - Fermé le samedi

Les sports à la pige

DEREK SANDERSON qui avait tourné dans un film québécois en août 1970 en compagnie de la pétillante Céline Lomez, n'apparaît pas sur les écrans américains. La séquence d'une minute environ où il jouait "à en effet été coupée à sa propre demande. La première aura lieu à Boston mercredi prochain sous le titre de "Loving and Laughing". La scène en question voyait Sanderson se montrant à une "partie" comme éclaircir pour une équipe de hockey féminine. Ce n'est pas nécessairement pour la scène elle-même que Sanderson a demandé qu'on la coupe mais plutôt pour le film en général, film controversé.

GARY COWAN, de Kitchener, un des meilleurs golfeurs amateurs canadiens, a été nommé directeur de l'Association des instructeurs du Canada. Cette Association s'occupe surtout du développement des instructeurs dans tous les sports. Le président en est John S. Proctor, membre du bureau de direction des Argonauts de Toronto et aussi actif dans d'autres organisations du genre.

Le **CONGRÈS INTERNATIONAL** des raquetteurs a débuté à Lachine hier pour se poursuivre aujourd'hui et demain. Il a lieu à l'empêchement de Lachine.

HOCKEY MINEUR — Hier, aujourd'hui et demain est présenté un tournoi provincial, de catégorie Minime, à Valcourt, un autre tournoi, Moustique, celui-là a lieu à Alma pour la région du Saguenay-Lac St-Jean.

J.D. ROBERTS, gérant des Saints de la Nouvelle-Orléans, recevra une substantielle augmentation de salaire en plus d'un contrat de trois ans, a révélé hier le propriétaire de l'équipe, John W. McComb. "Il sera maintenant au rang des autres gérants de la ligue; l'an dernier, il recevait un salaire d'instructeur." Roberts a déjà porté les couleurs des Alouettes locales.

Les **CARDINAUX** de St-Louis, au football, ont engagé leur premier instructeur noir en la personne de Bill Thornton, un ancien demi de Nebraska. "J'étais à la recherche d'un bon instructeur," dit le gérant Bob Holloway, "s'il est Noir, tant mieux." Agé de 31 ans, Thornton, était l'un des adjoints de Bob Devaney, à Nebraska, l'équipe collégiale championne américaine depuis deux ans.

La **PARTIE** qui devait opposer les Remparts de Québec aux Castors de Sherbrooke, à ce dernier endroit le 4 février dernier, mais qui fut remise à cause d'une tempête de neige, sera reprise, mardi le 29 février à 8h15.

L'**AUTRICHIENNE** Ilona Gusenbauer, a amélioré hier d'un centimètre la meilleure performance mondiale en salle de saut en hauteur dont elle était la détentrice, en sautant 1 mètre 89 au cours d'une réunion nationale d'athlétisme à Vienne.

La **DANSE** annuelle du Comité des Jeunes de Rosemont aura lieu ce soir à la salle de curling du Centre Paul Sauvé. Seules les personnes de plus de 18 ans seront cependant admises. Pour informations et billets, 276-3217, 726-6166 ou 720-3177.

QUEBEC PC — "Ce soir on fête cette victoire au champagne," s'est écrié André Emond, jeudi soir, quelques instants après avoir conduit son équipe du club Caledonia de Montréal au championnat provincial de curling mixte.

En effet, Emond a remporté une victoire de 10-7 contre l'équipe de Mel Henderson, du Club Bel-Air, de Beauceville, pour mériter le droit d'aller représenter le Québec au tournoi national qui se tiendra à Thunder Bay, du 19 au 24 mars.

L'équipe championne, en plus de Emond, est composée Whyte, Chuck Dow et Francine Collinson. Dow en était à sa première saison dans le curling mixte tandis que Mlle Whyte faisait partie de l'équipe du Québec qui remporta le championnat junior féminin aux Jeux d'Hiver de Saskatoon, l'an dernier.

"Je sais que la compétition sera forte à Thunder Bay, mais je crois que nous serons en mesure de bien figurer," a commenté Emond.

Au cours du tournoi qui vient de se terminer par sa victoire, Emond a enregistré une seule défaite aux mains de Henderson. Ce dernier avait également encaissé un premier revers contre Lloyd Green, de Matagami, en première ronde.

GIL HODGES, gérant des Mets de New York, qui a établi, précédemment, un règlement que les joueurs au-dessus de leur poids devraient payer \$100 la livre, a déclaré hier qu'il pourra appliquer la règle dans le cas du voltigeur Dave Marshall qui est arrivé au camp hier avec un surplus de 14 livres. "Je ne pourrais dormir si je lui imposais une amende de \$1,400" de dire Hodges... Jim Hickman, ne voulant pas perdre son éventuel poste au champ droit avec les Bubs de Chicago, s'est rapporté à l'entraînement de l'équipe hier même s'il n'était pas requis de le faire avant le 28 février. Déjà 32 Clubs sont à l'oeuvre. Hickman devra livrer une lutte à Jose Cardenal pour le poste au champ droit... James Richard et Buddy Harris étaient les deux seuls absents à l'ouverture du camp des Astros de Houston hier, pour les lanceurs et receveurs. Par contre on a vu les voltigeurs Bob Watson et Normler, en avant de leur temps...

MINNEAPOLIS — (AFP) — Le limogeage d'Anatoly Tarasov de la direction de l'équipe d'Union Soviétique de hockey sur glace a été accueilli avec étonnement aux États-Unis. "L'URSS sans Tarasov redevient une équipe comme une autre. Il en avait fait depuis 1965 une équipe imbattable, elle sera maintenant à notre portée, à la portée du Canada si celui-ci revient dans le concert amateur, de la Tchécoslovaquie, de la Suède. Pour nous, c'est une bonne chose.



QUE DE COURAGE! — Tony Basinski, 16 ans, fait preuve d'un courage peu commun puisque tous les samedis, il se fait gardien de but bien qu'il ait les deux jambes paralysées. Installé sur une chaise, il se prépare ici à repousser une attaque adverse. (Téléphoto PA)

Les Jeux universitaires débutent

LAC PLACIDE (AFP) — Deux semaines seulement après la clôture des Jeux Olympiques de Sapporo, les huitième Jeux Universitaires mondiaux d'hiver débutent aujourd'hui dans la station américaine de Lac Placide, située au nord de l'Etat de New York, près de la frontière canadienne. Pendant neuf jours, 300 concurrents environ venus de 23 pays s'affronteront dans cinq disciplines — ski alpin, ski nordique, patinage de vitesse, patinage artistique et hockey sur glace — sur les parcs de ski de fond et sur la glace de "l'arène olympique" où se dérouleront, il y a exactement 40 ans, les Jeux Olympiques.

La proximité des Jeux Olympiques de Sapporo a quelque peu nuï à la qualité de la représentation de cette universiade. En effet, de nombreux athlètes, menant à la fois études et sport au plus haut niveau, ont dû faire un choix entre ces deux compétitions proches dans le temps l'un de l'autre. Et ne pouvant laisser trop longtemps leurs études, plusieurs champions qui brillèrent à Sapporo ne viendront pas chercher un titre universitaire à Lac Placide. Cependant, une dizaine

environ de médailles olympiques étonneront dans la station américaine les médailles conquises à Sapporo.

Les nations alpines, avec des équipes très complètes, devraient confirmer leur suprématie. Cependant l'Allemagne de l'Ouest semble avoir les meilleures chances de victoire avec Franz Vogler et Christian Meureuther, tandis que les Norvégiens peuvent réussir d'excellentes performances grâce à Per Sundt et Otto Tschudi. En ski nordique, l'URSS qui alignera une équipe extrêmement forte, emmenée par les deux médaillés d'or (relais) de Sapporo, Fedor Semachov et Loupa Mokhatova, semble imbattable, malgré l'opposition des Norvégiens, des Finlandais, des Polonais et des Bulgares.

En patinage de vitesse, l'Allemand de l'Ouest Erhart Keller, médaillé d'or au Japon et le Norvégien Roar Grønvald, qui gagna une médaille d'argent à Sapporo seront les concurrents les plus en vue, devant les Américains, les Hollandais et les Soviétiques. En patinage artistique, les absences du champion olympique, le Tchèque Ondrej Nepela et du Français Patrick Pera ont laissé le champ libre à l'Américain Misha Petkevitch, favori devant le Soviétique Georgui Proskourine et le Tchèque Josef Zidek. Le titre féminin devrait se jouer entre la championne d'URSS Galina Karelna et l'Américaine Jennie Walsh.

Enfin en hockey sur glace, les États-Unis, avec une équipe formée en grande partie de joueurs revenant de Sapporo, auront à cœur de confirmer leur médaille d'argent conquise au Japon, malgré l'opposition de l'URSS, inamovible championne, et du Canada, pays redoutable dans ce sport malgré son absence volontaire des grandes compétitions internationales.

ROBERT COMEAU, conseiller technique de la Fédération de ballon-panier du Québec et entraîneur de l'équipe junior qui a remporté le championnat canadien aux Jeux d'hiver de Saskatoon l'hiver dernier, fait présentement la promotion du mini-ballon-panier (11-12 ans). Il aurait réalisé que sa discipline connaîtra du succès au Québec en autant qu'elle sera pratiquée par les plus jeunes. Aussi, est-il l'un des grands responsables du choix de la catégorie minime pour la compétition des Jeux d'hiver du Québec. Déjà, son idée semble faire boule de neige.

Carlton aux Phillies en échange de Rick Wise!

CLEARWATER, Floride (PA) — Les Phillies de Philadelphie ont échangé hier le lanceur Rick Wise aux Cardinals de Saint-Louis en retour de l'artilleur gaucher Steve Carlton. La saison dernière, Wise, 27 ans, a obtenu une fiche de 17-14 et une moyenne de points mérités de 2.88.

En juin dernier, Wise a lancé une partie sans point ni coup sûr contre les Reds de Cincinnati. Outre cet exploit déjà remarquable, il a réussi deux circuits au cours de cette même journée. Quant à Carlton, 26 ans, il a gagné 20 parties et en a perdues neuf en 1971.

L'échange de ces deux monticules n'est pas tellement surprenant car tout deux n'ont pas encore signé leur contrat pour la prochaine saison, exigent des augmentations que leurs anciens patrons jugeaient excessives.

Wise, qui a perçu un salaire de \$32,500 l'an passé, aurait exigé une augmentation de 100 pour cent. Les Phillies n'étaient prêts qu'à lui offrir une hausse de \$10,000.

L'an dernier, Wise a connu sa meilleure saison, soit depuis 1966. Il a commencé 37 parties, en a complétées 17, tout en lançant au cours de 272 manches. Il a de plus enregistré 155 retraits sur des prises et obtenu quatre blanchissages.

Outre sa partie sans point ni coup sûr, Wise a connu une autre mémorable journée lorsqu'il retira 22 Cubs de Chicago d'affilée dans un match de 12 manches qui fut gagnée par les Phillies 4-3.

Carlton a commencé 36 parties et en a complétées 18 l'an dernier. Il a lancé au cours de 273 manches, accordant 275 coups sûrs. Il a retiré 172 frappeurs sur des prises et a donné 98 buts sur balles. Il a fini avec une mpm de 3.56.

Comme en 1970

Au printemps de 1970, Carlton connut les mêmes difficultés que cette année avec la direction des Cardinals lorsque vint le temps de signer son contrat. Il manqua d'ailleurs la période d'entraînement, ce qui lui valut sa pire saison dans les majeures. L'an dernier par contre, il se présenta à temps à l'entraînement et il connut une très bonne année.

"Nous ne pouvions en arriver à une entente et ils m'ont échangé," dit Carlton. "Je suis très fâché de la façon dont le tout s'est déroulé car je n'ai pas eu un mot à dire dans cette affaire. En moins de temps qu'il ne le faut pour le dire, je suis échangé."

Bien que les Phillies ne l'aient pas encore rejoint, Carlton a révélé avoir hâte de jouer pour Philadelphie qui forme une équipe jeune. Le lanceur de 6'4" était avec Saint-Louis depuis plus de six ans.

\$70,000 pour Palmer

Jim Palmer, contrairement à Wise et Carlton, a accepté les offres des Orioles de Baltimore. Le lanceur de 20 victoires a en effet reçu une augmentation de \$20,000, ce qui porte à \$70,000 son salaire pour la prochaine saison.

Les lanceurs Dave McNally et Mike Cuellar, deux lanceurs ayant remporté plus de 20 parties l'an dernier, n'ont cependant pas signé leur contrat avec les champions de la ligue Américaine. Outre Palmer, les Orioles ont également obtenu hier la signature du receveur Elrod Hendricks.

DANIEL H. MEYER, ancien président du club Salt Lake City de la ligue de hockey de l'Ouest, mort le 25 janvier dernier à Minneapolis lors d'une assemblée des différents gouverneurs des ligues professionnelles de hockey réunis juste avant le match des Étoiles de la LNH, se serait suicidé. C'est en effet à cette conclusion qu'en est arrivé un jury du comté de Hennepin enquêté dans cette affaire. Meyer s'était jeté par une fenêtre du 19ème étage de l'hôtel Radisson pour s'écraser sur le toit de la piscine de l'hôtel.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 décembre 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à France Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 jour de janvier 1972, sous le numéro 223896. Daté ce 22 jour de février 1972.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

DANS L'AFFAIRE DE M. BRUNO VIOLA

RE: APPLICATION POUR CHANGEMENT DE NOM

Avis est par les présentes donné que BRUNO VIOLA, résidant et domicilié en la cité et district de Montréal, s'adressera au JEU-TENANT GOUVERNEUR EN CONSEIL, pour obtenir un décret changeant son nom de BRUNO VIOLA à celui BRUNO WALTER VIOLAND.

MONTREAL, ce 23 février 1972.

(S) BERNIER CHAPADOS VENNE
CHEVALERIS ROLLAND & VALLEE
PROCEUREURS DU REQUERANT

COPIE CONFORME

HELENA WIKTORIA SHAJNAR

Avis est donné par les présentes que HELENA WIKTORIA SHAJNAR, opératrice domiciliée au 525, 36ème avenue à Rosemont, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour demander un décret changeant son nom en celui de HELENA WIKTORIA SHOUJKO.

MONTREAL le 23 février 1972.

MARIO E. LATTONI C.R.
Procureur de la requérante

"Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, Division des Divorces, Greffe des Divorces, District de Montréal, No 12-81939-27 Roland Adrien Straus, technicien, de la ville et d'un arrêté de divorce, en date du 24 février 1972, sous le numéro 223896, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour demander un décret changeant son nom de BRUNO VIOLA à celui BRUNO WALTER VIOLAND.

MONTREAL, ce 23 février 1972.

(S) BERNIER CHAPADOS VENNE
CHEVALERIS ROLLAND & VALLEE
PROCEUREURS DU REQUERANT

COPIE CONFORME

PAR ORDRE DE LA COUR LA DÉFENSEUR Dame Chantale Le Pape, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le présent décret sera homologué et aura effet, en un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 février 1972.

(S) MARBUS D'AMOURS, P.C.S.M.
M. RALPHA COHEN
1551 Phillips Square
Suite 208
Montréal 113, Québec

VILLE DE HUDSON

SOUSSION DES SOUS-TRAITANTS - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR ADDITIONNEL DE 400,000 GALLONS

Des soumissions cachetées seront reçues par le soumissionneur jusqu'à 4 h 00 pm, lundi le 6 mars 1972, en lieu des sous-traitants suivants:

Fourniture d'acier d'armature
Installation de l'acier d'armature
Coffrage, formature et coulage du béton
Elles seront ouvertes publiquement dans l'après-midi du même jour, après quoi les détails en seront étudiés à une assemblée publique du conseil de la ville de Hudson qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le 6 mars 1972, à 8 h 00 p.m.

Plans, spécifications, formules de soumissions et autres documents de contrat peuvent être obtenus par W.J. Covigne & Associés Inc., contre la somme de \$50.00 remboursable lors du retour des documents en bonne condition dans un intervalle de sept (7) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les informations techniques pourront être obtenues de l'ingénieur-consultant, W.J. Covigne, situé au 2390 boulevard Cavendish, Québec, 281, Qué. Tél. 748-8851. La Ville n'acceptera pas nécessairement la déclaration en garantie, à être faite au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 18 février 1972.

MARRUS D'AMOURS P.C.S.M.
M. Les Me, Colborne, & Ass.,
2197 rue Sherbrooke
Montréal 133, Qué.

AVIS POUR REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTRE

JELL NAVIGATION CANADA LTD

AVIS est par les présentes donné que JELL NAVIGATION CANADA LTD, une corporation incorporée dans la loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

J.R. Carley
Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 85-81275-72

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, une corporation avec siège social à Ottawa, Province d'Ontario et ayant son siège principal à Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

J.R. Carley
Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 85-80919-72

CLAUDE CHARLES MEULEAU, désigné domicilié et résidant au 327 Blvd. Laval, Laval des Rapides, district de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

(S) BERNIER CHAPADOS VENNE
CHEVALERIS ROLLAND & VALLEE
PROCEUREURS DU REQUERANT

COPIE CONFORME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 85-817346-72

KRAFT FOODS LIMITED, corps politique, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Mont-Royal, district de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

(S) BERNIER CHAPADOS VENNE
CHEVALERIS ROLLAND & VALLEE
PROCEUREURS DU REQUERANT

COPIE CONFORME

CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO., corps politique, et corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

(S) BERNIER CHAPADOS VENNE
CHEVALERIS ROLLAND & VALLEE
PROCEUREURS DU REQUERANT

COPIE CONFORME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 85-81275-72

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, une corporation avec siège social à Ottawa, Province d'Ontario et ayant son siège principal à Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

J.R. Carley
Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 85-81275-72

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, une corporation avec siège social à Ottawa, Province d'Ontario et ayant son siège principal à Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

J.R. Carley
Secrétaire

VENTES PAR LE SHÉRIF

AVIS PUBLIC, est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sus-mentionnés ont été saisis et sont vendus aux enchères, en la ville de Montréal, au Palais de Justice, le 22ème jour de février 1972, à 11 heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Bonis et Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

SOUSSION VILLE DE HUDSON

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU RESERVOIR

Des soumissions cachetées pour la construction d'un réservoir additionnel de 400,000 gallons seront reçues par le soumissionneur jusqu'à 4 h 00 pm, lundi le 6 mars 1972, en lieu des sous-traitants suivants:

Fourniture d'acier d'armature
Installation de l'acier d'armature
Coffrage, formature et coulage du béton
Elles seront ouvertes publiquement dans l'après-midi du même jour, après quoi les détails en seront étudiés à une assemblée publique du conseil de la ville de Hudson qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 6 mars 1972, à 8 h 00 p.m.

Plans, spécifications, formules de soumissions et autres documents de contrat peuvent être obtenus par W.J. Covigne & Associés Inc., contre la somme de \$50.00 remboursable lors du retour des documents en bonne condition dans un intervalle de sept (7) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les informations techniques pourront être obtenues de l'ingénieur-consultant, W.J. Covigne, situé au 2390 boulevard Cavendish, Québec, 281, Qué. Tél. 748-8851. La Ville n'acceptera pas nécessairement la déclaration en garantie, à être faite au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 18 février 1972.

MARRUS D'AMOURS P.C.S.M.
M. Les Me, Colborne, & Ass.,
2197 rue Sherbrooke
Montréal 133, Qué.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-899.

CRÉDIT FONCIER FRANCO CANADIEN, corporation légalement constituée ayant son siège principal à Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 22ème jour de février 1972.

J.R. Carley
Secrétaire

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Bonis et Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No 81-475.

Ex-partie:
THEODORE MARIASH, demandeur, vs ANDRIE GAUTHIER, défendeur, et FRANCIS LAROSE, registraire, mis en cause.

"La subdivision trois cent cinquante et un du lot cadastriel numéro soixante et un (61-251) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1240 De Grandpré, Laval, Québec."

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je Me Souviens, Ville de Laval, le QUATORZIÈME JOUR DE MARS 1972, à DEUX heures de l'après-midi.

Avec la création du Comité Québec '76

Le Québec se prépare pour les Olympiques de Montréal

M. Gilles Houde, adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation et responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, a annoncé hier la création d'un comité chargé d'évaluer le potentiel humain du Québec en matière d'athlètes, d'entraîneurs, d'instructeurs et d'officiels en vue des compétitions olympiques qui se dérouleront à Montréal en 1976.

Ce comité, qui sera connu sous le nom de Comité Québec '76, a pour mandat particulier d'isoler les problèmes suscités par la formation d'une élite sportive, d'en faire une analyse précise et d'apporter par des recommandations au gouvernement des éléments de solution aidant ainsi davantage les fédérations de région sportive.

L'adjoint parlementaire a également mentionné que le travail était déjà amorcé puisque mercredi dernier, les membres de ce comité se réuniraient à Québec dans le cadre de leur première réunion.

Au cours de cette réunion, MM. Claude Bouchard et Gaston Marcotte de l'Université Laval ont été respectivement élus président et secrétaire de ce comité. Les autres membres du comité sont: MM. Louis Chassé, Pierre Proulx, Claude Robert, Yvan Dubois, Rodrigue Langevin, Jacques Revelin, Arthur Lessard, le Dr Athlé Boulet et Jacques Van Den Abeele. 60 athlètes aux Jeux de l'Arctique Par ailleurs M. Houde, en présence de M.

Guy Poitras, sous-ministre adjoint des richesses naturelles, et de M. Jean Durant, administrateur de la commission scolaire du Nouveau-Québec, a révélé que pour la première fois cette année, le Québec sera présent aux Jeux d'hiver de l'Arctique. Soixante athlètes qui Nouveau-Québec participent à ces jeux qui se tiendront au Yukon, à Whitehorse, du 6 au 11 mars.

Après Yellowknife en 1970, Whitehorse recevra donc les athlètes des régions situées au-delà du 60e parallèle. Pour admettre le Québec, la corporation des Jeux d'hiver de l'Arctique a dérogé à cette règle et a tenu compte des caractéristiques géophysiques, climatologiques et ethniques du Nouveau-Québec, qui sont semblables à celles des autres régions participantes.

Les représentants québécois sont inscrits à sept compétitions sur les onze du programme: lutte, badminton, curling, tir à la carabine, tennis de table, ballon-panier et ballon volant. C'est dans ces deux derniers sports d'équipe que le nombre des participants sera le plus élevé, puisque le Nouveau-Québec aura deux équipes masculines et deux équipes féminines, de dix joueurs chacune.

Dans le but de préparer les athlètes à ces jeux, les directeurs techniques de trois disciplines, le badminton, le ballon-panier et le ballon-volant, ont dirigé à Poste-à-la-Baleine, des stages d'entraînement.

À la conférence de presse, une jeune esquinade a présenté le costume que porteront les athlètes du Nouveau-Québec: tuque de fourrure de forme pointue, anorak blanc, culotte de velours côtelé, bottes de fourrure blanche.

Même s'ils ne comptent pas revenir avec beaucoup de médailles, car l'opposition sera forte, les représentants du Québec viseront à de bonnes performances. Chose certaine, ils découvriront, pour la plupart, un monde nouveau et passionnant, celui du sport et de l'amitié qu'il fait naître.



GENE LITTLER demeure en tête après la deuxième journée au tournoi Jackie Gleason. Mais il n'est pas seul. Trois autres joueurs ont en effet un total de 138 après 36 trous. Littler se sort ici d'une trappe au 18ème trou. (Téléphoto PA)

Quatre joueurs manquent toujours à l'appel

Boots Day libéré de son plâtre

WEST PALM BEACH (PA) — Le voltigeur de centre Boots Day, des Expos de Montréal, a été libéré hier du plâtre qui enveloppait sa jambe droite depuis le 27 janvier dernier alors qu'il se blessait en jouant au ballon-panier contre une équipe composée de joueurs des Alouettes

de Montréal, de la ligue Canadienne de football.

L'instructeur Gene Mauch a révélé que Day ferait des exercices quotidiens afin de redonner aux muscles de sa jambe la souplesse nécessaire pour patrouiller le champ extérieur. Day ne pourra cependant pas prendre part à

des exercices violents avant la mi-mars.

Day, qui a conservé une moyenne au bâton de 283 en 127 parties l'an dernier, faisait hier, partie d'un groupe de 25 joueurs prêts pour une deuxième journée d'entraînement.

Quatre joueurs manquent cependant à l'appel, soit les lanceurs Carl Morton et Mike Marshall, le voltigeur Rusty Staub et le 2ème but Hunt.

Ces quatre joueurs n'ont pas encore signé leur contrat pour la prochaine saison.

Bernhard Russi gagne chez les hommes

PROELL OBTIENT SA REVANCHE SUR NADIG

CRYSTAL MOUNTAIN (AFP) — L'Autrichienne Anne-Marie Proell et le Suisse Bernhard Russi ont respectivement remporté hier à Crystal Mountain, les descentes féminines et masculines comptant pour le coupe du monde.

L'Autrichienne de 18 ans, de Kleinarl dans la province de Salzbourg où ses parents sont fermiers, a ainsi pris sa revanche sur la Suisse Marie-Thérèse Nadig, qui l'avait battue non seulement dans la descente mais aussi dans le slalom géant lors des Jeux Olympiques de Sapporo. Mlle Proell, avec un temps de 92,100, a précédé Nadig et sa compatriote autrichienne Wiltrud Drexel, secondes ex aequo, de 27,100.

Quant à Russi, celui-ci a démontré qu'il était sans discussion le meilleur descendeur au monde — depuis la disqualification de Karl Schranz — en gagnant cette descente, après avoir remporté le titre olympique de Sapporo.

L'athlétique et doux Russi a surclassé ses rivaux, battant l'Américain Mike Lafferty de 87/100 et son compatriote Jean-Daniel Daewyler de 95/100.

Un verdict logique La descente féminine a été disputée par beau temps et sur neige fraîche bien tassée. Très courte, elle a cependant rendu un verdict logique, les meilleures s'étant classées dans l'ordre des valeurs. Proell (no 13) avait à cœur de venger son échec de Sapporo où elle était la super-favorita à la suite de l'accident survenu à la Française Françoise Macchi, sa grande rivale. Elle a ainsi remporté sa cinquième descente de la saison, seules la Française Jacqueline Rouvier (blessée comme Macchi) et Nadig ayant pu la battre depuis le début de décembre.

Anne-Marie Proell, déjà assurée de la gagner la coupe du monde pour la seconde

fois consécutive, a porté son total à 233 points, Macchi hors compétition depuis fin janvier, demeurant cependant seconde avec 187 points devant Nadig et l'Autrichienne Minika Kaserer, 3èmes avec 85 points.

Je suis presque tombée dans la partie plate car je suis allée dans la neige folle, a déclaré Mlle Crawford après la course.

Laurie Kreiner 6ème Laurie Kreiner a été la meilleure Canadienne avec une 6ème place grâce à un temps de 94,70.

Je voulais gagner aujourd'hui car j'avais confiance après mes bonnes performances réalisées à l'entraînement et à la course sans arrêt, a déclaré Mlle Kreiner. J'étais un peu grippée et fatiguée aujourd'hui. J'ai fait des fautes à la compression et au saut. Je suis néanmoins contente de cette 6ème place. Demain (aujourd'hui), je serai classée parmi les trois premières.

Carolyn Oughton a également très bien fait avec une 7ème place.

Mes carres ont mordu dans la neige douce et j'ai fait un écarté terrible. J'aime ce genre de descente ra-

pide et sans problèmes techniques car je ne me sens pas encore suffisamment armée pour briller sur des pistes difficiles techniquement, a dit Mlle Oughton après la course.

Augert toujours 1er En coupe du monde masculine, aucun changement d'importance n'est survenu après la descente d'hier. Le Français Jean-Noël Augert conserve la première place avec 114 points, tandis que son compatriote Henri Duvalard occupe toujours le deuxième rang avec 97 points.

Classification de la première descente féminine de Crystal Mountain comptant pour le "coupe du monde". 1 - Annemarie Proell, Aut. 92,10; 2 - Marie-Thérèse Nadig, Aut., 93,09; 3 - Wiltrud Drexel, Aut., 93,09; 4 - Berni Zerhagen, Aut., 93,98; 5 - Isabelle Mir, Fra., 94,26; 6 - Laurie Kreiner, Can., 94,70; 7 - Carolyn Oughton, Can., 94,81; 8 - Susan Corrick, USA, 95,18; 9 - Sandra Poulsen, USA, 95,35; 10 - Berni Rauber, Aut., 95,35; 11 - Michèle Jacot, Fra., 95,48; 12 - Danièle Debernard, Fra., 95,80; 13 - Rosi Speiser, Aut., 95,98; 14 - Rose Mittermaier, Aut., 95,98; 15 - Florence Steurer, Fra., 96,16; 16 - Susan Patterson, USA, 96,17. Classification de la première descente de Crystal Mountain comptant pour la "coupe du monde". 1 - Bernhard Russi, Aut., 85,97; 2 - Mike Lafferty, USA, 86,84; 3 - Jean-Daniel Daewyler, Aut., 86,92; 4 - Andreas Specher, Aut., 86,96; 5 - Franz Vogler, Aut., 87,13; 6 - Michel Daewyler, Aut., 87,16; 7 - Josef Loidl, Aut., 87,38; 8 - René Berthod, Aut., 87,41; 9 - Werner Blesner, Aut., 87,61; 10 - Marcello Vahallo, Ita., 87,74; 11 - Bob Cochran, USA, 87,75; 12 - Rudi Pilek, USA, 87,83; 13 - Karl Cordin, Aut., 87,85; 14 - Beni Messner, Aut., 87,88; 15 - Bernard Charvin, Fra., 88,06.

JANET LYNN VEUT RESTER AMATEUR

ROCKFORD, Illinois — Janet Lynn, quadruple championne des États-Unis de patinage artistique que les Américains ont surnommée leur "petite reine sans couronne de Sapporo"

a repoussé les offres des professionnels et a décidé de poursuivre sa carrière jusqu'aux Jeux olympiques d'hiver de Denver dans quatre ans.

Quadruple égalité

FORT LAUDERDALE, Floride (PA) — Gene Littler a été rejoint, hier, au premier rang du tournoi de golf Jackie Gleason riche de \$260.000 et dont \$52.000 iront au vainqueur.

En effet, Littler qui avait réussi une première ronde de 65, n'a pu faire mieux hier que 73 pour un total de 138, six coups sous la normale. Il a été rejoint par John Schlee, un golfeur qui n'a jamais gagné un tournoi, Buddy Allin, qui en est à sa deuxième saison au circuit américain, et Dick Lotz qui tente un retour après une très mauvaise saison.

Schlee, un vétéran de sept saisons, a joué 69 tandis que Lotz a terminé avec 68 malgré un très mauvais début de tournée. Il était trois au-dessus de la normale après quatre trous. Enfin Allin a réussi la plus belle ronde de la journée, soit 66.

Si ces joueurs détenaient hier le premier rang, ils feront bien de se surveiller aujourd'hui car les grands du golf ont connu une journée très intéressante. En effet, Jack Nicklaus, Arnold Palmer, Lee Trevino et Gary Player ont très bien joué après avoir connu des moments fort difficiles la veille.

Player et Nicklaus totalisent 141, trois coups seulement de plus que les meneurs, tandis que Palmer et Trevino ont respectivement 142 et 143. Trevino a présenté une carte de 67, Palmer et Nicklaus, 68, et Player 69.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Table of NHL standings with columns for team, wins, losses, points, and goals scored/conceded. Teams include Boston, New York, Montreal, Detroit, Buffalo, Vancouver, Chicago, Minnesota, St-Louis, California, Philadelphia, Pittsburgh, and Los Angeles.

Avant-hier Peterborough 6, London 3

Hier soir Toronto à Kitchener, London à Niagara Falls, Ottawa à Montréal

Aujourd'hui Niagara Falls à Toronto, St-Catharines à Ottawa

LIGUE AMERICAINE

Table of AHL standings with columns for team, wins, losses, points, and goals scored/conceded. Teams include Boston, N. Ecosse, Springfield, Providence, Rochester, Baltimore, Cleveland, Hershey, Cincinnati, Richmond, and Tidewater.

Avant-hier N. Ecosse 3, Richmond 1, Tidewater 5, Cincinnati 0

Hier soir Hershey à Baltimore, Rochester à Providence, Richmond à Springfield

Ce soir Boston à Baltimore, Tidewater à Cleveland, Richmond à Hershey, Providence à Springfield

Demain Cincinnati à Cleveland, Springfield à N. Ecosse, Boston à Providence, Hershey à Rochester, Baltimore à Tidewater

Hier soir Pittsburgh vs Canada, St-Louis à New York, Philadelphia à Detroit, California à Buffalo, Vancouver à Chicago

Les meneurs

Table of leading scorers for NHL and AHL with columns for player name, team, goals, and assists.

LIGUE JR DU QUEBEC

Table of QJHL standings with columns for team, wins, losses, points, and goals scored/conceded.

Avant-hier Cornwall 6, Sorel 2, Shawinigan 5, Québec 2

Hier soir St-Jérôme à Drummondville, Shawinigan à Québec, Verdun à Sherbrooke, Laval à Sorel

Demain Drummondville à Cornwall, Sherbrooke à Québec

HOCKEY LIGUE NATIONALE DEMAIN APRES-MIDI A 2H. P.M. PITTSBURGH vs CANADIENS Billets maintenant en vente au FORUM

HOCKEY LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO DEMAIN A 7:30 HRES P.M. TORONTO vs CANADIENS Billets maintenant en vente au FORUM

MOTEL Voyageur 2250 Boul. Ste-Anne au Centre-ville Proches métro et Centre-ville. 661-7701

Au hasard des nouvelles

LA CARRIERE de Tony Conigliaro est maintenant définitivement terminée. Conigliaro, 27 ans seulement, ne s'était remis que temporairement après avoir été atteint à l'oeil par un lancer de Jack Ha Milton en 1967. Jeudi, il a passé un dernier examen et le résultat a démontré que la vision de son oeil gauche est de seulement 20-100 comparativement à 20-30 en 1970. Après avoir été inactif en 1968, Conigliaro était revenu au jeu en 1969 avant d'être échangé du Boston à la Californie l'an dernier. Il avait d'ailleurs annoncé sa retraite le 10 juillet après une longue léthargie. Conigliaro a été le plus jeune joueur de baseball à frapper 100 circuits.

La BOXE PROFESSIONNELLE pourrait bien être bannie au Manitoba si l'enquête présentée en cours démontre clairement les irrégularités qui ont marqué le programme de lundi soir et au cours duquel le mi-lourd canadien, Stewart Gray a trouvé la mort. Larry Desjardins, ministre de la récréation de la province, a en effet déclaré que le rapport de la commission d'enquête déterminera du futur de la boxe professionnelle au Manitoba. Le président de la Commission de boxe et de lutte de la province, Norm Coston, s'est dit heureux d'une telle enquête. "Nous avions besoin de quelqu'un de calibre pour juger toutes ces implications; cela aurait dû être fait beaucoup plus tôt. Au même programme le poids lourds de Détroit, Jim Christopher, 29 ans, a déclaré avoir reçu des menaces avant le combat, s'il ne se "couchait" pas à la 2ème ronde. "Cela va maintenant m'être très difficile d'obtenir des combats car les promoteurs vont hésiter à m'employer. Je n'ai pas encore réussi dans la boxe parce que je suis trop honnête." de dire Christopher.

EWING KAUFFMAN, propriétaire des Royaux de Kansas City, a déclaré hier que son équipe disputera sa première partie au nouveau stade Harry S. Truman le 18 juillet contre les Indiens de Cleveland. Kauffman ne blâme personne pour le délai à la construction du stade qui fera perdre à son équipe la somme de \$750.000 déclare-t-il. Ses pertes se chiffrent à \$6.4 millions depuis la formation de l'équipe en 1969. Kauffman ajoute que si le tout était à refaire, il n'achèterait sûrement pas une équipe de baseball. Il a investi \$15 millions à la naissance des Royaux.

VIDA BLUE, la recrue de l'année dans la L.A. l'an dernier réclame un salaire de \$92.000 alors que la direction de l'équipe ne lui offre que \$50.000. L'avocat de Blue parle même de faire jouer son client au Japon en 1972... Par contre, Brant Aleya, Darold Knowles et Dave Hamilton ont signé avec les Athletics hier... tout comme Dave LaRoche et Rich Reese avec les Twins... Steve Kealey, appelé à être un des principaux "pompiers" des White Sox, impressionne le plus à l'entraînement de son équipe...

COPENHAGUE (AFP) — Le champion du monde des poids moyens, l'Argentin Carlos Monzon, mettra son titre en jeu contre le Danois Tom Bogs le 19 août à Copenhague, a révélé son gérant.

Ce dernier a précisé que le contrat a été signé à Rome entre le promoteur danois Moven Palle et le représentant de Monzon, Tito Lecture, directeur du Luna Park de Buenos Aires.

MEXICO — Le Conseil mondial de la boxe a annulé jeudi le résultat du championnat mondial des poids légers disputé le 18 février à Los Angeles et a décidé qu'une 3ème rencontre aurait lieu entre l'Américain Mando Ramos et l'Espagnol Pedro Carrasco.

L'annonce a été faite par le président Ramon Velasquez, qui a précisé que le titre mondial des poids légers était désormais vacant.

Le 18 février, la victoire avait été attribuée à Ramos alors que l'on admettait généralement dans les milieux compétents que le boxeur espagnol avait été dépossédé d'une légitime victoire. L'an dernier, à Madrid, c'est exactement le contraire qui s'était produit, entre les deux mêmes boxeurs.

NEW YORK — L'Américain Bob Foster et le Vénézuélien Vicente Rondón qui, le 7 avril, au Centre des Conventions de Miami se rencontreront pour le titre incontesté de champion du monde des poids mi-lourds, seront tous deux à New York lundi à l'occasion de l'annonce de l'importance du circuit de télévision qui retransmettra leur combat sur les cinq continents.

Foster, reconnu tenant du titre pour le Conseil Mondial (WBC), fera le déplacement de Tampa, Floride, où il a de nouveau établi son camp d'entraînement tandis que Rondón, champion du monde pour la "WBA" viendra de Porto-Rico où il prépare chacun de ses combats.

EXCURSIONS DE SKI — Le club des Nomades propose à ses membres pour demain une randonnée au mont Echo, avec les cours gratuits habituels; renseignements: Jacques de l'Etoile (388-9344) ou Marie Vincent (388-4244). Le club Li-Ver de Laval, pour sa part, amènera ses membres à La Réserve de Saint-Donat, demain également; renseignements: Jacques Vermette (667-616) ou Gaëtan Lalumière (688-3245). Enfin, le club Immaculée-Conception amène les 10 à 17 ans à Shefford Valley aujourd'hui et les 18 ans et plus au mont Sutton dimanche; renseignements: Marcel Delage ou Lise Cloutier (527-1257).

les MOTS CROISÉS du Devoir

12x12 grid for crossword puzzle with numbers 1 through 12 indicating starting positions.

Horizontalement 1 - L'ensemble des os. - Fait quelque chose. 2 - Viande rôtie. - Conforme à l'ordre de la nature. 3 - Difficile à entamer. - Faire le pirate. 4 - Ombre dépaissée. - En outre, de plus. 5 - Norm usuel du salpêtre. - Endure. 6 - Venue au monde. - Suppression d'une partie des aliments. - Or. 7 - Conclure. - Substance dure et blanche qui recouvre la couronne des dents. 8 - Imbibés d'une substance colorante. - Palmier des régions chaudes de l'Ancien Continent. 9 - Aussitôt. - Aucun, pas un. 10 - Celui qui professe des opinions extrêmes. - Urticacée couverte de poils. 11 - Chemin de ville. - Mammifère ruminant de la Cordillère des Andes. - Roche poreuse légère. 12 - Située. - Partie supérieure de la bride d'un cheval. Verticalement 1 - Qui ordonnent, disposent. 2 - Récipient creux à couver-

3,000 athlètes sont à Montréal pour les Jeux d'hiver du Québec

L'île de Montréal a été envahie hier par une armée de plus de 3,000 athlètes venus de tous les coins de la province participer aux grandes finales provinciales des Jeux du Québec, hiver 72, Ile de Montréal. Les premiers envahisseurs furent les membres de l'équipe de ballon sur glace de la Côte-Nord, arrivés à 8h45 hier matin par train. En plus des 3,000 athlètes, le Comité organisateur attend plus de 500 entraîneurs et gérants et quelque 100 journalistes, photographes et techniciens. C'est là le plus fort commando de la presse jamais réuni pour couvrir un événement dans le domaine du sport amateur, un commando digne des Jeux du Québec, les Jeux amateurs par excellence.

Un total de 987 médailles, dont 329 d'or, seront distribuées aux vainqueurs des 22 disciplines sportives inscrites aux Jeux.

Dans cette compilation, toutefois, on tient compte du nombre de joueurs dans les rencontres par équipes étant donné qu'ils sont tous gratifiés d'une médaille si leur club l'emporte, qu'ils soient 5 ou 20 membres. Ainsi, au hockey, au ballon sur glace, au mini-ballon-panier, au ballon-volant, au handball et au curling, près de la moitié des médailles seront distribuées. Dans les 16 disciplines, le nombre maximum de médailles qui seront allouées est de 36 à l'exception du patin de vitesse et de l'haltérophilie où il y aura respectivement 111 et 108 médailles à l'enjeu, le même athlète pouvant en récolter plusieurs à la fois.

Chacune des régions pourra être représentée par un maximum de 288 athlètes et instructeurs. C'est donc dire, que les premiers Jeux d'hiver du Québec auront mobilisé environ 5,000 personnes dans leur phase finale puisque le nombre des bénévoles travaillant au succès de l'événement dans chacune des 17 villes-hôtes, dans les 22 Fédérations sportives et les 15 régions administratives.

Cincinnati et KC intéressés à la LNH

CINCINNATI (PA) — Un groupe d'affaires de Cincinnati incluant l'ancien propriétaire des Reds, William Dewitt Sr et son fils, ont annoncé hier qu'ils ont fait une demande de concession à la ligue Nationale de hockey, et ils seront prêts à jouer en 1974.

L'application pour la concession est le prélude à la construction d'un futur amphithéâtre de 17,000 places qui sera érigé tout près du Riverfront stadium. Le groupe a reçu l'appui de la ville de Cincinnati en vue de cette demande. Brian Heekin, le président du Club de hockey Cincinnati Inc. a déclaré que la principale rivalité pour la prochaine expansion de la LNH lui viendra de Cleveland, Kansas City et possiblement de Dallas, Indianapolis, Louisville, Baltimore et Washington. L'amphithéâtre sera d'une valeur de \$15 millions et au-delà invité les Royaux de l'Association Nationale de ballon-panier à venir y disputer leurs parties.

Cincinnati est actuellement représenté dans la LAH par les Swords, club affilié aux Sabres de Buffalo. A Kansas City, Victor W. Kearns, membre du comté de Johnson qui a déjà demandé une future concession à la LNH, a déclaré avoir reçu une solide assurance de cette dernière, que Kansas City sera de la prochaine expansion. Là aussi on se propose d'ériger un amphithéâtre de 18,000 sièges. Le projet de loi concernant cette construction a déjà reçu l'appui de la ville de Kansas City et aussi d'un des deux comités au Sénat.

EATON

LES GRANDS CHÊNES D'EATON TÉMOINS DU PASSÉ...

De minutieux artisans anglais se sont laissé inspirer par le bois plus que centenaire des chênes d'Angleterre pour faire renaître le style Jacobean du 17^{ième} siècle ou campagnard du 18^{ième}. Ils se sont fait les fidèles interprètes du temps pour en vieillir patiemment le grain et en imprégner la fibre d'un riche fini brun antique.

Eaton a su reconnaître les plus admirables pièces et vous les propose maintenant au sein de son impressionnante collection de reproductions en chêne d'Angleterre à la Galerie des beaux meubles, centre-ville, septième étage.



Les témoins de l'avenir de votre nom . . .

DE NOUVEAUX CHEFS-D'ŒUVRE CANADIENS CHEZ EATON

La galerie des beaux arts du sixième étage expose présentement d'admirables œuvres à l'huile de Wladimir Schepansky qui est né à Velzi (Pologne) en 1895 et qui est maintenant citoyen canadien. Il a étudié à l'Académie Impériale d'Art de St. Pétersbourg et il a par la suite travaillé et exposé en Russie, en Finlande, en Suède, en France et au Canada. Sa collection comprend des portraits, des paysages, des églises, des icônes et des scènes villageoises. De 150.00 à 500.00.

Eaton centre-ville, sixième étage. Rayon 276.